

RAPPORT D'ÉVALUATION

Champ de formations

Institutions, organisations, politiques publiques et
société

Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines
(UVSQ)

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

Rapport publié le 16/07/2019



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Odile Chanut, David Jacotot, Co-Présidents

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2018

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *Institutions, organisations, politiques publiques et société* et les fiches d'évaluation des formations qui le composent.

- Licence Administration économique et sociales
- Licence Droit
- Licence Économie et gestion
- Licence Géographie et aménagement
- Licence Gestion
- Licence Science politique
- Licence Sociologie
- Licence professionnelle Aménagement paysager : conception gestion entretien
- Licence professionnelle Assurance, banque, finance
- Licence professionnelle Commerce et distribution
- Licence professionnelle Commercialisation de produits et services
- Licence professionnelle E-commerce et marketing numérique
- Licence professionnelle Gestion des ressources humaines
- Licence professionnelle Management et gestion des organisations
- Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie
- Licence professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement
- Licence professionnelle Métiers du marketing opérationnel
- Licence professionnelle Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration
- Licence professionnelle Services à la personne
- Licence professionnelle Technico-commercial
- Master Droit
- Master Droit administratif
- Master Droit de la propriété intellectuelle (portée par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Droit des affaires (portée par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Droit du numérique (portée par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Droit international et européen (portée par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Droit public (portée par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Droit social (portée par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Gestion de production, logistique, achats (portée par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Gestion des ressources humaines
- Master Management
- Master Management et administration des entreprises
- Master Management public
- Master Science politique
- Master Sciences économiques et sociales
- Master Sociologie (portée par la ComUE Université Paris-Saclay)

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2018

PRÉSENTATION

Le champ *Institutions, organisations, politiques publiques et société* (IOPPS) de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (UVSQ) accueille plus de 5 300 étudiants et comprend une gamme diversifiée de 48 formations en Sciences Humaines et Sociales (SHS) couvrant les domaines du droit, de la science politique, de l'économie, de la gestion, de la sociologie, de la géographie, de l'administration économique et sociale, ainsi que des formations professionnalisantes dans le domaine des services (DUT, Diplômes Universitaires de Technologie, LP - licences professionnelles - tertiaires, masters en apprentissage). Le champ regroupe 7 mentions de licence, 4 (DUT), 13 licences professionnelles (LP), 9 diplômes universitaires (DU/DIU) et 9 mentions de master, auxquels il faut ajouter 8 mentions de master opérées pour certains parcours par l'UVSQ et portées par la COMUE Paris-Saclay, future Université Paris-Saclay (UPS), dont l'UVQS est membre fondateur.

Les formations sont rattachées à cinq composantes de l'UVSQ : l'Unité Formation-Recherche (UFR) Droit et Sciences Politique (DSP), l'UFR Sciences sociales (SS), l'Institut Supérieur du Management (ISM), et les deux Instituts Universitaires de Technologies (IUT), celui de Mantes-en-Yvelines et celui de Vélizy-Rambouillet.

- L'UFR Droit et Sciences Politique (DSP) délivre deux mentions de licence (*Droit ; Science politique*) et trois mentions de master (*Droit ; Science politique ; Droit administratif*) ;
- L'UFR Sciences sociales (SS) propose quatre mentions de licence (*Sociologie ; Géographie et aménagement ; Economie et gestion ; Administration économique et sociale*), deux LP (*Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration ; Assurance, banque, finance*) et une mention de master (*Sciences économiques et sociales*) ;
- L'Institut Supérieur du Management (ISM) délivre une mention de licence (*Gestion* dont la L1 - première année de licence - et la L2 - deuxième année de licence - sont communs avec la licence *Économie et gestion* de l'UFR SS), une mention de LP (*Métiers de la GRH : assistant*) et quatre mentions de master (*Gestion des ressources humaines ; Management et administration des entreprises - MAE ; Management public ; Management*) ;
- L'IUT de Mantes-en-Yvelines propose quatre mentions de LP (*Management et gestion des organisations ; Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie ; Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement ; Technico-commercial*) ;
- L'IUT de Vélizy-Rambouillet propose sept LP (*Aménagement paysager : conception-gestion-entretien ; Commerce et distribution ; Commercialisation de produits et services ; Management et gestion des organisations ; Métiers du marketing opérationnel ; E-commerce et marketing numérique ; Services à la personne*).

Les formations sont adossées à six laboratoires de recherche localisés sur le territoire, deux en droit (Versailles Institutions Publiques - VIP, équipe d'accueil - EA 3643, Droit des Affaires et Nouvelles Technologies - Dante, EA 4498), un en sciences économiques et géographie (Centre d'Etudes sur la Mondialisation, les Conflits, les Territoires et les Vulnérabilités - Cemotev, EA 4457), deux en sociologie et science politique (Professions, Institutions, Temporalité-Printemps, UMR 8085 ; Centre d'Etudes Sociologiques Sur le Droit et les Institutions Pénales - Cesdip, UMR 8183), et un en sciences de gestion, sciences de l'information et de la communication (Larequoi, EA 2452).

AVIS GLOBAL

La stratégie du champ est d'assurer, sur le territoire des Yvelines, une offre de formation disciplinaire et thématique des SHS et des métiers des services, de la licence au doctorat, avec des débouchés professionnels diversifiés dans chacune des disciplines et domaines concernés.

La pluridisciplinarité du champ est à saluer. Cependant, l'intitulé et la signification du champ ne sont pas expliqués, ni le lien qui unit ce champ et chacune des formations le composant. Il n'est pas simple de comprendre pourquoi une mention participe à ce champ et pas une autre. Par exemple, la LP *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement* pourrait *a priori* être intégrée dans le champ *Climat, environnement, espace et société*, comme l'est le master *Gestion de l'environnement*.

On ignore également pourquoi sont hors du champ les huit masters accrédités ComUE Paris-Saclay dont certains parcours sont portés par l'UVSQ, et quels sont les éléments ayant présidé à cette partition (par exemple pourquoi six masters de droit sont rattachés à la ComUE Paris-Saclay et deux à l'UVSQ, dont certains ont des intitulés proches comme *Droit public* portés la ComUE Paris-Saclay, et *Droit administratif* porté par l'UVSQ). En l'état, ces imprécisions quant aux choix ayant présidés aux contours du champ et son contenu affectent la lisibilité, l'affichage et la cohérence de l'ensemble.

La coexistence de certaines formations aux intitulés proches peut également être source de confusion pour les étudiants (coexistence d'une licence *Économie et gestion* et d'une licence *Gestion*) ou parce que leur positionnement ou les métiers visés sont proches (LP *Métiers du marketing opérationnel* et LP *Technico-commercial*) ou parce que les parcours regroupés au sein de la mention couvrent des sous-champs disciplinaires très éloignés (master *Management et administration des entreprises - MAE*, master *Management*, master *Management public*), ou encore en raison d'intitulés peu clairs par rapport au contenu de la formation (LP *Métiers du marketing opérationnel*, master *Sciences économiques et sociales - SES*).

La politique en matière de licences professionnelles mériterait d'être clairement établie. Elle pourrait porter sur l'identification des critères de création ou de maintien d'une LP, les moyens mis en œuvre pour éviter un trop fort taux de poursuite d'études tout particulièrement au sein de l'UVSQ, point de faiblesse majeur de la plupart des LP du champ.

L'environnement socio-économique et de recherche des formations du champ est dense et de qualité. Toutefois, l'adossement à la recherche des formations est souvent peu décrit voire inexistant dans le cas des LP. Cela est d'autant plus surprenant que la structuration du champ s'est faite en partie par référence aux axes de recherche des laboratoires.

L'UVSQ s'est dotée pour le champ d'outils de pilotage par exemple sur le suivi des diplômés, des effectifs, etc. Toutefois, la lecture des dossiers montre un degré d'appropriation faible de ces outils par les équipes pédagogiques, ces données n'étant que rarement commentées. D'une manière générale, le champ n'a pas su mettre en place un pilotage efficace (certaines formations n'ont pas de conseil de perfectionnement ou la périodicité des réunions est très variable ; les pistes d'amélioration continue ne sont pas décrites) et commun à toutes les formations (seules quelques formations font une évaluation des enseignements par les étudiants, ont déployé un suivi de l'acquisition des compétences...). Ce sont des enjeux majeurs pour que les formations du champ puissent s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et intègrent pleinement les recommandations du Hcéres, dont certaines ont déjà été relevées au cours de la précédente évaluation.

Enfin, dans la construction de la nouvelle offre de formation, une mise à plat des intitulés et des parcours est attendue en lien avec la capacité de portage par les enseignants-chercheurs de l'UVSQ dans les disciplines concernées.

ANALYSE DÉTAILLÉE

Les finalités des formations sont clairement exposées pour l'ensemble des formations. Certaines licences proposent des débouchés professionnels pour les étudiants qui ne poursuivent pas leurs études en master. Plus généralement les licences offrent une spécialisation progressive ainsi que les détails sur les poursuites d'études possibles. Malgré tout, les licences *Économie et gestion* ; *Administration économique et sociale* ; et *Gestion* sont présentées comme préparant à des masters en gestion alors que la place des enseignements en sciences de gestion est parfois faible.

Les compétences, les secteurs d'activité et les types des métiers visés sont explicités. Néanmoins, lorsque plusieurs parcours sont proposés, les compétences attendues mériteraient d'être définies par parcours voire par module ce qui n'est pas toujours le cas. Les enseignements proposés sont cohérents avec les objectifs professionnels énoncés. Certains masters portés par l'UVSQ présentent des objectifs larges et qui manquent de précisions quant aux visées professionnelles. Les suppléments au diplôme existent mais ne sont délivrés, pour certaines formations, qu'aux étudiants qui en font la demande alors qu'ils devraient être systématiquement délivrés à tous les diplômés.

Les intitulés des formations sont le plus souvent explicites à l'exception par exemple de la LP *Métiers du marketing opérationnel* qui n'indique pas l'orientation durable, responsable et éthique de la formation, du master *Sciences économiques et sociale* (SES), dont l'objectif est de former des étudiants dans les domaines du développement durable et de l'environnement et dont le contenu vise une double spécialisation en économie et en géographie. Quant à l'intitulé du master *Droit administratif*, il ne reflète pas le contenu de cette formation, lequel est beaucoup plus ciblé puisqu'il concerne le droit immobilier public ; les auteurs du dossier en sont conscients et s'en expliquent. De même, le rattachement de certains parcours aux mentions

de master interroge et une remise à plat des parcours et des intitulés de mention est nécessaire (par exemple pour le master *Management et administration des entreprises*, le master *Management* ou le master *Management public*). Enfin, la coexistence d'une licence *Économie et gestion* et d'une licence *Gestion* est problématique car la proximité des libellés nuit à la lisibilité de l'offre.

Dans l'ensemble, les formations présentent un positionnement satisfaisant, au niveau local (Sud-Ouest de Paris), avec un ancrage fort dans leur environnement régional et économique. Dans le dossier champ, l'environnement concurrentiel des formations en gestion (écoles de commerce ou universités) est présenté tout comme le sont les axes de différenciation permettant de légitimer l'offre de formation de l'UVSQ. Il est regrettable que ces axes ne soient pas mieux explicités dans les dossiers formations.

Les formations sont le plus souvent adossées à des laboratoires de recherche. Les liens entre les activités de recherche et de formation sont variables. Ils sont assez faibles voire inexistantes pour les licences professionnelles. Ils sont substantiels en licence et en master lorsqu'ont été mis en place notamment des modules d'initiation à la recherche, des projets personnels encadrés, des journées d'études menées en collaboration avec les enseignants-chercheurs des laboratoires de rattachement.

L'environnement socio-économique des Yvelines est particulièrement riche en organisations. L'ancrage local est assuré par de nombreux partenariats avec des institutions du territoire (par exemple pour l'UFR DSP avec les juridictions locales, le barreau de Versailles ; pour l'UFR SS, la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles - CCIV, les collectivités territoriales et des centres de recherche ; pour l'ISM et les IUT avec des entreprises). De manière très classique, les liens de proximité avec ces organisations se traduisent par l'accueil de stagiaires et d'alternants, l'animation de cours ou l'organisation de conférences thématiques par des professionnels, la proposition de projets tutorés et la participation aux jurys. Cependant, les partenariats auraient pu être plus substantiellement présentés. Malgré tout, pour quelques rares formations, on observe une dépendance trop forte de la formation soit à un Centre de formations des apprentis (CFA) (LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie*), soit à une entreprise (LP *Technico-commercial parcours Chargé d'affaires en vente de solutions durables*), ce qui peut être source de fragilité. Les liens avec l'environnement socio-économique sont bien développés dans les formations qui proposent l'alternance (licences professionnelles, certains masters). Une réflexion pourrait être menée sur un développement plus large de l'alternance notamment au sein des licences.

L'ancrage à l'international est un point fort de plusieurs formations du champ (licence *Droit parcours international*, master *SES*). L'existence de délocalisations dans différents pays d'Afrique pour certains parcours du master *Science politique* est à saluer. Toutefois, le peu d'informations communiquées sur les mobilités sortantes (études ou stages) ne permettent pas d'apprécier la réalité de cet ancrage international. D'une manière générale, les LP apparaissent écartées de ces dispositifs ce qui est regrettable.

L'organisation pédagogique des formations répond à une logique de spécialisation progressive des étudiants, en licence, comme en master. Toutefois, la licence *Science politique* présente une organisation qui n'est pas totalement cohérente car les deux premières années sont organisées de manière bi-disciplinaire (avec un équilibre entre les enseignements de droit et ceux de science politique) alors que la troisième année contient presque uniquement des enseignements de science politique (à l'exception d'un cours de droit).

La composition des équipes pédagogiques est satisfaisante dans l'ensemble. Toutefois, le nombre d'heures d'enseignement assurées par des enseignants-chercheurs est parfois trop faible dans certaines LP, remettant en cause leur caractère universitaire (LP *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement*, LP *Technico-commercial*, LP *Management et gestion des organisations*, LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration*). Dans les deux licences *Économie et gestion* et *Gestion*, le nombre d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion est insuffisant.

Toutes les formations proposent des modalités variées d'enseignements : formations initiales, formation continue, formations classiques ou en alternance, sans que ne soit systématiquement précisée la répartition des étudiants entre ces modalités. Si la démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) est proposée dans les diplômes de LP et de master, aucune précision n'est fournie sur son effectivité.

La professionnalisation est un enjeu pour l'ensemble des formations, y compris en licence, même si parfois les informations fournies sont lacunaires pour en apprécier les contenus. Elle prend la forme de stages (qui ne sont cependant pas toujours obligatoires en licence), projets tutorés, projets personnels encadrés, UE optionnelles « module professionnalisant » (en L3 - troisième année de licence - *Droit*), travaux d'enquête collective (licence *Sociologie*), voyages d'études (licence *Géographie et aménagement*) et bien sûr alternance.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique est inexistante en LP (d'autant que le nombre d'enseignants-chercheurs y est parfois très restreint). Elle n'est guère mise en évidence en licence, sauf pour la licence *Droit* avec le projet personnel de l'étudiant (PPE) pouvant consister en la participation à un colloque ou projet de recherche, et la licence de *Sociologie* qui se distingue par la bonne synergie existante entre la dimension professionnelle et la dimension recherche. Elle est davantage présente en master.

La place du numérique et d'autres innovations pédagogiques reste globalement classique et insuffisante, se limitant à un environnement numérique de travail (ENT), aux plateformes type Ecampus, à l'apprentissage des logiciels liés aux métiers (en géographie par exemple), aux cours de préparation aux certifications informatiques. Le parcours *Management des organisations culturelles et artistiques (MOCA)* du master *Management public* fait exception, avec des expériences de cours en ligne pour une unité d'enseignements (management international). L'UVSQ est consciente du retard et une vice-présidence déléguée, ainsi que des chargés de mission numérique ou de projets d'innovation pédagogique ont été nommés pour développer cet aspect.

L'enseignement des langues est classique avec un volume horaire moyen satisfaisant. Il est à noter que certaines licences (*Droit ; Science politique*) proposent aussi des cours disciplinaires en langues étrangères, ce qui est très positif. La place de l'international dans l'organisation pédagogique est souvent résumée à l'enseignement des langues en LP (sauf pour la LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration*). La plupart des formations offrent une préparation au *Test of English for International Communication (TOEIC)* sans que l'on sache s'il existe des seuils permettant de valider la compétence linguistique.

L'accueil des publics à contraintes particulières est assuré dans le cadre des dispositifs mis en place par l'Université, par le service accueil handicap (SAH).

Les modalités de pilotage diffèrent selon le niveau des formations (licence, LP ou master).

La direction pédagogique des diplômes est clairement indiquée pour les licences avec un responsable pour chaque mention et pour chacune des années. En master, un responsable par parcours a été désigné, mais il est regrettable qu'un responsable de mention ne soit pas toujours présent, en particulier pour les formations assurées sur plusieurs sites. Par ailleurs, la responsabilité pédagogique des licences professionnelles n'est pas claire et elle est souvent assumée par un enseignant du second degré, voire par un intervenant contractuel. Globalement, les équipes pédagogiques sont équilibrées et diversifiées. Cependant, certaines licences professionnelles sont marquées par une très faible présence d'enseignants-chercheurs et une forte présence de vacataires professionnels, ce déséquilibre est de nature dans certains cas à remettre en cause le caractère universitaire de la formation.

Les conseils de perfectionnement sont en général mis en place, parfois depuis peu comme en licence. Si leur composition est généralement conforme à la réglementation, parfois leur fonctionnement est difficile à vérifier tant les données qualitatives et quantitatives manquent, et la place des étudiants faible.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est présentée comme mise en place dans certains masters, toutefois les dossiers sont trop peu renseignés, notamment sur l'utilisation des évaluations. Elle ne l'est pas *a priori* pour les licences et pour la plupart des licences professionnelles.

Les dossiers souffrent d'incomplétude : les informations, les commentaires et l'étude des résultats lorsqu'ils existent, sont insuffisants, rendant l'analyse délicate. Il serait utile de disposer de données quantitatives et qualitatives, lesquelles constituent des indicateurs sur le pilotage effectif et la réelle attractivité des formations.

Au regard des données mentionnées, plusieurs remarques peuvent être formulées.

En ce qui concerne les licences, globalement, le nombre d'inscrits et les taux de réussite sont bien fournis, mais trop rarement analysés (sauf en *Sociologie* où les taux d'échec sont analysés). Il en ressort cependant une réussite dans l'ensemble bonne des étudiants. Si les dispositifs de suivi des diplômés existent, les résultats sont partiels et en général peu explicités.

Pour les licences professionnelles, si le nombre d'inscrits, le taux de réussite sont renseignés, les dossiers sont beaucoup plus lacunaires au sujet des informations sur l'accès. Trois LP (LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie*, la LP *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement*, et la LP *Technico-commercial*) interrogent quant à leur pérennité, car la première n'a pas ouvert depuis 2015, et les deux autres ont des effectifs faibles. Le taux de poursuite d'études après l'obtention d'une licence professionnelle est le plus souvent fort, dépassant les 40 %, parfois 75 % (LP *Assurance, Banque, Finance*, LP *Management et gestion des organisations*, LP *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement*, LP *Technico-commercial*, LP *E-commerce et marketing numérique*, LP *Métiers du marketing opérationnel*, LP *Commerce et distribution*, LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration*). Ce point est problématique. Les dossiers sont lacunaires sur le devenir des diplômés qui ne poursuivent pas d'études.

S'agissant des masters, les formations sont majoritairement attractives, et le taux de réussite satisfaisant. Il existe néanmoins quelques parcours ou mentions pour lesquels l'attractivité décline (par exemple le master *Droit public*, le master *SES*) ou pour lesquels le taux de poursuite entre le M1 (première année de master) et le M2 (deuxième année de master) est faible (master *Science politique* où seul un étudiant sur deux poursuit en M2) ou pour lesquels le taux de réussite est moins satisfaisant (master *Sociologie*). Les données sur le devenir des étudiants sont dans la plupart des cas non commentées et leur fiabilité pose parfois aussi problème en raison du faible taux de réponse.

POINTS D'ATTENTION

Les formations suivantes appellent des points d'attention.

- La licence *Économie et gestion* et la licence *Gestion* de par leurs intitulés proches nuisent à la lisibilité de l'offre. Une réflexion doit être engagée sur le maintien des deux appellations ou bien sur leur fusion.
- La LP *Assurance, banque, finance* a un taux de poursuite d'études très élevé (jusqu'à 75 %) remettant en cause son positionnement en tant que LP. Une réflexion doit être menée sur son possible rattachement à une licence générale telle que la licence *Gestion*.
- La LP *Commerce et distribution* propose trois parcours pour seulement 22 étudiants. De plus, son taux de poursuite d'études trop élevé (45 %), au regard de la finalité professionnelle des LP, remet en cause son positionnement en tant que LP. Enfin, l'équipe pédagogique n'intègre que trop peu d'enseignants-chercheurs (assurant environ une trentaine d'heures) remettant en cause le caractère universitaire de la formation.
- La LP *Management et gestion des organisations* propose deux parcours dont on peine à saisir les spécificités. De même, et de façon plus problématique, la poursuite d'études est encouragée vers des masters de l'UVSQ. Une réflexion pourrait être engagée pour transformer cette LP en parcours de la licence *Gestion* si la volonté est d'amener les diplômés vers des masters. Enfin, l'équipe pédagogique doit être renforcée en enseignants-chercheurs (actuellement seules 6h sont assurées par un enseignant-chercheur) dès lors que l'UVSQ souhaite maintenir cette formation au sein de son offre.
- La LP *Métiers du marketing opérationnel* gagnerait à clarifier l'intitulé de son parcours pour mieux mettre en valeur l'orientation durable, responsable et éthique de la formation. Néanmoins, le taux de poursuite d'études trop élevé de cette LP amène à réfléchir à son positionnement en tant que LP ou en tant que parcours d'une licence générale telle que la licence *Gestion*.
- La LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration* souffre d'une équipe pédagogique ne comportant aucun enseignant-chercheur en sciences de gestion, ce qui remet en cause son caractère universitaire. Par ailleurs, son taux de poursuite d'études (30 %) est trop élevé au regard de la finalité d'une LP.
- L'avenir de la licence professionnelle *Services à la personne* est problématique du fait d'une attractivité faible (formation n'ayant pas été ouverte cette dernière année). Son maintien supposerait d'identifier les besoins et d'analyser le marché de l'emploi.
- L'attractivité de la LP *Technico-commercial* est en baisse. Une réflexion sur la composition de l'équipe pédagogique pourrait être menée : il est surprenant qu'elle ne comporte aucun enseignant-chercheur. En outre, le taux de poursuite d'études est élevé. Sa forte dépendance à Véolia peut expliquer ces points qu'il importera de revoir dès lors que l'UVSQ souhaite maintenir cette formation au sein de son offre.
- Le master *Droit* est construit pour préparer aux concours et examens des fonctions publiques et des métiers de la justice (avocat, magistrat). Le dossier ne précise pas s'il existe un Institut d'études judiciaires et le cas échéant un IPAG (institut de préparation à l'administration générale), ce qui poserait un problème de positionnement du master. Surtout, aucun chiffre n'est donné sur la réussite aux concours et examens, données essentielles pour vérifier sa pertinence. Sa construction mériterait également une réflexion : le master est sur deux ans s'agissant du parcours *Carrières judiciaires* mais sur une année concernant le parcours menant aux concours des fonctions publiques.
- Le dossier du master *Sociologie* ne donne pas les éléments permettant d'en juger l'efficacité. Alors même qu'il s'agit peut-être d'une formation de niveau tout à fait acceptable, plusieurs éléments permettant d'en juger sont absents du dossier (par exemple, il n'y a pas de lisibilité des articulations entre le M1 et le M2 ; il n'y a pas de réunion du conseil de perfectionnement, etc.). La mention manque de cohérence, et l'on perçoit une forte étanchéité des sites de formations. Les liens évoqués tant avec l'environnement de recherche qu'avec le monde socio-économique sont insuffisants. Les taux d'abandon en M1 sont très élevés. Le taux de poursuite en doctorat est très faible.

- Le master *Sciences économiques et sociales* propose quatre parcours pour moins de 40 étudiants. Au-delà de la rationalisation des parcours, une réflexion doit être faite sur l'intitulé de la mention qui ne reflète pas l'approche bi-disciplinaire en économie et en géographie.
- La conception globale du master *Droit social* pourrait être repensée, dans sa gouvernance comme dans sa stratégie, au niveau de la COMUE. La répartition des crédits ECTS (crédits européens) entre les deux semestres du parcours *Manager ressources humaines des relations sociales* mériterait d'être davantage équilibrée. Il y a un manque de cohérence entre le contenu de la formation et les débouchés pour le parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines*. Pour le parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale*, la part dévolue aux enseignants-chercheurs devrait être accentuée et son équipe pédagogique diversifiée.
- La part dévolue aux enseignants-chercheurs devrait également être accentuée pour le parcours *Droit des achats publics* proposé par les masters *Droit public* et *Droit international et européen*. Le parcours *Droits fondamentaux* du master *Droit international et européen* devrait prévoir un stage obligatoire en deuxième année.
- Des partenariats internationaux pourraient être mis en œuvre au sein du master *Droit du numérique*.
- Certains parcours devraient mener une réflexion relative à leur attractivité au regard de la baisse du nombre des candidatures (parcours *Droit de la création et numérique* du master *Droit du numérique* et parcours *Droit du patrimoine culturel* et *Droit des contrats publics* du master *Droit public*) qui a conduit certaines années à la non-ouverture de certains d'entre eux (parcours *Droit de la création et numérique*, parcours *Manager stratégique des organismes de protection sociale* du master *Droit social*, parcours *Droit des activités aériennes et aéronautiques* du master *Droit international et européen*).
- Certains mécanismes de double adossement fonctionnent de manière très déséquilibrée et pourraient donc être repensés ou supprimés (parcours *Droit des achats publics* et *Droit de l'homme et droit humanitaire* des masters *Droit public* et *Droit international et européen*).

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS



LICENCE ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Administration économique et sociale* (AES) est rattachée à l'unité de formation et de recherche (UFR) des Sciences sociales aux côtés de trois autres licences générales (*sociologie, économie-gestion, géographie et aménagement*). Elle se compose d'un tronc commun en 1^{ère} et 2^{ème} années et de deux parcours de spécialisation en 3^{ème} année : *Administration publique et sociale* ; *Ressources Humaines*.

Elle constitue un niveau de préprofessionnalisation en vue d'une poursuite d'études en master. Elle est ouverte aux étudiants de formation initiale comme de formation continue.

ANALYSE

Finalité

La licence AES a pour finalité la poursuite d'études en master en gestion, mais également des autres disciplines dispensées au cours des trois années (sociologie, droit, sciences politique, économie et métiers de l'enseignement et de la formation). Une bonne communication est faite de la maquette de la formation et ses débouchés. Un supplément au diplôme existe et est délivré aux étudiants qui en font la demande alors qu'il devrait être systématiquement distribué. La fiche répertoire nationale des certifications professionnelles (RNCP) est présente et conforme.

Les enseignements proposés sont cohérents avec les objectifs professionnels énoncés et permettent d'accueillir des étudiants en réorientation, venant des autres formations du champ voire d'autres licences (lettres et civilisation, droit ou encore mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales). En L3, la licence accueille les étudiants titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) *Gestion des entreprises et des administrations (GEA)*, *Techniques de commercialisation (TC)* et *Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO)*.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement institutionnel est clairement décrit en ce qui concerne les relations avec les Instituts universitaires de technologie (IUT) de Mantes-en-Yvelines et Rambouillet dont les étudiants peuvent intégrer la L3. Des partenariats existent également avec des établissements du secondaire comme le lycée Descartes de Montigny-Le-Bretonneux pour faciliter la réorientation des étudiants, soit de la L1 vers le brevet de technicien supérieur (BTS) ou du BTS vers la L3 ; ou avec des lycées des Yvelines proposant des classes préparatoires.

La licence *AES* et la licence *Économie-gestion* font partie de l'UFR des Sciences sociales, certains des étudiants de la première passant dans la seconde pour faire du management.

La formation est adossée à la recherche via les interventions des enseignants-chercheurs de deux laboratoires de l'UFR des Sciences sociales : le laboratoire Professions institutions temporalité (Printemps) en Sociologie UMR-8085 et le Centre d'études sur la mondialisation, les conflits, les territoires et les vulnérabilités (CEMOTEV EA-4457), équipe d'accueil pour l'économie-géographie. Une sensibilisation à la recherche est prévue en L2 à travers une unité d'enseignement de méthodologie d'enquête.

Les relations avec le monde socioéconomique sont principalement développées lors des suivis de stages (obligatoires en L3 mais possibles dès la L1). Il n'existe pas de convention ou accord de partenariat spécifique à la mention, mais il existe des contacts via la fondation de l'UVSQ et les alumni (le cluster Vert & Bleu).

Il n'est fait mention d'aucun partenariat avec des établissements étrangers. Les étudiants de la licence *AES* bénéficient toutefois des partenariats négociés au niveau de l'UVSQ pour effectuer des mobilités à l'étranger.

Organisation pédagogique

La licence *AES* se compose d'un tronc commun couvrant trois domaines : le droit, l'économie-gestion et les sciences sociales. L'accent semble avoir été davantage mis sur les enseignements de gestion particulièrement en L3. La spécialisation se fait progressivement pour permettre aux étudiants de choisir entre 2 parcours en L3 : *Administration publique et sociale* (préparation aux fonctions de gestion dans la fonction publique) et *Ressources humaines* (débouchés vers les masters en gestion, les écoles de commerce).

L'accent est mis sur la préprofessionnalisation et la connaissance de l'environnement professionnel, avec un focus sur les métiers de l'enseignement (primaire et secondaire) mais aussi la possibilité de faire des stages dès la L1. Le stage donne lieu à une soutenance où l'étudiant doit démontrer sa capacité à mobiliser ses connaissances en lien avec ses missions en entreprise. Le Service orientation et insertion professionnelle aide les étudiants dans leur recherche de stage et d'emploi. Quelques étudiants de L2 et L3 peuvent bénéficier du soutien du dispositif créé par l'association Passeport avenir qui offre un tutorat individualisé à des jeunes de milieu populaire, en mobilisant des cadres d'entreprises.

Deux UE obligatoires (méthodologie universitaire et techniques d'expression) en L1 visent à donner aux étudiants des compétences utiles pour réussir leurs études ; et des enseignements de remise à niveau sont proposés notamment en mathématiques et statistiques. La réorientation avec conservation de tout ou partie des crédits ECTS (European Credits Transfer System) est proposée pour limiter les risques d'échec en L1.

Des UE d'ouverture, visant à personnaliser la formation en fonction des objectifs professionnels, sont proposés tout au long des 3 années de licence. L'engagement étudiant est également valorisé grâce à une UE engagement (3 ECTS et 14h d'interventions). Il s'agit de reconnaître les compétences et connaissances acquises au cours de l'exercice d'un engagement (associatif, service civique...).

La formation accueille aussi bien des étudiants en formation initiale que continue mais aucun aménagement n'est prévu pour ces derniers. La licence est ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Elle peut accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (handicap, sportifs de haut niveau).

Les étudiants bénéficient d'enseignements en informatique (sans délivrance de certification en informatique) et d'un environnement numérique de travail classique. Il n'est fait état d'aucune pratique pédagogique innovante.

Les étudiants ont la possibilité de suivre un semestre en L3 dans le cadre des conventions internationales de l'UVSQ. Toutefois, il n'est pas fait mention du nombre d'étudiants partant à l'étranger. L'apprentissage des langues se résume aux cours d'anglais, et, pour ceux qui le souhaitent, à la poursuite d'une deuxième langue en option. L'évaluation des compétences linguistiques n'est pas réalisée (pas de certification en langue).

Pilotage

L'équipe pédagogique se compose de 4 enseignants du second degré, 1 MCF, 2 PR et de 30 contractuels pour 450 étudiants. Il s'agit d'une licence en tension dans l'académie ne permettant pas de satisfaire toutes les demandes. La faiblesse des moyens nuit à l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Une réunion pédagogique semestrielle est organisée avec les enseignants titulaires en vue de dresser un bilan sur les pratiques pédagogiques et de coordonner les enseignements. Des réunions de concertation peuvent être organisées à la demande d'un responsable d'UE (unité d'enseignement). Le conseil de perfectionnement, dont la composition est conforme à la réglementation, ne s'est réuni qu'une fois depuis 2016 (une réunion était

prévue également en juin 2018).

A la rentrée 2016-2017, dans le cadre d'une démarche qualité, un groupe de travail composé d'étudiants et d'enseignants chercheurs de licence et de master a été constitué pour proposer des outils d'évaluation des enseignements en vue d'un processus d'amélioration continue.

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques. L'équipe pédagogique n'a pas été formée à l'approche en compétence des enseignements qui n'est donc pas mise en place. Ceci n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

Le suivi des effectifs à la sortie (à 18 mois et 30 mois) est assuré par le Bureau des enquêtes et analyses (BEA). Cependant, il n'existe aucun suivi au-delà de la poursuite d'études à l'UVSQ.

Résultats constatés

Les effectifs en L1 diminuent de 13 % entre 2016-2017 (215 inscrits) et 2017-2018 (187 inscrits). En L2, les effectifs sont stables autour de 100, en L3 125 en 2016-17, 113 en 2017-2018.

Le taux de réussite en L1 est de 49,8 %, de L2 en L3 de 75,5 % pour 2016-2017. Le taux de réussite en L3 est de 75,2 % pour la même année universitaire. en moyenne sur 4 ans de 43 % des inscrits (validation totale ou partielle incluse) mais il a tendance à diminuer (36 % pour l'année 2016/2017). En L2, les effectifs varient entre 100 et 120 inscrits. Le taux de réussite moyen (validation partielle ou totale) en L2 sur 4 ans est de 70 % (63 % pour l'année 2016/2017). En L3, les effectifs sont environ de 120 inscrits environ. Le taux de réussite (validation totale) est très bon, en moyenne 72 % sur 4 ans (75 % pour l'année 2016/2017). Des dispositifs de soutien à la réussite sont mis en place et montrent leur efficacité au regard des résultats obtenus.

La finalité principale de la formation reste la poursuite en master, toutefois, seuls 20 % des étudiants de L3 poursuivent leurs études au sein de l'UVSQ, ce qui pose question. De plus l'enquête du BEA ne précise pas s'il y a une insertion professionnelle des diplômés à l'issue de la licence. De même, aucune information n'est communiquée sur le nombre d'étudiants ayant validé leur L2 et s'orientant vers une licence professionnelle.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Des modules d'aide à la réussite (mise à niveau/ méthodologie universitaire).
- Un bon ancrage territorial.
- Une possibilité de poursuivre une seconde langue.
- Une possibilité d'effectuer des stages dès la L1.

Principaux points faibles :

- Un sous-encadrement pédagogique.
- Des conseils de perfectionnement se réunissant de manière irrégulière.
- Une absence de certifications en informatique et linguistique.
- Une absence d'évaluation des compétences.
- Une absence de données sur l'insertion professionnelle à la fin de la L3 et sur les réorientations vers des licences professionnelles à l'issue de la L2.
- Une dimension internationale faible.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *AES* vise la découverte de plusieurs disciplines, dans une démarche de spécialisation progressive. Elle bénéficie d'un fort ancrage territorial et a su mettre en place un ensemble de dispositifs pour lutter contre l'échec à l'Université. De par son approche pluridisciplinaire, elle offre la possibilité aux étudiants de construire un projet professionnel personnalisé et l'opportunité de se réorienter. Conformément aux recommandations de la précédente évaluation de l'AERES, le nombre d'heures consacré aux langues vivantes a été augmenté. Pour autant, les certifications en langues et en informatique ne sont pas mises en place.

Par ailleurs, cette formation souffre d'un manque criant d'encadrement pédagogique qui limite les projets et les perspectives de développement, notamment pour concrétiser des partenariats avec des entreprises du territoire ou pour renforcer la dimension internationale ou enfin pour mettre en place une évaluation des compétences prévue par le cadre national des licences. Le sous-encadrement pédagogique est chronique, déjà apparent lors de l'évaluation précédente.

Le lancement d'une démarche qualité est un signal fort de l'institution, soulignant une prise de conscience des difficultés rencontrées par les équipes pédagogiques dans l'accomplissement de leurs missions au quotidien. Cela permettra de fournir davantage de données sur l'évaluation des enseignements par les étudiants, l'insertion professionnelle, la réorientation et la poursuite d'études, points faibles déjà soulignés lors de la précédente évaluation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE DROIT

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence mention *Droit*, est une formation généraliste, organisée sur trois années. Elle comprend deux parcours (parcours *Droit* et parcours *Droit international*) dès la première année de licence (L1) et elle propose deux parcours *Droit privé* ou *Droit public* en troisième année (L3). Il est possible également de suivre un double cursus droit/anglais pour se voir délivrer une double licence *Droit/anglais*. La licence *Droit* vise à permettre aux étudiants de maîtriser les notions fondamentales en droit et droit international, et à développer leur capacité d'analyse des systèmes et des institutions politiques françaises, européennes et internationales. Les diplômés poursuivent pour la plupart leurs études en master *Droit*. Les enseignements ont lieu sur le site de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (UVSQ).

ANALYSE

Finalité

La finalité de la formation est clairement exposée, avec notamment des précisions sur la spécialisation progressive et sur les compétences transversales visées dans un certain nombre de disciplines complémentaires (comme pour le numérique, l'anglais juridique ou la recherche documentaire).

La formation présente de façon plutôt théorique les compétences attendues au terme des trois années de formation. Il est regrettable que le dossier fourni par l'établissement renvoie à d'autres documents que ceux du dossier déposés pour saisir plus précisément les finalités de la formation. Pour le reste, l'équilibre entre les deux parcours *Droit* et *Droit international* est correctement assuré ainsi que le complément en langue anglaise pour le parcours *Droit*.

Le dossier ne détaille pas suffisamment les liens entre les parcours de licence et la poursuite dans les différents masters, alors qu'il est indiqué que la plupart des diplômés poursuivent en master de *Droit* ou de *Droit international*.

Les étudiants sont clairement et précisément informés des débouchés professionnels à l'occasion d'une journée organisée à cet effet.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est présente et décrit de façon satisfaisante les caractéristiques du diplôme.

Positionnement dans l'environnement

La formation est essentielle pour la faculté de droit et de science politique car elle représente la base de son secteur juridique. Elle est bien ancrée dans son environnement régional et recrute aussi des lycéens venant d'autres secteurs géographiques que le bassin classique de Versailles (comme Rouen, Chartres ou Orléans). Les liens entretenus avec l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye sont intéressants mais s'arrêtent, selon le dossier, à la présence d'enseignants de la licence dans les cursus de l'IEP. De même d'autres rattachements sont évoqués (comme avec l'unité de formation et de recherche - UFR de sciences sociales ou les deux instituts universitaires de technologie - IUT) mais sans explications.

L'articulation avec les milieux de la recherche est intéressante en se manifestant à plusieurs niveaux. Elle s'effectue au travers des journées d'études organisées ponctuellement. Elle se manifeste aussi à travers la participation des enseignants-chercheurs aux travaux de leur laboratoire (quatre sont concernés : DANTE - droit des affaires et nouvelles technologies ; le VIP - Versailles institutions publiques ; le CESDIP - centre d'études sociologiques sur le droit et les institutions pénales et le PRINTEMPS - professions, institutions, temporalité).

Il existe un dispositif intéressant avec une UE (unité d'enseignements) « Projet personnel encadré » permettant aux étudiants de monter des projets de recherche en vue d'une publication ou d'un colloque.

Les partenariats avec le monde socio-économique ou juridictionnel (plusieurs juridictions sont réellement impliquées) sont réels.

Il faut noter une politique volontariste en matière de mobilité internationale des étudiants. Celle-ci bénéficie des nombreux partenariats existant (45). La mobilité est non seulement encouragée pour des périodes plus ou moins longues, dans le cadre notamment d'Erasmus, mais elle est réelle (avec 50 à 80 étudiants par an en mobilité ce qui est notable).

Organisation pédagogique

La formation est structurée en un tronc commun assortie dès la première année d'un choix pour le parcours *Droit international* ou pour le double cursus *Droit/anglais* en fonction des choix de l'étudiant. Il y a donc trois possibilités s'offrant aux étudiants dès la première année, ce qui est satisfaisant. En troisième année, pour les étudiants restant sur le parcours *Droit* une option entre une spécialité *Droit privé* ou *Droit public* s'ouvre à eux, ce qui favorise encore la progressivité de leur choix de carrière. Il convient de noter aussi l'existence de passerelles au sein de la faculté avec la licence *Science politique* ce qui favorise encore les possibilités de choix de l'étudiant, même si le dossier ne fournit pas les données chiffrées permettant d'apprécier ces choix.

Un diplôme d'université Collège de droit est proposé aux étudiants dès la première année (mais avec un démarrage au deuxième semestre) en vue de développer des compétences transversales pour les matières juridiques. Si cette possibilité est intéressante, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est pas dans la formation de base mais dans une formation complémentaire dont les conditions n'ont pas été explicitées (sauf le fait que cela dépend des notes au baccalauréat). De même, il est dommage que certaines compétences soient travaillées en dehors de la maquette de la formation mais par des modules spécifiques extérieurs.

La possibilité de choisir l'UE « engagement » pour valoriser son engagement dans une association, un service civique est intéressante. Là encore l'absence de données sur le nombre d'étudiants concernés et sur l'impact de leur formation ne permet d'évaluer l'intérêt de ce dispositif.

Au vue du tableau des enseignements joints, il y a évidemment des cours optionnel permettant à tous les étudiants de personnaliser leur parcours. Il est à noter que le module professionnalisant dans chacun des parcours de droit privé (magistrats et greffiers) et de droit public (rédaction législative) est très original. La spécialisation est progressive, avec des cours introductifs en L1, puis des approfondissements en deuxième année de licence (L2) et L3. Les étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau, salariés) bénéficient d'un suivi adapté de la part de l'établissement.

La préprofessionnalisation est réellement prise en compte. Elle s'effectue par le biais d'un module spécifique « projet personnel encadré » (PPE). Les stages en entreprise ou en juridiction sont encouragés mais il reste facultatif et il manque les données chiffrées permettant de se rendre compte de leur réalité.

Les innovations pédagogiques sont présentées de façon très modeste, sans politique spécifique en la matière et il y a assez peu de précisions sur ce point, en dehors de l'usage de la plateforme (e-campus 2) mise à disposition des enseignants et de l'espace numérique de travail des étudiants.

Concernant la place des langues, des cours sont dispensés en anglais chaque semestre, et donnent lieu à des

évaluations écrites et orales également en anglais, des cours en allemand et espagnol sont également disponibles, ce qui est pertinent pour une licence qui permet aux étudiants de viser des parcours de masters et des métiers en lien avec le droit international. La formation accueille chaque année des étudiants étrangers, mais le rapport ne donne pas d'indication très précise sur leur nombre ni sur de leur origine.

La formation est ouverte aux différents types de validation (acquis de l'expérience, acquis professionnels ou encore validation des études supérieures).

Pilotage

Le pilotage est classique s'agissant des rôles individuels avec des responsabilités clairement expliquées. La formation est ainsi pilotée par un responsable de promotion, un coordinateur du parcours de licence sous la responsabilité du vice-doyen et de secrétariat pédagogique dédié pour chacune des trois années de licence ce qui est concevable.

L'équipe pédagogique est clairement présentée (avec 15 professeurs des universités, 18 maîtres de conférences et deux professeurs agrégés du second degré). Une liste importante de professionnels ou de vacataires assurant les travaux dirigés est fournie mais sans aucune information sur leur statut ou profession.

Le conseil de perfectionnement a été mis en place mais sans que soit connue sa composition exacte. Il existe des délégués étudiants dont la liaison avec ce conseil n'est pas expliquée. L'évaluation des enseignements par les étudiants en est tout juste à sa mise en place.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont clairement établies, et se conforment aux dispositions en vigueur. En revanche le suivi de l'acquisition des compétences n'est pas réellement réalisé, il n'existe pas d'outil comme un portefeuille des compétences.

La formation propose des dispositifs d'aide à la réussite. Un système de tutorat a été mis en place pour les étudiants de première année, qui sont encadrés par des étudiants de L2 et L3. Ce dispositif est peu explicité dans le dossier, notamment s'agissant des résultats obtenus. Des réorientations sont possibles en cours d'études, mais elles ne concernent que peu d'étudiants chaque année.

Résultats constatés

Les données fournies ne sont pas toujours en cohérence (notamment entre les deux types de tableaux fournis) et la présence de données sur la licence *Science politique*, mention autonome paraît étonnante.

Le nombre d'inscrits reste important en première année mais avec quand même une tendance à la baisse continue entre 2013-2014 et 2017-2018 (passant de 625 à 526). La distinction des effectifs entre les deux parcours proposés n'est pas présentée. Les taux de réussite (sur les inscrits comprenant les étudiants ayant même partiellement validés leur année) en première année sont intéressants (variant de 41,7 % en 2013-2014 à 48 % en 2014-2015). En revanche, les taux de réussite en troisième année sont très moyens (68 et 73 % en 2015-2016 et 2016-2017) alors qu'aucune explication n'est fournie, tant sur le plan global que pour chacun des parcours proposés.

S'agissant de la double licence *Droit/anglais* quelques chiffres d'effectifs et de réussite sont fournis mais sans aucune analyse (effectif variant de 41 à 59 selon l'année avec un taux de réussite d'au moins 95 %).

Chaque année, la licence accueille également des étudiants étrangers dans le cadre d'échanges universitaires mais rien n'est très détaillé dans le dossier.

Un dispositif de suivi des diplômés a été mis en place (notamment par le Bureau des enquêtes et analyses) mais le dossier ne comporte aucune information sur la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des diplômés. Il est simplement indiqué que ces données existent.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une réelle politique d'internationalisation.
- Une bonne progressivité dans la formation.

Principaux points faibles :

- Des outils de pilotage insuffisamment structurés.
- Des dispositifs pertinents non prévus dans la maquette de la formation.
- Un dossier parfois incomplet sur les données attendues.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La mention de licence *Droit* n'est pas réellement originale. C'est une des nombreuses formations proposées dans ce domaine en région parisienne. Sa principale originalité tient à son positionnement très local et ses liens engagés très tôt avec l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye.

La licence *Droit* est une formation généraliste avec une bonne progressivité. Il est regrettable des points essentiels n'aient pu être analysés en raison du peu d'informations fournies par le dossier (notamment sur le devenir des diplômés, la faiblesse du taux de réussite en troisième année).

Une réflexion devrait aussi être engagée sur l'intégration des dispositifs hors maquette au sein de la formation ainsi que sur la possibilité d'associer plus étroitement les étudiants au pilotage de la formation.



LICENCE ÉCONOMIE ET GESTION

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Économie et gestion* est rattachée à l'unité de formation et de recherche (UFR) des Sciences sociales de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ). Le L1 et le L2 constituent un portail commun à deux mentions, la licence *Économie et gestion* et la licence *Gestion* sachant qu'au semestre 4 (S4) une pré-spécialisation est proposée sous forme d'enseignements optionnels. En L3, les étudiants de la mention *Économie et gestion* peuvent s'orienter vers deux parcours : *Finance et économie internationale* ; et *Sciences et techniques du génie logistique* ; ou bien s'inscrire en licence *Gestion* (L3) gérée par l'Institut supérieur de management (ISM).

La licence *Économie et gestion* constitue un niveau de préprofessionnalisation en vue d'une poursuite d'études en master et est ouverte aux étudiants de formation initiale comme de formation continue.

ANALYSE

Finalité

La licence *Économie et gestion* a pour objectif de préparer les étudiants à travailler dans un contexte international afin d'en comprendre les enjeux économiques. Les enseignements sont centrés en grande partie sur les disciplines d'économie et de gestion et une ouverture vers les disciplines connexes (histoire, initiation au droit).

Les diplômés peuvent s'orienter vers les masters de l'UVSQ, préparer des concours ou intégrer le marché du travail sur des postes de cadres intermédiaires (études économiques, finance). Les étudiants en cours de licence peuvent s'orienter vers une licence professionnelle ou préparer un diplôme universitaire de technologie (DUT) ou un brevet de technicien supérieur (BTS) dans le cadre des dispositifs passerelles.

Un supplément au diplôme existe et est délivré aux étudiants qui en font la demande. Il devrait en toute logique être remis à tous les diplômés de manière systématique. Les enseignements proposés sont cohérents avec les objectifs professionnels énoncés et la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Positionnement dans l'environnement

La licence *Economie et gestion*, de par son intitulé, se retrouve en concurrence directe avec la licence *Gestion* de l'UVSQ. Cette coexistence nuit à la lisibilité de l'offre. De plus, il existe de nombreuses licences en économie et/ou en gestion en région parisienne. Néanmoins, les enseignements sur « l'environnement et développement durable » proposés dès la L2 lui donnent une spécificité par rapport aux licences en économie et gestion proposées par des universités proches (Université de Paris-Nanterre ou de Cergy-Pontoise) ainsi que la spécialité anglais du parcours *Finance et économie internationale*.

Les liens avec la recherche sont indirects et se font via l'appartenance des enseignants-chercheurs à leurs laboratoires respectifs : Centre d'études sur la mondialisation, les conflits, les territoires et les vulnérabilités (CEMOTEV EA - 4457) et au Centre d'études Arctiques (CEARC EA - 4455).

Il peut être regretté l'absence de partenariats plus formels avec les milieux professionnels. Des liens sont établis uniquement à l'occasion des stages. Il n'y a pas de partenariat spécifique à l'international autres que les accords ERASMUS de l'UVSQ.

Organisation pédagogique

La licence est organisée sous la forme d'un portail commun en L1 et L2 à deux mentions : la licence *Economie et gestion* et la licence *Gestion*. Certains cours de L1 et de L2 sont mutualisés avec la licence *AES*, la licence *Sociologie* et la licence *Géographie et aménagement*. Au cours du semestre 4, une pré-spécialisation est proposée sous la formation d'enseignements optionnels. En L3, les étudiants ont le choix entre deux parcours de la licence *Economie et gestion* (parcours *Finance et économie internationale*; et parcours *Sciences et techniques du génie logistique*) ou intégrer la licence *Gestion* gérée par l'ISM. Les enseignements du portail (L1 et L2) sont très centrés sur la discipline économie alors même qu'il s'agit d'un portail qui devrait laisser une place plus grande à la gestion.

Les étudiants valident le Certificat informatique et internet (C2i) au premier semestre. Les pratiques pédagogiques font appel aux outils numériques classique (accès à l'espace numérique de travail).

La licence comporte une dimension de préprofessionnalisation en proposant aux étudiants la possibilité de réaliser un stage d'un mois en L3. Il n'y a pas de stage obligatoire ce qui n'est pas conforme à la réglementation. Une sensibilisation à la recherche se fait grâce à une unité d'enseignement « mémoire collectif et méthodologie de la recherche documentaire » animée par des enseignants-chercheurs.

L'accueil des étudiants handicapés est assuré par le Service accueil handicap (SAH) permettant un accompagnement personnalisé.

Un plan de réussite licence (PRL) a été instauré. Il se compose d'un enseignement de méthodologie obligatoire, d'un suivi individualisé du projet personnalisé de chaque étudiant pour faciliter son orientation et d'un tutorat d'accompagnement et de soutien en mathématiques et statistiques ainsi qu'en microéconomie.

L'ouverture à l'international se fait via un parcours optionnel *spécialité Anglais* sur l'ensemble des 3 années de licence. De même, les étudiants peuvent s'initier aux langues orientales et au portugais. Chaque année, entre 10 et 15 étudiants (notamment du parcours *Finance et économie internationale*) partent en mobilité internationale grâce aux 38 partenariats avec les établissements externes. Il est également prévu une préparation au *test of English for international communication (TOEIC)* et des enseignements en anglais dans les deux parcours de L3. Toutefois, il ne semble pas que le cursus fasse une évaluation systématique des compétences linguistiques des étudiants via une certification attestant le niveau linguistique des étudiants (hormis l'évaluation dans le cadre des UE).

La formation est accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE) mais ce dispositif est peu mobilisé (2 étudiants en 2015-2016 et 1 en 2017-2018).

Pilotage

L'équipe pédagogique, selon les annexes du dossier d'autoévaluation, se décompose en trois groupes : les enseignants de l'UVSQ assurant des cours d'économie (15 EC, 1 PAST, 2 doctorants et 1 enseignant contractuels) assurant 1 515h, ceux de mathématiques et de statistiques (4 EC, 2 enseignants et 3 doctorants) assurant 639h et enfin ceux de gestion (2 EC, 2 enseignants, 1 doctorant et 1 contractuel) assurant 503h. Cette répartition dénote d'une sous-représentation des enseignants de la discipline gestion. En compléments des vacataires (professeurs du second degré, doctorants et quelques professionnels) réalisent 985h. Les enseignants pour les heures mutualisées avec les licences *AES*, *Sociologie* et *Géographie et aménagement* ne sont pas mentionnés.

Le pilotage est assuré par un directeur coordonnant la mention, assisté par un responsable par année de licence et une responsable de la mobilité pour les séjours à l'étranger. En 2017, un dispositif de délégués par groupe de TD a été mis en place pour faciliter le dialogue entre les étudiants et l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique se réunit de manière informelle dans le cadre du laboratoire principal CEMOTEV et il est peu probable qu'à cette occasion les problèmes spécifiques à la licence soient abordés, d'autant que certains enseignant-chercheurs sont rattachés au CEARC. Les conseils de perfectionnement commencent à se mettre en place (le premier s'est tenu en juin 2017). Il est conforme à la réglementation.

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques. En revanche, il n'existe pas de suivi de l'acquisition des compétences ce qui n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

Le suivi des effectifs et du devenir des étudiants est réalisé par le Bureau des enquêtes et analyses (BEA) de l'établissement. Les données fournies ne portent que sur la poursuite d'études au sein de l'UVSQ. Un groupe Alumni sur le réseau social LinkedIn a été créé pour essayer de recueillir des informations sur le devenir professionnel des diplômés de la licence. L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas systématique, elle est faite par les enseignants pour certaines UE et sera généralisée en 2018.

Résultats constatés

Depuis 2015/2016, les étudiants peuvent s'inscrire au sein du portail Économie Gestion soit dans une mention *Économie*, soit dans une mention *Gestion*. Ainsi, les effectifs au sein de ce portail se répartissent comme suit : en L1 : 190 à 250 étudiants optent pour la mention *Économie* selon les années (238 en 2017/2018) et seulement 20 pour la mention *Gestion* dont l'ouverture est récente ; en L2 : entre 100 et 160 étudiants sont inscrits dans la mention *Économie* (122 en 2017/2018) et 70 dans la mention *Gestion*. En L3, seuls les effectifs du parcours *Finance et économie internationale* sont renseignés (entre 60 et 90 étudiants). On note ainsi une forte volatilité des effectifs selon les années qui n'est pas commentée mis à part le fait qu'il s'agit d'une licence sous tension (on ne sait pas par exemple si des capacités d'accueil ont été définies). Par ailleurs, ces effectifs ne semblent pas inclure ceux du parcours *Sciences et techniques du génie logistique*.

En 2016/2017, le taux d'abandon en cours de L1 était de 27 % et le taux de validation total ou partiel de la L1 était de 62 %. En L2, le nombre d'abandon est inférieur à 1 : et le taux de validation total ou partiel de la L2 est de 70 %. Ces taux sont très bons mais il aurait été intéressant de connaître quelle est la proportion des étudiants validant l'intégralité de leur année et ceux-là validant partiellement. En L3 et uniquement pour le parcours *Finance et économie internationale* il y a eu 70 diplômés pour 83 inscrits en 2017/2018 (84 %).

Aucune information chiffrée n'est fournie concernant l'insertion professionnelle, la poursuite en master des diplômés de la licence ou des étudiants qui pourraient se réorienter en cours d'étude.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Des actions mises en place pour lutter contre l'échec en licence.
- Une personnalisation des parcours en lien avec l'offre de formation en master.
- Une internationalisation de la formation par le parcours *Finance et économie internationale* et l'option Spécialité *anglais*.

Principaux points faibles :

- Problème de lisibilité : existence d'une licence *Economie et gestion* à côté d'une licence *Gestion*.
- Un nombre d'enseignants titulaires insuffisant notamment en sciences de gestion par rapport au nombre d'étudiants accueillis.
- Une faible professionnalisation de la formation (absence de stage obligatoire).
- Une absence de certification en langue vivante.
- Un pilotage lacunaire (absence de réunions pédagogiques, absence de suivi du devenir des étudiants se réorientant ou des diplômés, absence d'information sur le parcours *Sciences et techniques du génie logistique*).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Il serait opportun de modifier l'intitulé de la licence pour gagner en lisibilité par rapport à la licence *Gestion*, peut-être en optant pour la dénomination licence *Economie*.

De nombreuses actions sont menées pour lutter contre l'échec en licence et un effort important est mis en place pour favoriser au maximum les réorientations des étudiants et ce malgré un taux d'encadrement insuffisant à ce niveau de formation crucial pour éviter les décrochages. Sur ce point, on note une nette amélioration par rapport à l'évaluation de l'AERES effectuée en 2013-2014.

De même, la place donnée à la dimension internationale dans l'ensemble des parcours est à souligner tout comme la préparation au TOEIC. On peut cependant regretter l'absence de certification en langues.

On peut également regretter l'absence de réels partenariats avec les milieux professionnels. L'absence de chiffres relatifs à l'insertion professionnelle et aux suivis post-licence des étudiants rend difficile la mesure de l'adéquation de la formation aux besoins du marché du travail, ce point avait déjà été relevé par l'AERES en 2013-2014. Le développement de parcours en alternance au sein de la licence pourrait aller en ce sens tout comme la mise en place de stages obligatoires (conformément à la réglementation).



LICENCE GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Géographie et aménagement* de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (UVSQ) est proposée au sein de l'UFR (unité de formation et de recherche) Sciences sociales. Il s'agit d'une formation initiale en présentiel, ouverte à la formation continue. Après deux premières années généralistes, deux parcours plus spécialisés sont proposés en troisième année : parcours A - *Sciences humaines et sociales, métiers de l'enseignement* et parcours B : *Métiers de l'environnement, de la géomatique et du tourisme*. Les enseignements sont dispensés en cours et en travaux dirigés avec, en plus, la possibilité de poursuivre des stages en entreprise. Ces enseignements ont lieu à l'UVSQ.

ANALYSE

Finalité
Le dossier présente clairement les nombreux objectifs scientifiques et professionnels de la formation en insistant sur l'intérêt de la poursuite des études en master. Les métiers accessibles après l'obtention de la licence sont bien identifiés. Le dossier met l'accent sur l'acquisition de connaissances dans le domaine de l'aménagement, mais au détriment éventuel des autres domaines de compétence. La formation donne une place centrale aux différents outils au service de la géographie et de l'aménagement sans toutefois insister beaucoup sur les questions conceptuelles et épistémologiques des sciences humaines et sociales, ce qui peut porter préjudice aux étudiants qui voudraient ensuite s'orienter vers les métiers de l'enseignement.
Positionnement dans l'environnement
Cette licence en <i>Géographie et aménagement</i> est la seule proposée dans la communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Paris Saclay. La formation bénéficie de plusieurs unités (UE) d'enseignement partagées avec d'autres disciplines en sciences sociales. Le positionnement de cette licence par rapport à l'offre locale et régionale est bien expliqué ainsi que des projets de rapprochement avec d'autres licences en région parisienne. L'articulation avec la recherche s'appuie sur le CEMOTEV (centre d'études sur la mondialisation, les conflits, les territoires et les vulnérabilités), équipe pluridisciplinaire d'économie et de géographie à laquelle appartiennent tous les enseignants-chercheurs de la formation. Les étudiants sont sensibilisés à la recherche au sein des enseignements et par la pratique du terrain, ou des stages en laboratoire, mais le dossier contient peu de

précisions sur cette question. L'insertion de l'offre de formation dans le tissu socio-économique et dans les établissements scolaires locaux est bien présente, mais pas assez détaillée.

De nombreux accords de partenariats avec des établissements étrangers sont cités, mais il n'est pas précisé comment ces liens avec l'étranger influent sur la formation.

Organisation pédagogique

Le programme de la licence est cohérent. Les attendus en termes pédagogiques sont atteints, mais pas toujours clairement détaillés. Si la question de la mondialisation est le fil rouge qui donne sa cohérence à l'ensemble des unités d'enseignement, nous ne pouvons que supposer comment le programme se décline. Cette question se pose, par exemple, pour l'« *Hydrologie continentale* » (au semestre 5), ou encore « *Géomatique télédétection appliquée à l'étude de l'environnement* » (au semestre 6). De même, la préparation des étudiants à l'international est évoquée, mais reste vague quand il est fait mention de « partenariats privilégiés dans le monde entier ». Plus d'une vingtaine d'accords offrent aux étudiants la possibilité d'être mobile, y compris pour les stages, mais vu l'importance accordée à l'international, le nombre de mobilités sortantes est décevant (deux à cinq par an). La même imprécision existe autour des parcours de spécialisation A et B et le semestre de leur introduction (le texte et les annexes du dossier ne sont pas concordants). D'un point de vue positif, de nombreuses passerelles sont assurées, voire encouragées, comme du reste pour la mutualisation des enseignements de sept langues vivantes ou d'UE (unités d'enseignements) d'ouverture et/ou de culture générale, que ce soit de façon obligatoire ou optionnelle (histoire; sociologie; économie / administration économique et sociale - AES; sciences de la terre; études européennes et internationales). Des efforts importants sont faits pour valoriser l'accompagnement des stages et projets. Cependant, il manque encore des détails concernant le nombre d'étudiants qui en bénéficient et les structures d'accueil concernées. En cohérence avec les attentes, la maquette met l'accent sur l'usage des outils numériques que ce soit par l'utilisation de logiciels payants (MapInfo, Excel) ou libres (Philcarto, QGIS, Inkscape) ce qui favorise l'autonomie des étudiants. L'offre d'outils numériques interactifs est présente, mais est identifiée comme encore insuffisante. La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est correctement renseignée.

Pilotage

La formation s'inscrit dans un département de sociologie-géographie (au terme d'une discussion en cours, un département de géographie autonome sera peut-être créé) au sein de l'UFR des Sciences sociales. Il s'agit d'une petite équipe constituée de six membres permanents, plus un gestionnaire de scolarité qui se rencontrent régulièrement. Les responsabilités pédagogiques sont bien partagées au sein du groupe. Par contre l'équipe est assez déséquilibrée, car il n'y a qu'un seul professeur qui intervient dans les enseignements. Cette équipe est appuyée par une douzaine de vacataires venant d'horizons différents, mais qui fournissent presque autant d'heures à la formation que les permanents. Un conseil de perfectionnement a été créé en 2015 au niveau de l'UFR (unité de formations et de recherche). Mais il est regrettable que le dossier ne fournisse pas d'information ni sur la composition de ce conseil ni sur ses délibérations. Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) sont clairement établies, présentées et conformes avec les attendus de la formation. Le portefeuille de compétences offert aux étudiants est clairement détaillé ce qui permet de voir la progressivité de leur apprentissage au cours des trois années ainsi que leur transférabilité en milieu professionnel. Cependant, elles ne figurent pas encore dans le supplément au diplôme ce qui rend nécessaire la consultation du relevé de notes. Un système d'évaluation des enseignements par les étudiants a été mis en place en 2016-2017, mais malheureusement les résultats ne figurent pas dans le dossier. Les aides spécifiques à la réussite sont limitées, mais un étudiant peut demander un suivi particulier et le petit effectif permet un bon suivi général des étudiants.

Résultats constatés

Chaque année, le nombre d'inscrits en première année varie entre 40 et 50 (autour d'une trentaine en deuxième année de licence - L2 et troisième année de licence - L3) et reste stable sur les trois dernières années avec peu d'abandons et de réorientations, ce qui signifie que les finalités et les modalités de la formation sont bien présentées et conformes aux attentes des étudiants. Des abandons persistent cependant, et face à cette situation la proposition d'une remise en place du tutorat est tout à fait justifiée. En troisième année il y a en général un bon niveau de réussite avec plus de 90 % de la promotion diplômé (en ne tenant pas compte des abandons). La plupart des étudiants continuent en master, mais même si le dossier fournit des informations sur le type de master choisi, il serait souhaitable de disposer d'une analyse plus fine et notamment d'avoir des informations sur le nombre d'étudiants qui ne poursuit pas d'études et sur leur insertion professionnelle.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Licence pluridisciplinaire ayant un bon taux de réussite en troisième année.
- Accent mis sur la maîtrise des méthodes et des outils de la géographie.
- Bon suivi des étudiants.

Principaux points faibles :

- Absence d'information sur la composition et des délibérations du conseil de perfectionnement.
- Faiblesse de l'internationalisation malgré sa mise en avant dans le dossier.
- Équipe pédagogique déséquilibrée qui dépend beaucoup des vacataires.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le caractère multidisciplinaire de la licence *Géographie et aménagement* est appréciable ainsi que l'accent qui est mis sur les outils et les techniques d'analyse, même si des améliorations sont en cours dans ce domaine. Des avancées sont en train d'être réalisées en matière de pilotage avec notamment la mise en place d'un conseil de perfectionnement et un système d'évaluation des enseignements par les étudiants. Pour le moment, il est dommage que les résultats de ces initiatives ne soient pas visibles. À l'avenir il serait souhaitable de renforcer l'équipe des enseignants permanents et de réintroduire un système de tutorat. Il serait également très utile, notamment en matière de recrutement et d'attractivité du diplôme, de renforcer les enquêtes sur les trajectoires des étudiants et d'affiner leur analyse pour savoir précisément le nombre d'étudiants qui s'insère dans le milieu professionnel et le nombre qui s'oriente vers chaque type de master. Le dossier ne contient pas de données chiffrées sur ces questions, mais cette information devrait être fort utile dans le cadre d'un remaniement éventuel du contenu de la licence.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE DE GESTION

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Gestion* est rattachée à la fois à l'unité de formation et de recherche (UFR) des Sciences sociales de l'Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et à l'Institut supérieur de management (ISM).

Les deux premières années de la licence (L1 et L2) sont organisées sous la forme d'un portail commun à deux mentions, la licence *Économie et gestion* et la licence *Gestion*. Le portail L1-L2 est géré par l'UFR des Sciences sociales tandis que L3 *Gestion* est gérées par l'Institut supérieur de management. La licence *Gestion* accueille des étudiants en formation initiale et continue.

ANALYSE

Finalité

La licence *Gestion* a pour objectif de développer les compétences et aptitudes permettant aux étudiants de poursuivre en master et d'accéder aux fonctions d'encadrement ou à la recherche. Le dossier précise qu'il s'agit pour les étudiants de connaître l'environnement et le fonctionnement des entreprises, de maîtriser progressivement les fondamentaux de gestion et de comprendre les décisions stratégiques.

Le supplément au diplôme précise les compétences transversales et méthodologiques comme la capacité à rédiger ou argumenter, ou encore la maîtrise de la langue anglaise. Le dossier ne précise pas les moyens d'information des étudiants sur les finalités de la licence. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est claire.

Positionnement dans l'environnement

L'UVSQ propose une licence *Gestion* et une licence *Économie et Gestion*, avec en L1-L2 des enseignements mutualisés sous la forme d'un tronc commun géré par l'UFR Sciences sociales. La licence 3 *Gestion* est donc en quelque sorte un parcours de la licence *Économie-Gestion*. La coexistence de ces deux licences n'est pas claire et nuit à la lisibilité de l'offre.

La licence *Gestion* alimente principalement les masters en *Management* de l'ISM. Le dossier ne précise pas quelles sont les formations équivalentes proposées en région parisienne.

La licence s'appuie sur le Laboratoire de recherche en management LAREQUOI (Equipe d'accueil – EA 2452) de

l'UVSQ. Cependant la participation d'enseignants-chercheurs à la licence est particulièrement faible. Les étudiants de L3 sont invités à certains événements scientifiques du Laboratoire.

Aucun partenariat avec des entreprises ou des acteurs du monde socio-économique, ni avec d'autres établissements d'enseignement, à l'étranger par exemple pour la mobilité étudiante, n'est évoqué.

Organisation pédagogique

La licence est organisée sous la forme d'un portail commun en L1 et L2 à deux mentions : la licence *Économie et Gestion* et la licence *Gestion*. Une partie des cours est également mutualisée avec les licences *AES ; Sociologie ; Géographie et aménagement*.

Une spécialisation progressive en gestion est offerte dès le semestre 2. En S4 la pré-spécialisation en gestion est obligatoire, suivie en S4 d'un stage de découverte de 6 à 12 semaines en entreprise. En L3 les unités d'enseignement (UE) sont spécifiques à la licence *Gestion* et un stage obligatoire de 2 à 4 mois doit être réalisé. Une UE *Engagement étudiant* est également proposée pour 3 Crédits ECTS (European Credits Transfer System). Le dossier ne précise pas clairement le volume horaire total de la licence ainsi que celui du tronc commun et des différents parcours. Seule une liste des enseignements est fournie en annexe mentionnant 448 heures présentielles en L3.

La formation peut accueillir des étudiants en situation de handicap ou empêchés ; le dossier ne précise pas si c'est le cas et les modalités particulières de cet accompagnement. Il n'y a pas d'éléments non plus sur les étudiants en formation continue ou demandant la validation des acquis de l'expérience (VAE). Une permanence hebdomadaire en L3 permet un suivi individuel des étudiants.

La professionnalisation repose, outre le stage, sur l'intervention de professionnels qui assurent 20 % des heures en licence 3 et des visites de deux entreprises partenaires de l'UVSQ (La Poste et Renault).

Chaque année, 48 heures d'anglais sont dispensées et les certifications test of English for international communication (TOEIC) et test of English as a foreign language (TOEFL) sont proposées. Il n'est pas précisé cependant le pourcentage d'étudiants passant et réussissant cette certification.

En L3, une UE Informatique est proposée sur les deux semestres pour un volume total de 48 heures. La mise en place de la certification Passeport de compétences informatique européen (PCIE) est prévue dans le prochain plan quinquennal.

Le dossier d'autoévaluation précise que la mobilité sortante de type ERASMUS est surtout favorisée en L3. Toutefois, le dossier ne précise pas les flux d'étudiants concernés par une mobilité internationale entrante ou sortante. Une sensibilisation à l'intégrité scientifique et à l'éthique existe dans l'établissement.

Pilotage

Le pilotage de la formation se fait par le biais d'un responsable de formation pour chaque année, dont un Professeur agrégé du secondaire (PRAG), titulaire à l'ISM, pour la L3 *Gestion*. Il ne semble pas y avoir de responsable de la mention qui coordonnerait les 3 années.

L'équipe pédagogique relève à la fois de l'Unité de formation en Sciences sociales et de l'ISM ; elle comprend 22 enseignants-chercheurs et 6 professeurs du second degré permanents ; elle ne comprend cependant que 4 enseignants-chercheurs (EC) en gestion (pour un volume total de 75 heures de cours données sur les trois années) ce qui est insuffisant pour une licence *Gestion*. 20 % des heures sont assurées par des intervenants professionnels. Plus spécifiquement en L3 *Gestion*, seulement 2 EC assurent 90 heures cours sur un total 940 heures dispensé (soit 10 %), ce qui est largement insuffisant.

Un conseil de perfectionnement existe depuis la rentrée 2016 et comprend des représentations des étudiants, du personnel administratif, des enseignants ainsi que 2 représentants du monde professionnel. Aucun compte-rendu de ce conseil ou d'exemple de son activité n'est joint. Par ailleurs, l'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas encore mise en place.

Les modalités de contrôle continu sont explicites et en cohérence avec les attendus de la formation et le cadre national. Si les compétences sont précisées dans la fiche RNCP, la formation n'utilise pas d'outil particulier pour leur évaluation.

Résultats constatés

Le dossier ne comporte aucun élément sur le volume d'étudiants inscrits dans les différentes années de la

licence et le suivi du devenir des étudiants n'est pas réalisé (aucune donnée communiquée).

Le dossier ne mentionne pas non plus si l'entrée en L3 à l'ISM est sélective et, le cas échéant, le taux de sélection.

Une majorité d'étudiants est originaire des Yvelines et le dossier précise que le taux de réussite est compris entre 85 % et 9 %, sans préciser s'il s'agit du taux de réussite de la licence 3 (très certainement) ou du taux de réussite pour une cohorte d'étudiants entrant en licence. La poursuite d'études serait quasi-systématique et deux tiers des étudiants poursuivraient leurs études au sein de l'ISM. En l'absence d'informations précises, ces éléments sont non vérifiables.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une spécialisation progressive.
- Une possibilité d'effectuer deux stages au cours de la licence, dont un obligatoire en L3.

Principaux points faibles :

- Une lisibilité faible de l'offre de formation (coexistence de la licence *Gestion* et de la licence *Economie et Gestion*).
- Une absence totale de données chiffrées permettant d'apprécier le volume d'étudiants, les taux de réussite de chaque année et de poursuite d'études ainsi que le volume horaire de la formation.
- Un très faible nombre d'enseignants-chercheurs en *Gestion*, notamment en L3.
- Une mobilité internationale inexistante.
- Une absence d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Une absence de suivi des compétences.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier est à la fois long et évasif sur de nombreux points. La longueur est due à de nombreux copier-coller sans réelle relecture de l'ensemble. Par exemple, la p. 25 mentionne quatre fois que le bureau des enquêtes et des analyses (BEA) réalise des enquêtes et suivis statistiques, sans avoir dans le dossier les résultats de ces enquêtes. L'imprécision du dossier rend difficile, voire impossible, l'évaluation de cette mention de licence.

Afin d'améliorer le pilotage de la formation, il est nécessaire de recueillir des données (effectifs, origines, taux de sélectivité en L3 le cas échéant, devenirs des étudiants...) et d'analyser les points forts et faibles.

Par ailleurs, la lisibilité de l'offre de formation est difficile du fait de la coexistence de deux licences aux intitulés proches (licence *Gestion* et licence *Economie et Gestion*). De même, il importe de rééquilibrer l'équipe pédagogique qui compte actuellement trop peu d'enseignants-chercheurs en gestion.

Comme les entreprises s'internationalisent de plus en plus, la mobilité internationale des étudiants devrait être encouragée et organisée.

Il importe également de mettre en place une évaluation des enseignements par les étudiants.

Enfin, il importe de mettre en place un suivi des compétences acquises par les étudiants tout au long de leur cursus.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE SCIENCE POLITIQUE

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence de *Science politique* de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (UVSQ) est une formation généraliste en trois ans ayant comme objectif la poursuite d'études en master. Les deux premières années de formation reposent sur des enseignements généralistes de droit et de science politique. La troisième année met plus clairement l'accent sur des cours de science politique. Les enseignements ont lieu sur le campus de Guyancourt.

ANALYSE

Finalité
<p>Le dossier ne précise pas suffisamment les connaissances et compétences visées par la formation bien qu'elles soient cités dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles). On peut s'étonner toutefois de l'absence affichée de compétences spécifiquement juridiques, alors même que les cours de droit sont majoritaires lors des deux premières années de la formation. À ce titre, le dossier fourni par l'établissement mentionne, à juste titre, le fait que l'intitulé de la formation n'est pas tout à fait ajusté à son contenu : la mention « licence <i>Droit et science politique</i> » serait plus adaptée, étant donnée la place prédominante du droit en première année de licence (L1) et en deuxième année de licence (L2).</p> <p>Les cours et connaissances délivrées préparent bien au niveau master ainsi qu'aux concours de la fonction publique (ce qui suppose néanmoins une poursuite d'études). L'objectif affiché est la poursuite d'études. Toutefois, la fiche RNCP fait apparaître des débouchés possibles pour les étudiants qui arrêteraient leurs études à la fin de la licence.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La licence de <i>Science politique</i> de l'UVSQ répond à une demande croissante (à l'instar des autres licences de <i>Science politique</i> en France et en Île-de-France) et son existence dans le bassin géographique est à ce titre nécessaire. Les enseignants de la licence donnent aussi des cours à l'Institut d'études politiques (IEP) de Saint-Germain-en-Laye et sont à ce titre « bien placés », selon le dossier, pour soutenir les étudiants souhaitant préparer le concours d'entrée, mais les modalités de ce soutien ne sont pas précisées. Un soutien trop formel pourrait cependant laisser à penser que la licence de <i>Science politique</i> est une formation préparant au</p>

concours des IEP, ce qu'elle n'est pas.

La formation est bien insérée dans le monde de la recherche, la plupart des enseignants titulaires étant rattachés aux unités mixtes de recherche (UMR) Printemps et CESDIP (centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales), toutes deux très reconnues dans leur domaine respectif. En outre, des cours de méthodes en sciences sociales et une première initiation à la recherche à travers la réalisation de mini-mémoires sont prévus.

La licence est également adossée au monde socio-économique, notamment par des contacts avec le monde des services pénitentiaires et de probation en troisième année de licence (L3), sans toutefois que ces « contacts » ne soient pour l'heure apparemment très formalisés. Les données fournies sont insuffisantes pour formuler une réelle évaluation sur ce point.

Le dossier ne fournit pas d'informations précises sur les coopérations internationales existantes ni sur les mécanismes favorisant la mobilité des étudiants et des personnels.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est relativement incohérente, entre une L1 et une L2 marquées par un relatif équilibre entre science politique et droit, et une L3 à dominante clairement science politique (au semestre 6, on ne recense plus qu'un seul cours de droit). Cette situation est assez courante dans le cas des licences de *Science politique* étant passées d'une seule année de formation (l'ancienne L3) à une licence complète en trois ans, à moyens (quasi)constants (contraignant à une mutualisation des enseignements avec les licences *Droit*). Cette situation mérite cependant d'être clarifiée. Soit la formation est une vraie licence bi-disciplinaire et la L3 doit proposer davantage de cours de droit, soit la formation est avant tout une formation de science politique, et alors davantage de moyens devraient être donnés pour proposer plus de cours de science politique en L1 et L2. On déplore que les remarques déjà formulées en la matière lors de précédentes évaluations n'aient pas été prises en compte.

La professionnalisation intervient surtout en L3, avec un module « Projet personnel encadré » (PPE) qui offre la possibilité, intéressante, de réaliser un stage d'au minimum quinze jours dans une organisation professionnelle, associative ou de recherche, et un module de préparation aux concours administratifs. La place des stages pourrait cependant être renforcée.

La fiche RNCP est correctement détaillée.

L'utilisation des outils numériques est relativement classique (espace numérique de travail, plateforme pédagogique, etc.) et est loin d'exploiter toutes les innovations pédagogiques permises par ces outils.

La place accordée aux langues étrangères constitue un atout de la formation. Est proposé chaque semestre un cours de langue étrangère, mais aussi, fait remarquable, un ou plusieurs cours en langue étrangère du S1 au S4 (on regrette en revanche l'absence de cours en langue étrangère en L3).

Pilotage

L'équipe pédagogique est essentiellement composée d'enseignants-chercheurs en science politique et en droit, ce qui répond bien aux objectifs pédagogiques généralistes de la formation. L'encadrement de la formation apparaît clair et repose sur un responsable de promotion par année et un « coordinateur du parcours licence ».

La formation dispose bien d'un conseil de perfectionnement (CP) mais sa composition et sa périodicité demeurent floues. On regrette également que l'évaluation des enseignements par les étudiants ne soit pas systématisée et formalisée, et relève pour l'heure de la libre initiative des enseignants. Toutefois, on apprécie qu'un groupe de travail ait été constitué pour réfléchir à cette question.

Les modalités de contrôle des connaissances sont clairement exposées aux étudiants, et, pour les matières à travaux dirigés, reposent sur un juste équilibre entre contrôle continu et examen final. En revanche, on regrette que la formation ne dispose pas d'un portefeuille de compétences pour aider les étudiants à formaliser leurs compétences acquises.

Résultats constatés

Il n'est pas précisé si les effectifs indiqués dans l'annexe 3 du dossier fourni par l'établissement correspondent aux trois années de licence ou à la seule L3 (cette seconde option semble être la plus plausible). On peut s'étonner des effectifs particulièrement faibles (12 inscrits seulement en 2015-2016), bien qu'ils soient en augmentation constante (63 inscrits en 2017-2018). Les données relatives au nombre de diplômés sont très fluctuantes mais surtout assez douteuses (23 diplômés en 2015-2016 pour 12 inscrits). Il conviendrait de faire preuve d'un peu plus de sérieux dans la présentation de ces données, qui sont très importantes concernant le suivi et la réussite des étudiants (avec un tableau par année, *a minima*). Les taux d'insertion professionnelle ne sont pas indiqués, ce qui apparaît toutefois moins problématique compte tenu du caractère généraliste de la licence et de la forte poursuite d'études en master. Des statistiques sur les formations suivies par les étudiants diplômés seraient toutefois utiles.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- L'adossement de la formation à deux laboratoires très reconnus dans leur domaine respectif.
- La présence de modules professionnalisants proposés en L3.

Principaux points faibles :

- Un manque de cohérence pédagogique.
- La faiblesse des dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Un dossier qui ne fournit pas de données détaillées ni de précisions sur de nombreux points, en particulier sur le suivi des effectifs et sur la réussite des étudiants.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Comme il avait déjà été observé lors de précédentes évaluations, la licence de *Science politique* de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines est une formation dont l'identité et la cohérence pédagogique devraient être clarifiées. Les deux premières années s'apparentent à une formation bi-disciplinaire de droit et science politique, tandis que la troisième année met bien plus nettement l'accent sur la science politique. Il convient soit d'introduire davantage de cours de droit en L3 afin de clairement affirmer son caractère bi-disciplinaire, soit proposer davantage de cours de science politique dès la L1 (ce qui suppose alors de renforcer les moyens humains et financiers de la formation).

Par ailleurs, la formation gagnerait à systématiser l'évaluation des enseignements par les étudiants et à davantage inclure ces derniers dans les instances décisionnelles. Enfin, un effort devrait être clairement fait concernant le suivi par année des effectifs et des taux de réussite des étudiants. Une meilleure prise en compte des recommandations du Hcéres (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) permettrait d'améliorer la formation sur ces différents points.



LICENCE SOCIOLOGIE

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Sociologie* de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-En-Yvelines (UVSQ) propose une formation généraliste en trois ans préparant essentiellement à une poursuite d'études master, sur la base d'une diversité d'enseignements fondamentaux théoriques et méthodologiques, à la fois centrés sur la discipline et ouverts à d'autres champs disciplinaires. Au tronc commun qui structure chaque année, d'un volume horaire total de 1446 heures, sont associées des options de découverte de disciplines, voisines de la sociologie, dès la première année (L1), et quatre parcours : *Politiques sociales territoriales* ; *Travail, expertise, organisation* ; *Sociologie quantitative et démographie* et *Métiers du secondaire (SES) ou du primaire*, en troisième année (L3). Les enseignements, alliant des cours magistraux et des travaux dirigés, sont dispensés en présentiel au sein de l'unité de formation et de recherche (UFR) de Sciences sociales, sur le site de l'UVSQ à Guyancourt.

La formation accueille des étudiants en formation initiale (FI) ou en formation continue (FC). L'entrée dans le master peut se faire dans le cadre d'une VAPP (validation des acquis de l'expérience personnelle et professionnelle), d'une VAE (validation des acquis et de l'expérience) ou d'une VES (validation des études supérieures).

ANALYSE

Finalité

Les visées de la licence, en termes de connaissances et de compétences, sont clairement présentées et sont en adéquation avec l'objectif principal de poursuite d'études en master ou dans des formations complémentaires orientées vers la professionnalisation. La maquette de la formation traduit bien l'importance accordée aux enseignements fondamentaux, théoriques et méthodologiques, auxquels s'articulent des options d'ouverture à plusieurs disciplines (économie, droit, histoire, géographie) dès la première année de licence (L1) et des formes de spécialisation en troisième année de licence (L3). L'affirmation de l'ancrage disciplinaire de la formation en démographie au même titre que la sociologie apparaît en revanche surprenante au regard du contenu des enseignements qui ne le reflète pas. Les formes de compétences personnelles et professionnelles attendues sont détaillées. On apprécie que des exemples de débouchés professionnels soient mentionnés dans différents domaines pour les étudiants qui ne poursuivent pas leurs études.

Positionnement dans l'environnement

La licence *Sociologie* de l'UVSQ est bien intégrée dans son environnement local. D'une part, au sein de son établissement, cela s'illustre par le volume conséquent d'heures d'enseignements mutualisés avec d'autres licences de plusieurs composantes (UFR Sciences sociales, Institut d'études culturelles et internationales, UFR Sciences) qui assurent des formes de circulation interdisciplinaire réciproques. D'autre part, au regard de la proximité géographique de la grande majorité des étudiants inscrits, qui caractérise également son positionnement par rapport à d'autres formations du même type dans l'espace académique régional, évoqués dans le dossier fourni par l'établissement. Enfin, les partenariats avec plusieurs représentants du réseau institutionnel territorial ainsi que le dispositif de mise en relation avec des entreprises pour les étudiants souhaitant faire un stage, montrent la capacité de la formation à contribuer et profiter d'échanges formalisés avec le tissu local. L'ouverture internationale de la mention, qui se traduit par une quinzaine de partenariats avec des établissements à l'étranger, offre un potentiel tout à fait conséquent de possibilités de mobilités sortantes pour les étudiants (en L3) et les enseignants-chercheurs.

Organisation pédagogique

La licence correspond parfaitement au référentiel des licences avec une structure privilégiant un tronc commun autour duquel vient s'agréger une logique de spécialisation progressive à travers quatre parcours en L3. La lisibilité de ces derniers gagnerait toutefois à être précisée dans la maquette des enseignements qui se réfère à des parcours par discipline et non par thématique, en contraste avec le rapport et le supplément au diplôme. Les UE (unités d'enseignements) d'ouverture assurent, au commencement de la formation, sous réserve de l'examen d'un projet d'études, un jeu de passerelles variées, au regard du bouquet disciplinaire proposé. Les modalités d'enseignement s'ouvrent à plusieurs options (UE additionnelles dans les domaines sportifs, artistiques et prochainement d'engagement ; accueil des étudiants en formation continue, dans le cadre d'une VAPP, d'une VAE ou d'une VES ; dispositif d'accueil des étudiants ayant des contraintes particulières) afin d'accompagner les projets et situations personnelles des étudiants.

De par les combinaisons d'apports réciproques qui se jouent entre professionnalisation et recherche en sociologie, les deux logiques sont très présentes dans la formation, par la diversité des enseignements de méthodes, par un stage collectif court d'ethnographie et par le travail d'étude et de recherche (TER) encadré de manière individuelle, en L3, qui donnent lieu chacun à un mini-mémoire ainsi qu'une soutenance dans le cas du TER. On apprécie, en l'état, la part accordée au travail empirique, qui illustre une bonne synergie entre professionnalisation et recherche même s'il serait intéressant de connaître la durée du stage ethnographique.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est jointe au dossier et reflète clairement et fidèlement la description de la formation. Les outils numériques, mobilisés de façon classique dans la diffusion des supports pédagogiques et de l'information en général, font également l'objet d'une formation sur la base d'un apprentissage à des logiciels permettant le traitement statistique des données sociologiques. Les pédagogies innovantes ne sont pas mobilisées mais on apprécie les quelques dispositifs d'aide à la réussite (UE de méthodologie universitaire, groupes de niveaux dans le cadre de l'UE de langue vivante) mis en place ainsi que l'engagement de l'équipe pédagogique dans la bonne articulation des logiques d'enseignement et de suivi afin de répondre à la diversité de son public étudiant. Les cours de langue, en anglais, espagnol, allemand et français langue étrangère (proposé pour cette dernière par le service des relations internationales), et des accords de partenariats avec les établissements de plus d'une quinzaine de pays, illustrent les principales voies par lesquelles se déploie l'internationalisation de la formation qu'il reste toutefois difficile d'apprécier au-delà des quelques mobilités étudiantes sortantes en L3 qui semblent régulières mais restent relativement faibles dans l'ensemble (de trois à sept étudiants chaque année). La sensibilisation aux enjeux éthiques et à l'intégrité scientifique se formalise notamment par la signature d'une charte anti-plagiat.

Pilotage

L'équipe pédagogique, conséquente et diversifiée, est composée de quatorze enseignants-chercheurs (neuf maîtres de conférence, quatre professeurs des universités, un chargé de recherche), trois PRAG (professeur agrégé de l'enseignement du second degré), un PAST (professeur associé à temps partiel) et de trois ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche), auxquels s'ajoutent vingt-huit intervenants extérieurs (dont sept professionnels) qui assurent un peu moins de la moitié du volume horaire des enseignements pris en charge par l'équipe de l'établissement. La répartition des responsabilités pédagogiques et le système de gouvernance de la mention sont clairement décrits. La fréquence des réunions des instances à différentes échelles (unité de formation et recherche des sciences sociales, mention de licence, filière sociologie, années

d'études, voire domaine d'enseignement) dont les missions sont précisées, assure une dynamique d'échanges de concertation et de coordination, à laquelle les étudiants participent via leurs délégués. Il est toutefois regrettable que l'assistance administrative pédagogique soit mutualisée entre un grand nombre de formations, ce qui tend à alourdir les missions du responsable de mention. Un conseil de perfectionnement a été constitué mais les données manquent pour en apprécier le rôle et les avancées. Les modalités de contrôle des connaissances sont peu détaillées au-delà des grandes lignes de réglementation qui président au système de décision les définissant, en contraste avec le fonctionnement des jurys qui est clairement présenté. Les compétences attendues dans le cadre de la formation sont indiquées dans le supplément au diplôme mais on regrette de ne pas avoir davantage d'éléments sur leur suivi. Une approche par compétences n'est pas formalisée au sein de la formation. Il est regrettable que les modalités de l'évaluation des UE par les étudiants ne soient pas détaillées. L'autoévaluation de la formation, bien documentée, en particulier sous l'angle des flux étudiants, témoigne de la réflexivité très active de l'équipe sur ces sujets.

Résultats constatés

Les effectifs de la licence sont faibles, comparativement à des formations généralistes du même type au niveau régional ou national, mais relativement stables sur toutes les années de la licence (une moyenne de 100 étudiants inscrits en L1, de 45 en deuxième année de licence - L2 et de 37 en L3). Le taux d'abandon en L1 est extrêmement élevé (52 % en moyenne) ce qui est analysé comme une conséquence de l'entrée dans la licence considérée, par de nombreux étudiants en attente d'une autre formation, comme une étape intermédiaire. Les taux de réussite sont corrects en L2 et en L3 (respectivement de 72 % et de 83 % en moyenne) mais très faibles en L1 (32 % en moyenne), ce qui tient essentiellement au taux de départ important des étudiants. Si on se base en effet sur le taux d'inscrits qui restent dans l'établissement, le taux de réussite est de 75 % en moyenne sur la période d'évaluation, ce qui est important à prendre en compte afin de bien cibler le défi principal pour la mention qui se situe davantage au niveau de son attractivité. On regrette que les chiffres et l'analyse relatifs au devenir des diplômés se limitent aux poursuites en master dans l'établissement, qui restent par ailleurs très limitées (seulement 47 %) au regard de la finalité de la formation et du suivi d'une cohorte de L3 à l'échelle de l'établissement (quatre étudiants sur cinq poursuivent en master en 2013-2014). Il manque donc ici une pièce maîtresse pour apprécier la cohérence de la mention entre sa finalité et le devenir des diplômés.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Enracinement actif dans le tissu local.
- Synergie intéressante entre professionnalisation et recherche.

Principaux points faibles :

- Données trop limitées sur le devenir des diplômés.
- Une attractivité limitée.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Sociologie* de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines possède de nombreux atouts et il est appréciable que certaines recommandations faites lors de précédentes évaluations aient été prises en compte. Toutefois, la formation semble pâtir d'une attractivité limitée au sens où de nombreux étudiants viennent dans la licence en attente d'une autre formation, ce qui peut expliquer le taux d'abandon très élevé en L1. L'auto-analyse de ce phénomène est déjà bien avancée mais il s'agit d'envisager maintenant des pistes concrètes d'action. Le développement de dispositifs d'information en amont, auprès des lycéens, pourrait peut-être constituer un premier pas dans ce sens. Par ailleurs, il pourrait être important de développer la réflexion sur les enjeux liés au positionnement de la licence dans la carte régionale afin de repenser la valorisation de l'identité de

son projet pédagogique. En particulier, la lisibilité du cursus en termes de parcours gagnerait à être clarifiée dans la maquette, ce qui permettrait également de préciser le volume horaire de la formation suivant les voies suivies en L3. Il apparaît indispensable d'éclairer de la manière la plus complète possible le devenir des diplômés, en mettant en place des enquêtes, qui donneront de nouveaux ressorts utiles à la réflexivité à l'œuvre au sein de la formation.



LICENCE PROFESSIONNELLE AMÉNAGEMENT PAYSAGER : CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Aménagement paysager : conception, gestion, entretien* (parcours *Gestion et management de l'espace* - GMCAE) de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (UVSQ) est proposée au sein de l'IUT (institut universitaire de technologie) Vélizy Rambouillet. Il s'agit d'une formation en une année et en alternance (apprentissage) proposée sur deux sites : IUT Rambouillet et EA – Tecomah (École de l'environnement et du cadre de vie), à Jouy-en-Josas. La formation vise à développer des compétences (techniques paysagères et techniques de gestion) pour accéder aux postes d'encadrement de chantiers d'espaces verts.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs de la formation et les compétences attendues sont clairement présentés dans le dossier. Les unités d'enseignement (UE) et leur contenu sont aussi exposés de manière claire et ce programme correspond bien avec l'acquisition des compétences requises. En termes de débouchés, les perspectives professionnelles des étudiants sont également bien identifiées et leur pertinence est confirmée par les résultats obtenus pour le diplôme en termes d'insertion dans la vie active.
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement de cette licence professionnelle, en associant des compétences en matière de paysages et de gestion, est assez particulier en France, ce qui est bien expliqué dans le dossier même si d'autres formations de ce type commencent à être proposées (Lille et Angers). À l'échelle régionale, il est clairement indiqué qu'il n'existe pas de formation similaire. Cela est vrai également en termes d'offre de formation à l'UVSQ, mais le dossier ne fournit que peu d'informations sur les autres licences professionnelles. Cette formation bénéficie de liens forts avec le milieu professionnel (comme le montre le déroulé des enseignements sur différents lieux réunissant les compétences académiques et professionnelles) et a dû être créée suite à la demande des entreprises d'espaces verts. L'articulation formation-recherche est très limitée, à l'exception de l'introduction de notions théoriques dans certains cours. Par contre, il est encourageant de constater que dans le cadre des projets tutorés, les étudiants

sont familiarisés avec des méthodes d'enquête.

Organisation pédagogique

La structure de la formation est clairement indiquée, mais il y a un manque d'information dans le texte détaillant le contenu des UE et des différents modules. La formation tient bien compte des profils particuliers des étudiants, que ce soit en matière de contraintes particulières ou de validation des acquis de l'expérience. La dimension pratique de la formation est très présente, notamment à travers le projet tutoré qui occupe une place importante, et la mise en situation professionnelle des étudiants par les interventions des professionnels. En ce qui concerne l'apprentissage, les étudiants bénéficient d'un bon accompagnement par un maître d'apprentissage et un tuteur enseignant. Les modalités d'évaluation sont très clairement présentées au début de la formation. L'internationalisation de cette licence professionnelle se limite à un module d'anglais et il aurait été intéressant d'avoir des explications dans le dossier sur le manque d'ouverture à l'international. L'utilisation du numérique reste assez classique. Les étudiants bénéficient d'un espace numérique de travail et l'enseignement de l'informatique (appliquée à la gestion de chantier) fait partie du programme de formation. Par contre, l'offre de services numériques supports reste insuffisante.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est correctement remplie.

Pilotage

L'équipe pédagogique est réduite à sept titulaires, dont un PAST (professeur associé à temps partiel), tous impliqués dans la formation à hauteur, au maximum, de 28 heures équivalent travaux dirigés (TD). Cette équipe est complétée par l'intervention de neuf intervenants venant du monde professionnel (qui assurent plus d'un quart des heures d'enseignement) ainsi que par sept autres enseignants venant principalement de l'EA-TECOMAH. L'équipe est équilibrée et sa diversité reflète les différentes matières qui composent la formation. Deux responsables pédagogiques, aux compétences complémentaires et représentant chaque site, pilotent la formation et ils sont aidés par un secrétariat. Cette équipe se réunit formellement quatre fois par an. Un conseil de perfectionnement existe, et il se réunit une fois par an. Le dossier fournit des informations générales sur la composition du conseil, mais on peut regretter le manque de détails concernant ses délibérations et actions.

La formation ne dispose pas d'un portefeuille de compétences, mais il existe un carnet de liaison qui rappelle aux étudiants l'organisation générale ainsi que les modalités d'évaluation qui sont conformes à la réglementation. Le supplément au diplôme est correctement rempli. Un système d'évaluation des formations par les étudiants à l'échelle de l'UVSQ se met en place, mais malheureusement il ne fournit pas encore de résultats pour cette licence professionnelle. Par contre, on demande déjà aux étudiants d'évaluer les modules d'enseignement, mais il est dommage que le dossier ne fournisse pas des résultats de cette évaluation. L'assurance qualité est assurée à la fois en interne (autoévaluation) mais aussi en se comparant à d'autres formations. Ce regard permet ainsi une amélioration constante.

Résultats constatés

Le nombre d'inscrits à la formation a légèrement baissé pendant la période allant de 2013-2014 à 2017-2018, passant de 30 à 23 étudiants, mais les raisons de ce déclin ne sont pas précisées. Par contre, les taux de réussite de cette formation restent très bons (94 % en 2014 et 96 % en 2017). En ce qui concerne l'insertion professionnelle, les enquêtes menées auprès des étudiants montrent une durée très courte d'obtention d'un premier emploi, mais les taux de réponse sont relativement faibles, ne dépassant pas 50 % des diplômés. D'autres données sur les emplois (niveau de salaires, par exemple) seraient utiles pour mieux évaluer l'attractivité du diplôme. Il est quand même rassurant de constater que les emplois correspondent bien aux attentes de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Excellents taux de réussite.
- Laps de temps très court pour trouver un premier emploi.

- Liens forts avec le milieu professionnel qui en est à l'origine.

Principaux points faibles :

- Absence d'information sur les résultats de l'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Peu d'ouverture à l'environnement international.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Aménagement paysager : conception, gestion, entretien* est une formation assez originale qui bénéficie surtout d'un bon taux de réussite. Le programme des enseignements est clairement structuré et donne une place importante au projet tutoré. L'autoévaluation reconnaît la nécessité de faire évoluer la formation (en partie pour faire face à des diplômes similaires qui sont proposés ailleurs en France). L'équipe elle-même propose le renforcement de certains cours en gestion et on pourrait imaginer aussi des ouvertures vers les expériences et pratiques à l'étranger en matière de gestion paysagère. Dans ce processus d'évolution, il serait souhaitable d'associer davantage les étudiants, notamment en renforçant leur représentation au sein du conseil de perfectionnement.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE BANQUE FINANCE

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines – UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Assurance, banque, finance* forme des conseillers bancaires et des gestionnaires bancaires de clientèles particuliers. Elle est délivrée par apprentissage et en formation continue par l'UFR de Sciences sociales. La formation est réalisée en partenariat avec le Centre de formation des apprentis (CFA) et le DIFCAM (centre de formation du Crédit Agricole qui regroupe un réseau de 9 CFA) avec qui l'Université partage les cours pour la LP en apprentissage. Un partenariat avec le centre de la formation à la profession bancaire (CFPB) a été également noué pour l'offre de la LP en formation continue.

ANALYSE

Finalité
<p>La finalité de la LP est de former des conseillers et des gestionnaires de clientèles particuliers. Ils doivent être polyvalents, en capacité de traiter toutes les opérations relatives aux attentes des clients particuliers. Les diplômés peuvent également prendre des responsabilités d'encadrement. Les finalités de la formation sont ajustées au guide des métiers de la banque. Les informations sur les métiers auxquels la LP forme sont clairement accessibles aux étudiants à partir du site de la formation.</p> <p>La LP favorise l'articulation entre enseignements théoriques et développement d'expérience en agence bancaire. La LP offre, de façon optionnelle, la possibilité aux étudiants d'avoir accès au supplément au diplôme. Ce dernier devrait être distribué systématiquement à tous les diplômés, selon la réglementation. La LP permet l'accès à la certification professionnelle des Autorités des Marchés Financiers par l'intermédiaire du CFPB.</p> <p>Cette formation présente dans sa finalité une très bonne cohérence tant pour les débouchés offerts que pour les compétences développées.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation est clairement identifiée dans l'offre de formation de l'établissement et elle bénéficie d'un fort ancrage local. Aucune analyse du positionnement de la LP au niveau régional n'est faite alors qu'il en existe de nombreuses en région parisienne. Néanmoins, le bassin d'emploi relatif à cette formation est suffisant pour accueillir localement les apprentis inscrits dans la LP. Ceux qui suivent la LP en formation continue sont déjà en</p>

emploi dans la région.

La LP est adossée à la recherche académique sur le domaine bancaire par l'intermédiaire des enseignants-chercheurs et du PAST qui interviennent dans la formation.

La LP bénéficie d'une convention d'apprentissage avec le Crédit Agricole (DIFCAM) mais également d'un partenariat avec le CFPB qui, tous deux, non seulement ancrent parfaitement la LP dans le secteur bancaire, mais favorisent les interventions de professionnels de qualité dans la formation. Enfin, les étudiants de la LP bénéficient du Cluster Vert et Bleu de l'UVSQ. La finalité du cluster Vert et Bleu est de valoriser les compétences des étudiants et diplômés de l'UVSQ, de faciliter l'entraide entre diplômés et étudiants et des diplômés entre eux, de mettre en relation directe les entreprises qui recrutent avec les étudiants en recherche de stage ou d'alternance ou d'emploi pour les diplômés et de constituer une base de données actualisée des fonctions exercées par diplômés, des entreprises qui emploient les diplômés par secteur d'activité.

Organisation pédagogique

Pour les apprentis, la formation est organisée selon le rythme d'alternance suivant : une semaine à l'université, une semaine au CFA et deux semaines en agence. La LP a été construite directement en relation avec le CFA et le CFPB en associant systématiquement un enseignement théorique et un enseignement pratique. La formation apparaît complète à l'exception des enseignements spécifiques à l'assurance qui restent peu explicites : pas d'enseignement de droit de l'assurance par exemple. De la même manière, des enseignements autour de l'éthique des affaires auraient été souhaités. Toutefois, la formation et l'UVSQ mettent en œuvre divers moyens de sensibilisation à l'éthique. L'engagement des étudiants dans la vie civile est pris en compte dans l'évaluation des connaissances de la LP. De même, il apparaît des incohérences entre le nombre d'ECTS (European Credit Transfert System) attribué à certains enseignements et le volume horaire dans la maquette (par exemple, le cours « assurance des personnes et des biens » représente 1 ECTS pour 20h de cours alors que celui sur la « tarification et clientèle des particuliers » compte pour 1 ECTS pour 6h de cours).

La LP bénéficie de l'intervention de trois enseignants-chercheurs et d'un PAST (professionnel associé) spécialistes de la banque dans leurs travaux de recherche. Le PAST est directement issu du milieu bancaire ce qui est un atout. A l'exception des projets tuteurés qui sont évoqués, on peut regretter que l'articulation entre la recherche et la LP au niveau des éléments délivrés aux étudiants ne soient pas davantage détaillée.

La formation prévoit également l'enseignement de l'anglais. Aucune information n'est précisée sur l'éventuelle préparation au TOEIC (test of English for International Communication) ni sur la validation des compétences linguistiques des étudiants.

Outre les outils numériques mis à disposition par l'UVSQ, la formation prévoit dans la maquette pédagogique, la formation aux outils numériques propres à la profession bancaire, ce qui est un point positif.

Des dispositifs d'aide à la réussite des étudiants sont proposés par la LP.

Pilotage

La LP est dirigée par un enseignant-chercheur en économie qui a également la charge de la licence 2 *Économie et gestion*. L'équipe pédagogique s'organise autour de l'Université et des partenaires (CFA, DIFCAM et CFPB). Elle se réunit régulièrement. Le conseil de perfectionnement est constitué et se réunit deux fois par an. Il aurait été utile d'avoir un compte rendu du dernier conseil de perfectionnement de la LP. Le soin avec lequel le conseil de perfectionnement a été mis en place est appréciable. Il est également appréciable que la formation soit déclinée en compétences acquises par les étudiants.

L'équipe pédagogique se compose de 3 enseignants-chercheurs, d'un PAST et de 17 vacataires. Parmi ces vacataires, 13 sont qualifiés de formateurs. Or cette dénomination ne permet pas de connaître avec précision leurs qualités professionnelles et de juger de leur adéquation avec la LP.

L'évaluation des connaissances suit des règles classiques. Les règles d'évaluation des compétences sont établies conjointement avec les modalités de contrôle des connaissances, sans toutefois qu'il y ait des détails sur l'adéquation entre les connaissances contrôlées et les compétences acquises. La liste des compétences acquises par les étudiants diplômés de la LP est, en revanche, bien développée.

La qualité des enseignements par les étudiants est réalisée. Les responsables tentent de faciliter les procédures d'évaluation en utilisant les nouvelles technologies pour augmenter le nombre de retours.

Résultats constatés

Les effectifs de la formation comprennent 35 à 40 apprentis par année et de 11 à 16 stagiaires de la formation continue (FC). Les apprentis sont à 75 % titulaire d'un BTS (brevet de technicien supérieur) et 25 % d'une L2 (droit, Administration économique et sociale, Économie) ou d'un DUT (diplôme universitaire de technologie). Le nombre d'inscrits a diminué entre 2013-2014 et 2017-2018 passant de 43 à 34 inscrits. Le taux de réussite est très bon : 86 % 2017-2018. En ce qui concerne le groupe de FC, le nombre d'inscrits est lui aussi en légère baisse passant de 15 à 11 stagiaires entre 2015-2016 et 2017-2018.

Le suivi des parcours d'étudiants inscrits dans la LP se fait au niveau de l'UVSQ. De 2012 à 2015, tous les étudiants diplômés répondant à l'enquête étaient en activité au plus tard 30 mois après leur diplomation. Les postes occupés sont à 90 % dans le secteur des banques-assurances en cohérence avec la spécialisation de la LP.

En revanche, l'insertion immédiate post-licence fait apparaître des taux de poursuite d'études bien trop importants : 42 % en 2014-2015, 75 % en 2015-2016 et 50 % en 2016-2017. Les étudiants souhaitant poursuivre en master par apprentissage augmentent alors que diplômés d'une LP, la poursuite d'étude ne devrait représenter qu'une part très minoritaire.

La part des CDI est en net recul passant de 75 % en 2015-2016 à 25 % en 2016-2017. Ce constat pourrait être lié à la mutation du métier de la banque et est suggère la nécessité de repenser l'offre de formation au regard des nouvelles évolutions et des nouveaux besoins de la profession.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Des partenariats forts avec les professionnels du secteur de la banque.
- Une place du numérique et de ses impact dans le contenu de la formation.

Principaux points faibles :

- Un taux de poursuite d'étude trop important.
- Une baisse des effectifs.
- Des incohérences dans le poids accordé à certains enseignements en ECTS.
- Un manque de clarté sur les qualités de certains intervenants professionnels.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP présente une formation classique de chargé de clientèle particulier. Néanmoins, elle souffre d'un taux de poursuite d'étude bien trop important et en contradiction avec la finalité même de la LP : poursuite qui semble de plus encouragée par les responsables de master de l'UVSQ en apprentissage. Une réflexion doit être menée sur l'opportunité de transformer cette formation en parcours en apprentissage d'une licence générale.

La baisse des étudiants inscrits (même si la taille de la promotion semble tout à fait correcte) doit être analysée. Par ailleurs, il semble nécessaire que les acteurs de la LP (université, DIFCAM et CFPB) s'interrogent sur l'évolution de la profession bancaire pour ajuster au mieux les enseignements proposés à l'avenir et leurs poids relatifs en terme d'ECTS.

Enfin, il importe d'avoir plus d'informations sur les activités professionnelles des vacataires et de s'assurer qu'elles sont en adéquation avec les unités d'enseignement concernées.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE ET DISTRIBUTION

Établissement : Université de Versailles St-Quentin en Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Commerce et distribution* a pour objectif de former des professionnels destinés à occuper des fonctions de manager de rayons alimentaires, acheteur dans la grande distribution, animateur de points de vente ou manager des activités logistiques et commerciales dans l'agroalimentaire. Les secteurs visés sont des entreprises des filières alimentaires, la distribution spécialisée et la grande distribution. La LP propose trois parcours : *Marketing et distribution de produits frais* ; *Marketing et distribution spécialisée* ; et *Marketing des services et de la relation client*. Elle est organisée en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation). Cette formation est portée par l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Vélizy, sur le site de Rambouillet, en partenariat avec le Centre de formation des apprentis (CFA) AFIPE de Poissy. La formation a été ouverte en 2015/2016.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs professionnels de la LP sont bien définis et le contenu du programme permet d'acquérir les connaissances et compétences annoncées en marketing, commerce et management. Ils sont bien adaptés aux filières correspondant aux trois parcours de la LP : <i>Marketing et distribution de produits frais</i> ; <i>Marketing et distribution spécialisée</i> ; et <i>Marketing des services et de la relation client</i>.</p> <p>La LP vise des emplois de manager de rayon alimentaire, en distribution spécialisée, en grande et petite surface, d'acheteurs, de manager des activités logistiques et commerciales dans l'industrie agroalimentaire. Il existe une fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), qui reprend les principaux éléments de compétences, les secteurs d'activité et les types d'emplois accessibles.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Il existe plusieurs LP similaires en région parisienne, notamment à travers le « Réseau Distrisup », qui est présent sur 3 autres sites de la région parisienne (Sénart, Sarcelles et Paris) et une LP sur Marne-la-Vallée, sans pour autant qu'une analyse soit faite de cette concurrence et des éléments possibles de différenciation. La forte présence régionale d'entreprises de la grande distribution peut toutefois justifier cette LP.</p> <p>Le dossier d'auto-évaluation évoque à plusieurs reprises des entreprises partenaires potentielles sans qu'il ne</p>

semble exister de partenariats formels. On regrette le manque de précision en la matière. La LP a noué des partenariats avec le CFA AFIPE et avec l'Institut supérieur de formation en fruits et légumes (ISFFEL) sans expliciter ceux-ci. Il en va de même des relations avec la Fédération du commerce et de la distribution.

Il existe une convention de partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) sans que l'on sache les implications de cette convention.

Le rattachement de la LP au laboratoire de recherche en management (LAREQUI EA - 2452) est artificiel, sachant qu'un seul enseignant-chercheur de l'UVSQ intervient dans la formation sur un module mineur.

A ce jour, aucun partenariat spécifique à la LP n'existe avec des universités étrangères.

Organisation pédagogique

Le contenu du programme est structuré en 7 UE (unités d'enseignement), dont 4 en tronc commun. Deux UE abordent les fondamentaux du commerce, du marketing et du management et deux UE traitent de la relation client et du service et de la logistique. En plus de ce tronc commun, une UE est spécifique à chacun des parcours (103h) tout comme deux UE de professionnalisation (stage/alternance et projet tutoré).

La LP est organisée en alternance et accueille des étudiants titulaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Les modalités de l'alternance ne sont pas explicitées. Il est aussi possible d'obtenir le diplôme par la validation des acquis de l'expérience (VAE) sans information sur le nombre de candidats concernés et les résultats de la VAE.

La LP propose plusieurs moyens pour confronter les étudiants au milieu professionnel : les stages, les contrats d'alternance (34 semaines) ainsi que les projets tuteurés. Le projet tutoré est clairement explicité ainsi que la soutenance d'un mémoire.

L'utilisation du numérique est traditionnelle, avec une plateforme de dépôt de supports de cours. La maquette mentionne des cours d'e-marketing et d'e-commerce, sans pouvoir évaluer avec exactitude le nombre heures de cours.

L'ouverture à l'international ne se fait qu'à travers un cours d'anglais et la préparation au *test of English for international communication* (TOEIC).

Pilotage

Le responsable de la formation est une enseignante du secondaire en poste à l'IUT de Vélizy. Sur 446 heures de cours, 154 heures (35 %) sont dispensées par des titulaires de l'IUT, qui ont pour l'essentiel (82 %) un statut d'enseignant, 117 heures (26 %) par des professionnels, 77 heures (17 %) par des formateurs du CFA AFIPE et 98 heures (22 %) par des enseignants de statuts divers : enseignant, enseignant-chercheur de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO). Les 150 heures de projets tuteurés sont partagées en 75 heures de suivi et 75 heures en autonomie pour l'étudiant, sans que le dossier ne mentionne quel enseignant est responsable de ce suivi. Seules 49 heures de cours (12 %) sont assurées par des enseignants-chercheurs (1 EC de l'IUT de Vélizy et 2 EC de l'UBO) ce qui est trop peu.

L'équipe pédagogique se réunit lors des délibérations annuelles. La LP possède un conseil de perfectionnement dont la composition est conforme à la réglementation. Le conseil de perfectionnement est commun avec celui de LP *Commerce et distribution* de l'IUT de Morlaix de l'UBO. Le dossier ne mentionne pas comment en pratique le conseil de perfectionnement se déroule. Il semblerait plus pertinent que le conseil de perfectionnement délibère sur le périmètre de la mention afin qu'il puisse concrètement participer à l'élaboration d'actions d'amélioration continue.

Une évaluation des enseignements par les étudiants semble mise en place, sans que cette évaluation ne soit communiquée. L'évaluation des connaissances et des compétences n'est pas clairement exposée, ni les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants. Les règles de délivrance des crédits et du diplôme demeurent classiques.

Le dossier présente les démarches de recrutement sans pour autant expliquer s'il y a ou non des entretiens de recrutements ou sélection. Le nombre de candidatures n'est pas mentionné.

Résultats constatés

La formation pour l'année 2017/2018 compte 22 étudiants se partageant en 3 parcours. Le dossier ne mentionne pas la répartition des étudiants sur les trois parcours. Même si la maquette montre un tronc commun assez dense, l'effectif semble insuffisant au vu du nombre de parcours proposés. L'origine (BTS, DUT, L2) des étudiants inscrits n'est pas communiquée.

Le taux de réussite est très bon, entre 95 et 100 %. En revanche, le taux de poursuite d'étude est élevé (45 % pour l'année 2016/2017) alors même que la finalité de la LP est une insertion immédiate. La poursuite d'études se fait dans des masters dans le domaine de la logistique, de la communication ou du marketing.

Le suivi du devenir des diplômés est formalisé sans donner des informations sur le taux d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois, le salaire médian, la durée de recherche d'emploi, l'adéquation des postes occupés en fonction des parcours suivis. Même si l'ouverture de la formation est récente, il aurait été possible de communiquer l'insertion à 18 mois des deux premières promotions.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation aux débouchés clairs, correspondant à une forte demande sociale.
- Une formation proposée en alternance.
- Un taux de réussite élevé.

Principaux points faibles :

- Un taux de poursuite d'étude trop élevé au regard de la finalité de la LP.
- Des effectifs étudiants trop faibles pour pouvoir justifier les 3 parcours proposés.
- Une absence de partenariat formalisé avec des entreprises locales.
- Un dossier lacunaire et imprécis et des partenariats (UBO, AFFIPE, ISFFEL) non clairement présentés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier d'auto-évaluation est trop généraliste et très imprécis sur de nombreux points importants. Il manque également des chiffres clés sur l'origine et l'insertion professionnelle des étudiants après la LP. Enfin, les relations liant l'UVSQ et l'UBO sont très difficiles à cerner. De ce fait le dossier est difficile à analyser.

Il est cependant possible de formuler quelques recommandations. Il conviendrait de formaliser des partenariats avec des entreprises locales. Cette formalisation permettrait de renforcer les liens avec le monde économique et d'assurer des débouchés aux diplômés, qui pour l'instant semblent difficilement s'insérer et privilégier une poursuite d'étude. Or, la finalité d'une LP consiste à viser une insertion professionnelle immédiate.

Il pourrait être aussi envisager de transformer cette LP en parcours en alternance et en apprentissage d'une licence générale, telle que la licence *Gestion* ce qui aurait l'avantage de cibler un public plus large et permettrait de renforcer le nombre d'inscrits qui demeure faible au vu du nombre de parcours proposés.

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCIALISATION DE PRODUITS ET SERVICES

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Commercialisation de produits et services*, parcours *Vente et commercialisation nationale et internationale des produits de la cosmétique parfumerie* a vocation à former des encadrants capables de participer au développement des entreprises du secteur du cosmétique et de la parfumerie. Il s'agit d'une formation d'un an, en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation). Les enseignements proposés s'articulent autour de deux grands domaines : le marketing et les techniques de vente, d'une part, et la connaissance des produits dermatologiques, d'autre part. Cette formation est portée par le département Gestion administrative et commerciale (GACO) de l'Institut universitaire de technologies (IUT) de Vélizy (site de Rambouillet).

ANALYSE

Finalité
La LP propose aux étudiants titulaires d'un Bac+2 dans le domaine tertiaire, une formation pluridisciplinaire d'un an qui permet d'embrasser une palette de métiers assez vaste (cadre référent des ventes national ou export, assistant manager ou manager commercial, cadre technico-commercial, référent formation produits, développeur de marques...). Les débouchés professionnels sont bien identifiés. Les compétences attendues sont nombreuses et clairement exposées.
Positionnement dans l'environnement
La LP s'inscrit bien dans l'offre de formations de l'IUT de Vélizy et constitue une suite logique de formation pour les étudiants titulaires d'un Diplôme universitaire de technologie (DUT) tertiaire. Elle est également accessible à des étudiants ayant validé une 2ème année de Licence (L2) ou titulaires d'un Brevet de technicien supérieur (BTS) <i>Négociation-relation-client (NRC)</i> et <i>Assistant PME/PMI</i> , par exemple. L'environnement concurrentiel de la formation au niveau local et/ou régional n'est pas évoqué, pas plus que les relations avec le milieu professionnel. Le dossier mentionne simplement l'existence d'un réseau partenaire d'entreprises. Il aurait été intéressant d'en savoir davantage sur ces entreprises (nature de l'activité, taille...) et de connaître leur niveau d'implication dans la formation (intervention de professionnels, visites, recrutement d'alternants).
La LP vise un secteur d'activité en plein essor et se trouve sur un territoire lié au pôle de compétitivité de la

Cosmétique Valley. Pour autant, la LP n'est pas adossé à la recherche.

Eu égard au contenu de la formation et à son ouverture internationale et interculturelle, il apparaît surprenant qu'aucun partenariat avec des établissements étrangers ou des entreprises étrangères n'ait été développé jusqu'à présent. Même si la formation est en alternance (3 jours en entreprise par semaine), organiser des activités pédagogiques en lien avec l'international serait un plus (participation par exemple à un salon international ou faire intervenir des professeurs invités).

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique de la formation est clairement exposée. La LP offre un parcours unique structuré autour de quatre unités d'enseignement (UE). Deux d'entre elles portent sur les connaissances marketing et les techniques de vente et les deux autres sur la connaissance de la dermatologie et l'étude des produits cosmétiques, le tout dans un contexte international et interculturel.

Il est à noter qu'une UE engagement permet aux étudiants de valider, au titre de la formation suivie par l'étudiant et sur sa demande, les compétences, connaissances et aptitudes qu'il a acquises dans l'exercice de son engagement (associatif, service civique, réserve opérationnelle, sapeur-pompier volontaire...).

La professionnalisation est présente tout au long de la formation grâce à l'alternance (34 semaines minimum en entreprise avec un rythme d'alternance de 2 jours cours / 3 jours en entreprise, hors semaines bloquées en entreprises). Deux UE professionnalisantes (projets tutorés et activités d'entreprises) viennent compléter le cursus de formation. Une présentation plus détaillée des caractéristiques et des attendus de ces deux UE, ainsi que les modalités d'accompagnement des projets et des stages auraient été appréciées.

Les modalités d'enseignements mises en place sont classiques, tout comme les différents dispositifs d'accueil des étudiants ayant des contraintes particulières et la place accordée au numérique. La LP est ouverte à la validation d'acquis de l'expérience, mais aucune information complémentaire n'est apportée sur ce point.

Pilotage

L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire et diversifiée. 38 % des enseignements sont assurés par des professionnels du secteur dont on ne connaît malheureusement ni l'entreprise ni la fonction exercée. La proportion de cours assurés par des enseignants-chercheurs est extrêmement faible. Seuls deux enseignants-chercheurs (en droit et en sciences de gestion) interviennent dans la formation pour 27 heures de cours sur les 525 h de la LP, soit 5 %, ce qui est largement insuffisant. Le pilotage de la formation est assuré par un enseignant contractuel.

Un conseil de perfectionnement, dont la composition est conforme à la réglementation, se réunit annuellement. Cependant, ni le contenu de cette réunion, ni les améliorations éventuelles suggérées par le conseil de perfectionnement ne sont présentées, ce qui ne permet pas de savoir si ce conseil joue pleinement son rôle.

Les modalités de contrôle des connaissances, les règles de validation des compétences et leur suivi sont évoqués, mais ne sont pas clairement présentés. Le dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants n'est pas mentionné.

Résultats constatés

Le nombre de candidatures reçues témoigne d'une certaine attractivité de la formation. La formation apparaît assez sélective (120 à 140 dossiers par an, 60 entretiens réalisés pour une vingtaine d'inscrits). Le dossier ne précise toutefois pas le nombre de candidats retenus à l'issue de la phase d'entretien. Les étudiants sont majoritairement issus de BTS et cette tendance se renforce ces dernières années, allant de 75% à 100% en 2018-2019, ce qui pose question, la formation étant en théorie accessible aux étudiants ayant validé un DUT ou une L2.

Les effectifs et le nombre de diplômés sont présentés, mais ne sont pas commentés. Les effectifs sont stables, mais un peu faibles, soit en moyenne 19 étudiants au cours des cinq dernières années. Le taux de réussite au diplôme avoisine les 100 %.

Le taux élevé de poursuite d'études, entre 35 et 40 % sur les 5 dernières années, inquiète et nécessiterait une explication. Les taux d'insertion professionnelle (la périodicité des enquêtes n'est pas précisée mais il semble qu'il s'agisse d'une enquête à 12 mois) entre 2013 et 2017 se situent entre 52 et 58 % ce qui est faible au regard du caractère professionnalisant du diplôme. Les postes occupés par les diplômés ne sont pas connus, pas plus que la nature des contrats, le statut ou le niveau de rémunération.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation proposée en alternance.
- Une formation en lien avec le Pôle de compétitivité « Cosmetic Valley »,
- Un taux de réussite élevé.

Principaux points faibles :

- Une insertion professionnelle faible.
- Un taux de poursuite d'études trop élevé.
- Des outils de pilotage à renforcer (manque d'information sur le devenir des diplômés et d'évaluation des enseignements par les enseignants).
- Une insuffisance de partenariats avec les entreprises du secteur.
- Une trop faible diversité des étudiants inscrits (absence d'étudiants titulaires d'un DUT ou d'un L2).
- Une équipe pédagogique déséquilibrée avec trop peu d'enseignants-chercheurs (5 %).
- Une absence de lien avec la recherche.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Positionnée dans un secteur économique en pleine croissance, la LP *Commercialisation de produits et services* parcours *Vente et commercialisation nationale et internationale des produits de la cosmétique parfumerie* peine cependant à insérer ses diplômés sur le marché de l'emploi.

Plusieurs recommandations peuvent être formulées pour pallier cette difficulté. Tout d'abord il conviendrait d'identifier les principales causes de poursuite d'études. Pour cela un dispositif d'évaluation des enseignements et des réunions-bilans avec les étudiants devraient être mis en place tout comme un suivi plus fin du devenir des diplômés (nature des postes occupés, délai d'obtention du premier emploi, salaire médian...). Les liens avec les entreprises du secteur devraient également être renforcés, idéalement par la mise en place de partenariats formalisés. Afin d'aider à la prise de décisions, tous ces résultats et dispositifs devraient donner lieu à une présentation et échanges lors du conseil de perfectionnement.

Par ailleurs, la formation étant sélective, il serait judicieux de diversifier le recrutement des étudiants et d'admettre des étudiants titulaires de DUT ou ayant validé une L2. Pour cela des actions de communication en direction de ces publics pourraient être réalisées.

Enfin, la présence de deux enseignants-chercheurs seulement (pour un volume horaire non significatif dont un seul relevant des sciences de gestion) n'est pas sans poser problème pour une formation universitaire de ce niveau (Licence 3). L'intégration d'autres enseignants-chercheurs est indispensable.

D'une manière générale, il pourrait être discuté sur l'opportunité de transformer la LP en parcours en alternance d'une licence générale telle que la licence *Gestion* ce qui lèverait la contrainte de la poursuite d'étude tout en offrant aux étudiants inscrits en licence générale un parcours professionnalisant et mieux adossé à la recherche. La mutualisation des moyens humains pourrait alors permettre de mieux rééquilibrer les équipes pédagogiques.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE E-COMMERCE ET MARKETING NUMÉRIQUE

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines – UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *E-commerce et marketing numérique* est proposée en formation initiale, formation par alternance et formation continue par l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Vélizy-Rambouillet sur les sites de Rambouillet et de Vélizy. Elle propose un parcours unique, intitulé *e-distribution, création et gestion de sites*. Elle a été créée en 2017.

ANALYSE

Finalité
<p>La licence professionnelle forme les étudiants aux métiers de l'internet dans le domaine de la distribution. Les compétences sont clairement définies et précisées tant dans le supplément au diplôme que dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ces compétences recouvrent la maîtrise des aspects techniques du Web, le développement et l'animation d'un site, l'analyse du marché et des spécificités du numérique, la gestion de projet, y compris d'un projet global de création d'entreprise.</p> <p>Le supplément au diplôme précise que les futurs diplômés peuvent exercer une activité dans des entreprises commercialisant des produits ou services entièrement ou partiellement commercialisés sur Internet et occuper des postes de responsable ou d'assistant.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation est offerte aux étudiants titulaires d'un bac+2. Trois profils d'étudiants ont accès à la formation : (i) commerce, marketing, communication, (ii) gestion, (iii) informatique, multimédia, internet. Des formations concurrentes existent en Ile de France (Université Paris-Est Créteil, Paris 8, Evry Val d'Essonne, Paris Descartes), mais aucune n'est offerte dans le bassin de recrutement de l'ouest parisien.</p> <p>Il n'y a aucune articulation entre la formation et la recherche à l'exception d'un enseignant-chercheur en sciences de gestion de l'IUT qui assure 20h d'enseignement.</p> <p>La formation est dispensée en alternance et le Centre de formation des apprentis (CFA) partenaire est l'AFIPE (centre de formation de Poissy), spécialisé dans la formation aux métiers du commerce et de la distribution. Pour la première année de formation, 18 entreprises ont accueilli un apprenti, mais aucune information n'est fournie sur les entreprises. Il n'est pas fait mention de partenariats particuliers avec des entreprises autres que celles qui</p>

prennent des apprentis.

Il n'y a aucun partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger.

Organisation pédagogique

La formation ne comporte qu'un seul parcours et est structurée autour de 6 unités d'enseignement (UE). Les quatre premières délivrent les compétences cœur de métier de la formation, la cinquième valide les compétences acquises en entreprise (stage ou apprentissage) et la dernière est dédiée au projet tutoré.

La professionnalisation repose essentiellement sur le projet tutoré, dédié à la création d'entreprise, et l'alternance. Tous les étudiants sont en formation par apprentissage pour cette première année d'existence. Ils sont accompagnés par le CFA partenaire et le responsable de formation. Le rythme de l'alternance est de 3 jours en entreprises, 2 jours à l'IUT. Un carnet de liaison assure l'articulation entre la formation à l'IUT et l'entreprise d'accueil de l'apprenti. Un rapport écrit et une soutenance orale évaluent leur activité en entreprise ainsi que le projet tutoré.

Une validation des compétences linguistiques (français via le projet Voltaire et l'anglais via le TOEIC - *Test of English for international communication*) sont proposés aux étudiants, mais le dossier ne précise pas la proportion d'étudiants validant ces certifications.

Compte tenu de la thématique de la formation, le numérique est au cœur des enseignements. Les pratiques pédagogiques sont cependant peu innovantes pour une formation en gestion.

L'ouverture à l'international se fait via l'enseignement de l'anglais (25 heures) et certains cours, comme *le Web Marketing*, peuvent avoir lieu en anglais, sans qu'il soit précisé clairement si c'est vraiment le cas.

Compte tenu du caractère récent de la formation, il n'y a aucun élément sur la validation des acquis de l'expérience.

Pilotage

L'équipe pédagogique regroupe 6 enseignants et 1 enseignant-chercheur de l'IUT (140 heures), 4 enseignants contractuels (46 heures), 9 intervenants professionnels (159 heures) et 3 formateurs du CFA AFIPE (73 heures). 38 % des volumes horaires sont assurés par des professionnels sur des cours relevant des compétences centrales de la formation. On regrette cependant que seulement 20 heures de cours (4 %) soient données par un enseignant-chercheur.

Le pilotage de la formation est assurée par un professeur agrégé du secondaire. Des réunions régulières rassemblent l'équipe pédagogique qui est également associée à la réunion des maîtres d'apprentissage. La composition du conseil de perfectionnement est conforme à la réglementation en vigueur. Il se réunit une fois par an et le compte rendu est largement diffusé.

L'évaluation des connaissances est classique et repose exclusivement sur un contrôle continu. Les UE sont déclinées en compétences à acquérir, mais le portefeuille de compétences n'est pas encore en place.

Résultats constatés

La formation ne semble accessible qu'aux étudiants ayant un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Il n'y a aucune donnée concernant le nombre de candidatures ou le nombre d'offres d'apprentissage reçues en 2017, première année de fonctionnement, ce qui ne permet pas d'évaluer son attractivité.

Il y avait 18 inscrits en 2017-2018. Il n'y a aucun autre résultat fourni pour cette formation compte tenu de son ouverture récente (2017).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un positionnement sur une thématique très demandée par les entreprises.
- Une formation proposée en alternance.
- Des compétences associées à la formation bien identifiées.

Principaux points faibles :

- Une faiblesse des liens avec la recherche.
- Une évaluation des compétences acquises non mise en œuvre.
- Une place de l'anglais insuffisante.
- Une place faible des innovations pédagogiques.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'ouverture très récente de la LP *e-commerce et marketing numérique* ne permet pas de juger de l'attractivité ou de l'insertion professionnelle des futurs diplômés. Il importe toutefois, dès à présent, de mettre en place un recueil de données sur les volumes et l'origine des candidats, le volume et la nature des offres d'apprentissage ainsi que sur les taux de réussite au diplôme et d'insertion professionnelle afin d'avoir un pilotage performant de la formation.

Par ailleurs, la LP préparant à des métiers fortement affectés par les innovations, il importe de mieux l'articuler avec la recherche et en particulier d'augmenter la part des enseignants-chercheurs intervenants dans le diplôme ou plus sensibiliser les étudiants à la recherche par la participation à des séminaires sur les thématiques du diplôme. Les projets tutorés pourraient aussi être l'occasion de mettre en perspective les travaux de recherche sur la création d'entreprise.

Il importe aussi de mettre en œuvre le référentiel de compétences de la formation et le suivi de leur acquisition par les étudiants dans leur apprentissage en entreprise via un portefeuille de compétences.

L'anglais étant la langue dominante du e-commerce, il paraît judicieux de renforcer les cours en anglais, notamment ceux qui sont le plus en rapport avec le Web et de s'assurer que les étudiants valident un niveau de certification linguistique à l'issue de leur formation.

Enfin, une formation en e-marketing devrait utiliser davantage les possibilités d'enseignement à distance (e-learning) et/ou sur la base d'interface *Web*, tels que Moodle ou Blackboard, qui offrent une panoplie de possibilités pédagogiques innovantes.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Gestion des ressources humaines* (GRH) est délivrée par l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (UVSQ), à l'Institut supérieur de management sur les sites de l'ESSYM (École supérieure des systèmes de management) à Gennevilliers et Rambouillet. La formation est assurée intégralement en alternance (apprentissage), sur une seule année, avec un accès pour des étudiants en formation initiale et continue. La formation est organisée en deux parcours, l'un généraliste qui forme aux métiers de la GRH (emploi type « assistant ressources humaines - RH »), le second plus centré sur la formation, compétences et l'emploi (pour des emplois type « chargé de formation ou de recrutement »).

ANALYSE

Finalité
<p>La formation a été réorganisée dans l'année 2017-2018, autour de deux parcours différentes : un premier parcours généraliste destiné à former des assistants GRH et un deuxième parcours « formation compétences emploi ». Compte-tenu des effectifs importants et des besoins du marché du travail, cette segmentation en parcours apparaît tout à fait bienvenue et justifiée. En revanche, si le premier parcours, généraliste et assez traditionnel, est assez lisible, le second parcours l'est moins en termes de débouchés professionnels spécifiques.</p> <p>Le rapport d'autoévaluation souligne des difficultés concernant l'insertion professionnelle des étudiants, qui, pour de multiples raisons, tendent à poursuivre leur formation en master, ce qui n'est pas la vocation d'une licence professionnelle.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La licence professionnelle <i>GRH</i> apparaît ancrée dans le milieu professionnel spécialisé dans le champ de la RH à travers le partenariat avec un ESSYM et l'ANDRH (Association nationale des directeurs des ressources humaines). Plusieurs accords cadre avec des branches professionnelles sont signés et les étudiants participent à diverses manifestations dans ce cadre.</p> <p>La formation entre tout à fait en cohérence avec le laboratoire de recherche en management de l'UVSQ (LAREQUOI, équipe d'accueil - EA 2452) du point de vue thématique (cela correspond à un axe du laboratoire) et par la participation d'enseignants-chercheurs à la formation. Il est appréciable que l'alternance entre théorie</p>

et pratique soit envisagée, même s'il faudrait que ce le soit au-delà du statut des intervenants dans la licence. L'ouverture internationale n'est pas spécifiquement développée en cohérence avec les objectifs pédagogiques de la formation, lesquels ne sont pas fortement orientés vers l'international.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est tout à fait lisible et pertinente. L'organisation en parcours est tout à fait justifiée et opérante, pour favoriser notamment des apprentissages progressifs. Il est dommage toutefois que la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) n'ait pas été actualisée en faisant notamment apparaître l'existence de ces parcours.

En revanche, la partition en parcours mérite d'être précisée : en l'état, la spécificité pédagogique du parcours « formation compétences emploi » comme de ses débouchés n'apparaissent pas suffisamment et sont peu lisibles. Enfin, le mode d'affectation des étudiants dans l'un et l'autre des parcours est peu explicité, le parcours « formation compétence emploi » semble réservé au contrat d'apprentissage alors la professionnalisation du parcours généraliste semble davantage s'opérer à travers le stage et le projet tutoré.

La formation met en œuvre de nombreuses innovations pédagogiques (jeu d'entreprise, séminaire d'intégration, test d'analyse comportementale...) qui sont très bien justifiées et apparaissent tout à fait opportunes. On note également tout à fait positivement l'intégration de l'anglais dans les problématiques et thématiques de la GRH. Le rapport d'autoévaluation évalue son offre de service en terme pédagogique insuffisant, sans doute au regard de la stratégie de l'établissement.

Il existe des passerelles avec une troisième année de licence (L3) *Administration économique et sociale* option *Ressources humaines*, qui offre la possibilité d'une réorientation en capitalisant les UE (unités d'enseignements) de la licence professionnelle. Quelques étudiants sont concernés chaque année. Même si cela peut correspondre à un échec pour la formation, l'organisation de cette passerelle est tout à fait bienvenue et satisfaisante. Le diplôme est ouvert aux différentes modalités de validation des acquis ce qui signale la visibilité et la pertinence du diplôme dans l'environnement professionnel.

Enfin, des moyens sont fournis par l'Université pour veiller à l'intégrité des pratiques des enseignants et des étudiants, au travers d'informations systématiques et d'une plateforme d'anti-plagiat.

Pilotage

L'équipe pédagogique est bien diversifiée, composée d'enseignants titulaires (enseignants-chercheurs, enseignants associés à temps partiel, professeur agrégé de l'enseignement du second degré - PRAG) et d'enseignants vacataires. Toutefois, même si l'on comprend qu'il dispose d'un statut PRAG, on est surpris par le volume conséquent des enseignements réalisés par le responsable pédagogique (la moitié des heures effectuées par les titulaires). À cet égard, il existe des marges de progression concernant la part des heures effectuées par des enseignants-chercheurs. La part des intervenants professionnels est appréciable même si on peut y regretter la sous-représentation des professionnels de la GRH généraliste en poste dans des organisations par rapport aux consultants ou aux spécialistes du domaine de la formation, par exemple.

La présentation de l'équipe pédagogique, en particulier des vacataires professionnels, mériterait d'être présentée et expliquée en rapport avec l'existence et la spécificité des deux parcours.

Les organes de discussion et de décision sont pluriels : réunion de cadrage, conseil d'enseignement, conseil des mentions, conseil de perfectionnement. Ces différentes instances sont présentées de façon assez confuse et paraissent redondantes. Le conseil de perfectionnement fonctionne bien (présence des procès-verbaux), avec la présence d'étudiants représentants. De façon générale, le rapport d'autoévaluation fait apparaître une forte attention aux avis, et requêtes des étudiants, comme le suivi personnalisé des étudiants. Il conviendrait sans doute de formaliser davantage l'intervention du tuteur ISM (Institut supérieur de management) pour la réalisation du projet tutoré et des suivis en entreprise.

L'existence d'une association d'anciens étudiants et l'organisation d'un séminaire d'intégration sont sans aucun doute des leviers pour favoriser la dynamique collective.

Les modalités d'évaluation des connaissances et celles du suivi de l'acquisition des compétences sont bien précisées.

Résultats constatés

Les effectifs des étudiants ont été réduits conformément à la demande de l'évaluation passée. On suppose donc que les critères de recrutement ont été resserrés autour des deux nouveaux parcours. Le taux de réussite est indiqué à 90 % sur les quatre dernières années, ce qui apparaît tout à fait convenable.

Le rapport d'autoévaluation fait état de difficultés à recueillir les informations concernant le devenir des étudiants, avec un faible taux de réponse. Il existe en effet plusieurs sources d'informations. Effectivement, les données ne sont pas présentées de façon explicite et complète. Il apparaît utile de rationaliser et fusionner les enquêtes afin de ne pas multiplier les démarches auprès des étudiants diplômés. De même, l'association des anciens étudiants n'est pas mentionnée à ce sujet alors qu'elle constitue un bon levier à ce sujet.

Le rapport note à la fois une bonne insertion professionnelle des anciens et des poursuites d'études. La moitié des étudiants choisit, en effet, la poursuite d'étude (enquête CFA – centre de formation d'apprentis 2016). Même s'il est très difficile d'agir sur ces dimensions, il est important de renforcer les stratégies d'action afin de ne pas favoriser ces poursuites d'études. Il conviendra d'évaluer si l'organisation en parcours, plus proche de certaines fonctions RH, favorise l'insertion en emploi.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Encadrement et suivi pédagogique efficace.
- Bon positionnement dans l'environnement RH professionnel et académique.

Principaux points faibles :

- Part trop importante d'étudiants en poursuite d'étude.
- Organisation pédagogique du parcours « formation compétences emploi » peu lisible en terme de débouchés professionnels et de spécificités de compétences.
- Place des enseignants-chercheurs et des professionnels RH cœur de métier encore à confirmer.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *GRH* de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines est une formation solide en termes d'effectifs et d'ancienneté, qui bénéficie d'une très bonne attractivité et d'un fonctionnement stabilisé. Le rapport d'autoévaluation a tout à fait pris en compte les recommandations réalisées lors de la dernière évaluation, notamment en réduisant le nombre d'étudiants et en réalisant une partition du diplôme. Toutefois, la partition n'est pas encore suffisamment lisible ; il apparaît nécessaire de concevoir ces parcours et en particulier le nouveau parcours, de façon plus cohérente, en constituant par exemple une équipe pédagogique plus spécialisée dans ces domaines. Un pilotage pédagogique spécifique et distinct faciliterait sans doute cette cohérence et allégerait le pilotage du responsable de formation qui concentre un nombre important d'heures de cours et d'activités de pilotage. Les difficultés concernant l'insertion professionnelle sans poursuite d'études devraient sans doute être réduites par ce travail de mise en cohérence des parcours.



LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Management et gestion de l'organisation*, a vocation à former des cadres intermédiaires capables d'organiser et de coordonner des tâches administratives, comptables, commerciales dans différents types d'organisations. La formation est proposée en alternance (contrat d'apprentissage) et elle est accessible également par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Cette LP propose deux parcours. Le parcours *Assistant manager* (AM) dispensé sur le site de l'Institut universitaire de technologies (IUT) de Mantes en Yvelines et le parcours *Management et organisation de l'entreprise* (MOE) porté par le département Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO) de L'IUT de Vélizy (site de Rambouillet).

ANALYSE

Finalité

La LP propose, aux étudiants titulaires d'un Bac+2 tertiaire et aux salariés, une formation pluridisciplinaire d'un an qui permet d'embrasser une palette de métiers larges et diversifiés.

L'intitulé du parcours *Management et organisation de l'entreprise* (MOE) semble correspondre aux objectifs de la formation et illustre bien son contenu. Il indique clairement que des missions d'animation et d'encadrement (management d'équipe) pourront être confiées aux diplômés, ainsi que des missions liées aux divers domaines opérationnels de la gestion (gestion commerciale, financière, ressources humaines). Par ailleurs le terme organisation laisse clairement entendre l'ouverture à différents types de structure : publique ou privée, grand groupe, PME, TPE, associations, etc.

L'intitulé du parcours *Assistant manager* (AM) est plus ambigu et parfois associé à celui d'assistant de direction. Or, l'assistant manager participe à des activités de gestion appartenant au cœur de métier du service qui l'emploie, à la gestion directe de projets tandis que l'assistant de direction est essentiellement chargé du support logistique de ces activités (gestion agenda, secrétariat...).

Les compétences attendues mériteraient d'être définies par parcours et par module ; la fiche RNCP n'en fait pas mention.

Positionnement dans l'environnement

La LP constitue une suite logique des titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) Gestion des entreprises et des administrations (GEA), Gestion administrative et commerciale (GACO) et Techniques de commercialisation (TC). Elle est également accessible aux étudiants ayant validé la deuxième année de licence *Économie-gestion* (L2) ou diplômés d'un BTS (brevet de technicien supérieur) tertiaire (Assistant PME/PMI, Comptabilité et gestion des organisations (CGO) par exemple).

La LP se positionne dans un environnement concurrentiel au niveau régional. En effet, le parcours Assistant Manager est proposé dans deux autres universités franciliennes (Paris-Est Marne-la-Vallée et Paris-Sud).

La licence professionnelle n'est pas adossée à la recherche, ce qui est problématique pour une formation universitaire. Le lien avec la recherche pourrait se faire à travers l'UE gestion de projet en sensibilisant les étudiants aux méthodologies d'enquête et aux problématiques de gestion des organisations.

La formation bénéficie des relations partenariales établies entre le département GEA et les entreprises de la région depuis une vingtaine d'année. Les objectifs et l'architecture de la formation ont été formalisés avec l'appui de ces partenaires. Le dossier évoque notamment un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ile de France qui facilite la recherche de contrats d'alternance, de terrains de conduite de projets et d'intervenants professionnels. Un partenariat avec la Société Générale permet également d'apporter un regard professionnel sur les business plans construits dans le cadre des projets tutorés. A noter toutefois l'absence d'éléments dans le dossier concernant la formalisation de ces partenariats. La formation semble donc bien implantée dans son environnement socio-économique.

Organisation pédagogique

La LP propose deux parcours AM et MOE. Du fait que ces parcours sont proposés sur deux sites distincts, il n'y a pas de tronc commun ni de mutualisation des enseignements. La LP s'adresse à des publics très variés mais ne propose pas de modules de mise en niveau.

La formation est proposée uniquement en alternance (contrat d'apprentissage) au rythme de 2 jours de cours hebdomadaire et de trois jours en entreprise. La professionnalisation est donc présente tout au long de la formation. Le dispositif d'accompagnement des projets et des stages semble tout à fait pertinent.

Les modalités d'enseignements mises en place sont classiques, tout comme les différents dispositifs d'accueil des étudiants ayant des contraintes particulières et la place accordée au numérique. La LP est ouverte à la validation d'acquis de l'expérience, une dizaine de dossiers sont présentés chaque année. La LP est très attractive pour les salariés du tertiaire qui veulent faire reconnaître leurs compétences et accéder à d'avantage de responsabilités.

Une place significative est consacrée à l'enseignement de l'anglais et l'ouverture à l'international est assurée au sein de l'université, de même que la sensibilisation à l'éthique et à l'entrepreneuriat.

Pilotage

La présentation de l'équipe pédagogique est confuse. Celle-ci ne comprend que trois enseignants titulaires du département GEA et 1 ATER. Le dossier ne précise pas sur quel site ils interviennent. Seulement un enseignant-chercheur en Sciences de gestion intervient dans les deux parcours de cette LP pour un volume de 12 heures d'enseignement, ce qui interroge sur le caractère universitaire de la formation.

L'analyse par parcours montre également des déséquilibres dans la place accordée aux professionnels. Ainsi, pour le parcours MOE, 72,5 % des enseignements sont assurés par des professionnels (100 % consultants) alors que pour le parcours AM seulement 17 % des enseignements sont assurés par des professionnels (majoritairement des consultants), 52 % des enseignements sont assurés par des professeurs de lycée. Le minimum de 25 % d'enseignement réalisés par les professionnels n'est pas respecté pour ce parcours et le qualificatif consultant ne permet pas de savoir si les activités professionnelles des vacataires sont en lien avec les enseignements.

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement propre à la LP ce qui n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. Les échanges entre enseignants, étudiants et professionnels ont lieu dans le cadre des conseils de département GEA.

Le contrôle des connaissances est classique. Le suivi de l'acquisition des compétences n'est pas précisé alors même que la formation est en apprentissage. Ni le dispositif de suivi des diplômés, ni le dispositif d'évaluation des

enseignements ne sont présentés. Le pilotage de la LP n'est donc pas conforme à la réglementation en vigueur.

Résultats constatés

Le nombre de candidatures reçues chaque année pour cette LP n'est pas mentionné. Pour les deux parcours, les effectifs sont en baisse constante, ils ont été réduits de moitié en 5 ans. Ainsi, le parcours *Management et organisation de l'entreprise* est passé de 110 inscrits en 2013/2014 à 42 inscrits en 2017/2018 et le parcours *Assistant manager* de 31 inscrits à 23 sur la même période. Aucune explication sur cette baisse des effectifs n'est fournie.

Les taux de réussite au diplôme sont élevés et avoisinent les 90 % pour les deux parcours.

Le taux de poursuite d'études pour le parcours *AM*, passé de 26 % à 54 % en 5 ans, est inquiétant au regard du caractère professionnalisant du diplôme. Il est de 35 % parcours *MOE* avec une poursuite majoritairement au sein de l'UVSQ. Le dossier précise d'ailleurs que des poursuites d'études sont possibles en master au sein de l'UVSQ ce qui en totale contradiction avec la finalité du diplôme.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation bien implantée dans son environnement professionnel.
- Une professionnalisation réelle dans le cadre de l'alternance et de l'apprentissage.
- Une formation attractive pour les salariés du tertiaire (10 VAE annuelle).
- Un taux de diplomation élevé.

Principaux points faibles :

- Une composition des équipes pédagogiques déséquilibrée : un seul enseignant-chercheur, et un taux d'intervenants professionnels trop faible pour une LP.
- Une différenciation entre les deux parcours peu claire, en termes de finalité et de débouchés.
- Un taux de poursuite d'études trop important pour une LP.
- Une absence d'outils de pilotage (conseil de perfectionnement, dispositif de suivi des diplômés et d'évaluation des enseignements).
- Une baisse préoccupante des effectifs.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Bien implantée dans son environnement professionnel, la LP *Management et gestion des organisations* présente cependant certains dysfonctionnements majeurs qu'il importe de revoir si l'Université souhaite maintenir cette LP dans son offre de formation.

Tout d'abord, le renforcement de l'équipe pédagogique par l'implication d'enseignants-chercheurs paraît indispensable. En effet, la présence d'un seul enseignant-chercheur sur l'ensemble des parcours n'est pas sans poser problème pour une formation universitaire. La part des enseignements réalisés par les professionnels est également à revoir. Le minimum de 25 % d'enseignement réalisés par les professionnels n'est pas respecté pour le parcours *Assistant Manager*, il est cependant trop élevé (72,5 %) pour le parcours *Management et organisation de l'entreprise*.

Par ailleurs, le taux élevé de poursuite d'études et la possibilité offerte aux étudiants diplômés de poursuivre leurs études en master au sein de l'UVSQ sont contraires à l'arrêté de 1999 qui précise que « la licence professionnelle est conçue dans un objectif d'insertion professionnelle ». Il pourrait alors être envisagé de transformer la LP en parcours en alternance d'une licence *Gestion*. Il convient aussi de s'interroger sur la lisibilité des parcours et ce qui

les différences en termes de finalités et débouchés, ou bien de reconsidérer l'existence de deux parcours, d'autant que l'appellation *Assistant Manager* (AM) peut porter à confusion (avec assistant de direction).

Enfin, des outils de pilotage doivent être en place : conseil de perfectionnement, dispositif de suivi des diplômés et d'évaluation des enseignements. Ils pourraient utilement être mobilisés pour identifier les causes de la baisse des effectifs.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 13 AVRIL 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ - COMPTABILITÉ ET PAIE

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la gestion et de la comptabilité-comptabilité et paie* vise les métiers de technicien de paie, gestionnaire de paie et administration du personnel ou comptabilité, responsable du pôle social en cabinet d'expertise comptable. Elle comprend 530 h d'enseignement et est proposée en apprentissage.

La LP n'a pas ouvert depuis la rentrée 2015/2016 du fait de la rupture de la collaboration entre l'Université et le partenaire, l'Association des comptables enseignants (ACE), Centre de formation des apprentis (CFA) de l'expertise comptable à Paris, et d'une insuffisance d'effectifs enseignants au sein du département Gestion des entreprises et administration (GEA) de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Mantes-la-Jolie qui la porte.

ANALYSE

Finalité
La finalité de la LP est claire. L'adéquation des compétences visées avec les postes intermédiaires concernant la gestion des paies et du domaine social (aussi bien en entreprise qu'en cabinet) confortent la cohérence de cette formation. Celle-ci apparaît clairement dans le supplément au diplôme et la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
Positionnement dans l'environnement
La LP s'inscrit dans le domaine de la gestion sociale et des paies. Elle répond à une forte demande des entreprises, dans le domaine social. Malgré l'existence de formations concurrentes, cette demande demeure forte en Ile-de-France et partiellement insatisfaite. Cependant, la LP n'a pas été ouverte depuis 2015 au regard de la rupture de collaboration avec le CFA partenaire et d'une insuffisance d'effectifs enseignants au sein du département de l'IUT qui la porte. La LP n'est pas adossée à la recherche (ne serait-ce par le biais des projets tutorés). L'adossement se limite à l'intervention des enseignants-chercheurs rattachés aux laboratoires Droit des affaires et nouvelles technologies (DANTE Équipe d'accueil 4498) et Laboratoire de recherche en management de l'UVSQ (LAREQUOI Équipe d'accueil - 2452)

Organisation pédagogique
<p>La place de la comptabilité est insuffisante au vu de la finalité de la LP. Celle-ci est seulement dispensée au sein d'une unité d'enseignement sur trois sous le libellé « Comptabilité et fiscalité des rémunérations », parmi cinq autres thématiques abordées au sein de cette unité d'enseignement. L'organisation pédagogique est adaptée au parcours en alternance, tenant compte des contraintes liées à la vie en entreprise. Dans le cadre du projet tutoré et de la rédaction d'un rapport, le soutien serait bienvenu d'enseignements de méthodologie et permettrait ainsi de créer un lien avec la recherche.</p> <p>La LP propose des dispositifs d'accompagnement à la validation des acquis d'expérience (VAE). La LP propose des enseignements de langues étrangères mais il ne semble pas y avoir une certification du niveau de compétence linguistique acquise. La place du numérique dans cette formation est présente via des enseignements sur des logiciels de paie ; néanmoins le contenu des enseignements ne fait pas apparaître de module spécifique sur l'évolution du numérique et de la dématérialisation dans les métiers de la paie.</p> <p>L'accueil de publics à contraintes (handicap, sportif), et la sensibilisation à l'éthique et à l'entrepreneuriat sont assurés dans le cadre des dispositifs mis en place par l'Université.</p>
Pilotage
<p>L'équipe pédagogique présentée est celle lorsque le partenariat avec le CFA fonctionnait encore. Pour un volume total de 395 heures hors projets tutorés, les enseignants-chercheurs assuraient 95 heures d'enseignements (24 %), ce qui est satisfaisant, les autres enseignants de l'université 140 heures (35 %), et les enseignants du CFA 160 heures (41 %) dont la ventilation entre formateurs et professionnels en activité n'a pas été communiquée.</p> <p>Le pilotage est assuré par un responsable de formation et un conseil de perfectionnement impliquant les parties prenantes.</p> <p>Les dispositifs prévus pour l'évaluation des étudiants en matière d'acquisition des connaissances et des compétences semblent satisfaisants, de même que les dispositifs de recrutement. Si la formation venait à ouvrir il faudrait s'assurer qu'ils soient réellement mis en place conformément à la réglementation en vigueur.</p>
Résultats constatés
<p>En l'absence d'ouverture de la LP depuis la rentrée 2015 s'ajoute une absence totale de données chiffrées en ce qui concerne l'unique promotion formée durant la période quinquennale, lors de l'année universitaire 2014-2015. Par conséquent, il n'est pas possible de se prononcer sur les résultats de la LP.</p>

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une adéquation avec les besoins des entreprises et des cabinets sur le bassin francilien.

Principaux points faibles :

- Une absence d'ouverture de la formation depuis la rentrée 2015/2016 consécutive à la rupture de la collaboration de l'université avec le CFA partenaire et d'une insuffisance d'effectifs enseignants.
- Une absence d'informations sur le devenir de l'unique promotion formée au cours de la période quinquennale.
- Une insuffisance des volumes d'enseignements consacrés à la comptabilité et sur l'évolution des métiers de la paie.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS :

La finalité et le positionnement de la LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie* en font une formation offrant des garanties d'acquisition de connaissances, de compétences et d'insertion professionnelle malgré une insuffisance du volume consacré à la comptabilité auquel il est recommandé de remédier.

Toutefois, la formation n'a pas fait l'objet d'une ouverture depuis la rentrée 2015/2016, consécutivement à la rupture de la collaboration de l'université avec le CFA partenaire et du sous encadrement du département GEA de l'IUT de Mantes-la-Jolie.

La réouverture envisagée à Saint-Quentin-en-Yvelines est à encourager dès lors que l'UVSQ aura la capacité de mobiliser des enseignants-chercheurs et d'assurer un pilotage effectif de la LP. Une analyse actualisée du nombre de candidats potentiels sera alors nécessaire.



LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le parcours *Manager des services à l'environnement* de la licence professionnelle *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement* est ouvert sur une année : en formation initiale, en alternance (en apprentissage), et en formation continue. Il est porté par l'IUT (institut universitaire de technologie) de Mantes-en-Yvelines et vise à former des managers de services dans les secteurs de l'eau et de la propreté. La formation est offerte en partenariat étroit avec le Campus Veolia (association Vecteur).

ANALYSE

Finalité
La formation a un positionnement professionnel clair et pertinent qui s'appuie sur l'alternance, une maquette co-construite avec les professionnels, un corps enseignant très largement composé de professionnels des métiers des services de l'eau et de la propreté, un ensemble d'activités pédagogiques de terrain et une très large proportion de travaux dirigés au sein de la maquette. Les métiers exercés par les diplômés correspondent bien aux compétences développées dans le diplôme (responsable de services techniques, responsable d'exploitation ou coordinateur santé-environnement, par exemple). Toutefois, une certaine proportion de diplômés (entre 15 % et 20 %) décide de poursuivre des études de master ce qui n'est pas normalement le but d'une licence professionnelle. La formation n'est pas délocalisée.
Positionnement dans l'environnement
La formation est ancrée territorialement avec de nombreux partenariats professionnels, notamment avec l'association Vecteur et le groupe Veolia environnement. Ce partenariat est clairement important pour le diplôme et il serait utile d'avoir plus d'informations dans le dossier concernant l'objet et le fonctionnement de ce partenariat et sur les entreprises qui s'associent à cette formation. Il existe peu de formations équivalentes dans la région parisienne et la formation diplôme une quarantaine d'étudiants par an. Exception faite de la baisse brutale et inexplicquée pour l'année universitaire 2017-2018, les effectifs sont stables et les étudiants qui ne sont pas en poursuite d'étude trouvent tous un emploi dans les métiers pour lesquels ils sont formés. Cette licence professionnelle est bien positionnée dans le paysage professionnel du bassin parisien.

Le lien avec la recherche est quasi inexistant. Seuls deux enseignants-chercheurs titulaires de l'IUT de Mantes-en-Yvelines interviennent dans la formation (sur 28 intervenants, dont 19 professionnels). Ceci est le reflet de l'orientation très professionnalisante de la formation.

Organisation pédagogique

La formation est organisée autour d'un tronc commun portant sur les fondamentaux des métiers des services à l'environnement (réglementation, gestion des risques, management environnemental, gestion des ressources humaines, finance, et gestion de projet, par exemple). Certaines compétences identifiées comme essentielles dans la description du tronc commun (par exemple la sociologie) ne sont pas présentes dans la maquette, donnant l'impression que les bases du tronc commun sont ajustées en fonction de la disponibilité des contractuels (qui représentent 24 des 28 intervenants de la formation).

Le tronc commun débouche sur deux spécialisations par métier : l'un dans les métiers de l'eau et l'autre dans ceux de la propreté.

En plus de l'alternance obligatoire, les étudiants de cette formation doivent produire un mémoire et un projet tutoré. La différence d'objectifs pédagogiques entre ces deux exercices conséquents (150h pour le projet tutoré) aurait pu être explicitée davantage. Elle donne l'impression que ces deux exercices sont en fait assez similaires et redondants (en dehors du fait que le projet dépend d'un travail collectif). Il n'est pas fait mention de l'utilisation de méthodes pédagogiques innovantes ou du numérique, à l'exception de l'usage d'une plateforme pédagogique. Ceci n'est pas particulièrement dommageable étant donné que les besoins de mise en situation des étudiants sont largement couverts par l'alternance.

En ce qui concerne la gestion des profils étudiants particuliers (handicap, sportifs de haut niveau, etc.), elle suit la politique globale de l'UVSQ. Le diplôme est ouvert à la validation des acquis : VAP (validation des acquis professionnels), VAE (validation des acquis de l'expérience), et VES (validation des études supérieures). Toutefois, aucun détail n'est donné sur ces dispositifs.

Les dispositifs visant à faciliter l'insertion professionnelle, la mobilité étudiante à l'étranger et l'apprentissage des langues sont également centralisés. L'absence de détails relatifs à la licence professionnelle dans le rapport d'autoévaluation, ne permet pas d'apprécier le bénéfice qu'en retirent les étudiants. Ceux qui le souhaitent peuvent passer le TOEIC (*Test of English for International Communication*), mais on ne sait pas combien d'étudiants font *in fine* ce choix.

Pilotage

L'équipe pédagogique est en grande partie composée d'intervenants extérieurs qualifiés et de contractuels de l'IUT de Marne-en-Yvelines : PAST (enseignant associé ou invité), doctorants, ECC (enseignants-chercheurs contractuels). Seuls quatre titulaires interviennent : trois MCF (maître de conférences) et un PRAG (professeur agrégé). Ils assurent 108,5h (dont du suivi) des 350h prévues. Cette situation est en progression puisqu'auparavant, l'animation pédagogique et la formation étaient très largement assurées par le Campus Veolia. Cet effort doit être poursuivi et pérennisé. Par ailleurs, la multiplication des intervenants (28 au total) se traduit par une abondance d'interventions courtes, très ciblées, certes assurées par des intervenants compétents, mais dont la cohérence n'est pas démontrée.

Aucune information précise n'est fournie sur le pilotage explicite de la licence professionnelle. Tous les éléments fournis dans le dossier concernent les procédures générales de l'UVSQ (présence d'un conseil de perfectionnement, établissement de modalités de contrôle des connaissances, et existence d'enquêtes d'insertion assurées par le bureau d'enquêtes et d'analyse de l'UVSQ, par exemple). Étant donné le nombre conséquent d'intervenants extérieurs, une analyse du pilotage aurait été souhaitable. Il est surtout regrettable qu'aucune information ne soit fournie sur la composition et les délibérations du conseil de perfectionnement.

Du fait de l'alternance, d'un projet tutoré, d'un voyage d'études et d'un mémoire, les interactions étudiants-enseignants et le suivi de compétence semblent passer pour beaucoup par le biais du suivi individualisé des étudiants.

Le recrutement s'effectue en DUT (diplôme universitaire de technologie), tertiaires et secondaires et dans un ensemble varié de licences : *AES* (Administration économique et social), *Géographie*, *Biologie* ou encore *Physique-chimie*. Aucune information n'est donnée sur le poids relatif des recrutements dans ces différentes filières ou sur la façon dont cette diversité de profils est gérée dans la formation. En particulier, la question des prérequis n'est pas abordée. De même, aucune information n'est disponible sur la part relative de la formation continue par rapport à la formation initiale dans la formation, ni comment ces deux publics sont gérés.

Résultats constatés

Si, du fait de l'absence d'information pertinente dans le rapport, on ne peut pas apprécier la diversité et la qualité des recrutements, la formation est quand même attractive avec environ 45 étudiants inscrits par an pour une quarantaine de diplômés. Les débouchés professionnels sont ceux visés par la LP *MSE* et ils sont très bons (quasiment aucun diplômé sans emploi parmi ceux qui s'orientent directement vers l'emploi).

Le suivi des étudiants est assuré par le BEA (bureau des enquêtes et analyses) de l'UVSQ qui réalise des enquêtes à différents intervalles après la diplomation. Seuls le nombre de diplômés en poursuite d'études et le nombre de diplômés insérés dans la vie professionnelle sont disponibles. Aucune information sur les salaires n'est fournie, ni aucune information sur les postes (cadres, etc.). On ne sait pas clairement si les données rapportées sont celles de l'enquête à six mois ou à trois ans. Le suivi du devenir des étudiants est donc très léger.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation professionnalisante attractive pour un large public avec une cible en termes de métiers très claire.
- Un positionnement avantageux avec peu de concurrence dans la région parisienne.

Principaux points faibles :

- La fragmentation des interventions et l'apparente difficulté de coordination pédagogique.
- De nombreuses zones d'imprécision autour du pilotage de la formation et du suivi du devenir des étudiants.
- Peu d'information sur le recrutement des étudiants.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement, parcours Manager des services à l'environnement : eau, déchets, énergie, mobilité* est une formation qui possède indéniablement de nombreux atouts dont son positionnement professionnel dans le paysage des formations du bassin parisien. La formation est très professionnalisante et couple l'alternance, des interventions professionnelles et des travaux pratiques pour établir le portefeuille de compétences des étudiants. Ces atouts doivent être pérennisés.

Plusieurs points de pilotage pourraient être travaillés dans un avenir proche pour continuer la progression de ce diplôme. Il conviendrait d'améliorer le suivi du devenir des étudiants, de clarifier le pilotage du suivi de la formation et notamment expliciter le rôle du conseil de perfectionnement, sa composition, et la fréquence des réunions et enfin de structurer la spécificité des différents exercices pédagogiques : alternance, mémoire, voyage d'études et projet tutoré.

Le dossier présenté contient trop d'informations générales relatives au fonctionnement de l'UVSQ (par exemple, handicap, plagiat, numérique, langues et international) dont on ne saisit pas la pertinence pour la formation.



LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU MARKETING OPÉRATIONNEL

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers du marketing opérationnel* propose un parcours unique de formation concernant le *Marketing éthique*. Elle est dispensée au sein de l'Institut universitaire de technologie (IUT) Vélizy-Rambouillet sur le site de Rambouillet. La licence est proposée en formation en alternance, formation initiale et formation continue. Elle est également proposée en apprentissage en partenariat avec le Centre de formation des apprentis (CFA) Sup2000.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la LP sont clairement explicités ; il s'agit de former les étudiants à la prise de décisions soutenables et éthiques dans le cadre d'une démarche de marketing responsable, dans des organisations publiques ou privées, à but lucratif ou non. Les compétences visées par la formation sont précisées pour chacune des unités d'enseignement (UE) et sont détaillées à la fois dans le supplément au diplôme et la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Si l'intitulé de la licence est relativement explicite pour un spécialiste et en cohérence avec les objectifs de la formation, on peut cependant s'interroger sur sa lisibilité pour un étudiant de niveau bac+2. Le caractère soutenable, durable et/ou responsable pourrait être mieux mis en évidence dans l'intitulé.

Les débouchés de la formation sont bien communiqués et renvoient à des métiers comme chef de produit issu du commerce équitable ou de l'agriculture biologique, responsable communication éthique mais aussi à des métiers dans le champ du marketing classique.

Positionnement dans l'environnement

La LP est clairement positionnée dans l'offre globale de l'UVSQ. Elle constitue une poursuite d'études pour les diplômés d'un Diplôme universitaire technologique (DUT) du tertiaire proposé par l'IUT de Vélizy (site de Rambouillet) ou de l'IUT de Mantes-en-Yvelines, pour les diplômés de Brevet de technicien supérieur (BTS) et pour les étudiants ayant validé leur 2^{ème} année de licence (licences ayant une orientation en gestion). Toutefois, il n'y a pas d'éléments sur l'origine effective des étudiants.

Le positionnement de cette LP par rapport aux autres formations (licences ou LP) de l'UVSQ n'est pas fait, tout comme l'impact d'une offre concurrente au niveau de la région parisienne. Ce dernier point est cependant évoqué

comme une faiblesse de la formation à la fin du dossier d'auto-évaluation.

La formation est partenaire du Centre de formation des apprentis (CFA) Sup2000 qui gère administrativement les contrats d'apprentissage.

Le développement durable est un des 8 axes thématiques de recherche de l'UVSQ mais force est de constater que l'intervention des enseignants-chercheurs (EC) dans la formation est très faible. Seuls deux EC en gestion interviennent en responsabilité sociale des organisations pour un volume de 44 heures. Par ailleurs, aucun élément relatif à la recherche n'est mentionné (pas même l'indication du laboratoire de référence, alors que le thème de la formation correspond à un axe de recherche de l'UVSQ).

Un certain nombre d'entreprises partenaires est évoqué mais sans que leur rôle dans la formation ne soit précisé ou formalisé ; à l'exception du partenariat avec le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, partenaire depuis la création de la formation et dont un représentant intervient dans la formation.

Il n'est fait mention d'aucun partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur étranger.

Organisation pédagogique

La formation ne propose qu'un seul parcours. Il comprend 5 unités d'enseignement (UE) réparties sur les deux semestres, dont l'objectif est de développer les compétences des étudiants en matière de développement durable (UE 1) et de marketing responsable (UE2), de communication écrite et orale des étudiants (UE3), de conduite de projet (UE4) et enfin de professionnalisation (UE5). Une UE Engagement Etudiant est proposée en option.

La formation se déroule en alternance pour tous les étudiants (contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou stage alterné) ; le rythme de cette alternance est d'une semaine en entreprise/une semaine à l'IUT. La formation est ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sans précision sur le nombre de demande et le taux de validation. La responsable de formation assure le placement des étudiants, aidée par le service d'orientation et d'insertion professionnelle de l'Université, localisé à Versailles. Aucune structure propre au site de Rambouillet n'est évoquée dans le dossier. Les étudiants bénéficient d'un suivi individualisé dans le cadre de la gestion de projet et du suivi de l'apprentissage.

La professionnalisation de la formation repose essentiellement sur la gestion de projet et les missions confiées aux étudiants dans le cadre de l'apprentissage. 135 heures sont ainsi dédiées à la gestion d'un projet marketing lié au développement durable, mené en équipes et encadré par un binôme d'enseignants de la formation.

Deux certifications sont proposées par l'IUT (certification Voltaire pour l'orthographe et le *Test of English for international communication (TOEIC)*) pour l'anglais mais aucune donnée ne permet de cerner la proportion d'étudiants qui s'en empare réellement. Un cours d'anglais est obligatoire mais le volume horaire associé et l'articulation avec le TOEIC ne sont pas précisés.

La formation accorde une place spécifique au numérique sous forme d'un enseignement dédié à la création et à la gestion d'un site web. Les pratiques pédagogiques demeurent classiques mais variées. Des séances de mise à niveau sont évoquées mais sans précision quant au pourcentage d'étudiants en ayant besoin ou leur volume horaire. L'UVSQ assure une sensibilisation à l'intégrité scientifique et à l'éthique mais, de manière assez paradoxale pour une formation sur le marketing éthique, ce point n'est pas du tout abordé au niveau de la formation.

Pilotage

L'équipe pédagogique comprend deux enseignants-chercheurs en sciences de gestion (assurant un total de 44 heures d'enseignement) et deux enseignants permanents de l'IUT de Rambouillet (assurant au total 120 heures), des vacataires enseignants en poste dans le secondaire (98 heures) ; et enfin des professionnels (205 heures soit 44 % du volume total). Ces derniers interviennent largement sur le cœur de métier de la formation. La faiblesse du volume horaire assuré par des enseignants-chercheurs est fortement problématique.

Le pilotage pédagogique de la formation repose sur la responsable de formation qui privilégie des échanges réguliers avec l'équipe enseignante et les étudiants. Il s'appuie également sur un conseil de licence, composé de l'équipe pédagogique et de deux délégués étudiants, qui se réunit trois fois par an. La formation dispose également d'un conseil de perfectionnement dont la composition est conforme à la réglementation mais aucun élément précis permettant d'apprécier son fonctionnement réel n'est fourni. Par ailleurs alors que la formation est en apprentissage, on constate l'absence d'un comité de pilotage réunissant annuellement les maîtres d'apprentissage en entreprise avec l'équipe pédagogique.

L'évaluation des connaissances est classique. Les compétences visées par la formation sont identifiées et associées à chaque unité d'enseignement. Un portefeuille de compétences est créé dans une des UE et renseigné tout au long

de la formation. L'évaluation des enseignements par les étudiants est évoquée.

Résultats constatés

Aucune précision n'est donnée sur l'origine des étudiants inscrits. De même, le nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation ne sont pas communiqués. On constate cependant que le nombre d'inscrits est relativement faible mais stable, avec en moyenne 21 étudiants sur les 5 dernières années. Aucune analyse de ces données n'est fournie dans le dossier.

Le taux de réussite de la formation, relativement faible (75 %) en 2013-2014, est depuis de 93 % en moyenne.

Concernant le devenir des étudiants, le Bureau d'enquête et d'analyse de l'UVSQ fournit une enquête à 18 mois et à 30 mois mais le taux de réponse est faible (moins de 50 % des diplômés). Ces données sont complétées par une enquête réalisée par la responsable de formation. Cependant aucune information systématique n'est donnée concernant la nature des emplois occupés, leur adéquation à la formation, les niveaux de salaires à l'embauche.

D'après le suivi de la responsable de formation, à 18 mois, 30 % en moyenne des diplômés sont insérés sur le marché du travail, 50 % sont en poursuite d'études, 10 % à l'étranger et 10 % en recherche d'emploi. Le taux de poursuite d'étude serait donc conséquent, en décalage par rapport à la finalité professionnelle d'une LP. A 30 mois, 80 % sont insérés sur le marché du travail. Les emplois seraient conformes aux cibles métiers de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un positionnement original à l'interface du marketing et du développement durable.
- Une formation organisée en alternance, garante d'une professionnalisation des étudiants.
- Un suivi individualisé des étudiants.

Principaux points faibles :

- Une dénomination du parcours peu lisible.
- Une poursuite d'études trop importante.
- Une présence d'enseignants-chercheurs dans la formation très limitée alors même que la thématique de la formation correspond à un axe de recherche de l'UVSQ.
- Une absence de données sur le volume et la nature des candidatures, ne permettant pas d'apprécier l'attractivité de la formation.
- Une absence de données systématique sur les emplois occupés par les diplômés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Une dénomination plus explicite de la formation, et peut-être plus en adéquation avec les dénominations des postes en entreprise, pourrait permettre d'améliorer la notoriété de la formation, le volume de ses recrutements et la recherche de contrats d'apprentissage. Au vu du nombre d'étudiants poursuivant leurs études, il pourrait aussi être opportun de réfléchir à la transformation de cette LP en parcours en apprentissage d'une licence (par exemple de la licence *Gestion*).

Le recrutement d'enseignants-chercheurs permettrait d'étoffer l'équipe pédagogique et d'assurer un adossement à la recherche (appliquée) de la LP. Cet adossement serait source d'enrichissement aussi bien pour les étudiants de la LP qui bénéficieraient d'outils méthodologiques que pour le laboratoire qui pourraient bénéficier de terrains d'études via les projets tuteurés en particulier.

Enfin, un suivi du volume et de la nature des candidatures et des recrutements constitue également un point d'amélioration permettant par exemple de mieux cibler la communication et le pilotage de la formation dans son ensemble.



LICENCE PROFESSIONNELLE ORGANISATION ET GESTION DES ÉTABLISSEMENTS HOTELIERS ET DE RESTAURATION

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration* a pour objectif de former des professionnels du secteur aptes à occuper des postes d'assistant qui peuvent évoluer vers des fonctions de management, de chefs d'équipe ou de chefs de service : assistant commercial, assistant administratif, adjoint de direction, assistant de logistique et économat, assistant marketing (communication, commercialisation et animation), délégué au développement, chef de service.

La LP propose un parcours *Management du tourisme et de l'hôtellerie internationale* (MTHI). Elle est portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) de Sciences sociales de l'UVSQ en partenariat avec le Centre de formation d'apprentis (CFA) Trajectoire du Lycée d'Hôtellerie et de Tourisme de Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle est accessible en formation initiale classique, en alternance, en formation continue et par apprentissage. Elle se déroule sur le site de Guyancourt de l'UVSQ et sur le site du Lycée d'Hôtellerie et de Tourisme de Saint-Quentin-en-Yvelines.

ANALYSE

Finalité
La LP a pour objectif de renforcer et d'acquérir de nouvelles compétences dans le domaine de l'hôtellerie et le tourisme, et de former aux outils de gestion des entreprises dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme. La formation se présente ainsi selon une approche double compétence hôtellerie-tourisme et gestion. Les métiers envisagés sont clairement identifiés et en accord avec le contenu de la formation et la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Elle attire essentiellement des étudiants titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) en tourisme, hôtellerie et restauration.
Positionnement dans l'environnement
La spécialisation en hôtellerie et tourisme proposée par la LP permet de légitimer son existence par rapport aux licences <i>Economie et gestion</i> et <i>Gestion</i> ainsi qu'aux autres LP. Toutefois, le dossier aurait pu mettre davantage l'accent sur la comparaison avec la LP <i>Management et gestion des organisations</i> . Deux spécialités de masters sont citées comme une possibilité de poursuite d'études ; il est important de rappeler que l'objectif premier de la

LP est de mener l'étudiant vers l'emploi.

L'adossement à la recherche se fait à travers la présence de trois enseignants-chercheurs (dont deux sont membres du laboratoire CEMOTEV (Centre d'études sur la mondialisation, les conflits, les territoires et les vulnérabilités (CEMOTEV Équipe d'accueil 4457) qui interviennent dans la formation dans des unités d'enseignement (UE) proches de leurs activités de recherche. C'est le cas notamment de l'UE Approche géographique du tourisme, qui permet d'analyser et de présenter l'évolution du monde au travers des champs du tourisme, des loisirs et de l'hôtellerie.

Une convention a été signée entre l'UVSQ et le CFA Trajectoire. Les entreprises partenaires par l'intermédiaire des contrats d'apprentissage ou accueillant des stagiaires sont représentatives du secteur visé (groupe ACCOR, MARRIOTT...).

Il n'existe pas de partenariat à l'international. Des réflexions sont actuellement menées avec l'Université de Rovaniemi en Finlande et l'Université de Lviv en Ukraine dans la perspective de développer des partenariats sur des thématiques liées au tourisme.

Organisation pédagogique

La LP peut être suivie en formation initiale, en formation continue et en alternance. La formation est ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE) mais aucun candidat n'a soutenu son mémoire. Le rythme de l'alternance est d'une semaine de cours et une semaine en entreprise, pour un total de 18 semaines en entreprise hors stage. Les étudiants en formation continue ont la possibilité de trouver un contrat de professionnalisation.

Pour les étudiants ayant validé un bac+2 sans avoir les prérequis pour intégrer la LP, une mise à niveau est proposée et consiste en une formation accélérée, avec 4 semaines de cours et 7 semaines de stages en entreprise. Elle a été mise en place en partenariat avec le CFA Trajectoire.

Une place importante est laissée à la professionnalisation. Les projets tutorés demandent aux étudiants un engagement en équipe. Les thématiques sont en adéquation avec la LP, soit l'analyse d'une situation hôtelière ou touristique existante, soit la mise au point d'un dossier de création ou de réorganisation d'une entreprise. La présence de praticiens du secteur est assurée. La professionnalisation est complétée par un stage obligatoire de 16 semaines, en plus de la période d'alternance.

La formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est abordée au sein de l'UE Stratégie web des acteurs du tourisme et de l'hôtellerie. Les problématiques présentées sont le développement économique et touristique via Internet, les outils numériques de promotion et de commercialisation, la présence sur les médias sociaux et l'e-réputation.

La LP propose aux étudiants des modules d'approfondissement de l'anglais et dispense une UE en langue anglaise (*Resort and tourism management*). La seconde langue est optionnelle. Il n'y a pas de certification proposée en langue. Elle permet également à des étudiants d'effectuer leur stage à l'étranger (2 étudiants en 2016/2017).

Pilotage

L'équipe pédagogique est constituée de 3 enseignants-chercheurs (E-C.) de l'UVSQ, 2 en géographie et 1 en sciences de l'information et de la communication (assurant au total 30 h d'enseignement), 6 enseignants du Lycée d'hôtellerie et de tourisme de Saint-Quentin-en-Yvelines (25 %), d'une enseignante contractuelle (16 %) et de 10 professionnels du métier ou consultants (respectivement 23 % et 35 % du volume horaire). Le faible investissement des permanents de l'UVSQ, l'absence d'enseignant-chercheur en sciences de gestion, domaine extrêmement important au vu des enjeux et du positionnement de cette LP est problématique.

Le pilotage de la LP est organisé autour d'une équipe pédagogique qui se réunit au moins 5 fois dans l'année, d'un conseil de perfectionnement du CFA Trajectoire qui se réunit 3 fois par an, d'un conseil de perfectionnement de l'UVSQ qui se réunit une fois par an et d'une réunion pédagogique qui se déroule une fois par an. Le rôle et la complémentarité de chacun ne sont pas définis et la présence de deux conseils de perfectionnement disjoints questionne sur l'opérationnalité du dispositif. Le rôle et les objectifs de chaque organe décisionnel devrait être spécifié et le pilotage simplifié.

L'évaluation des connaissances est clairement exposée, tout comme les modalités d'évaluation des étudiants et les règles de délivrance des crédits et du diplôme, qui demeurent classiques. Les compétences visées sont précisées. L'évaluation des enseignements par les étudiants est intégrée au dispositif annuel d'autoévaluation et

transmise au conseil de perfectionnement.

Le Bureau des enquêtes et analyses (BEA) réalise le suivi statistique des diplômés à 18 mois et à 30 mois et les responsables de formation réalisent leur propre suivi.

Résultats constatés

La LP a accueilli sur les dernières années entre 37 et 48 étudiants, pour un nombre de candidatures qui croît (450 dossiers reçus pour la dernière campagne). Le nombre croissant de contrats d'apprentissage (de 6 à 28 apprentis entre 2003 et 2015) montre l'intérêt de cette LP pour le secteur de l'hôtellerie-tourisme, dont l'emploi est en tension. Le nombre d'abandons est très faible (2 en 4 ans). Néanmoins, le taux de poursuite d'étude est élevé et en augmentation (de 20 % à 30 % sur la période). Il serait important d'identifier les formations accueillant ces diplômés de LP afin de pouvoir dégager des pistes d'amélioration.

Le taux d'insertion est d'environ 40 % à 18 mois et 80 % à 30 mois. Ces chiffres sont à relativiser au vu du nombre de répondants (respectivement 12 répondants à 18 mois, et 12 répondants à 30 mois).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une approche double compétence (hôtellerie-tourisme et gestion).
- Une attractivité importante.
- Des praticiens du secteur fortement présents.
- Une formation proposée en alternance.
- Un dispositif de mise à niveau facilitant l'intégration des étudiants.

Principaux points faibles :

- Une équipe pédagogique déséquilibrée (aucun enseignant-chercheur en sciences de gestion et un part infime des enseignements réalisée par des enseignants-chercheurs).
- Un taux de poursuite d'étude élevé.
- Des modalités d'évaluation et de pilotage à clarifier et simplifier.
- Un caractère international de la formation peu apparent (pas de partenariat à ce jour, pas de certification en langue).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La spécialisation de la LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration, parcours Management du tourisme et de l'hôtellerie internationale* lui permet de répondre à des besoins sectoriels très spécifiques. Son positionnement est pertinent comme en atteste les relations avec les acteurs du monde socio-économique.

Néanmoins, s'agissant d'une formation universitaire, l'équipe pédagogique doit être rééquilibrée en incluant des enseignants-chercheurs spécialisés en sciences de gestion et en augmentant la part des enseignements assurés par des universitaires. L'intervention de vacataires professionnels hors cabinets conseils et consultants devrait être privilégiée.

Le pilotage de la formation doit être revu (recoupement des structures de pilotage) et il doit s'appuyer sur une analyse plus fine des données (origines des étudiants, poursuite d'études, insertion professionnelle etc.)

Le caractère international de la formation doit être renforcé et passe par la proposition de certification en langues vivantes (anglais et autres langues), la formalisation de partenariats avec des entreprises internationales du secteur et des universités étrangères, l'intensification de la mobilité sortante et entrante des étudiants.



LICENCE PROFESSIONNELLE SERVICES À LA PERSONNE

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Services à la personne* parcours *Technologies de la mobilité et de l'accessibilité* (TEMA) a été ouverte en 2013 par l'IUT (institut universitaire de technologie) de Vélizy en partenariat avec le Centre de ressources mobilité innovation handicap (CEREMH) présent aussi sur le site universitaire. Elle a pour objectif de former des cadres intermédiaires (niveau II) capables d'apporter des solutions techniques quant à l'accessibilité des bâtiments recevant du public, les logements, les transports... rendue obligatoire par la loi du 11 février 2005. La formation d'une année peut être suivie par les étudiants en formation initiale, en alternance (apprentissage), en formation continue ou grâce à une VAE (validation des acquis de l'expérience).

ANALYSE

Finalité

La LP *Services à la personne* répond aux besoins émergents de mise en accessibilité généralisée de la société dans ses différentes composantes (bâtiments, logements, voirie, transports, culture...) pour les personnes en situation de handicap.

Les connaissances et les compétences visées par le diplôme autour de l'accessibilité sont clairement exposées à la fois dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et au sein de la maquette pour chaque UE (unités d'enseignement). Elles sont par ailleurs communiquées à la fois aux candidats et aux entreprises recrutant des apprentis. L'acquisition de ces connaissances et compétences est facilement atteignable pour des étudiants issus de Bac+2 techniques et informatiques, beaucoup moins pour des étudiants de spécialité commerciale, sociale ou paramédicale. Une individualisation de la formation sur certains modules ou UE serait un plus permettant de prendre en compte l'hétérogénéité de l'origine des étudiants.

Les métiers visés par la fiche RNCP correspondent bien à un niveau de licence professionnelle : emplois de niveau intermédiaire en tant que technicien, cadre intermédiaire.

Positionnement dans l'environnement

La LP est portée par le département GEII (génie électrique et informatiques industrielle) et s'insère bien dans l'offre de formation de l'IUT de Vélizy (7 diplômes universitaires de technologie - DUT et 11 LP) ainsi que celle de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (UVSQ) qui porte un master dans le prolongement des thématiques de la LP : master mention *E3A* (Électronique, énergie électrique, automatique) parcours *RAM* (Robotique, assistance et mobilité). L'Université Paris-Sud propose un master *STAPS* (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) parcours *VHMA* (Vieillesse handicap : mouvement et adaptation). Cet ensemble constitue une filière cohérente de formation autour de l'accessibilité et la mobilité au niveau local. Le dossier ne précise pas s'il existe d'autres formations similaires au niveau régional ou national que ce soit au niveau LP ou master.

La LP bénéficie d'un partenariat institutionnel fort mais peut-être trop exclusif avec le CEREMH (centre de ressources mobilité innovation handicap). D'autres professionnels interviennent dans la LP dans une moindre importance (secteur privé ou public) dans les enseignements, en tant que maîtres d'apprentissage, au sein du conseil de perfectionnement. Ces collaborations n'ont pas été formalisées sous forme d'une convention. Par ailleurs, la LP participe au réseau AFPAPH (Association française des professionnels pour l'accessibilité aux personnes handicapées) permettant de faire connaître la LP auprès des professionnels et de procéder à de la veille informationnelle.

Les liens avec la recherche sont assez ténus. Un enseignant-chercheur fait partie de l'équipe enseignante de la LP (voire plusieurs selon le dossier mais sans explications précises) et développe ses recherches au sein du laboratoire LISV (laboratoire des systèmes d'ingénierie de Versailles). Le laboratoire confie chaque année des projets tutorés aux étudiants. Cette pratique n'est pas courante et mérite d'être soulignée.

Le dossier fourni par l'établissement souligne que le format de l'alternance en apprentissage rend l'ouverture sur l'international difficile, pour autant il est appréciable que l'enseignement de l'anglais ne soit pas négligé.

Organisation pédagogique

L'équipe enseignante a bien identifié le socle de connaissances préalables (typologie du handicap) à acquérir avant d'aller vers les connaissances orientées métiers. Tous les étudiants suivent le même parcours de formation mais en fonction de leurs expériences professionnelles, de leurs origines de Bac+2, la professionnalisation à travers le projet tutoré et le stage va individualiser le parcours de l'étudiant. Il est aussi à remarquer que l'engagement d'un étudiant (associatif, service civique, sapeur-pompier...) est valorisé par la délivrance de trois crédits ECTS (présentation par l'étudiant d'un rapport mettant en valeur son implication et les compétences développées).

Toutes les situations particulières des étudiants sont examinées avec soin : étudiants en situation de handicap, sportifs de haut-niveau, ou étudiants n'ayant pas validé leur Bac+2, possibilité d'accéder à la formation par la VAPP (validation des acquis personnels et professionnels) avec éventuellement une dispense de suivi de certains modules.

La place accordée à la période de professionnalisation (projet tutoré, stage) est importante : projet tutoré par groupe de trois ou quatre étudiants sur le semestre 2, stage de 12 semaines minimum avec une évaluation finale (rapport et soutenance orale). Les modalités d'alternance pour l'apprentissage ne sont pas spécifiées. La composition des jurys n'est pas précisée dans le dossier ne permettant pas d'apprécier les modalités d'évaluation par les professionnels. Des mises en situation plus nombreuses sont proposées aux étudiants dans les modules à la suite des retours des évaluations des étudiants.

L'utilisation du numérique se fait grâce à la plateforme E-Campus 2 mis à disposition des enseignants et reste classique dans les applications utilisées : dépôt de fichiers, de devoirs, liens web, exercices interactifs.

La place de l'enseignement de l'anglais (40 h) à travers deux modules prend une part importante dans cette LP.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée de quatre PRAG (professeur agrégé de l'enseignement secondaire) dont deux d'entre eux assument des responsabilités administratives (responsabilité de diplôme et directeur des études), un enseignant chercheur en section CNU (conseil national des universités) 61 (génie informatique, automatisme et traitement du signal), un PAST (professeur associé), tous rattachés à l'IUT, dix-sept professionnels

représentant les différents domaines de l'accessibilité visés par la LP, et un professeur de l'enseignement secondaire.

Les enseignants permanents de l'IUT assurent 35,9 % des enseignements dont 10,25 % par des enseignants-chercheurs ou associés. Si la LP a avant tout des objectifs professionnalisants, il n'en demeure pas moins que le lien entre enseignement et recherche doit aussi être un objectif de la LP, surtout dans un secteur où les technologies évoluent rapidement. Le responsable de la formation prend en charge seulement 15 h d'enseignement dans l'année. Cela apparaît peu pour suivre de manière optimale les étudiants.

Les professionnels assurent quant à eux 60,25 % des enseignements (235h sur 390h selon le tableau des enseignants, 44 % visé dans le dossier). Le partenaire principal de la LP, le CEREMH prend en charge 47,23 % du total des heures d'enseignement des professionnels. Aucune information n'est fournie sur le degré de responsabilités de ces professionnels. Ils ont tous un niveau d'expertise correspondant au niveau de la LP (minimum Bac+3). La place des professionnels est conséquente ce qui est un atout pour la professionnalisation des étudiants mais elle ne doit pas aller au-delà de la limite de 60 %. Une diversité plus grande des professionnels serait un plus pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

Le conseil de perfectionnement est régulièrement réuni (tous les ans en juin) avec toutes les parties prenantes (responsable de la formation, enseignants de la formation, étudiants élus, professionnels de l'accessibilité). Il fait le bilan de l'année à partir des évaluations des enseignements par les étudiants et dresse les perspectives, les tendances à prendre en compte pour améliorer la formation. Toutefois aucune amélioration concrète n'est mentionnée suite à ce conseil au cours des quatre années d'existence de la LP.

Les compétences acquises par l'étudiant sont décrites de manière succincte dans le supplément au diplôme (anciennement annexe descriptive au diplôme). À ce jour, il n'existe pas de portefeuille de compétences formalisé pour les étudiants et/ou les professionnels.

Résultats constatés

Sur quatre années d'existence de la LP, le recrutement s'effrite (de 14 à 16 étudiants à l'ouverture, il est sur les deux dernières années de 10 à 11 étudiants). La LP n'a pas ouvert en 2017-2018. Destinés à des étudiants ayant validé un Bac+2 soit dans des filières techniques, informatiques, commerciales, sociales ou paramédicales, le dossier ne nous renseigne pas sur le nombre de candidatures, l'origine des étudiants, le nombre d'étudiants recrutés en formation initiale, en alternance et formation continue. Cette LP apparaît moins attractive du fait que l'échéance obligatoire d'accessibilité de 2015 est maintenant passée (mais avec un report temporel notamment pour les établissements recevant du public).

Une fois recrutés, aucun étudiant n'abandonne en cours d'année la formation. Le taux de réussite est très bon (entre 90 % et 100 % selon les années).

Une enquête interne en sortie de diplôme puis à la remise des diplômes (soit trois mois après) affinée par la journée avec les anciens de janvier permettent d'établir des statistiques sur le devenir des diplômés. Le BEA (bureau des enquêtes et analyses) de l'Université fait une enquête auprès des anciens diplômés 30 mois après l'obtention du diplôme. Les résultats de cette enquête ne sont pas exploités afin de connaître les postes occupés.

L'insertion professionnelle est bonne sur les deux premières années (66,66 % la première année, 68,75 % la deuxième année) mais pose question sur les deux années suivantes (30 % la troisième année, 55,55 % sur la quatrième année). Corrélativement, les poursuites d'étude augmentent (première année : 33,33 %, deuxième année : 31,25 %, troisième année : 62,5 %, quatrième année : 44,44 %). Les poursuites d'étude suivies par les étudiants ne sont pas identifiées dans le dossier fourni par l'établissement.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation adaptée en termes de compétences aux profils techniques.
- Place des professionnels importante (60 %).
- Place des projets tutorés en lien avec le laboratoire LISV et le partenaire principal, le CEREMH.
- Taux de réussite très bon.

Principaux points faibles :

- Taux d'insertion professionnelle trop faible et taux de poursuite d'études élevé.
- Analyse insuffisante des données recueillies (résultats du conseil de perfectionnement, données qualitatives sur le recrutement, l'insertion professionnelle en termes de métiers, niveau d'insertion...).
- Perte d'attractivité avec recrutement en baisse.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

En raison de son recrutement en baisse mais aussi du faible taux d'insertion des diplômés, l'équipe enseignante devrait reconsidérer le projet développé dans le cadre de cette LP en affinant les données de l'enquête interne et les retours des professionnels dans le cadre du conseil de perfectionnement. L'obligation d'accessibilité à l'horizon 2015 (même reportée pour les établissements recevant du public) fait que moins de besoins en termes d'emplois sont émergents même s'ils restent de nombreux travaux à mener. Par contre, l'accessibilité des domiciles privés est un champ à explorer afin de pouvoir maintenir à leur domicile des personnes en situation de vulnérabilité avec une entrée éventuelle domotique. Une collaboration avec des anciens étudiants et des professionnels pourrait aussi être un moyen de réorienter la LP.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

LICENCE PROFESSIONNELLE TECHNICO-COMMERCIAL

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Technico-commercial* parcours *Chargé d'affaires en vente de solutions durables* a pour vocation de former des développeurs commerciaux capables d'intégrer et de prendre en compte la dimension développement durable dans leur approche client (conseils, élaboration d'une solution spécifique, négociation...). Le chargé d'affaires ou technico-commercial en vente de solutions durables est capable d'intégrer les aspects de développement durable dans sa démarche commerciale et ses pratiques professionnelles.

La LP est proposée par l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Mantes-en-Yvelines en partenariat avec le Centre de formation des apprentis (CFA) Institut de l'environnement urbain (IEU) de Jouy-le-Moutier. Elle est organisée en alternance au sein des filiales du groupe Véolia dans le cadre de contrats d'apprentissage.

ANALYSE

Finalité

Cette LP vise à former des chargés d'affaires capables de vendre des solutions sur mesure aux clients en tenant compte de leurs besoins sur l'ensemble de leurs processus de production tout en intégrant les enjeux du développement durable, sur ces trois aspects : économiques, sociaux et environnementaux. Les missions sont celles traditionnelles d'un technico-commercial (prospection commerciale, élaboration d'offres produits standards, négociation et suivi des offres commerciales). Elle vise à développer des compétences dans les domaines du développement durable et de la vente.

La formation permet d'accéder à des emplois dans les métiers du commerce et de la vente (chargé d'affaires, cadre technico-commercial, attaché commercial en services auprès des entreprises, attaché commercial en biens d'équipements professionnels, cadre de gestion administrative des ventes). Le supplément au diplôme est délivré aux étudiants qui en font la demande, il devrait être communiqué systématiquement. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est claire.

Positionnement dans l'environnement

La LP est proposée en partenariat avec le Centre de formation des apprentis (CFA) Institut de l'environnement urbain (IEU) de Jouy-le-Moutier et l'entreprise Véolia qui accueille les alternants. Il existe donc une forte dépendance de la formation à cette entreprise qui pourrait expliquer la baisse significative d'étudiants inscrits.

Aucune information n'est fournie sur les LP potentiellement concurrentes à l'UVSQ ou dans d'autres établissements de la région parisienne. La proximité et les différences avec la LP *Métiers du marketing opérationnel*, qui accorde une place importante au développement durable, mériterait d'être expliquées.

Même si la formation à la recherche et par la recherche ne constitue pas une priorité pour les LP, l'adossement à la recherche apparaît inexistant dans cette formation. Ni la politique de recherche de l'UVSQ ni même le(s) laboratoire(s) de référence ne sont mentionnés. Le développement durable est pourtant un des 8 axes thématiques de recherche de l'UVSQ. De plus, l'équipe enseignante ne comporte pas d'enseignant-chercheur hormis un professionnel associé (PAST).

A ce jour, aucun partenariat spécifique à la LP n'existe avec des universités étrangères.

Organisation pédagogique

La LP est organisée en alternance et en apprentissage. Le rythme de l'alternance n'est pas communiqué. Elle peut aussi être validée dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Néanmoins le nombre de validations par la VAE ne sont pas communiqués. Le projet tutoré est piloté par le CFA et Véolia en totale autonomie alors qu'il devrait être piloté par l'équipe pédagogique de la LP.

Le contenu pédagogique de la formation est clairement exposé ; il est souligné qu'il manque de lien entre la transition énergétique et le développement durable. Les dimensions environnementales et énergétiques n'apparaissent pas en effet.

L'anglais est enseigné via un enseignement en présentiel et un abonnement à une plateforme d'anglais (*Tell me more*). Il n'y a pas en revanche de modules de spécialisation enseignés en anglais ni de certification des compétences linguistiques acquises.

L'utilisation du numérique (au-delà de l'accès classique à une plateforme pédagogique) apparaît insuffisante pour une formation centrées sur les métiers de technico-commerciaux. Les dispositifs d'accompagnement des étudiants handicapés mis en place par l'UVSQ sont mentionnés.

Pilotage

Le pilotage de la LP était réalisé jusqu'à présent par le CFA partenaire. L'IUT et le CFA souhaitent modifier ce pilotage afin de mettre en place une gestion conjointe qui serait plus appropriée. A ce jour, il existe plusieurs instances de pilotage (comité pédagogique, comité de pilotage, comité de perfectionnement, conseil de licence). Ces instances semblent avoir des périmètres d'intervention qui se chevauchent. Ainsi, il semblerait que le comité de perfectionnement (dont la composition n'est pas donnée) serait géré par le CFA et non par l'Université, mais que l'IUT aurait mis en place un conseil de licence reprenant les prérogatives dévolues aux conseils de perfectionnement. Les modalités de réunion de l'équipe pédagogique sont établies mais pas clairement définies quant à leurs objets. Il importe donc de clarifier le pilotage pédagogique.

L'équipe pédagogique hors professionnels se compose de deux enseignants : le responsable de la LP, maître de conférences contractuel (professionnel associé) qui assure 78h et un enseignant du second degré en économie-gestion qui assure 95h. Les professionnels assurent 289 heures de formation (60 % en volume). Le dossier ne précise ni leurs qualifications ou expertises ni s'ils interviennent pour des matières en lien avec leurs activités professionnelles. Enfin, 140 h liées à la gestion des projets tuteurés sont affectées à des experts métiers de Véolia sans que leurs noms n'apparaissent. Globalement, l'équipe pédagogique est déséquilibrée avec seulement deux enseignants de l'Université et une large sous-traitance de la formation à Véolia qui assure au total 217h. Enfin, l'absence d'information relatives aux (trop) nombreux vacataires interroge sur le choix des intervenants.

L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas mise en place. Ce dysfonctionnement a été relevé par le processus d'assurance qualité de l'Université mais il ne semble pas s'être traduit par un plan d'action pour pallier le manque. La LP met à disposition des apprentis un portefeuille de compétences et compte développer, en partenariat avec le CFA, un référentiel d'activités et de compétences. Les modalités de contrôle des connaissances et de délivrance du diplôme ne sont pas décrites (il est juste mentionné qu'elles sont conformes à

la réglementation).

Les modalités de recrutement ne sont pas exposées, ni l'origine précise des candidats, le nombre de candidat ou le taux de sélection.

Résultats constatés

Le nombre d'inscrits dans la LP est en baisse depuis 2015 sans qu'aucune explication n'apparaisse dans le dossier (35 inscrits en 2013/2014, 16 en 2015/2016 et 10 en 2017/2018). L'effectif très bas de la dernière année connue pose la question de la pérennité de la LP.

Le taux de réussite est de 100 % mais ne comptabilise pas les abandons. L'Université suit le devenir des diplômés à travers le bureau des enquêtes et analyses (BEA). Parmi les 15 diplômés de 2016, 9 ont répondu à l'enquête : 5 sont insérés professionnellement et 4 sont en poursuite d'études en master. Parmi les 7 diplômés de 2017, 6 ont répondu à l'enquête : 4 sont insérés professionnellement et 2 poursuivent leurs études. Le très faible nombre de diplômés et le nombre faible de diplômés insérés directement à l'issue de la formation (entre 4 et 5 par an sur les 4 dernières promotions) interroge sur le devenir de cette LP.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation intégrant des préoccupations liées au développement durable.
- Un taux de réussite élevé.

Principaux points faibles :

- Des effectifs en baisse (10 en 2017/2018) et dont l'origine n'est pas connue.
- Un taux de poursuite d'étude élevé.
- Une dépendance de la formation à un seul partenariat professionnel (Véolia).
- Un pilotage à clarifier et à rééquilibrer entre l'Université et le CFA.
- Une concurrence avec la LP *Métiers du marketing opérationnel*.
- Une équipe pédagogique fortement déséquilibrée, sans enseignant-chercheur (autre qu'un PAST).
- Une maquette pédagogique ne prenant pas suffisamment en compte la transition énergétique.
- Une absence d'évaluation de la formation par les étudiants.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le partenariat avec la société Véolia a permis initialement d'avoir un nombre important d'étudiants les premières années. Le dossier ne précise pas l'origine de ces étudiants (personnes en poste au sein de Véolia ou d'autres structures souhaitant valider une compétence professionnelle ou se former à une compétence particulière ou étudiants ayant validé un bac+2). Néanmoins, depuis deux ans, le nombre d'étudiants inscrits interroge sur la pérennité de cette formation tout comme le taux de poursuite en master élevé qui remet en cause le caractère professionnalisation de la LP et sa fonction première qui est l'insertion professionnelle.

Il importerait alors que l'Université soit à la recherche de partenaires complémentaires et s'investisse plus dans le pilotage de la LP. De même, il pourrait être intéressant d'étudier les synergies possibles avec la LP *Métiers du marketing opérationnel*, qui accorde également une place importante au développement durable. Cela aurait le mérite de mutualiser l'équipe enseignante qui doit être rééquilibrée et surtout intégrer des enseignants-chercheurs en sciences de gestion. En effet, la LP formant à des métiers qui sont fortement influencés par les innovations managériales, techniques et juridiques, la présence d'enseignants-chercheurs en contact avec ces problématiques permettrait d'avoir des contenus de formation en phase avec les besoins des futurs métiers occupés par les diplômés. Les métiers liés à la transition énergétique dans les secteurs des réseaux, de la

construction et des transports sont potentiellement des cibles à privilégier pour cette LP. Pour cela, le contenu de la formation doit davantage faire le lien entre la transition énergétique et le développement durable. Enfin, il importe que la LP se conforme aux exigences réglementaires en mettant en place une évaluation des enseignements par les étudiants et d'une manière générale se dote d'outils de pilotage plus fins.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La mention de master *Droit* de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (UVSQ), rattachée à l'UFR (unité de formation et de recherche) droit et science politique, se déroule sur deux années. Une première année de master (M1) comportant deux parcours : *Carrières judiciaires* (CJ) et *Carrières publiques* (CP) et une seconde année de master (M2) comportant la suite de ces deux parcours. La formation permet de préparer permettant de préparer les concours et examens propres à la fonction publique et aux professions réglementées (notamment magistrats, avocats, greffiers, officier de police ou de gendarmerie, administrateur civil ou territorial, attaché d'administration centrale ou territoriale).

La formation est accessible aux diplômés Bac+3 (comme une licence *Droit* ou une licence *Science politique*). Elle est aussi accessible par validation (validation d'acquis de l'expérience - VAE, validation d'acquis professionnels - VAP, ou encore validation d'études supérieures - VES). La formation est ouverte en formation initiale et continue. Les enseignements présentiels ont lieu sur le site de Guyancourt et une partie est organisée en e-learning.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs et les débouchés de la formation sont clairement explicités. Ils sont très larges puisqu'ils entendent former en premier lieu, aussi bien, des cadres pour les administrations publiques de l'État que pour les collectivités territoriales. En second lieu, la formation vise aussi des fonctions judiciaires et professions réglementées. Cette démarche est intéressante mais il est très difficile de préparer toutes les épreuves de tous les concours et examens visés. La formation tente de répondre à la diversité des métiers visés par des sous-parcours organisés dans le parcours CP (sous-parcours *Sécurité*, sous-parcours *Administration*). Cela est intéressant mais confirme la difficulté de viser tous les métiers proposés par le master. Il est d'ailleurs regrettable que les résultats des étudiants ou diplômés aux différents concours ne soient pas fournis.

Il est cependant intéressant de signaler que la formation ne se situe pas sur l'unique plan juridique et s'inscrit dans une démarche d'ouverture vers d'autres disciplines (gestion des ressources humaines, culture générale, comportement citoyen).

Quant au choix de la dénomination de la mention, celle-ci reste très large et ne peut correspondre à la finalité réelle de la mention, à savoir de préparer les concours. L'autoévaluation montre que les responsables en sont conscients mais il reste difficile de trouver un intitulé plus pertinent sauf à recourir à une dénomination

dérogatoire.

Les suppléments au diplôme (M1 et M2) et la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) sont présents et correctement renseignés.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation dans son environnement est décrit parfois sans trop de détails. L'originalité de la formation mise en avant n'apparaît pas aussi évidente dès lors que des parcours de master préparant aux concours susvisés existent dans différentes universités. Mais il convient de remarquer qu'il s'agit là d'une mention complètement orientée telle quelle.

Avec une finalité concours, le partenariat avec l'Institut d'études politiques (IEP) de Saint-Germain-en-Laye apparaît comme une réelle nécessité afin d'éviter une concurrence entre les deux établissements ; dès lors qu'une telle préparation existe déjà au sein de l'IEP. Cependant, les précisions fournies sur ce partenariat restent limitées. De même, aucun partenariat avec des universités proches n'est mentionné alors que des enseignants d'université plus éloignées font partie de l'équipe pédagogique.

S'agissant de l'adossement à la recherche, il est mentionné trois laboratoires auxquels se rattache ce master : DANTE (droit des affaires et nouvelles technologies), le VIP (Versailles institutions publiques), le CESDIP (centre d'études sociologiques sur le droit et les institutions pénales). Cependant les liens réels avec ces laboratoires ne sont pas explicités et seul est évoquée l'intervention des enseignants-chercheurs.

La préparation aux métiers une fois le concours réussi pourrait permettre une meilleure intégration de la recherche comme le précise le dossier, mais pour la professionnalisation cette fois. Les relations sont surtout développées avec le monde de la justice. Ainsi, plusieurs conventions ont été signées (cour d'appel et cour administrative d'appel de Versailles, École nationale de la magistrature) et plusieurs intervenants viennent des juridictions. En revanche, il est regrettable que les partenariats avec les employeurs publics (comme l'État ou les collectivités territoriales) ne soient pas réellement développés. Il existe un certain déséquilibre entre les deux parcours sur cet aspect-là.

Si l'absence de partenariat avec des établissements étrangers peut se comprendre, en revanche, les échanges internationaux pourraient tout à fait être prévus car les métiers de la haute fonction publique ont des enjeux internationaux et une formation en la matière n'est pas inutile. La formation est restée trop centrée sur une vision purement interniste des concours et métiers. Cela est d'autant plus étonnant que le dossier évoque l'intérêt pour les étudiants d'une expérience à l'étranger.

Organisation pédagogique

La formation est donc organisée sur deux années avec deux semestres par année. La formation possède une coloration plus « judiciaire » comme le montre le déséquilibre constaté sur les partenariats. La formation est organisée avec une certaine progressivité sur les deux années avec un tronc commun et le début des deux parcours dès le M1. Ce M1 vise plusieurs objectifs finalement car il sert à la fois à de la remise à niveau pour certains entrants mais il peut servir aussi aux étudiants pour s'orienter vers d'autres secondes années de master que celui-ci. Il conviendrait de mieux recentrer ce M1 sur son objectif principal.

En M2, on retrouve les deux parcours avec des enseignements qui sont très logiquement d'une part disciplinaires et d'autre part de préparation linguistique (en anglais ou espagnol) et technique aux épreuves des concours (questions à réponses courtes, dissertation, note de synthèse notamment).

Les éléments de professionnalisation apparaissent au travers des ateliers dédiés dont certains originaux comme les ateliers de débats contradictoires ou la clinique de légistique. Cette professionnalisation passe aussi par les stages. Cependant, il est quand même regrettable qu'en M1 le stage ne soit que facultatif et qu'en M2 la durée minimale ne soit que de quatre semaines. Le dossier ne donne aucune information sur la durée moyenne des stages réalisés alors que le stage est un élément essentiel pour les concours dès lors que des mises en situation sont abordées et pour le métier exercé à la suite du concours. Les étudiants sont réellement accompagnés pour leur stage (atelier technique, *curriculum vitae*).

Les compétences additionnelles ne font pas l'objet d'une attention spécifique.

Le recours au numérique n'est possible que par l'usage de la plateforme Moodle de l'IEP de Saint-Germain-en-Laye. Il est étonnant que la mention n'utilise pas un dispositif interne alors qu'il existe un espace numérique de travail (ENT). Ainsi, le développement du e-learning dans la formation dépend de l'IEP. Par ailleurs, le dossier ne comporte pas d'explications permettant d'en percevoir les caractéristiques et la pertinence au regard des

enseignements en présentiel.

Sur le plan pédagogique, certaines pratiques intéressantes sont mises en œuvre (classe inversée avec le e-learning et ateliers originaux précités sur les débats contradictoires ou la légistique).

La formation est ouverte à la formation continue mais cela reste apparemment limité, avec un seul étudiant tous les deux ou trois ans. La formation des agents publics déjà en poste pourrait être un enjeu important pour cette formation et mériterait une attention plus soutenue.

Bien que la VAE (validation des acquis de l'expérience) soit délicate pour un master « préparation au concours », deux candidats ont été admis selon cette voie. Il n'apparaît pas de dispositifs spécifiques pour accueillir les étudiants ayant des contraintes particulières.

Enfin, en matière d'aide à la réussite, la formation arrive à suivre individuellement les étudiants dès le M1 mais le taux de réussite reste pourtant moyen.

Une sensibilisation à l'intégrité scientifique est réalisée au sein de la formation.

Pilotage

Les rôles des différents responsables sont clairement énoncés. La formation est pilotée par deux personnes.

L'équipe pédagogique est clairement présentée tant pour la mention complète que pour chaque parcours de M2 (parcours *CJ*: 16 enseignants-chercheurs, 4 magistrats dont deux sont professeurs associés et trois professionnels ; parcours *CP*: 25 enseignants-chercheurs, 3 professionnels extérieurs sont cités : administrateur parlementaire, professeur associé, magistrat judiciaire et commissaire de police). Ainsi, le parcours *CJ* n'a pas vraiment les professionnels attendus pour préparer les concours de la fonction publique étatique et des collectivités territoriales énoncés dans la finalité de la formation.

Le conseil de perfectionnement a été créé mais sans que sa composition ne soit encore arrêtée (elle le sera en 2019). Dans l'attente, les délégués étudiants permettent de faire le lien utile entre les différents acteurs de la formation. Il manque donc encore un lieu de pilotage de la mention car le dossier montre que finalement chaque parcours se pilote de manière autonome. L'évaluation des enseignements n'est pas encore institutionnalisée et reste embryonnaire, alors que le responsable de parcours réunit les étudiants pour avoir leurs impressions.

L'évaluation des connaissances est correctement décrite. En revanche, l'affectation des crédits ECTS n'est pas indiquée dans le tableau des enseignements. Ce qui empêche de s'assurer de leur adéquation avec l'importance du travail demandé aux étudiants. De même le suivi de l'acquisition des compétences reste limité en l'absence de dispositif spécifique (comme un portefeuille d'expériences et compétences qui pourrait être utiles pour les étudiants passant ou non les concours).

Résultats constatés

Les inscriptions en M1 sont satisfaisantes (environ 48 à 62 selon l'année). Cependant, il est regrettable que les données sur la réussite des étudiants de M1 ne soient pas claires (les données n'étant pas cohérentes, par exemple en 2016-2018, seule année dont les chiffres sont complets, 48 inscrits, 7 abandons et 36 ayant validé, il manque donc cinq étudiants). Le taux de réussite est moyen à 75 %.

En M2, les données sont plus précises pour chaque parcours. Les effectifs des parcours se répartissent équitablement et sont de 13 et 21 en *CJ* (2015-2016 et 2016-2017) et de 15 et 18 pour le parcours *CP*. Les taux de réussite sont très bons pour le parcours *Carrières judiciaires* (92 % en 2015-2016 et 100 % en 2016-2017), ils sont simplement bons pour le parcours *Carrières publiques* avec respectivement sur les mêmes années, 80 et 88 %.

Alors que le dossier évoque la prise en charge et la situation des diplômés qui ne réussissent pas les concours, il est vraiment regrettable de ne disposer d'aucune donnée chiffrée sur les taux de réussite aux concours. Ce travail de recensement est effectué par le bureau des enquêtes et analyses (BEA), mais il n'y a pas de retour sur ce point. Par ailleurs, l'association des anciens n'est pas encore constituée.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une ouverture satisfaisante pour les métiers de la justice (partenariat avec les juridictions, intervenants professionnels...).
- De bons taux de réussite en parcours *CJ* en M2.

Principaux points faibles :

- L'absence d'indications sur la réussite aux concours préparés.
- Une ouverture encore limitée pour les concours relatifs aux métiers de la fonction publique (faiblesse des partenariats, professionnels extérieurs limités).
- Une faible attention pour la formation continue.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit* de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines est une formation classique préparant aux concours de la fonction publique et des professions judiciaires et réglementées. Elle mériterait d'être redynamisée notamment pour le parcours *Carrières publiques* qui ne bénéficie pas des mêmes conditions que le parcours *Carrières judiciaires*. D'une manière générale, une attention plus soutenue pourrait être accordée au développement de la formation continue.

Il conviendrait de fournir plus de détails et surtout d'explications sur un certain nombre d'items (comme sur la réussite). Mais surtout, il faudrait fournir les données sur la réussite aux concours et examens comme celui d'entrée à l'école des avocats, dès lors que cela s'avère fondamental dans une formation préparant aux concours.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT ADMINISTRATIF

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La mention de master *Droit administratif* de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (UVSQ), rattachée à l'UFR (unité de formation et de recherche) droit et science politique, est organisé sur deux années. Une première année de master (M1, ouverte en 2015) sans parcours spécifique et un seul parcours en seconde année (M2, existant depuis 1996) intitulé *Droit immobilier public*. Le master est proposé en apprentissage, sur les deux années, depuis 2011. La formation est accessible par la validation d'acquis de l'expérience (VAE), par la validation d'acquis professionnels (VAP) ou par la validation d'études supérieures (VES). Les enseignements sont dispensés sur le site de la Faculté de droit et de science politique, à Guyancourt.

ANALYSE

Finalité
<p>En dépit du manque de lisibilité au niveau de l'intitulé de la mention, même si le dossier explique les raisons de son choix, les objectifs poursuivis par le master <i>Droit administratif</i> sont clairement définis : les diplômés doivent être capables de prendre en charge les opérations immobilières des personnes publiques et ce, de la construction à la gestion. Les compétences visées sont, à cet égard, en adéquation avec le parcours spécialisé proposé par la formation. Par ailleurs, les débouchés sont clairement présentés et les emplois visés correspondent à un niveau master, tant dans le secteur public (ex. : responsable de services, juriste spécialisé...) que dans le secteur privé (ex. : directeur de services, avocat...).</p> <p>La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est présente et correctement renseignée.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le master <i>Droit administratif</i> se démarque des autres formations proposées tant au niveau local qu'au niveau national et ce, à un double égard : d'une part, le parcours de M2 proposé en <i>Droit immobilier public</i> ne connaît pas de véritable équivalent et, d'autre part, l'apprentissage occupe une place fondamentale au sein de la formation.</p> <p>La formation ne souffre pas de la concurrence en interne car l'autre master proposé en <i>Droit public</i> porte sur des domaines différents.</p> <p>Un réseau des anciens étudiants permet de développer les liens avec le secteur socio-économique. De plus, un</p>

forum « Contrats publics – Droit de la ville » est organisé afin de permettre plusieurs rencontres par an avec les acteurs du secteur du droit immobilier public. Surtout, avec son ancienneté, formation ouverte depuis 1996, un véritable réseau de partenaires a été constitué regroupant des administrations, des entreprises locales et des cabinets. De plus, la formation participe aux travaux de certains acteurs majeurs du droit public immobilier (GRIDAUH, Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat, Fondation Palladio, Herbert Smith Freehill Club Pierre). Par ailleurs, une « bourse de l'emploi du droit immobilier public » permet des échanges d'informations sur les offres de stages et d'emplois entre les étudiants, anciens étudiants et enseignants du master.

S'agissant des relations avec la recherche, elles sont réelles. Les étudiants participent à l'organisation de colloques et de journées d'études – et y assistent. Ces manifestations sont en lien avec l'axe action publique du centre de recherche « Versailles – Saint-Quentin institutions publiques ». Par ailleurs, les projets tutorés en M1 sont aussi l'occasion de favoriser ces liens et la formation par la recherche. Plusieurs projets réalisés sont cités et montrent la réalité de la démarche. Ce lien est enfin confirmé avec le mémoire d'apprentissage en M2 qui comporte un volet plus théorique favorisant là aussi la formation par la recherche. La synergie entre les enseignements et la recherche sont facilités par le fait que directeur de l'axe soit également le directeur du master *Droit administratif*.

Organisation pédagogique

Une spécialisation progressive, avec des matières de droit public immobilier plutôt généralistes en première année et des matières davantage « appliquées » en seconde année, est bien organisée. Les liens entre les enseignements de M1 et de M2 sont clairement indiqués et démontrent une véritable cohérence.

La professionnalisation occupe une place importante dans l'organisation pédagogique : exercices de mise en pratique (études de faisabilité, mémoires contentieux, analyse de documents...), ateliers, préparation aux entretiens professionnels et mise en situation par l'apprentissage. Les enseignements n'ont lieu que deux jours par semaine pour permettre l'accueil en structure pendant trois jours chaque semaine. Il faut également relever que le master est matériellement accessible aux étudiants en situation de handicap physique.

Les étudiants sont en principe recrutés en M1 pour deux ans. Les circonstances peuvent toutefois justifier un recrutement en M2 pour une année. Si la formation est suivie en principe en apprentissage, il faut remarquer que d'autres possibilités ont été envisagées, notamment en formation classique avec stage, avec un accompagnement spécifique dans ce cas.

Outre la participation à l'organisation de manifestations scientifiques, les étudiants bénéficient d'une formation par la recherche. En M1, ils réalisent des projets tutorés collectifs sur des thématiques portées par l'Axe droit public au sein du Centre de recherche. En M2, les étudiants doivent réaliser à la fois un rapport d'apprentissage et un mémoire.

Si le numérique est relativement pris en compte (avec une formation à la recherche juridique en ligne, des locaux équipés et de l'existence de l'espace numérique de travail), l'innovation pédagogique n'est pas vraiment explicitée.

L'internationalisation est pris en compte par des séminaires en anglais (un chaque année). Le dossier fournit peu d'informations sur la mobilité, à l'exception de plusieurs étudiants roumains qui ont suivi le master en raison de liens entre le laboratoire de rattachement et une université roumaine.

Pilotage

Parmi les intervenants, six enseignants-chercheurs de l'axe « action publique » du centre de recherche participent à la formation, ainsi qu'une vingtaine de praticiens et deux enseignants-chercheurs extérieurs à l'Université. Cette répartition est cohérente au regard de la part importante de la professionnalisation dans cette formation. Parmi les praticiens qui interviennent, certains sont des agents ou des salariés des administrations ou des entreprises partenaires. Tous les intervenants sont choisis en raison de leurs qualifications et possèdent des compétences reconnues. Le directeur du master bénéficie d'une expertise et d'une reconnaissance certaines au niveau national.

L'équipe pédagogique ne se réunit pas particulièrement en-dehors des délibérations mais des échanges plus informels ont lieu. Un conseil de perfectionnement a été mis en place et se réunit au moins une fois par an. Sa composition est parfaitement cohérente pour une formation en apprentissage et des représentants des étudiants sont présents. Par ailleurs, en-dehors de ce conseil, les étudiants ont la possibilité d'évaluer le master chaque année de manière anonyme grâce à un questionnaire.

Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées et portées à la connaissance des étudiants. La répartition des heures d'enseignement et des crédits ECTS est particulièrement détaillée et répond à une logique explicite. Les étudiants/apprentis bénéficient d'un suivi constant durant leur formation et l'adaptation de la formation aux attentes du secteur fait l'objet de questionnaires adressés aux apprentis et aux maîtres d'apprentissage chaque année. L'acquisition des compétences est suivie par un questionnaire.

Il ressort du dossier l'existence d'une évaluation de la formation par les étudiants mais sans explications très précises.

Résultats constatés

Les effectifs du master ont progressé depuis l'ouverture du M1 pour atteindre entre 48 et 55 apprentis répartis sur les deux années. Il y a davantage d'inscrits en M2 (25 à 30 apprentis avec des effectifs constants) qu'en M1 (23 à 25 étudiants, en augmentation continue depuis l'ouverture). Ceci s'explique par le fait que les étudiants qui valident la première année sont admis en seconde année alors que d'autres étudiants intègrent directement le master en seconde année. Les effectifs sont suffisamment importants pour assurer l'équilibre financier de la formation tout en offrant aux apprentis un encadrement approprié. Le master recrute principalement des étudiants ayant effectué leur licence au sein de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines mais des étudiants provenant d'autres universités sont également admis en M1. Le dossier fournit l'ensemble des informations utiles sur ces points-là.

Le suivi des diplômés est assuré par différents dispositifs. Ainsi, il existe un suivi après six mois par le responsable de la mention. Par ailleurs, des enquêtes biennales et quinquennales sont réalisées et les chiffres sont mis en avant sur le site internet du master. Enfin, le bureau des enquêtes et analyses de l'Université effectue un suivi des étudiants de master 30 mois après l'obtention du diplôme. Le suivi des étudiants est parfaitement assuré et détaillé dans le dossier. D'ailleurs, l'insertion professionnelle est très satisfaisante. Au moment de l'obtention du diplôme entre 58 % et 68 % des apprentis ont obtenu un emploi. Six mois après l'obtention de ce diplôme les diplômés en emploi représentent entre 96 % et 100 % des répondants (avec un taux satisfaisant de réponses). Il existe des poursuites d'études expliquées (soit en raison d'un concours à passer, soit pour une inscription en doctorat).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Très bonne insertion professionnelle.
- Spécialisation originale de la formation.

Principal point faible :

- La généralité de l'intitulé de la mention au regard de la spécialisation du parcours de M2.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit administratif* de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines, formation ancienne, s'avère être de qualité. Le dossier est complet notamment sur les enjeux importants comme les effectifs (et l'origine des étudiants) et l'insertion professionnelle. Le pilotage de la formation est efficace et permet une forte professionnalisation tout en assurant des liens avec la recherche. Il reste la question de l'intitulé de la mention, très général, au regard de celui du parcours très spécialisé mais que les responsables de la formation ont bien pris en compte. Le choix contraint des intitulés de mention laisse en effet les responsables de la formation dans une situation délicate pour la rendre nettement plus visible.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de la propriété intellectuelle* est une formation de la *School Droit et Science Politique* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay. Il a pour objectif de former des juristes spécialisés en Droit de la propriété intellectuelle, ouverts sur l'international et adaptés aux besoins de la pratique. Outre un renforcement des fondamentaux en Droit privé, la première année offre une pré-spécialisation en *Droit de la propriété intellectuelle* et en *Droit du numérique*. La deuxième année de master (M2) propose quatre parcours : *Droit de la création et numérique* (DCN), *Droit de l'innovation et propriété industrielle* (DIPI), *Propriété intellectuelle et Droit des affaires numériques* (PIDAN) et *Propriété intellectuelle fondamentale et technologies numérique* (PIFTN), ce dernier parcours débouchant sur un double diplôme (master de l'Université Paris-Saclay et maître en Droit avec mémoire de l'Université de Laval au Québec). Les enseignements sont dispensés sur deux sites de la ComUE Université Paris-Saclay, à savoir la faculté de Droit Jean Monnet de l'Université Paris-Sud et la Faculté de Droit et de science politique de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines.

ANALYSE

Finalité
Les connaissances attendues sont décrites avec beaucoup de précision, tant au niveau du M1 que des parcours de M2, et les enseignements proposés permettent de les acquérir. Les compétences professionnelles visées sont également bien décrites ; elles sont en parfaite adéquation avec le contenu de la formation. Les objectifs de la formation en termes de débouchés sont bien renseignés pour chaque parcours ; ils sont très cohérents au regard du contenu de la formation.
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement de la formation dans l'offre globale de formation est excellent, notamment en termes de conception avec sa formation « jumelle », le master <i>Droit du numérique</i> . Le M1 se distingue, au niveau régional, par la pré-spécialisation qu'il propose. Les parcours de M2 sont, quant à eux, dotés d'identités bien distinctes permettant de les différencier de l'offre concurrente au niveau national, même si l'on peut regretter que le rattachement du parcours <i>PIDAN</i> au master <i>Droit international et européen</i> ne soit ni mentionné, ni explicité. Les parcours <i>DCN</i> et <i>DIPI</i> s'ouvrent à la pluridisciplinarité en offrant des enseignements technologiques à côté des enseignements juridiques. Cette approche transversale se retrouve également dans le parcours <i>PIDAN</i> , qui

forme les étudiants sur un triple champ *Droit des affaires/propriété intellectuelle/Droit du numérique*. Quant au parcours *PIFTN*, il se distingue par son ouverture à l'international, les étudiants passant le premier semestre en France et le second à l'Université de Laval (Québec). Il s'agit du seul master *Droit de la propriété intellectuelle* permettant l'obtention d'un double diplôme. Pour les parcours *DCN* et *DIPI*, un partenariat avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne renforce le positionnement de la formation en évitant des redondances dans l'offre régionale. La formation est adossée au Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel (CERDI) pour le site de l'Université Paris-Sud et au laboratoire de recherche Droit des Affaires et Nouvelles Technologies (DANTE) pour le site de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines. Les interactions de la formation avec la recherche sont assez riches, en particulier au titre du projet tutoré en M1, avec la rédaction d'un mémoire en M2 et par l'association active des étudiants aux manifestations scientifiques organisées par les laboratoires. Les étudiants du parcours *PIFTN* bénéficient également d'une solide formation à la recherche, d'un volume de 40 heures, lors de leur semestre à l'Université de Laval. Les partenariats socio-économiques sont nombreux. Différents cabinets d'avocats sont notamment associés à la formation de manière informelle mais durable (intervention des professionnels dans la formation, accueil des étudiants en stage). D'autres partenariats viennent enrichir la formation en associant les étudiants à leurs travaux ou manifestations : Conseil national du numérique, Association française pour la protection internationale du Droit d'auteur (AFPIDA), Association littéraire et artistique internationale (ALAI), Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), Association française de Droit de l'informatique et de la télécommunication (AFDIT), etc. Sur le plan de la coopération internationale, il faut relever le partenariat avec l'Université de Laval pour le parcours *PIFTN*. Les mécanismes d'incitation à la mobilité sont importants au niveau de l'établissement, avec des bourses de mobilité entrantes et sortantes, mais on ignore leurs retombées sur le master *Droit de la propriété intellectuelle* (à l'exception du parcours *PIFTN* pour lequel la mobilité est inhérente à la formation).

Organisation pédagogique

La spécialisation progressive de la formation est particulièrement bien respectée. Le premier semestre du M1 renforce les acquis fondamentaux en Droit privé tout en introduisant une pré-spécialisation en Droit de la propriété intellectuelle et en Droit du numérique, tandis que le second semestre prolonge et approfondit cette pré-spécialisation. Le M1 est proposé sur les deux sites, même si l'uniformité de la mention n'apparaît pas de manière évidente en raison d'une présentation propre des maquettes et de quelques différences mineures dans les matières optionnelles. Outre une semaine d'immersion commune, certains enseignements sont mutualisés entre les deux sites par vidéo-conférences, mais cette organisation semble actuellement insatisfaisante en raison de difficultés techniques de captation ou de retransmission. Le M1 *Droit de la propriété intellectuelle* est entièrement mutualisé, sur les deux sites, avec le M1 *Droit du numérique*, la différence de mention n'apparaissant qu'au niveau des crédits ECTS attribués aux enseignements de spécialité. Les parcours proposés en M2 sont cohérents ; ils s'inscrivent dans la continuité de la double spécialisation du M1 *Droit de la propriété intellectuelle* et *Droit du numérique*. La lisibilité est en revanche plus discutable au niveau des masters, et en particulier en ce qui concerne l'articulation entre le master *Droit de la propriété intellectuelle* et le master *Droit du numérique*. Ces deux formations, présentées comme « jumelles », conduisent chacune à quatre parcours, dont trois sont communs aux deux formations. On peut du reste s'étonner que le parcours *PIFTN* relève exclusivement du master *Droit de la propriété intellectuelle* tandis que le parcours *Propriété Intellectuelle Appliquée* (PIA) est uniquement rattaché au master *Droit du numérique*. Au vu du tronc commun en M1, on se demande si l'architecture de la formation ne serait pas plus lisible avec une seule mention se déclinant en cinq parcours au niveau du M2. Les modalités d'enseignement mises en place sont bien exposées pour chaque parcours. Les dispositifs relatifs aux étudiants en situation particulière sont peu détaillés, à l'exception des mesures proposées aux étudiants en situation de handicap. Concernant les validations d'acquis, le dossier indique simplement qu'il est possible, en formation continue, de faire des validations des acquis professionnels et personnels (VAPP), notamment pour des ingénieurs dispensés de matières techniques. La professionnalisation est très présente tout au long de la formation (stages, conférences métiers, ateliers pratiques, visites au sein d'entreprises ou d'organismes, échanges avec les anciens, etc.). Les modalités d'organisation des stages varient selon les parcours ; la réalisation d'un stage est obligatoire dans tous les parcours de M2, à l'exception du parcours *PIFTN*. L'accompagnement des étudiants dans leur recherche semble très satisfaisant. La fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est complète ; elle décrit assez précisément les compétences professionnelles que doit acquérir l'étudiant. La recherche est également très présente, que ce soit par la rédaction obligatoire d'un mémoire en M2 ou par la présentation des résultats des projets de recherche menés par les unités de recherche d'adossement. Une importance toute particulière est accordée au mémoire dans le parcours *PIFTN* puisqu'il représente 10 crédits ECTS. Les pédagogies innovantes sont présentes sous diverses formes : classes inversées, jeux de rôle, ateliers de réflexion prospective, ateliers-débats, etc. L'enseignement de l'anglais est présent tout au long du cursus et des enseignements disciplinaires en anglais sont proposés en M1 et/ou en M2, selon les parcours ou le site de formation.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique est équilibrée. Les enseignements sont principalement assurés par des enseignants-chercheurs en M1 (de l'ordre de 92 % pour chaque site). En revanche, la part d'intervenants professionnels est très importante en master 2, pour les parcours *Droit de la création et numérique* (DCN), *Propriété intellectuelle et Droit des affaires numériques* (PIDAN), et *Droit de l'innovation et propriété industrielle* (DIPi), puisque ces derniers – dont l'expertise est reconnue – assurent plus de la moitié des enseignements. Dans le parcours *Propriété intellectuelle fondamentale et technologies numérique* (PIFTN), davantage orienté vers la recherche, les enseignants-chercheurs assurent en revanche plus de 80 % des enseignements. Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont bien définis. La cohérence de l'offre de formation entre les deux sites est assurée par un comité de mention. Par ailleurs, un conseil de perfectionnement se réunit au minimum une fois par an, pour dresser un bilan des formations et suggérer des évolutions. La composition de ce conseil n'est pas précisée (annexe du dossier fourni par l'établissement incomplète). Des propositions, issues de la première réunion de cette instance ont d'ores et déjà été suivies d'effet. Des procédures d'évaluation des enseignements ont été mises en place, au niveau de l'université, avec des taux de réponses très faibles, mais aussi de manière plus informelle – et plus efficace – au sein de chaque formation. Les modalités d'évaluation des étudiants sont décrites avec plus ou moins de précision selon les sites ou les parcours mais elles sont dans l'ensemble satisfaisantes. Une réflexion est en cours sur l'élaboration d'un portefeuille de compétences. Le supplément au diplôme n'est pas fourni dans le dossier ; il est néanmoins précisé que, dans l'attente d'un travail spécifique sur l'approche par compétences, ce travail est effectué cas par cas avec le responsable de la formation.

Résultats constatés

Les effectifs en M1 sont stables. Ils restent assez faibles sur le site de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (12 étudiants en 2017-2018). Le recrutement est peu diversifié au vu du nombre – très faible – d'étudiants primo-arrivants. Cela est vrai en particulier sur le site de l'Université Paris-Sud où aucun étudiant primo-arrivant n'a été admis au cours des trois dernières années. Pour les M2, l'évolution des effectifs est délicate à apprécier. À l'exception du parcours *DIPi*, les effectifs sont souvent plus proches de la dizaine que de la vingtaine annoncée dans le dossier. Si les rédacteurs précisent qu'il s'agit d'un choix délibéré pour le parcours *PIFTN*, on s'interroge en revanche sur l'évolution des effectifs du parcours *DCN* pour lequel aucun étudiant ne semble inscrit sur les deux dernières années d'après le tableau annexé au dossier d'auto-évaluation. Les taux de réussite sont satisfaisants, en M1 comme en M2. Le suivi des diplômés est assuré grâce à une enquête centralisée à l'échelle de l'établissement ; cette dernière révèle un très bon taux d'insertion professionnelle des diplômés à six mois pour l'année 2015-2016 (ces indicateurs ne concernent pas le parcours *PIFTN* qui n'avait pas ouvert cette année-là). Le taux important d'étudiants en poursuite d'études est cohérent pour un master *Droit*, un grand nombre de diplômés poursuivant leurs études au sein d'un Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Très bon adossement aux milieux professionnels.
- Bonne professionnalisation de la formation.
- Très bon adossement à la recherche.
- Pilotage efficace de la mention.
- Enseignements disciplinaires en anglais.

Principal point faible:

- Manque de lisibilité de l'articulation du master *Droit de la propriété intellectuelle* avec le master *Droit du numérique*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les perspectives d'évolution évoquées dans le dossier sont intéressantes (logique de double compétence, renforcement de la dimension internationale). Une réflexion sur la nomenclature mériterait d'être menée, conjointement avec le master *Droit du numérique*, afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation, ainsi qu'avec le master *Droit international et européen* du fait du double rattachement du parcours de seconde année — *Propriété intellectuelle et Droit des affaires numériques* (PIDAN). Ces deux formations « jumelles » gagneraient en effet à être regroupées au sein d'une seule et même mention « *Propriété intellectuelle et numérique* » eu égard notamment aux effectifs du master *Droit du numérique*.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit des affaires* est une formation professionnalisante de la School *Droit et science politique* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay. Il a pour objectif la formation de juristes qualifiés spécialisés en droit des affaires appliqué au monde de l'entreprise. La première année de master (M1) comprend trois parcours, l'un général *Droit des affaires*, les deux autres plus spécifiques, le parcours *Master of law (LLM)* et le parcours *Juriste d'entreprise*. La seconde année de master (M2) propose dix parcours : *Structures et techniques juridiques des affaires*, *Contrats d'affaires et de crédit*, *Business, Tax and Financial Market Law*, *Droit des affaires internationales*, *Fusions and acquisitions*, *Droit de l'environnement*, *de la sécurité et de la qualité dans les entreprises*, *Droit de la concurrence et des contrats*, *Droit pénal de l'entreprise*, *Gestion des Entreprises et management des ressources humaines* et *Juriste d'entreprise*, ouvert à l'apprentissage. La formation est accessible en formation initiale ou en alternance, en français ou bilingue. L'enseignement a lieu sur les trois sites de l'université (l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, l'Université Paris-Sud et l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines).

ANALYSE

Finalité

Les connaissances attendues sont clairement précisées, tant en M1 qu'en M2. Le M1 constitue un tronc commun de connaissances fondamentales en Droit des affaires permettant une pré-spécialisation. L'objectif, nettement mis en évidence, est la préparation de la poursuite d'études vers une spécialisation en M2, voire la possibilité pour les étudiants de présenter des concours ou examens accessibles à l'issue de cette première année.

En seconde année, les parcours, variés et complémentaires, concourent à une insertion professionnelle adéquate des étudiants. Leur visée professionnalisante est mise en avant par la mise en place remarquable d'un cours de projet professionnel dès le M1. La répartition des enseignements sur les deux années de formation est bien construite et répond avec cohérence aux objectifs de la formation. On apprécie le suivi personnalisé des étudiants dans la recherche de stage, la présentation du projet professionnel notamment. Les métiers visés par la formation sont clairement renseignés, notamment dans la fiche répertoire national des certifications professionnelles sans négliger l'accès à la poursuite d'études.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit des affaires* occupe une place centrale dans l'offre de formation globale de l'établissement par la richesse et la diversité des parcours proposés. Toutefois, le parcours *Gestion des Entreprises et management des ressources humaines* fait a priori l'objet d'un double rattachement avec le master *Droit social* tout comme celui de *Droit de la concurrence et des contrats* avec le master *Droit international et européen*, sans que ces double adossements soient mentionnés et explicités. La formation bénéficie de bons partenariats avec des universités étrangères (l'Université de Montréal, l'Université fédérale de Russie du Nord-Est Yakutsk (*North-Eastern Federal University - NEFU*), l'Université de Bologne, et au niveau national, avec plusieurs grandes écoles (École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC), *European Business School* (ESCP), École des Hautes Études Commerciales (EDHEC), Institut des hautes études économiques et commerciales (INSEEC), Hautes études appliquées du Droit (HEAD)) attestant d'un bon rayonnement national de la formation. En dépit de ces atouts, la formation subit la concurrence directe des universités parisiennes.

La formation est adossée à cinq laboratoires : l'Institut Droit éthique patrimoine (IDEP), l'Institut d'étude de Droit public (IEDP), le Centre d'études et de recherche en Droit de l'immatériel (CERDI), le laboratoire Droit des affaires et des nouvelles technologies (DANTE), le Centre de Recherches Léon Duguit pour l'étude des nouvelles transformations du Droit (CRLD) et bénéficie du soutien du laboratoire Réseau, Innovation, Territoires, Mondialisation (RITM) en gestion et management pour le parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines*. Si l'articulation avec la recherche est affichée comme étant primordiale, la vocation professionnalisante de la formation reste très marquée au regard des unités d'enseignements, même si la rédaction d'un mémoire est prévue à l'issue du M2.

Les relations avec les partenaires socio-économiques sont bien établies et fécondes notamment par l'ouverture des enseignements aux associés de cabinets d'avocats partenaires ou des séminaires organisés dans les entreprises.

Il est très appréciable que la formation compte un double diplôme international, dès la première année (LLM) en vue de l'obtention du double diplôme très réputé master et LLM. Le partenariat est lié avec de très prestigieuses universités étrangères et constitue un véritable atout pour la formation. Les débouchés professionnels pour les étudiants sont tout aussi appréciables et se font dans les grands cabinets d'avocats internationaux. La mobilité des étudiants est donc clairement intégrée à la formation, qu'elle soit d'ailleurs entrante ou sortante, avec le soutien de l'établissement (les bourses de mobilité).

Organisation pédagogique

La formation est bien structurée avec trois parcours en M1 contenant un tronc commun de cinq matières et des modules spécifiques préparant à la spécialisation attendue en M2. La seconde année de master se décline en dix parcours très ciblés. L'étudiant bénéficie en outre d'un bon accompagnement dans l'élaboration de son projet professionnel puisqu'un cours spécifique est dédié au projet professionnel dès le M1 et se poursuit en M2. Les anciens étudiants sont associés à la démarche et viennent conseiller les nouveaux. On apprécie aussi l'entretien de milieu d'année mis en place en seconde année pour accompagner les étudiants ainsi que le livret de l'étudiant ou « guide de stage » prévu, pour certains parcours seulement. Il est toutefois assez surprenant que le numérique ne soit pas davantage développé dans la formation, d'autant que les formations sont proposées sur plusieurs sites. Le dossier évoque seulement la mise en place future de cours en visioconférence. Les étudiants en situation de handicap ou sportifs de haut niveau bénéficient de mesures classiques d'accueil. La professionnalisation est bien intégrée dans la formation notamment par l'organisation de rencontres avec des professionnels et un stage obligatoire de trois à six mois selon les parcours. S'il est opportun que les langues étrangères soient enseignées de manière obligatoire dans la formation, la disparité du volume horaire de ces cours entre les sites est regrettable.

Pilotage

Le master *Droit des affaires* est bien structuré et bénéficie d'organes de pilotage efficaces, dont la multiplication en alourdit toutefois la gestion. Trois responsables pilotent la formation en liens directs avec les responsables de parcours. La formation dispose d'un conseil de mention et d'un conseil de perfectionnement, et de cinq conseils de perfectionnement constitués sur les dix parcours. Les équipes pédagogiques de chaque parcours se réunissent plusieurs fois par semestre. La répartition du volume horaire des enseignements entre professionnels et enseignants-chercheurs est globalement équilibrée et adaptée selon les parcours.

Un processus d'évaluation des enseignements par les étudiants a été mis en place mais le faible taux de réponse (15 %) le rend peu probant, surtout en M1. En M2, s'y ajoute un questionnaire soumis aux étudiants chaque semestre, dont les réponses sont analysées lors du conseil de perfectionnement.

Les modalités de contrôle de connaissances théoriques sont classiques et connues des étudiants. Le suivi de l'acquisition des compétences est bien organisé notamment autour des enseignements relatifs au projet professionnel. Il n'est toutefois pas fait état de l'existence d'un portefeuille de compétences ou d'un livret de l'étudiant, ni d'une annexe descriptive de diplôme (ADD).

Résultats constatés

Le master *Droit des affaires* est très attractif, avec notamment une augmentation des candidatures étrangères, imposant une lourde charge pour en assurer le traitement quantitatif, avec une réelle déperdition entre les candidats sélectionnés et les étudiants inscrits. Les effectifs restent stables en dépit de la concurrence des nombreux masters de Droit des affaires de la région. Les taux de réussite sont satisfaisants, en M1, avec un taux moyen de l'ordre de 80 % avec toutefois un taux plus faible oscillant entre 38 % et 68 % pour le site de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, comme en M2 où ils varient entre 90 % et 100 %. L'insertion professionnelle des diplômés est très bonne (85 % en poste), en sachant que plus de la moitié avait trouvé un emploi avant la fin de leurs études. Le suivi des étudiants quittant l'Université à l'issue du M1 reste cependant à construire. La poursuite d'études est aussi une voie bien représentée puisque plus de 50 % des diplômés poursuivent leur cursus à l'école de formation du barreau, en école de commerce ou LLM, à l'exception du parcours *Juriste d'entreprise* où le taux d'insertion professionnelle à six mois est logiquement de l'ordre de 60 % s'agissant d'une formation ouverte à l'apprentissage.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Qualité et quantité des partenariats académiques nationaux et internationaux.
- Bonne insertion professionnelle des diplômés.
- Attractivité de la formation.

Principaux points faibles :

- Lisibilité perfectible de l'architecture des parcours.
- Faible place du numérique et des nouvelles technologies.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La lisibilité de la très riche offre de formation de cette mention pourrait être améliorée en rendant plus visibles les parcours dans toutes leurs spécificités, notamment pour les parcours donnant lieu à un double adossement. L'attractivité de cette formation en serait encore renforcée. Compte tenu des objectifs et de la finalité de la formation, il serait très profitable de développer le numérique et les modes de pédagogie innovante.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT DU NUMÉRIQUE

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit du numérique* est une formation professionnalisante de la *School Droit et science politique* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay. Il a pour objectif de former des juristes spécialisés en *Droit du numérique*, ouverts sur l'international et adaptés aux besoins de la pratique. Outre un renforcement des fondamentaux en *Droit privé*, la première année de master (M1) offre une pré-spécialisation en *Droit du numérique* et en *Droit de la propriété intellectuelle*. La seconde année de master (M2) propose quatre parcours : *Droit de la création et numérique*, *Droit de l'innovation et propriété industrielle*, *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques* et *Propriété intellectuelle appliquée*, proposé en alternance. Les enseignements sont dispensés sur la ComUE Université Paris-Saclay, à savoir la faculté de Droit Jean Monnet de l'Université Paris-Sud et la faculté de Droit et de science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines.

ANALYSE

Finalité
Les connaissances attendues sont décrites avec beaucoup de précision, tant au niveau du M1 que du M2 et les enseignements proposés permettent de les acquérir. Bien décrites, les compétences professionnelles sont en parfaite adéquation avec le contenu de la formation. Les objectifs de la formation en termes de débouchés sont bien renseignés pour chaque parcours ; ils sont très cohérents au regard du contenu de la formation.
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement du master <i>Droit du numérique</i> dans l'offre globale de formation est excellent dans sa conception avec une formation « jumelle », le master <i>Droit de la propriété intellectuelle</i> . Le M1 se distingue au niveau régional, par la pré-spécialisation proposée. Les parcours de M2 sont, quant à eux, dotés d'identités propres permettant de les différencier de l'offre concurrente au niveau national. Toutefois, il est regrettable que le rattachement du parcours <i>propriété intellectuelle et Droit des affaires numériques</i> au master <i>Droit international et européen</i> ne soit ni mentionné, ni explicité dans le dossier. Les parcours <i>Droit de la création et numérique</i> et <i>Droit de l'innovation et propriété industrielle</i> s'ouvrent à la pluridisciplinarité en offrant des enseignements technologiques à côté des enseignements juridiques. Cette approche transversale se retrouve également dans le parcours <i>Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques</i> , qui forme les étudiants sur un triple champ disciplinaire Numérique, Droit des affaires et Propriété intellectuelle. Quant au parcours <i>Propriété</i>

intellectuelle appliquée, c'est le seul master proposé en alternance en ce domaine. Pour les parcours *Droit de la création et numérique* et *Droit de l'innovation et propriété industrielle*, un partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne renforce le positionnement de la formation en évitant des redondances dans l'offre régionale. La formation est adossée au Centre d'études et de recherche en Droit de l'immatériel (CERDI) pour le site de l'Université Paris-Sud et au Laboratoire de recherche Droit des Affaires et Nouvelles Technologies (DANTE) pour celui de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines. Les interactions de la formation avec la recherche sont réelles et assez riches (un projet tutoré en M1, un mémoire en M2 et une association active des étudiants aux manifestations scientifiques organisées par les laboratoires). Les partenariats socio-économiques sont nombreux. Différents cabinets d'avocats sont notamment associés à la formation de manière informelle mais durable (intervention de professionnels dans la formation, accueil des étudiants en stage). D'autres partenariats viennent enrichir la formation en associant les étudiants à leurs travaux ou manifestations. Certains sont résolument axés sur le numérique (Conseil national du numérique, Association française de droit de l'informatique et de la télécommunication), tandis que d'autres concernent plus généralement la propriété littéraire et artistique (Association française pour la protection internationale du droit d'auteur, Association littéraire et artistique internationale, Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique). Sur le plan de la coopération internationale, il n'existe aucun partenariat officiel avec des établissements étrangers. Les mécanismes d'incitation à la mobilité sont importants au niveau de l'établissement, avec des bourses de mobilité entrantes et sortantes, mais on en ignore les retombées sur la formation.

Organisation pédagogique

La spécialisation progressive de la formation est bien respectée. Le premier semestre du M1 renforce les acquis fondamentaux en *Droit privé* tout en introduisant une pré-spécialisation en *Droit de la propriété intellectuelle* et en *Droit du numérique* qui se poursuit au second semestre. Le M1 est proposé sur les deux sites, même si l'uniformité de la mention n'apparaît pas de manière évidente du fait d'une présentation différente des maquettes et de quelques spécificités mineures dans les enseignements optionnels.

Outre une semaine d'immersion commune, certains enseignements sont mutualisés entre les deux sites par visio-conférences dont l'organisation semble actuellement insatisfaisante en raison de difficultés techniques (captation et/ou retransmission). Le M1 *Droit du numérique* est entièrement mutualisé, sur les deux sites, avec le M1 *Droit de la propriété intellectuelle*, la différence entre les deux masters n'apparaissant qu'au niveau des crédits ECTS (*Européan Credit Transfer System*) attribués aux enseignements de spécialité. Les parcours proposés en M2 sont cohérents ; ils s'inscrivent dans la continuité de la double spécialisation du M1 en *Droit du numérique* et en *Droit de la propriété intellectuelle*. La lisibilité est en revanche plus discutable au niveau master, en particulier en ce qui concerne son articulation avec le master *Droit de la propriété intellectuelle*. Ces deux formations, présentées comme « jumelles », conduisent chacune à quatre parcours, dont trois sont communs aux deux masters. On peut du reste s'étonner que le parcours *Propriété intellectuelle appliquée* soit uniquement rattaché au master *Droit du numérique*, tandis que le parcours *Propriété intellectuelle fondamentale et technologies numériques* relève exclusivement du master *Droit de la propriété intellectuelle*. Au vu du tronc commun en M1, on se demande si l'architecture de la formation ne serait pas plus lisible avec une seule mention se déclinant en cinq parcours au niveau du M2. Les modalités d'enseignement mises en place sont bien exposées pour chaque parcours. On remarquera en particulier l'organisation du parcours *Propriété intellectuelle appliquée* qui alterne, chaque semaine, deux jours d'enseignements et trois jours en entreprise. Les dispositifs relatifs aux étudiants en situation particulière sont peu détaillés.

Concernant les validations d'acquis, le dossier indique simplement qu'il est possible de faire des validations d'acquis d'expérience (VAE) partielles, ou, en formation continue, des validations des acquis professionnels et personnels (VAPP).

La professionnalisation est très présente tout au long de la formation (stages, conférences métiers, ateliers pratiques, visites au sein d'entreprises ou d'organismes, échanges avec les anciens, etc.). Les modalités d'organisation des stages varient selon les parcours ; l'accompagnement des étudiants dans leur recherche est très satisfaisant. La fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est complète. Elle décrit assez précisément les compétences professionnelles que l'étudiant doit acquérir. La recherche est également très présente, que ce soit par la rédaction obligatoire d'un mémoire en M2 (à l'exception du parcours *Propriété intellectuelle appliquée*) ou par la présentation des résultats des projets de recherche menés par les laboratoires auxquels, la formation est adossée. Les pédagogies innovantes se retrouvent sous diverses formes : classes inversées, jeux de rôle, ateliers de réflexion prospective, ateliers-débats, etc.

L'enseignement de l'anglais est présent tout au long du cursus et des enseignements disciplinaires en anglais sont proposés en M1 et/ou en M2, selon les parcours ou le site de formation.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique est équilibrée. Les enseignements sont essentiellement assurés par des enseignants-chercheurs en M1 (à 92 % environ, sur les deux sites). En revanche, la part d'intervenants professionnels est logiquement très importante en M2, puisque ces derniers – dont l'expertise est reconnue – assurent plus de la moitié des enseignements. Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont bien définis. La cohérence de l'offre de formation entre les deux sites est assurée par un comité de mention. Par ailleurs, un conseil de perfectionnement se réunit au minimum une fois par an, pour dresser un bilan des formations et suggérer des évolutions. La composition de ce conseil est équilibrée même si l'on peut s'étonner que les représentants étudiants, les personnels administratifs et les professionnels n'apparaissent qu'en tant qu'invités, et non en tant que membres à part entière. Des propositions, issues de la première réunion de cette instance, en décembre 2017, ont d'ores et déjà été suivies d'effets. Des procédures d'évaluation des enseignements ont été mises en place, au niveau de l'Université, avec des taux de réponses très faibles, mais aussi de manière plus informelle et plus efficace au sein de chaque formation. Les modalités d'évaluation des étudiants sont décrites avec plus ou moins de précision, selon les sites ou les parcours, mais elles sont globalement satisfaisantes. Une réflexion est en cours sur l'élaboration d'un portefeuille de compétences. Aucune annexe descriptive de diplôme (ADD) n'est jointe au dossier ; il est toutefois précisé que, dans l'attente d'une réflexion globale sur l'approche par compétences, ce travail est effectué cas par cas par le responsable de la formation.

Résultats constatés

Les effectifs en M1 tendent à diminuer. Ils restent assez faibles sur le site de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (12 étudiants inscrits pour 35 candidats admis en 2017-2018). Le recrutement est peu diversifié au vu du nombre très faible d'étudiants primo-arrivants et d'étudiants étrangers. L'attractivité est plus délicate à apprécier pour les secondes années de masters. En effet, à l'exception du parcours *Propriété intellectuelle appliquée*, qui relève exclusivement du master *Droit du numérique*, les autres parcours affichent des effectifs extrêmement faibles. Les étudiants choisissant ces parcours s'inscrivent peut-être majoritairement au master *Droit de la propriété intellectuelle*. On s'interroge néanmoins sur le parcours *Droit de la création et numérique* pour lequel aucun étudiant ne semble inscrit sur les deux dernières années d'après le tableau annexé au dossier d'auto-évaluation. Les taux de réussite sont satisfaisants, en M1, comme en M2. Le suivi des diplômés est assuré par une enquête d'insertion centralisée au niveau de l'établissement ; cette dernière ne permet pas toutefois de tirer des enseignements significatifs pour le master *Droit du numérique*. En effet, à l'exception du parcours *Propriété intellectuelle appliquée*, les faibles effectifs induisent un trop faible taux de répondants pour que les réponses soient jugées significatives. Pour le parcours *Propriété intellectuelle appliquée*, l'insertion professionnelle est bonne s'agissant d'une formation en alternance. Le taux de répondants à l'enquête d'insertion à six mois est de 79 % avec 80 % en emploi et 20 % sont en poursuite d'études.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Très bon adossement aux milieux professionnels.
- Bonne professionnalisation de la formation.
- Très bon adossement à la recherche.
- Efficacité du pilotage de la formation.
- Enseignements disciplinaires en anglais.

Principaux points faibles :

- Manque de lisibilité de l'articulation avec le master *Droit de la propriété intellectuelle*.
- Faible attractivité de certains parcours du master *Droit du numérique*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La réflexion menée sur la mise en place de certificats pour la formation par équivalence est une piste intéressante. Il en est de même pour les autres axes de développement évoqués dans le dossier, en particulier en ce qui concerne la logique de double compétence ou le renforcement de la dimension internationale. Au-delà, une réflexion sur la nomenclature mériterait d'être menée, conjointement avec le master *Droit de la propriété intellectuelle*, afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation, et plus ponctuellement avec le master *Droit international et européen* du fait de l'adossement du parcours *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques* à cette formation. Ces formations « jumelles » gagneraient certainement à être regroupées au sein d'un unique master « *Propriété intellectuelle et numérique* », tout particulièrement au regard des effectifs du master *Droit du numérique* par rapport à ceux du master *Droit de la propriété intellectuelle*.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit international et européen* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) université Paris-Saclay, propose aux étudiants issus d'une licence *Droit*, de se spécialiser progressivement en Droit international, qu'il soit Droit public ou privé et en Droits européens. À cette fin, la première année du master (M1) est divisée en deux parcours le M1 *Droit international et européen des affaires* et le M1 *Droit public international et européen*. Une fois ces connaissances fondamentales acquises, les étudiants peuvent poursuivre leur seconde année de master (M2) en choisissant parmi différents parcours le M2 *Arbitrage et Commerce International*, le M2 *Diplomatie et négociations stratégiques*, le M2 *Droit de la concurrence et des contrats*, le M2 *Droit des achats publics*, le M2 *Droit des activités spatiales et des télécommunications*, le M2 *Droit international et européen des droits fondamentaux*, le M2 *Droits de l'homme et droit humanitaire*, le M2 *Entreprise et Droit de l'Union Européenne*, le M2 *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques*. Il existe un dixième parcours *Droit des activités aériennes et aéronautiques* qui n'est actuellement pas ouvert. Le M1 est organisé sur deux sites, le M1 *Droit international et européen des affaires* sur le site de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines et le M1 *Droit public international et européen* sur l'Université Paris-Sud. Le premier semestre qui est commun est organisé à l'Université Paris-Sud. Les M2 en revanche sont monosites : ils peuvent être localisés soit à l'Université de Versailles Saint-Quentin, soit à l'Université Paris-Sud, soit sur le site de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne.

ANALYSE

Finalité

Les finalités de ce master sont clairement spécifiées dans le dossier. Il s'agit de former des spécialistes du droit international public et privé et du droit européen. Pour cela, la spécialisation est progressive et relativement poussée en M2. Les étudiants diplômés peuvent embrasser des carrières privées (avocat international, juriste d'entreprise, juriste d'ONG) ou carrières publiques (fonction publique européenne, diplomatie, ou encore, une poursuite en doctorat). Les débouchés sont énoncés clairement ; ils sont également présentés à l'occasion de réunions de rentrée ou de salons dédiés.

Les formations dispensées sur les trois sites : l'Université Paris-Sud, l'Université de Versailles Saint-Quentin et l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, sont en adéquation avec les ambitions affichées et les exigences du marché du travail. Le M1 *Droit international et européen des affaires* prépare à quatre parcours de M2 (*Arbitrage et commerce international, Droit de la concurrence et des contrats, Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques, Entreprises et droit de l'Union européenne*) ainsi qu'à d'autres M2 des différents établissements, tandis que le M1 *Droit public international et européen* prépare à six parcours de M2 *Droit international et*

européen des droits fondamentaux, Droit des activités spatiales et des télécommunications, Droit des achats publics, Diplomatie et négociations stratégiques, Entreprise et droit de l'Union européenne et Droits de l'homme et droit humanitaire.

Positionnement dans l'environnement

En M1, les cours du premier semestre sont mutualisés entre les deux M1. Les parcours de M2 sont répartis sur les trois sites. Dans la région Île-de-France d'autres établissements prestigieux proposent des masters spécialisés en Droit international et européen. Celui de la ComUE Université Paris-Saclay se distingue surtout par les singularités des parcours de M2, en privilégiant une ouverture transdisciplinaire par exemple (comme le M2 *Diplomatie et négociations stratégiques* qui s'ouvre à la géopolitique) ou par leur originalité, en invitant les étudiants à se professionnaliser (exemple de la clinique juridique dédiée au Droit d'Asile, en M2 *Droit de l'homme et droit humanitaire*). Enfin, certains parcours jouissent d'une notoriété internationale, à l'instar du M2 *Arbitrage et commerce international*, et du M2 *Droit de la concurrence et des contrats* qui a été Lauréat des Trophées de la pédagogie. En 2017, il a été mentionné par Challenges parmi les 10 masters de Droit en vue au plan national.

Dans le cadre du M1, les étudiants peuvent rédiger un mémoire de recherche en anglais. Les mémoires sont obligatoires dans deux parcours de M2. (le M2 *Droit international et européen des droits fondamentaux* et le M2 *Droits de l'Homme et droit humanitaire*), tandis que d'autres incitent les étudiants à participer à des exercices de simulation tels qu'un concours de plaidoirie.

De nombreux professionnels (avocats, experts d'organisations internationales) interviennent dans les différentes offres de formation, ce qui permet de constituer un réseau important en particulier pour les stages. Ces derniers sont également intégrés dans le comité de pilotage de la formation.

Le master *Droit international et européen* au regard de ses spécialisations a naturellement noué des liens avec des partenaires étrangers notamment américains permettant aux étudiants inscrits d'être mobiles via un système de bourses, dont les détails sont fournis concrètement par le dossier. Le master accueille des étudiants étrangers, ces derniers représentent un quart des effectifs.

Organisation pédagogique

La spécialisation est progressive. Le premier semestre est, en effet, commun à tous les étudiants inscrits en M1. Ce n'est qu'au second semestre que les étudiants s'orientent vers le Droit public ou le Droit privé. Ces derniers choisissent ensuite une spécialisation parmi les neuf parcours de M2. Les différents cours dispensés par des enseignants-chercheurs ou des professionnels sont cohérents vu la spécialisation de chaque M2. Les programmes des formations sont classiquement composés d'unités fondamentales et d'unités spécialisées avec un nombre de crédits ECTS cohérent ; les étudiants peuvent opter une voie orientée « recherche » ou une voie professionnalisante. Les différents M2 sont relativement différents dans leur organisation pédagogique. Certains privilégient les enseignements pratiques et les exercices de simulation comme le M2 *Droits de l'homme et droit humanitaire*, d'autres s'ouvrent à d'autres disciplines, comme le M2 *Droit des activités spatiales et des télécommunications*.

La professionnalisation s'opère principalement à travers les stages, optionnel en M1, obligatoire en M2 (sauf dans le M2 *Droit international européen des droits fondamentaux*), mais d'une durée très variable, en fonction des différents M2 (de trois à six mois) et d'une valeur en termes de crédits ECTS variable : le stage compte cinq crédits ECTS pour le M2 *Arbitrage et commerce international*, tandis qu'il compte pour neuf crédits ECTS pour le M2 *Diplomatie et négociations stratégiques* ou 15 ECTS pour le M2 *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques*. Les étudiants sont accompagnés pour la recherche d'un stage et suivent dans les différents parcours des ateliers les préparant à leur insertion dans le marché du travail.

Les liens avec la recherche se concrétisent par la réalisation d'un mémoire et par la « participation », dont les modalités ne sont pas précisées, des étudiants aux manifestations scientifiques des nombreux laboratoires rattachés au master (l'Institut d'études du droit public (IEDP) et le Centre d'études interdisciplinaires (CEI) et l'équipe de recherche de l'IDEST) de l'Université Paris Sud, le laboratoire de Droit des affaires et nouvelles technologies (DANTE) et le Centre de recherche Versailles Saint Quentin institutions publiques (VIP) de l'Université Versailles Saint Quentin, le Centre de recherche Léon Duguit (CRLD) de l'Université d'Evry Val d'Essonne

Les étudiants inscrits en M2 sont familiarisés avec tous les outils numériques proposés par les établissements et disposent classiquement d'un environnement numérique de travail.

L'ouverture et la maîtrise de langues étrangères sont requises, mais les exigences et les modalités d'évaluation sont très différentes en fonction des parcours. Certains cours parmi les neuf parcours ouverts de M2 sont

dispensés en anglais (exemples du M2 *Droit des activités spatiales et des télécommunications* ou du M2 *Droit de la concurrence et des contrats*), pour d'autres comme en M2 *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques*, il s'agit seulement de faire participer des étudiants à des consultations dans le cadre de conventions de recherche en langue anglaise.

Certains M2 se démarquent par leurs innovations pédagogiques à l'instar du M2 *Arbitrage et commerce international* qui propose aux étudiants des scénarii de procédures contentieuses, des quizz interactifs ou du M2 *Propriété intellectuelle et droit des affaires numériques* qui propose des séminaires sur l'expression théâtrale.

Pilotage

L'équipe pédagogique est extrêmement riche et variée vu la structure du master *Droit international et européen*. Elle est composée majoritairement d'enseignants-chercheurs dont le nombre est assez variable (12 pour le M2 *Droit de la concurrence et des contrats*, trois pour le M2 *Droit des achats publics*) mais de nombreux professionnels interviennent avec des volumes horaires conséquents, en particulier pour les parcours les plus professionnalisants comme le M2 *Droit des achats publics* (220 heures pour un total de 275 heures).

Chaque formation est dirigée par au moins un directeur, un comité de pilotage pilote la mention et un comité de perfectionnement de la mention se réunit une fois par an. Le pilotage pourrait être renforcé au niveau de la mention afin d'harmoniser les pratiques des différents parcours.

Tous les parcours ne sont pas dotés de comité de pilotage mais cette situation ne devrait pas perdurer.

Les modalités de contrôle de connaissances sont classiques et connues des étudiants et publiées sur le site web du master. Il n'y a pas de suivi ou portefeuille de compétences.

Résultats constatés

Sur la mention, les effectifs sont en augmentation entre 2015 et 2018 (295 inscrits en 2015-2016, 338 pour l'année 2017-2018), ainsi que le nombre de dossiers de candidatures (2 951 pour 2015-2016, 4 077 pour 2017-2018) ce qui témoigne sans nul doute de l'attractivité du master *Droit international et européen*. Cependant, en M1, d'après les tableaux annexés au dossier, les effectifs sont très différents d'un parcours à l'autre : plus de 100 inscrits dans le parcours *Droit international et européen des affaires* sur les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 (122, 109 et 129 respectivement) contre 26, 28 puis 39 étudiants inscrits pour le parcours *Droit public international et européen sur la même période*. De même, pour les M2, les résultats sont contrastés : le M2 *Achat public* n'a eu que 8, ensuite 13, puis 10 inscrits.

Le taux de réussite est élevé en M1 : 85 % en M1 *Droit international et européen des affaires* pour 2015-2016, 79 % l'année suivante, 92 % en M1 *Droit public international et européen* pour 2015-2016 et 85 % en 2016-2017. En M2, il en est de même, entre 80 % (M2 *Diplomatie et négociations stratégiques* en 2015-2016) et 100 % (M2 *Arbitrage et commerce international* en 2016-2017 ou M2 *Droit des activités spatiales et des télécommunications* toujours en 2016-2017).

Le suivi des diplômés est effectué par l'établissement mais une seule enquête à six mois de l'obtention du diplôme a été réalisée, pour la promotion 2015-2016. Il est donc difficile d'avoir une vision globale de l'insertion professionnelle des étudiants avec des données aussi partielles. Au vu des données transmises (aucune donnée pour les M2 *Droit des achats publics* et *Droit de la concurrence et des contrats*) sur 119 diplômés : 81 ont répondu (taux de réponse de 68 %), 24 sont en poursuite d'études (29,6 % des répondants), 4 sont en thèse (4,93 % des répondants), et, 19 sont en emploi (23,45 % des répondants).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation riche et attractive.
- Originalité des parcours proposés.
- Dispositifs de professionnalisation et d'innovation pédagogique pertinents.

Principaux points faibles :

- Lisibilité perfectible de l'architecture des parcours.
- Peu de partenariats avec des établissements étrangers.
- Pilotage de la formation insuffisant.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit international et européen* avec deux M1 et dix parcours de M2 en Droit privé et en Droit public est une offre de formation originale et attractive. Si sa structure est riche et diversifiée, elle est aussi quelque peu complexe et laisse subsister des disparités entre M2. Le rattachement de certains parcours à deux mentions de master devrait faire l'objet d'explications plus développées et les chiffres doivent être éclaircis et analysés.



MASTER DROIT PUBLIC

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit public* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay est une formation de Droit public composée d'une première année de master (M1) généraliste (*Droit public*) et des parcours spécialisés (*Droit de l'environnement* et *Droit du patrimoine culturel*), et de plusieurs spécialisation en seconde année de master (M2). Son objectif est d'offrir aux étudiants une spécialisation dans la plupart des domaines couverts par le Droit public. Le M1 *Droit public* est dupliqué sur trois sites de la ComUE Université Paris-Saclay (l'Université Paris-Sud, l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines et l'Université d'Évry-Val-d'Essonne). Le M2 *Droit public* est constituée de neuf parcours correspondant à la spécialisation de deuxième année (*Droit public recherche et concours*, *Droit public des affaires*, *Droit des contentieux publics*, *Droit des collectivités territoriales*, *Droit des achats publics*, *Droit de la construction*, *de l'aménagement et de l'urbanisme*, *Droit de l'Homme et Droit Humanitaire*, *Droit du patrimoine culturel* et *Droit de l'environnement*). Les M2 sont monosites mais ils sont répartis sur les trois sites. Cette offre de formation résulte d'une profonde restructuration de l'offre de formation opérée par la ComUE Université Paris-Saclay.

ANALYSE

Finalité

Le master *Droit public* s'inscrit dans l'offre de formation élaborée dans le cadre de la ComUE Université Paris-Saclay. La *School Droit et science politique* assure la cohérence de l'offre de formation au niveau du master au sein de la ComUE. Il forme des futurs juristes qui peuvent s'insérer directement dans le monde professionnel (entreprises privées, en secteur public) ou préparer des concours professionnels, ou de la fonction publique. L'offre de formation propose bien une spécialisation progressive entre le M1 et le M2 : un M1 assez généraliste offerte sur trois sites, puis une spécialisation en M2. Le master identifie également deux parcours spécialisés dès le M1 (*Droit du patrimoine culturel* et *Droit de l'environnement*). Les enseignements proposés correspondent bien aux objectifs scientifiques et professionnels affichés par la formation et couvrent la quasi-totalité des domaines du Droit public.

Si les emplois visés par la formation (juriste d'entreprise, agents du secteur public, etc.) correspondent bien à la formation, de même que les poursuites d'études envisagées (doctorat, préparation aux concours, etc.) ; il est en revanche difficile d'apprécier quelles compétences doivent être acquises. La fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le supplément au diplôme étant en cours d'élaboration, ils n'ont pas été joints au dossier d'autoévaluation. En outre, les unités d'enseignement (UE) ne sont pas toutes renseignées quant aux compétences à acquérir. Seuls les parcours *Droit du patrimoine culturel* et *Droit des collectivités territoriales* déclinent ainsi leurs UE pour les troisièmes et quatrièmes semestres.

Positionnement dans l'environnement

L'originalité de ce master *Droit public* est de présenter une offre globale et cohérente impliquant trois universités. Les parcours *Droit du patrimoine culturel* et *Droit de l'Homme et droit humanitaire* se distinguent de l'offre régionale. Le positionnement des autres parcours du master, par rapport aux autres formations comparables de la région Île-de-France n'est pas précisé, et ce, même si des relations privilégiées avec d'autres facultés de Droit de l'Île-de-France existent.

Des partenariats avec le monde socio-professionnel sont également présents (notamment avec l'École du Louvre ou les juridictions comme la Cour administrative d'appel de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines, ou le Tribunal de Grande instance de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne). Si un certain nombre de ces partenariats reste informel, des conventions de partenariat avec des structures publiques et privées ont bel et bien été conclues au niveau des M2. Peu de partenariats internationaux, en revanche, ont été tissés. La mobilité est encouragée par l'Université, notamment via le système des bourses, mais ce point ne peut pas être évalué en raison de l'absence de données plus précises sur la mobilité des étudiants de ce master, des enseignants ou des personnels administratifs.

L'articulation entre la formation et la recherche est bien présente au sein du master *Droit public*. Ce dernier est en effet adossé aux six centres de recherche des trois universités dispensant la formation : l'Institut d'études publiques, le Collège d'études interdisciplinaires, le Centre d'études et de recherche en Droit de l'immatériel, le Centre de recherche Versailles Saint-Quentin Institutions publiques (VIP), le Centre de recherche Léon Duguit et l'Institut Droit éthique patrimoine. Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un mémoire de recherche dans certains parcours du M2 (exemple du M2 *Droit de l'environnement* ou du M2 *Droit public recherche et concours*), permettant ainsi la poursuite de leurs études en doctorat. Le parcours *Droit de l'Homme et Droit humanitaire* associe les étudiants à la clinique juridique.

Organisation pédagogique

L'offre de formation est originale, bien structurée et lisible. Le M1 est dupliqué sur les trois sites de la ComUE Université Paris-Saclay avec un objectif généraliste clairement assumé toutefois la maquette du M1 *Droit public* n'est pas identique sur les trois sites. La spécialisation en M2 entre les neuf parcours proposés est clairement identifiable. La formation se déroule uniquement en présentiel. Elle est ouverte en formation initiale et continue. Des dispositifs de validation de l'acquis de l'expérience (VAE) et de validation des acquis professionnels (VAP) sont ouverts, mais il n'est pas possible de les apprécier dans la mesure où aucune donnée chiffrée n'est communiquée. En outre, la prise en compte des étudiants ayant des contraintes particulières, prévue au niveau de l'Université, ne peut pas non plus être appréciée. Le dossier ne mentionne que la possibilité d'étaler le M2 sur deux ans.

Les stages sont bien présents dans la formation tant en M1 qu'en M2. Ils sont facultatifs ou obligatoires en fonction des parcours. Le stage est notamment obligatoire dans la majorité des M2 ayant une vocation professionnalisante. La professionnalisation s'effectue toutefois principalement par le contact avec les professionnels intervenant dans les formations. Le dossier ne précise pas l'existence de dispositifs particuliers d'accompagnement dans la réalisation d'un projet professionnel. Les étudiants sont associés à la recherche principalement grâce à la rédaction d'un mémoire et par la participation aux différentes conférences et manifestations scientifiques organisées par les centres de recherche.

L'ouverture effective à l'international ne peut pas être appréciée. Aucune donnée concernant la mobilité étudiante n'est fournie. Si l'enseignement des langues est obligatoire en M1, certains parcours du M2 ne contiennent pas d'enseignement de langue étrangère (parcours *Droit des achats publics*, *Droit public recherche et concours* ou *Droit des contentieux publics*). Certaines formations proposent des enseignements en anglais, mais il est difficile d'apprécier ce dispositif en l'absence d'informations plus précises.

L'utilisation du numérique et des pédagogies innovantes ne peut pas être appréciée, les informations fournies n'étant pas suffisamment détaillées.

Pilotage

Le pilotage de la formation est également difficile à apprécier. La ComUE Université Paris-Saclay a créé un conseil de *School Droit et science politique* qui assure la gouvernance de ce champ de formation. Le processus de gouvernance des différentes formations de niveau M1 et M2, est assuré par les directeurs des formations et par un comité de mention. Le dossier mentionne l'existence de conseils de perfectionnement. Toutefois, il est

difficile d'apprécier leur rôle et notamment l'articulation des fonctions entre ces derniers et le comité de mention. Aucun compte rendu des conseils de perfectionnement n'est joint au dossier. La composition des comités de perfectionnement n'est pas indiquée pour tous les parcours. En M1, seule la composition du comité de perfectionnement du site de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne est communiquée. En M2, la composition du conseil de perfectionnement est uniquement communiquée pour les formations assurées à l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, à savoir le M2 *Droit des collectivités territoriales*, le M2 *Droit public des affaires* et le M2 *Droit de l'Homme et Droit humanitaire*.

L'évaluation des enseignements n'est pas clairement décrite. Le dossier fait état de deux types d'enquêtes existantes (sur l'environnement de travail et sur la formation). Toutefois, aucun résultat ou exemple de questionnaire n'est présenté dans le dossier.

La composition de l'équipe pédagogique est variée et cohérente avec les objectifs de la formation. L'équipe est composée d'environ 60 % d'enseignants-chercheurs (principalement de Droit public) et de 40 % de professionnels. Toutefois, la composition de certains parcours n'est pas équilibrée. L'équipe pédagogique du parcours *Droit des achats publics* est ainsi, quasi-exclusivement, composée de professionnels (trois enseignants-chercheurs interviennent dans la formation contre onze professionnels).

Les modalités d'acquisition des connaissances sont clairement précisées. Un règlement des études commun à la mention a été rédigé. La répartition de crédits ECTS est équilibrée, les modalités d'examen clairement précisées. Les passerelles et les dispositifs d'orientation ne sont pas prévus en master, ce qui est logique pour ce niveau de diplôme.

Résultats constatés

Les effectifs sont globalement stables. Certaines fluctuations auraient toutefois pu être commentées. Les étudiants candidatent à la fois en M1 et en M2. Cependant, les modalités de candidatures ne sont pas explicitées. En M1, le nombre des candidatures au cours de l'année 2017-2018 a doublé (l'Université Paris-Sud passe de 126 à 233 candidatures), voire triplé (l'Université d'Évry passe de 65 candidatures au cours de l'année 2015-2016 à 283 au cours de l'année 2017-2018). Le nombre d'inscrits en M1 reste toutefois stable sur les trois sites (entre 29 et 62 inscrits selon les sites). Le nombre de candidatures en M2 a également significativement augmenté pour la quasi-totalité des parcours (sauf pour les parcours *Droit du patrimoine culturel* et *Droit des contrats publics*). Le nombre d'inscrits reste relativement stable pour la majorité des formations. Il augmente toutefois au cours de l'année universitaire 2017-2018 en M2 *Droit des achats publics* (le nombre d'inscrits passant de 11 à 36) et en M2 *Droit du patrimoine culturel* (le nombre d'inscrits passant de 22 à 34). En revanche, les chiffres sont particulièrement inquiétants pour le M2 *Droit de l'Homme et Droit humanitaire*. Les chiffres communiqués dans les annexes font état de six inscrits en 2015-2016, de cinq inscrits en 2016-2017, puis d'un seul inscrit en 2017-2018 (alors que le parcours a reçu plus de 370 candidatures). Ces chiffres ne sont aucunement commentés dans le dossier.

Le taux de réussite des étudiants est plutôt satisfaisant en M2 (entre 76 et 100 %). En revanche, le taux de réussite est beaucoup plus disparate en M1. Sur le site de l'Université Paris-Sud, le taux de réussite en M1 *Droit public* oscille entre 87 et 90 %. Il varie entre 58 et 81 % sur celui de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (sans que cet écart ne soit justifié). Enfin, le site de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne affiche le taux de réussite le plus bas (entre 53 et 62 %). Les parcours de spécialisation affichent un taux de réussite très satisfaisant : M1 *Droit de l'environnement* (entre 94 et 100 %) ; de même que le M1 *Droit du patrimoine culturel* (entre 83 et 100 %).

Le suivi des diplômés est assuré au niveau de l'établissement, mais les données communiquées sont peu exploitables. Seule une enquête d'insertion à six mois de l'obtention du diplômé a été réalisée pour les étudiants de la promotion 2015-2016. Le nombre insuffisant de répondants et cette unique donnée statistique ne permet pas toutefois tirer de réelles conséquences. Les enquêtes ultérieures permettront probablement d'avoir une vision plus globale. On peut toutefois souligner les premiers résultats positifs. Ainsi, sur les sept répondants du M2 *Droit des achats publics*, cinq ont trouvé un emploi. De la même manière, sur les huit répondants du master *Droit des contrats publics*, cinq poursuivent leurs études (préparation aux concours plus, un étudiant poursuivant en doctorat) et deux ont trouvé un emploi.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Offre de formation très complète et attractive.
- Partenariats intéressants.

Principaux points faibles :

- Des lacunes au niveau du pilotage, notamment au niveau de la mention.
- Évaluation des formations et suivi des diplômés très insuffisants.
- Absence d'ouverture à l'international.
- Faiblesse des effectifs du parcours *Droit de l'Homme et Droit humanitaire*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La restructuration de l'offre de formation dans le cadre de la ComUE Université Paris-Saclay a permis de créer une offre en *master Droit public* très attractive et cohérente. Afin d'assurer sa visibilité et de renforcer la mention, il serait opportun qu'un pilotage plus clair et plus lisible soit mis en place. De même, un suivi des diplômés, une analyse des fluctuations des candidatures et des inscrits (pour certains parcours) ou encore des évaluations des enseignements devraient être mis en place de manière pérenne, afin de permettre aux organes de pilotage de prendre en compte les données et faire évoluer les formations en conséquence. Enfin, une mobilité internationale et un développement des partenariats internationaux devraient être envisagés. Il serait opportun de clarifier le double adossement du parcours *Droit de l'Homme et Droit humanitaire*, notamment en raison de ses effectifs.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER DROIT SOCIAL

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit social* est une formation professionnalisante de la School *Droit et science politique* de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris-Saclay. Il a pour objectif de fournir des connaissances fondamentales solides en Droit social et sur le fonctionnement de l'entreprise aux fins d'occuper des postes de juristes au sein des services juridiques ou de ressources humaines d'entreprises, d'associations, de syndicats, ou de devenir avocat, ou encore, inspecteur du travail, après avoir passé les examens ou le concours requis.

Le master *Droit social* est une formation en deux ans, avec deux parcours en première année de master (M1) *Droit des relations de travail* en formation initiale et *Droit des ressources humaines et protection sociale* en apprentissage comprenant respectivement en seconde année de master (M2) deux spécialités *Droit et pratique des relations de travail* et *Gestion des entreprises et management des ressources humaines* qui fait l'objet d'un double rattachement avec le master *Droit des affaires* et un parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale*, auxquels s'ajoutent deux parcours ouverts en formation continue *Manager ressources humaines des relations sociales* et *Manager stratégique des organismes de protection sociale* (non ouvert).

La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence *Droit* ou d'un diplôme équivalent. Elle est également accessible par la procédure de validation des acquis professionnels (VAP) ou de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les enseignements se déroulent sur le site de la faculté de droit de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines et celui la faculté de Droit Jean Monnet de l'Université de Paris-Sud.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs scientifiques et professionnels du master *Droit social* tout comme les compétences attendues sont clairement identifiés et conformes aux secteurs socio-professionnels visés pour la voie *Droit des relations de travail* et, dans une moindre mesure, pour la voie *Droit des ressources humaines et protection sociale*. La formation permet l'acquisition de connaissances générales solides et interdisciplinaires permettant une spécialisation et l'acquisition de compétences techniques spécifiques en Droit social. En revanche, la dimension managériale du parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines* rend son

positionnement difficile dans une formation juridique et nécessite une mise en adéquation des débouchés professionnels affichés. De surcroît, le caractère lacunaire du dossier et les données parfois contradictoires sur l'intitulé même des deux parcours proposés en formation continue ne permet ni de vérifier l'adéquation de leurs objectifs, ni d'apprécier la cohérence d'ensemble du master *Droit social*. En outre, les données relatives aux débouchés professionnels et aux secteurs professionnels sont parfois contradictoires notamment avec la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) faisant référence aux « métiers du droit du [...] système de santé ». Ladite fiche est au demeurant incomplète, puisque les parcours ouverts en formation continue n'y sont pas mentionnés.

Positionnement dans l'environnement

Si la formation s'intègre parfaitement dans l'offre de l'établissement à côté des autres masters, son positionnement au niveau régional par rapport aux nombreuses formations en Droit social n'est pas appréhendé. Néanmoins, elle conserve en l'état une certaine attractivité, avec un nombre de candidatures en hausse, et répond toujours à une réelle attente du monde socio-économique eu égard au taux d'insertion professionnelle des diplômés.

La formation bénéficie d'un bon adossement à la recherche avec quatre Laboratoires de rattachement : le Centre d'études et de recherche en droit de l'Immatériel (CERDI), l'Institut droit éthique Patrimoine (IDEP) et le Droit des affaires et de nouvelles technologies (DANTE), et le soutien en gestion et management du laboratoire Réseau, innovation, territoires, mondialisation (RITM) et le pôle Droit de l'école doctorale Sciences de l'Homme et de la société. Si les étudiants bénéficient de l'expertise d'enseignants-chercheurs spécialisés dans les champs disciplinaires investis par la formation, aucun enseignement n'est spécialement dédié à la formation à la recherche dans une perspective de poursuite de leur cursus en doctorat.

Ouverte à l'apprentissage, la formation est en relation avec le centre de formation d'apprentis (CFA) UNION de l'Université Paris-Sud et elle bénéficiait d'un bon partenariat, institutionnalisé mais non renseigné, avec l'École nationale supérieure de sécurité sociale (En3s) pour le parcours *Manager stratégique des organismes de protection sociale*, proposé en formation continue, formation qui n'est apparemment plus assurée depuis 2017-2018 selon l'annexe relative à l'évolution des effectifs, même si le dossier fait état de la création avec ladite école d'un master *Manager stratégique de la sécurité sociale*. Si la formation profite d'un véritable réseau d'acteurs économiques, notamment à travers l'association des anciens, qui accueillent les étudiants ou les apprentis, ces liens ne donnent lieu à aucun partenariat institutionnel.

L'ouverture à l'international est facilitée par les dispositifs d'accompagnement de l'établissement permettant une mobilité entrante et sortante (bourses), mais la formation ne bénéficie d'aucune ouverture propre et ne semble pas s'être approprié les dispositifs de l'établissement.

Organisation pédagogique

Si la structuration du master *Droit social* autour de trois publics — en formation initiale, en formation continue et en apprentissage —, constitue indéniablement un atout majeur de la formation et se présente comme une offre globale et complète de formation (initiale et tout au long de la vie), celui-ci n'est malheureusement pas valorisé dans l'architecture, les maquettes et les modalités d'enseignement de la formation. Le master *Droit social* est conçu afin de permettre une spécialisation progressive en Droit social avec deux parcours clairement identifiés dès le M1, l'une en formation initiale, l'autre ouverte à l'apprentissage avec des modalités propres de fonctionnement, au demeurant sur deux sites distincts, rendant une mutualisation des enseignements difficile. Cependant, aucune mutualisation ne semble envisagée par sites entre les différents masters, à l'exception du parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines* en M2, qui fait l'objet d'un double rattachement au master *Droit des affaires*, sans que celui-ci ne soit explicite. Plus spécifiquement, la répartition des crédits ECTS est problématique pour le parcours *Manager ressources humaines des relations sociales* (8 ECTS au premier semestre et 52 au second semestre).

Progressive, la professionnalisation est classiquement renforcée en M2 par la dimension pratique donnée aux enseignements, des mises en situation. Pour le parcours en formation initiale, un stage obligatoire de six mois, non intégré dans les maquettes pour le parcours *Droit et pratique des relations de travail*, permet de vérifier la manière dont les étudiants mobilisent leurs connaissances et leurs compétences dans un contexte professionnel. S'y ajoute l'alternance pour le parcours en apprentissage permettant à l'étudiant d'acquérir une réelle expérience professionnelle. Enfin, certains enseignements sont utilement dédiés à la recherche de stages (communication interpersonnelle pour le parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines* et stage de découverte de l'apprentissage et des métiers de 21 heures pour la formation en

apprentissage), sans toutefois être généralisés à l'ensemble de la formation.

La formation, à et par la recherche, se limite à la rédaction d'un mémoire de recherche en seconde année, sans qu'un enseignement spécifique d'initiation à la recherche soit systématiquement proposé, notamment dans une perspective de poursuite d'études en doctorat.

Les modalités d'enseignement sont classiques. Outre les cours dispensés en présentiel, les étudiants bénéficient d'outils désormais classiques (espace numérique de travail (ENT), outils bureautiques), l'utilisation du numérique n'est pas soulignée alors que les enseignements sont pourtant dispensés sur des sites différents et à destination de publics différents.

L'ouverture internationale minimale de la formation est assurée par un enseignement linguistique tant en M1 qu'en M2, et par la dimension internationale de certains enseignements (*Droit social international et européen* en M1, *Droit des relations de travail Droit social et européen* pour le parcours *Droit et pratique des relations de travail* ou une unité d'enseignements dédiée pour le parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale*).

Pilotage

Le master *Droit social* est piloté par un directeur et des directeurs de parcours. Les équipes pédagogiques sont composées majoritairement d'enseignants-chercheurs en M1, auxquels s'ajoutent logiquement des professionnels en M2 sans que l'on puisse véritablement quantifier la proportion des enseignements assurés par ceux-ci, eu égard au caractère contradictoire des données figurant dans le dossier et dans les annexes. Cependant, pour le parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale*, l'équipe ne comprend que trois enseignants-chercheurs dont l'un assure 101 heures d'enseignement (25,63 %) et les deux autres seulement 44 heures (11,16 %), ce qui atteste d'une insuffisance des ressources humaines. Le rôle des équipes pédagogiques en termes de pilotage n'est pas renseigné, mais ce pilotage est essentiellement assuré en seconde année par parcours et non au niveau du master en général.

Le master *Droit social* se dote progressivement des outils nécessaires au pilotage de la formation avec un comité de mention et des comités de perfectionnement, dont deux sont d'ores et déjà composés sur les cinq parcours, sans pour autant être opérationnels. En l'état, le pilotage reste encore informel. La formation bénéficie de la mise en place d'une procédure d'évaluation des enseignements de l'établissement, qui peine à trouver ses modalités pour être efficaces. Ce pilotage informel mériterait d'être institutionnalisé.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques et communes à tous les masters de l'établissement. Elles sont arrêtées annuellement, sans toutefois être clairement renseignées. Le dossier ne fait état d'aucun portefeuille de compétences mis en place par l'établissement afin que les étudiants puissent réfléchir à leur projet professionnel et, en l'état, d'aucune annexe descriptive de diplôme (ADD) permettant à l'employeur de mieux connaître la formation du diplômé.

Les modalités de recrutement sont classiques. La première année est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence *Droit* et la seconde année aux titulaires d'un M1, avec sélection. Aucun dispositif d'aide à la réussite n'est intégré à la formation.

Résultats constatés

En première année, les effectifs sont en hausse pour le parcours *Droit des relations de travail* (de 124 à 154 admis entre 2015 et 2017) et stables pour le parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale* (de 30 à 27). En seconde année, les effectifs sont stables : 27-28 pour le parcours *Droit et pratique des relations de travail*, et 32-33 pour le parcours *Droit des relations de travail*. Les deux autres parcours accueillent entre 15 et 20 étudiants. L'attractivité de la formation est satisfaisante avec près de 450 dossiers pour le parcours *Droit et pratique des relations de travail*, 130 dossiers pour le parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale* et une moyenne de 250 dossiers pour le parcours *Gestion des entreprises et management des ressources humaines*, même si une baisse peut être constatée pour les deux premiers. Toutefois, il est regrettable que les données chiffrées ne soient pas fournies pour la période antérieure au rattachement des formations à la ComUE Université Paris- Saclay afin de pouvoir apprécier la plus-value ou la moins-value apportée à l'offre proposée par celle-ci. Les taux de réussite sont satisfaisants, en M1 entre 60 % et 80 % pour le parcours en formation initiale et 100 % pour le parcours en apprentissage, comme en M2 où ils varient entre 87 % et 100 %.

Concernant l'insertion professionnelle, l'établissement est doté des outils permettant d'assurer un suivi des diplômés, même si les résultats fournis ne permettent pas encore de vérifier l'adéquation entre le poste occupé et le diplôme obtenu. Le parcours *Droit et pratique des relations de travail* conduit majoritairement à des

poursuites d'études (65,21 %), avec seulement 21,73 % des diplômés en emploi, ce qui interroge sur l'affichage de la finalité professionnalisante de la formation. En revanche, les taux d'insertion professionnelle de 60 % pour les parcours *Droit des ressources humaines et protection sociale* et *Gestion des entreprises et management des ressources humaines* sont plus cohérents avec la finalité affichée, tout comme celui de 12 % en poursuite d'études pour le *Droit des ressources humaines et protection sociale* d'études.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Pertinence de la formation dans l'environnement socio-économique.
- Dimension professionnalisante de la formation proposée en apprentissage et en formation continue.

Principaux points faibles :

- Manque de lisibilité globale de la formation.
- Absence de conception globale de la formation.
- Faiblesse de l'équipe pédagogique sur le plan quantitatif et qualitatif eu égard à l'ambition affichée par rapport au champ disciplinaire investi.
- Modalités de pilotage, purement formelles, non opérationnelles.
- Absence d'indication des résultats des outils de pilotage de la formation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Même si le master *Droit social* présente des faiblesses liées à la complexité d'un projet de type ComUE, son développement nécessiterait la mise en œuvre de choix stratégiques portant sur une réorganisation de la formation avec une réorientation et/ou une réduction de l'offre qui ne peut être pensée qu'avec la mise en place d'une gouvernance du master, afin de déterminer une stratégie réaliste au regard des ressources de l'établissement en termes d'enseignants-chercheurs.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Gestion de production, logistique, achats* (GPLA) de la ComUE Université Paris-Saclay propose deux parcours. La première année de master (M1) est commune aux deux parcours. Les spécialisations prennent place lors de la seconde année de master (M2) avec un parcours *Achat à l'international* et un parcours *Management, achats et qualité fournisseur*. Cette formation est proposée en apprentissage. La formation propose un volume horaire de 840 heures en présentiel réparti de façon égale entre la première année et la seconde année et ce, dans les deux parcours. Les enseignements du parcours *Achat à l'international* ont lieu sur le site de Sceaux au sein de l'Université Paris-Sud, tandis que ceux du parcours *Management, achats et qualité fournisseur* ont lieu sur deux sites de formation : Guyancourt et Saint Germain en Laye au sein de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ). Les débouchés professionnels sont les suivants : acheteur, manager achat, responsable audit fournisseurs, responsable qualité fournisseurs, contrôleur de gestion des achats, ou responsable de projets.

ANALYSE

Finalité

Cette formation est articulée autour des métiers des achats dans deux grandes spécialités : l'aspect international de la fonction achat pour l'une et la relation acheteurs fournisseurs pour l'autre. Cette articulation s'inscrit dans une volonté de compléter à terme l'offre de formation par un troisième parcours qui traitera de la logistique. Les compétences abordées en première année sont très majoritairement ciblées achats.

Les compétences visées par les enseignements ont un lien direct avec l'environnement professionnel. La proposition de formation souffre d'un manque de visibilité car ses enseignements ne sont pas regroupés sous forme d'unités d'enseignement (UE), ce qui permettrait d'identifier les compétences métier visées par bloc. La tendance annoncée de proposition de formation sous forme de blocs de compétences met encore plus en relief cette insuffisance.

Une orientation vers le monde professionnel en termes de relations avec les entreprises et de découverte de l'environnement métier est articulée autour de séminaires et partenariats avec les entreprises.

Positionnement dans l'environnement

Le master GPLA de la ComUE Université Paris-Saclay s'inscrit dans une offre de formation plus globale au sein de l'Université Paris-Sud (UPSud) qui inclut également un parcours *Stratégie et management à l'international* et un autre en E-logistique à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ). L'ensemble se veut complémentaire et non redondant. Au niveau régional, il existe un nombre significatif de formations dans le domaine de compétence du master (essentiellement délivrées par des établissements privés, notamment ESSEC, INSEEC, KEDGE, ESG), mais le territoire semble supporter la présente offre au regard de l'importance de la demande. Il existe des partenariats d'échanges de contenus pédagogiques avec des universités étrangères (six pays sont cités sans plus de précisions).

Les formations sont soutenues par deux laboratoires : LAREQUOI pour l'UVSQ et RITM pour l'UPSud. Mais, au-delà de l'intervention des enseignants-chercheurs des deux universités, il n'y a pas d'initiative particulière au niveau de la recherche dans le cadre de ce master. Le lien avec la recherche est donc limité. En revanche, les deux parcours du master GPLA bénéficient des relations établies entre les entreprises, notamment de grands groupes industriels ou de services, et des associations. Le dossier relève essentiellement cette dynamique pour les étudiants en apprentissage. Au regard du document fourni, il n'est pas possible d'évaluer le pourcentage d'étudiants concernés car on ne dispose pas d'information quantitative quant à la typologie des étudiants (formation initiale, professionnelle ou contrat d'apprentissage). La mention se veut à forte dimension internationale, mais l'absence d'identification des enseignements en langue étrangère, ainsi que des enseignants affectés à ce type de formation rend impossible toute vérification allant en ce sens.

Organisation pédagogique

La formation est organisée avec un même contenu sur les deux parcours en M1 en apprentissage. Il existe une réelle progression pédagogique au niveau de chaque semestre. Le cursus est organisé en semaines de présentiel dans le cadre d'une formation en apprentissage sur les deux années. En plus de l'apprentissage, la professionnalisation est assurée par d'autres moyens (jeu de simulation, projets, voyage d'étude à l'étranger...). La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est claire sur les débouchés et le contenu. La place des langues est importante (cours de langue et en anglais). Ceci se concrétise par le biais de séminaires, d'actions de communication, tant au national qu'à l'international. Le numérique et les technologies d'information et de communication (TIC) sont largement utilisés tant pour les projets des étudiants que pour les enseignements, ce qui est une bonne chose compte tenu de la spécialité du master.

Pilotage

L'équilibre entre les enseignants-chercheurs et les intervenants extérieurs est assuré au niveau des deux années. Le pilotage de la formation est clairement décrit. Malgré un contenu identique, les cours de M1 sont dédoublés, ce qui semble inévitable compte tenu de l'éloignement des sites. Chaque parcours est placé sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur (de l'UPSud pour le parcours *Achats à l'international*, de l'UVSQ pour *Management, achats et qualité fournisseur*). Il existe un responsable de mention et un bureau de mention constitué des deux responsables de parcours M2. Il n'est pas mentionné dans le dossier le rôle de chacun, ce qui peut en l'état actuel des choses apparaître comme un doublon. Le comité de mention (généralisé à la ComUE Université Paris-Saclay) est une bonne initiative. Sa constitution est très libre. Malheureusement, le dossier fourni ne précise pas l'identité des membres du master GPLA, ce qui ne permet pas d'évaluer sa cohérence. Les informations relatives au conseil de perfectionnement sont incomplètes. Si des noms figurent bien dans les conseils, leur qualité n'est pas mentionnée. Il n'est pas fait mention de la participation d'étudiants. Les enseignements sont évalués systématiquement et les résultats sont transmis au chargé d'enseignement ainsi qu'au comité de mention qui émet des suggestions d'améliorations. Des outils de suivi de l'étudiant ont été développés et sont mis en place en collaboration avec les CFA (centres de formation d'apprentis) : Sup 2000 pour le parcours *Achats à l'international* et Sup de vente pour le parcours *Management achats et qualité fournisseur*. Il n'y a pas de supplément au diplôme.

Résultats constatés

Le nombre de candidature à ce master est en constante augmentation depuis trois ans en tenant compte des déplacements de sélection en M1. Le taux de sélection est important (18 % à 4 % en M1, 50 % à 13 % dans le parcours *Management, achats et qualité fournisseur*, 25 % à 12 % dans le parcours *Achat à l'international*). Cela semble prouver une certaine attractivité du programme. Le taux de réussite est très bon (97 à 98 % sur toute la mention), ce qui montre une qualité de recrutement. Concernant le devenir des diplômés seules sont fournies les données de 2015-2016. Les résultats sont mitigés pour le parcours *Achats à l'international* (75 % des répondants en situation d'emploi à 6 mois). Mais ce taux d'insertion professionnelle est à prendre avec précaution compte tenu du faible nombre de répondants (53 %). Concernant le parcours *Management, achats et qualité fournisseur* et pour la même année, 76 % ont répondu à l'enquête, 39 % sont en emploi à 6 mois, ce qui est faible compte tenu d'une situation post-apprentissage. Tous les étudiants diplômés et employés le sont dans le domaine d'activité de leur formation. Il n'y a aucune poursuite d'études en doctorat.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Organisation en apprentissage sur les deux années.
- Pilotage correctement formalisé.
- Excellents taux de réussite.

Principaux points faibles :

- Mauvaise qualité des informations portant sur l'insertion professionnelle.
- Absence d'approche par les compétences.
- Documents relatifs aux conseils de perfectionnement parcellaires.
- Pas de supplément au diplôme.
- Taux d'insertion professionnelle faibles pour le parcours *Management, achats et qualité fournisseur*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master GPLA est très attractif et possède de nombreuses qualités professionnelles. Il conviendrait néanmoins d'améliorer le suivi des diplômés afin d'avoir une idée très précise de l'insertion professionnelle. Les chiffres fournis pour le parcours *Management, achats et qualité fournisseur* sont préoccupants et s'ils sont exacts, il conviendrait de savoir pourquoi le taux d'insertion des diplômés est aussi faible. Par ailleurs des améliorations peuvent être portées sur les documents relatifs aux conseils de perfectionnement, mais également sur leur fonctionnement eux-mêmes. La fiche RNCP pourrait être enrichie par les codes suivants : 312p Gestion des échanges commerciaux, 311 Transports, manutention, magasinage, 312 Commerce, vente. L'absence d'approche par les compétences ne permet pas actuellement de dégager des apprentissages critiques nécessaires notamment à l'élaboration notamment d'un supplément au diplôme. Il conviendrait de remédier à ce manque.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Gestion des ressources humaines* (GRH) est délivré par l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (UVSQ), à l'Institut supérieur de management sur les sites de l'ESSYM (École supérieure des systèmes de management).

La formation est assurée intégralement en alternance, avec un accès pour des étudiants en formation initiale et continue. La formation est organisée sur deux années avec un socle commun en première année (M1) et de deux parcours distincts en seconde année (M2) : le premier parcours est orienté métier avec une approche généraliste, le second est axé davantage sur l'évolution des activités des ressources humaines (RH) autour de la digitalisation de la fonction. Les débouchés visés s'orientent vers les métiers de la fonction RH (responsable des ressources humaines, responsable RH opérationnel, consultant en GRH).

ANALYSE

Finalité
Le master a pour objectif de former des futurs cadres de la GRH dans ses dimensions stratégiques et managériales. Au cours de l'année 2017-2018, le M2 a été réorganisé judicieusement compte tenu de l'évolution du métier RH. Deux parcours sont distingués : un premier parcours généraliste assez classique destiné à former des cadres de la fonction RH dans tous types d'organisations (publique, privée, associative) ; un second parcours entend former des cadres RH aux problématiques de la digitalisation des organisations et de leurs pratiques. Les débouchés proposés correspondent pertinemment à ces finalités.
Positionnement dans l'environnement
La formation apparaît très bien positionnée dans l'environnement académique, avec la stratégie de privilégier des étudiants ancrés dans le grand sud-ouest parisien et des étudiants issus d'un cursus non orienté vers la gestion. La mise en place d'un parcours orienté transformation digitale des RH apparaît tout à fait opportune, même si cela demande à être confirmé avec plus d'expériences. La formation entre tout à fait en cohérence avec le laboratoire de recherche et la recherche du point de vue thématique et disciplinaire (cela correspond à un axe du laboratoire) et par la participation d'enseignants-chercheurs à la formation. La recherche est introduite à l'occasion des enseignements, des mémoires qui sont

suivis par des enseignants-chercheurs mais également par les séminaires internationaux.

L'ouverture internationale est particulièrement développée à travers notamment certains cours réalisés en anglais, le séminaire de Management international réalisé durant une semaine à l'étranger et en anglais. Ce point constitue sans nul doute un point fort de la formation.

L'inscription dans l'environnement professionnel se réalise via les conventions entre l'établissement et des entreprises, institutions ou associations, comme par exemple un cluster de compétences. Par contraste avec les activités de recherche et à l'international, le positionnement dans l'environnement professionnel des entreprises semble donc moins ancré et développé.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est très lisible et pertinente. L'ensemble des éléments présentés est cohérent. L'organisation en parcours est tout à fait justifiée et opérante, pour favoriser notamment des apprentissages progressifs.

La formation met en œuvre de nombreux dispositifs qui accompagnent les étudiants pour l'aide à la réussite (mise à niveau), le suivi de leur intégration dans l'entreprise (management de projet, visite dans l'entreprise) ou la réalisation de leur mémoire (UE - unité d'enseignements, dédiée et suiveur pédagogique). La dimension internationale semble bien intégrée dans les cours et travaux demandés lors des deux années de formation.

En revanche, l'utilisation des outils informatiques et bureautiques est relativement traditionnelle, ce qui peut apparaître surprenant, notamment pour le parcours consacré aux transformations digitales. De même, les activités dédiées à la professionnalisation des étudiants ne sont pas particulièrement décrites, hormis l'intégration dans le centre de formation des apprentis.

Pilotage

Le pilotage est assuré par deux responsables pédagogiques pour le M1 et le M2 dont l'une des personnes assure également le pilotage de la mention dans son ensemble. La formation dispose de moyens administratifs et pédagogiques cohérents avec les ambitions et le volume d'activité de la formation.

L'équipe pédagogique est principalement composée d'enseignants-chercheurs de l'Institut de management. Les enseignements sont réalisés par des intervenants professionnels à hauteur de 60 % en première année et de 55 % en seconde année. On note cependant une prédominance d'intervenants professionnels qui exercent une activité de façon libérale ou en auto-entrepreneuriat, certains en étant retraités, donc pas directement dans le cœur de métier de la GRH. De même, on n'identifie pas parmi les ressources et les compétences mobilisées, des personnes qui bénéficient d'une expertise particulière dans le domaine du digital et du numérique.

L'organisation des conseils de perfectionnement auquel participent systématiquement des étudiants, les tuteurs entreprise et la communauté pédagogique est tout à fait opérante et a d'ailleurs permis des évolutions dans la conception de la plaquette. Une démarche d'évaluation des enseignements est en train de se mettre en place dans le cadre plus large de l'Université.

Résultats constatés

Depuis 2014, les effectifs du master sont en baisse, passant de 106 étudiants en 2014-2015 à 74 en 2017-2018, avec néanmoins un meilleur équilibre entre M1 et M2. Il n'est pas fait explicitement référence à cette baisse d'effectif, alors que des éléments d'explication seraient utiles pour comprendre si cela est problématique ou si cela entre dans le cadre d'une stratégie pédagogique. Les données concernant les candidats à la formation révèlent à la fois l'attractivité du diplôme et la qualité de la procédure de recrutement qui intègrera prochainement un test score IAE (Institut d'administration des entreprises) et une certification B1 en anglais.

Les indicateurs concernant les taux de réussite sont tout à fait satisfaisants. Il est toutefois dommage que ces taux n'aient pas été détaillés pour chaque année d'existence de la formation. L'insertion sur le marché du travail est excellente avec, suivant les années, des taux entre 90 % et 100 % d'insertion dans l'emploi, et entre 57 % et 76 % en CDI (contrat à durée indéterminée). Il est précisé que pour l'année 2015, le salaire annuel est de 32 000 euros.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Organisation pédagogique cohérente, efficace et innovante.
- Très bonne ouverture dans l'environnement international avec des dispositifs pédagogiques dédiés.

Principaux points faibles :

- Utilisation des outils numériques assez peu développée, problème de cohérence avec le parcours digital RH.
- Place importante de vacataires à statut de consultant.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *GRH* de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines est un diplôme d'une grande qualité qui dispose d'une forte cohérence pédagogique et d'un bon ancrage dans l'environnement universitaire et professionnel. Le diplôme a récemment été réorganisé en faisant apparaître deux parcours distincts accessibles en M2, l'un orienté métier et l'autre en terme de digitalisation des pratiques RH. Ce nouveau positionnement est tout à fait judicieux et pertinent notamment au regard des évolutions des pratiques RH, aussi bien dans le domaine professionnel que celui de la recherche en GRH. Il conviendrait bien évidemment de valider cette spécialisation dans les prochaines années en terme notamment d'effectifs étudiants en formation initiale et continue. Dans cette perspective, il apparaîtrait nécessaire d'améliorer l'usage pédagogique des outils numériques et le recrutement d'intervenants spécialisés dans ces domaines de la digitalisation des pratiques et métiers RH.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER MANAGEMENT

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master de *Management* est proposé par l'Institut supérieur de management (ISM) de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) en formation initiale, formation en alternance et formation continue. Il propose 4 parcours distincts à savoir *Management stratégique et changement* (MSC), *Management qualité et relation Client* (MQRC), *Management contrôle audit* (MCA) et enfin, *Evolutions technologiques organisationnelles et stratégiques* (ETOS). Il accueille en 2017-2018 près de 470 étudiants.

ANALYSE

Finalité
<p>Le master a pour objectif de former des managers de projets ou d'équipes ainsi que de futurs consultants ou chercheurs en management des organisations. Au-delà des compétences spécifiques précisées pour chacun des parcours, il vise des compétences transversales telles que le développement d'une approche systémique et intégrée du management des organisations, le pilotage des différentes phases d'un projet, la conception et le pilotage des stratégies de changement ou encore la construction d'une problématique managériale et la capacité à y répondre en articulant théorie et pratique.</p> <p>Ces compétences sont communiquées aux étudiants et explicitées dans le Supplément au diplôme et la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui n'est cependant pas enregistrée. Les débouchés métiers des différents parcours sont précisés et en cohérence avec leurs objectifs.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le master <i>Management</i> est une mention généraliste. Elle est alimentée par les étudiants de la licence <i>Gestion</i> et les étudiants titulaires d'une licence professionnelle (LP) de l'UVSQ ainsi que par des étudiants de licences équivalentes en France. Il est rappelé que les étudiants de LP ont vocation à s'insérer professionnellement à l'issue de leur LP et non à poursuivre en master. Il semble que cette poursuite d'étude soit encouragée à l'UVSQ. Une formation proche du parcours <i>Management stratégique et changement</i> est proposée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Sciences sociales mais accueillent des étudiants de sociologie. De nombreuses autres formations équivalentes sont proposées par les universités et les écoles de commerce d'Ile de France mais le vivier d'étudiants est suffisant pour alimenter le master et les débouchés nombreux.</p> <p>L'École supérieure des systèmes de management (ESSYM) et Sup de Vente, qui sont des écoles de la Chambre</p>

de commerce et d'industrie Paris Ile de France proposant de l'apprentissage, sont partenaires de la formation pour les parcours *Management stratégique et changement*, *management contrôle audit* et *management qualité et relation client*. Ces partenaires organisent le placement des étudiants en apprentissage, gèrent administrativement l'apprentissage, suivent des apprentis, proposent certains intervenants et accueillent une partie des cours. Une convention formalise ces partenariats. Deux groupes du parcours *Management stratégique et changement* en apprentissage bénéficient également d'un partenariat international avec l'Université de Georgetown autour d'un séminaire intensif d'une semaine de management international.

Le master est adossé au Laboratoire de recherche LAREQUOI, à travers ses trois axes de recherche qui sont *Management Stratégique*, *Qualité et innovation dans l'environnement local et international*, *Ressources humaines, apprentissage, culture et communication*, et *Management des organisations publiques ou non marchandes*. Les étudiants sont invités aux événements scientifiques du laboratoire de recherche qui leur est présenté à la rentrée. Par ailleurs, le master prévoit la réalisation d'un mémoire en master-2 identifiant et traitant une problématique de recherche appliquée en gestion en lien avec leur mission en entreprise. Les compétences associées à ce mémoire sont précisées.

De nombreux partenariats avec les entreprises sont entretenues par l'ISM et le master *Management*, et, permettent des visites d'entreprise, un parrainage des formations par un cadre dirigeant d'une entreprise locale, l'organisation d'un forum d'entreprises ou encore la création d'une chaire *Qualité et expérience client*.

Entre 2 et 5 étudiants par an bénéficient des accords de partenariat international pour une mobilité de 1 ou 2 semestres ce qui est peu au vu des effectifs accueillis au niveau de la mention.

Organisation pédagogique

Depuis la rentrée 2017, la mention est structurée autour d'un tronc commun en S1 (semestre 1), des éléments de spécialisation au S2 et une différenciation marquée en S3 et S4. La présentation des enseignements ne permet pas cependant de bien identifier et de comprendre la structuration des enseignements de chacun des parcours. Par exemple, il est impossible d'identifier les enseignements du M1 pour le parcours *Management contrôle audit*. Le volume horaire de chaque parcours et de l'ensemble de la mention n'est également pas précisé. La progressivité de l'enseignement permet aux étudiants de changer de parcours entre le M1 et le M2 mais vu la diversité des parcours recouvrant des champs disciplinaires en gestion très différents, cela semble étrange. Plus généralement, la cohérence des parcours proposés au sein de la mention n'est pas clairement explicitée.

Trois des parcours sont proposés en apprentissage (*MSC*, *MQRC*, *MCA*), les deux derniers exclusivement, et le parcours *Evolutions technologiques organisationnelles et stratégiques* (ETOS) en formation initiale et reprise d'études. La formation est en capacité d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières. Les étudiants en reprise d'études sont pris en charge par le service formation continue de l'ISM et accueilli dans un groupe temps plein ou en alternance.

La professionnalisation de la formation repose sur l'apprentissage dans certains parcours sur les deux années (une semaine à l'Université et deux semaines en entreprise), sur les stages (2 mois minimum en M1, 3 mois minimum en M2) et enfin sur les nombreuses mises en situation dans les enseignements (études de cas, simulations...). Les projets et les mémoires font l'objet d'un rendu écrit et d'une soutenance orale. Un mémoire de recherche appliquée est élaboré en M2 dans tous les parcours abordant une problématique de recherche sur le plan théorique et empirique. Outre le dispositif de sensibilisation à l'intégrité scientifique et à l'éthique mis en place par l'UVSQ, l'ISM a mis en place le logiciel anti-plagiat, pour l'ensemble des travaux rendus par les étudiants.

42 heures d'anglais sont proposées en M1, et la préparation au *test of English for international communication (TOEIC)* via une plateforme d'*e-learning* ainsi que la certification sont obligatoires en M2. Il n'y a cependant pas un score minimal pour obtenir le master. Aucune unité d'enseignement n'est proposée en anglais et la mobilité entrante et sortante est très limitée.

Un cours d'entrepreneuriat est proposé en M1 et les étudiants qui le souhaitent peuvent être accompagnés par le dispositif Pôle entrepreneuriat et innovation de Paris-Saclay (PEIPS). Le dossier ne précise cependant pas combien d'étudiants bénéficient chaque année dans ce dispositif. Concernant les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la formation ne propose que des cours d'Excel avancé. Des simulations d'entreprise, de gestion de projet, des documentaires sont mobilisés dans les enseignements.

Le profil des étudiants étant relativement homogène du fait de nombreux prérequis, il n'y a pas d'enseignement de mise à niveau. Un tuteur universitaire encadre chaque apprenti ; en revanche aucun dispositif de suivi individualisé ne semble concerner les stagiaires. La formation délivre régulièrement le diplôme par la validation

des acquis de l'expérience (VAE) : 16 étudiants étaient inscrits en 2017-2018, mais le taux de réussite d'une VAE totale ou partielle n'est pas précisé.

Pilotage

Chaque parcours est dirigé par un responsable pédagogique, l'ensemble étant coordonné par un responsable de mention. L'équipe pédagogique regroupe 14 enseignants-chercheurs (EC) en sciences de gestion, 2 EC en sciences de l'information et de la communication, 3 enseignants du second degré, 2 professeurs contractuels et un attaché temporaire d'enseignement et de recherche. Un professeur associé complète l'équipe ainsi qu'environ 75 intervenants, professionnels pour la très grande majorité. Les enseignants-chercheurs effectuent 30 % des heures ce qui est faible pour une formation de master nécessairement adossée à la recherche et dans laquelle un nombre conséquent de mémoires est à encadrer ; les autres enseignants permanents assurent 8 % des heures, et les professionnels 62 % des heures.

Les responsables de parcours s'assurent de la cohérence du programme avec les objectifs, de la qualité de l'information communiquée aux différentes parties prenantes (salons, réunions de rentrée, dialogues avec les délégués étudiants, le CFA), du processus de recrutement, de l'animation de l'équipe pédagogique. Depuis 2016, l'ISM a un dispositif de pilotage de la formation articulant l'évaluation des enseignements par les étudiants, un conseil de perfectionnement par parcours dans lequel les différentes parties prenantes sont représentées et un comité de mention qui se réunit trois fois par an. Les étudiants participent aux comités de perfectionnement.

L'évaluation des connaissances est classique. Tous les enseignements donnent lieu à une explicitation des compétences visées, par rapport auxquelles les modalités d'évaluation doivent être adaptées. Il n'y a cependant pas de portefeuille de compétences, mais le dossier précise que c'est un axe majeur d'évolution à venir.

Résultats constatés

En 2017-2018, la mention management a reçu près de 3 000 dossiers de candidatures, hors Campus France et formation continue, dont 1 600 étaient effectivement recevables. 467 candidats ont été admis, dont 196 en M1 et 271 en M2. L'attractivité de la formation est donc satisfaisante. On constate cependant une baisse des effectifs, qui passent de 633 en 2013-2014 à 467 en 2017-2018 dont on ne comprend pas clairement les raisons. La proportion des étudiants étrangers était de 18 % en 2017-2018. Les taux de réussite sont globalement bons : entre 90 % et 96 % en M1 et M2.

Le Bureau des enquêtes et analyses (BEA) réalise le suivi statistique des étudiants de l'UVSQ. Cependant le tableau fourni en annexe est vide. Des données sont fournies par un des CFA partenaires, l'ESSYM pour 2 des parcours, à savoir *Management stratégique et changement* ainsi que *Management contrôle audit* : à 7 mois, 81 % des étudiants pour *Management stratégique et changement* et 75 % des étudiants seraient en emploi pour la promotion 2016. Enfin, le dossier précise que d'après les responsables de parcours, 40 à 50 % des étudiants diplômés auraient une proposition de CDI ou CDD à l'issue de leur stage ou apprentissage. Il n'y a pas d'éléments du BEA concernant les emplois occupés par les diplômés, leur adéquation avec les métiers visés et les niveaux de salaire.

Entre 3 et 5 étudiants chaque année du parcours *Evolutions Technologiques Organisationnelles et Stratégiques* poursuivent en doctorat.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une mention en adéquation avec les axes de recherche du laboratoire LAREQUOI.
- Un parcours dédié à la recherche alimentant un flux de doctorants (parcours *ETOS*).
- Une ouverture à l'apprentissage de 3 parcours (*MSC, MQRC, MCA*).
- Un dispositif de pilotage adaptée à une mention comprenant 4 parcours distincts.

Principaux points faibles :

- Un volume d'heures assuré par les enseignants-chercheurs en Sciences de gestion trop faible.
- Une absence de données précises sur les taux d'insertion, les emplois occupés et les niveaux de salaire.
- Une internationalisation faible.
- Une approche par les compétences encore trop limitée.
- Une mention regroupant des parcours assez hétérogènes.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le recrutement d'enseignants-chercheurs en gestion apparaît nécessaire pour soutenir cette mention aux parcours multiples et divers, aussi bien par les champs disciplinaires recouverts que par les métiers visés. Ainsi, au-delà des enseignements du tronc commun, le développement de cours de spécialités pour chaque parcours doit amener à étoffer l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, comme le souligne le dossier, le développement de l'internationalisation du master ainsi que de l'approche compétences semble particulièrement opportun, mais là aussi il nécessite un investissement conséquent de la part de l'équipe pédagogique qui apparaît insuffisante.

Si le dispositif de pilotage de la formation apparaît adapté, l'absence de données de suivi de l'insertion professionnelle jette le doute sur la réalité du pilotage. Le recueil fiable de ces données est donc une priorité.

Enfin, il importera de justifier la cohérence des parcours du master qui semblent artificiellement regroupés au sein de cette mention, et cela même s'il existe des enseignements communs.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management et administration des entreprises (MAE)* est une formation qui s'adresse principalement à des publics novices en gestion (ou n'ayant abordé que partiellement des problématiques de gestion) et souhaitant acquérir une formation généraliste en gestion (environnement et grandes fonctions de l'entreprise). Organisé autour d'un tronc commun en M1, le master se décline en deuxième année au sein de quatre parcours :

- un parcours généraliste en sciences de gestion visant une approche transversale et globale de l'entreprise, parcours *Management des organisations (MDO)*,
- un parcours relevant des sciences de l'information et de la communication, parcours *Management de la communication des organisations (MCO)*
- un parcours spécialisé sur le management de la qualité, sécurité et sur l'environnement, parcours *Management qualité sécurité environnement (MQSE)*
- un parcours généraliste réservé à un public non gestionnaire, parcours Administration des entreprises (AE).

Les parcours MCO, MQSE et MDO sont accessibles en apprentissage et en contrat de professionnalisation. Le parcours AE est accessible en formation initiale et en formation continue.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de ce master sont clairs, la logique de double compétence permet à des étudiants initialement non spécialisés en gestion d'acquérir des connaissances et des compétences en management. Le *MAE* est accessible à tout étudiant titulaire d'une licence hors le domaine de gestion souhaitant acquérir une double compétence en management (parcours *MDO*), en communication (parcours *MCO*), en *Qualité sécurité environnement* (parcours *MQSE*), ou bien dont le projet professionnel vise la reprise ou la création d'entreprise. Le parcours *AE* est réservé à des étudiants non gestionnaires (ingénieurs, pharmaciens, etc.).

La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est cohérente et présente lisiblement les objectifs et l'ensemble des parcours.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Science politique*, parcours *Politiques de communication*, porté par la Faculté de droit et de science politique, pourrait être perçu comme concurrent du parcours *MCO*, mais ce dernier se différencie clairement en formant des spécialistes de la communication mais aussi des managers de missions et projets transversaux. Néanmoins, le positionnement d'un parcours relevant des sciences de l'information communication au sein d'une mention relevant des sciences de gestion surprend.

Au niveau national, les masters *MAE* sont portés par les Instituts d'administration des entreprises (IAE). On peut s'étonner de l'utilisation de cette mention en dehors du réseau des IAE.

Le master *MAE* est adossé au laboratoire de recherche en management LAREQUOI et est en cohérence avec les thématiques de recherche réparties autour des 3 axes du laboratoire, *MASOI* (Management stratégique, qualité et innovation dans l'environnement local et international), *MOP* (Management des organisations publiques ou non marchandes) et *RHACC* (Ressources humaines, apprentissage, culture et communication). Il est déclaré que chaque année un ou deux étudiants souhaitent continuer en doctorat (aucun élément ne ressort dans les analyses sur le devenir des étudiants).

Le master étant ouvert à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation, il est de fait en interaction avec des partenaires socio-économiques qui accueillent les étudiants au sein de leur organisation (La Poste, la SNCF, Renault, PSA, Thales, Safran, Engie, Orange, la Société Générale, etc.)

Il n'existe pas de partenariat international favorisant la mobilité des étudiants sur les périodes d'enseignement ; seuls les stages peuvent être réalisés à l'étrangers. Les étudiants peuvent également effectuer une année de césure. Aucun chiffre ne permet de quantifier cette pratique.

Organisation pédagogique

Trois des quatre parcours sont organisés sur deux années, le parcours *AE* ne possédant pas de M1. La spécialisation progressive s'appuie notamment sur une forte mutualisation des enseignements en M1 (55 %) pour les parcours *MCO*, *MOSE* et *MDO* et sur un premier semestre de mise à niveau et d'harmonisation des connaissances. On pourra s'interroger, à la lecture des parcours, sur les liens à créer avec la mention *Management*. La cohérence des parcours pourrait être mieux explicitée (notamment sur le parcours *MCO*) car il semble que seul le parcours *AE* répond à la philosophie des masters *Management et administration des entreprises* proposés par les IAE.

Le master *MAE* est accessible en apprentissage, en contrat de professionnalisation et en formation continue. Le diplôme est régulièrement délivré par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un projet professionnel est demandé aux étudiants pour accéder au master. Ce projet personnel permet de définir un accompagnement personnalisé de chaque étudiant par le personnel de l'École supérieure des systèmes de Management (ESSYM) de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France (partenaire pour les formations d'apprentissage). Les étudiants sont accompagnés dans la recherche de contrat d'apprentissage en cohérence avec leur projet professionnel et la formation.

Les liens avec la recherche sont principalement établis par les enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique au nombre de 12 en sciences de gestion. L'environnement semble cohérent mais les actions orientées recherche impliquant des étudiants et des enseignants-chercheurs n'apparaissent pas dans le dossier.

La formation aux nouvelles technologies semble peu étoffée. Seul un module d'informatique de gestion et un module de Publication assistée par ordinateur (PAO) ou logiciels de graphisme sont cités.

L'apprentissage de la langue anglaise est obligatoire en M1 et une plateforme de préparation au *test of English for international communication* (TOIEC) est accessible en deuxième année. Le diplôme de master ne peut être délivré qu'avec l'obtention d'une certification niveau B2. L'apprentissage des langues étrangères est complété par l'organisation de séminaires internationaux essentiellement dispensés en anglais.

Pilotage

L'équipe pédagogique est homogène, elle est constituée de 12 enseignants-chercheurs (EC) en Sciences de gestion, d'un EC en Sciences de l'information et de la communication, 1 PRAG (professeur agrégé), d'un enseignant associé (PAST) et de 2 contrats à durées déterminées. Le nombre de vacataires externes est de 45,

et représente 60 % du volume horaire global.

Un conseil de perfectionnement existe intégrant deux représentants étudiants. Au vu de la diversité des parcours, il n'est pas sûr que seuls deux représentants étudiants suffisent. Le conseil de perfectionnement analyse notamment les résultats d'une enquête réalisée auprès des étudiants de l'année en cours et propose des évolutions de la formation discutées ensuite en interne à la composante. Ce dispositif aboutit donc à une évolution continue et concertée des formations.

Les modalités d'évaluations des étudiants sont définies conjointement par chaque intervenant par module et le responsable académique de la formation.

Résultats constatés

Le master *MAE* compte des effectifs conséquents, 175 inscrits en 2017-2018. En M1 les effectifs sont de 71 étudiants. On peut noter une baisse (de 101 étudiants) due à l'abandon du parcours *MDO* en formation initiale. De même une baisse des effectifs de M2 (de 183 à 104) du fait de la non ouverture du parcours *AE* en formation continue. On peut noter un faible taux d'abandon (3 % sur 5 ans) et un taux de réussite moyen de 71 % sur 5 ans ce qui est faible pour un master en gestion.

Les enquêtes à 18 mois et 30 mois montrent une insertion rapide et importante des diplômés (81 % en emploi à 18 mois et 88 % à 30 mois). Les chiffres disponibles ne concernent cependant que les diplômés de 2015 et de 2016.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation reconnue.
- Une équipe pédagogique équilibrée.
- Une bonne insertion professionnelle des diplômés.

Principaux points faibles :

- Des parcours regroupés artificiellement au sein d'une mention.
- Une utilisation de la mention *MAE* en dehors du réseau des IAE.
- Des enseignements peu ouverts aux impacts du numériques sur les pratiques de gestion.
- Un taux de réussite médiocre (71 %).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management et administration des entreprises* présente des objectifs clairs et une équipe pédagogique conséquente. Le master présente également un bon taux d'insertion.

Néanmoins, la mention semble se composer de parcours très distincts visant des compétences et des métiers parfois éloignés, et pour certains proches de ceux visés par la mention *Management*. De même, l'utilisation de cette mention est réservée aux IAE, or ce n'est pas le statut de l'ISM. Il serait donc opportun de mener une réflexion plus globale sur liens qui pourraient être créés ou revus avec la mention *Management* ou par la création de mention plus spécialisées qui pourraient regrouper des parcours à ce jour proposés par le master *MAE* ou le master *Management*.

Par ailleurs, il serait utile d'étoffer les enseignements concernant les impacts du numériques sur les pratiques de gestion. Enfin, il serait nécessaire de renforcer le suivi et l'accompagnement des apprenants pour améliorer le taux de réussite qui apparaît faible pour une formation en gestion.



MASTER MANAGEMENT PUBLIC

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management public* prépare à l'exercice de fonctions de management. Il comprend deux parcours. Le parcours *Management public territorial (MPT)* est destiné aux cadres de la fonction publique territoriale souhaitant accéder à des postes de cadres de direction. Il est accessible uniquement en master 2 dans le cadre de la formation continue. Né d'un partenariat avec l'Institut national des études territoriales (INET), il se déroule pour l'essentiel à l'INET à Strasbourg. Le parcours *Management des organisations culturelles et artistiques (MOCA)* vise à former des professionnels du secteur culturel et créatif, destinés à exercer tant dans des entités publiques et parapubliques que dans des entités associatives ou des entreprises. Les enseignements sont dispensés au sein des locaux de l'Institut supérieur de management (ISM) en formation initiale.

Il est à noter que le parcours *MOCA* n'a pas été ouvert de 2014 à 2016.

ANALYSE

Finalité
Les finalités de chaque parcours sont clairement définies et largement diffusées. Toutefois, la logique du rattachement du parcours <i>MOCA</i> à la mention n'apparaît pas claire dans la mesure où il ne forme pas uniquement des managers du secteur public mais du secteur culturel, et affiche également comme cible les entités associatives et du secteur privé. Par conséquent et afin d'assurer une lisibilité et une cohérence des formations au sein des mentions, il est recommandé de renommer la mention ou de positionner le parcours <i>MOCA</i> au sein d'une mention correspondant mieux à ses spécificités.
Positionnement dans l'environnement
Pour chacun des deux parcours proposés, il existe des masters concurrents à l'échelle francilienne. Néanmoins, le parcours <i>MPT</i> bénéficie d'un positionnement excellent du fait du partenariat existant avec l'INET, bien que les modalités exactes de ce partenariat ne soient pas détaillées (durée et pérennité). Le positionnement du parcours <i>MOCA</i> interroge, malgré des actions mises en place de coopération avec des acteurs du secteur. En l'absence de statistiques d'insertion professionnelle et/ou de données quant aux circonstances ayant conduit à sa fermeture en 2014, puis à sa réouverture d'abord en master-2 en 2016 et en master-1 en 2017, il est recommandé de porter une attention particulière à la pérennité du parcours.

Pour les deux parcours, les enseignements assurés par les enseignants-chercheurs du laboratoire recherche en management LAREQUOI (équipe d'accueil 2452) permettent de faire le lien avec la recherche. En outre, pour le parcours *MOCA*, les étudiants participent à une recherche-action sur l'évolution des politiques culturelles. Dans le parcours *MPT*, une place importante est accordée à la dimension recherche notamment à la demande du partenaire (INET), les alternants étant mobilisés dans le cadre de programmes de recherches et de symposiums.

Les deux parcours du master ont un recrutement national, hormis quelques étudiants originaires de pays francophones hors union européenne. Pour le parcours *MOCA*, une année de césure en mobilité internationale est possible et un séminaire international d'une semaine est organisé réunissant également des enseignants chercheurs de la mention et des membres de l'équipe administrative.

Organisation pédagogique

L'organisation mise en œuvre pour le parcours *MPT* est adaptée à la finalité et au public visé. La mise en œuvre d'un dispositif développé de suivi des étudiants est à souligner. En ce qui concerne le parcours *MOCA*, les unités d'enseignement (UE) relèvent bien du secteur d'activité. Toutefois, un nombre élevé d'heures d'enseignement est dédié à une compréhension du contexte, de l'historique, des politiques etc. qui, si elles permettent d'acquérir une meilleure compréhension et un certain recul par rapport à l'exercice de futures fonctions, pourraient être envisagées sur un volume plus restreint pour doter plus amplement les étudiants d'outils pratiques de management. En outre, en l'absence d'informations détaillées, l'intégration en deuxième année d'étudiants non gestionnaire pose question quant au caractère progressif des enseignements (il n'est pas précisé s'il y a des enseignements de mise à niveau).

Le parcours *MPT* offre une large place à l'expérience professionnelle via l'alternance et un projet tutoré. Des professionnels sont impliqués au niveau des jurys et des soutenances notamment. Il n'est pas apporté de précision complémentaire sur le type de contrat liant chaque alternant à une collectivité (contrats de professionnalisation ou autres contrats s'agissant de personnes potentiellement toujours en poste chez leur employeur historique). Il est à noter que les alternants effectuent systématiquement une mission de consultance pour une autre collectivité que la leur et accompagnés par un consultant, sans que l'existence d'une convention particulière entre les parties ou d'une rémunération soit évoquée. Il conviendrait d'éclaircir ce point.

Le dossier d'autoévaluation ne permet de connaître la composition de l'équipe pédagogique que pour 700 heures des 1 170 heures dispensées au total (soit 420 heures pour le parcours *MPT* et 750 heures pour le parcours *MOCA*). Sur ces 700 heures, seules 291 heures sont dispensées par des enseignants-chercheurs, volume qui demande à être augmenté pour mise en conformité avec le référentiel en vigueur au niveau master. Le dossier fourni ne permet pas de connaître la ventilation de ces heures entre les deux parcours. Il est recommandé de veiller à cet équilibre au niveau de chaque parcours également.

En outre, parmi les très nombreux vacataires, pour certains le caractère approprié des qualifications pour intervenir à ce niveau n'apparaît pas clairement avec des libellés tels que consultant, intermittent du spectacle et autoentrepreneur. Il est recommandé de revoir l'exhaustivité de la liste des intervenants en prenant appui sur des documents complets en lien avec la qualité des enseignements dispensés.

Un contrôle continu des connaissances est mis en œuvre pour chacun des parcours.

Pilotage

Chaque parcours fait l'objet d'un pilotage qui lui est propre. Les responsables des parcours sont clairement identifiés. Des conseils de perfectionnement sont également mis en œuvre dans le cadre d'un pilotage de la formation intégrant les parties prenantes.

Des enquêtes d'évaluation des enseignements sont mises en œuvre. Toutefois, leurs résultats n'en ont pas été fournis, limitant de fait l'évaluation. Seules sont communiquées des données collectées directement par les soins de l'une des responsables pour l'un des parcours.

Résultats constatés

Les recrutements sont effectués au plan national. Les taux d'admission s'élevaient à 50 % pour le parcours *MPT* et à 30 % pour le parcours *MOCA*. Le dossier ne permet pas de connaître la répartition des promotions par mention de licence.

Le parcours *MPT* a accueilli entre 35 et 40 étudiants par promotion sur la dernière période quinquennale. Le parcours *MOCA* a accueilli en M2 22 étudiants au cours des années d'ouverture de la dernière période quinquennale, et le M1 ouvert uniquement en 2017/2018 sur la période quinquennale a accueilli 18 étudiants.

La formation affiche d'assez bons taux de réussite. Pour le parcours *MOCA* dont la réouverture s'est échelonnée sur deux années écoulées, il est supérieur à 90 % en M2 et à 80 % en M1. Il est recommandé de suivre dans le temps l'évolution de la réussite en particulier en première année, du fait notamment de l'intégration d'étudiants venant d'horizons pouvant être a priori très divers. Pour le parcours *MPT*, le taux de réussite est systématiquement de 100 % sauf abandon.

En termes d'intégration professionnelle, le dossier d'autoévaluation évoque l'existence d'enquêtes annuelles sur le devenir des diplômés. Toutefois, aucune donnée n'a été fournie.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La clarté des responsabilités sur chaque parcours.
- La mise en œuvre de conseils de perfectionnement intégrant les parties prenantes.
- Pour le parcours *MPT* en particulier, une large place offerte à l'expérience professionnelle.

Principaux points faibles :

- une insuffisance du nombre d'heures d'enseignements dispensés par les enseignants-chercheurs sur la mention.
- Un manque d'information sur les qualifications des vacataires questionnant leurs capacités à intervenir à ce niveau.
- Un rattachement non pertinent du parcours *MOCA* à la mention *Management Public*.
- Un manque de recul quant à la pérennité du parcours *MOCA* en l'absence de statistiques d'insertion professionnelle et/ou d'information quant aux circonstances ayant conduit à sa réouverture.
- Un volume important dédié aux enseignements théoriques et peu professionnalisant pour le parcours *MOCA*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS :

Pour l'ensemble de la mention, il est recommandé une meilleure répartition des heures d'enseignements au sein de l'équipe pédagogique dispensés (notamment part assurée par les enseignants-chercheurs) et de veiller que les professionnels intervenants aient les qualifications nécessaires.

Les perspectives du parcours *MPT* paraissent excellentes au vu de son positionnement et des résultats constatés. Il est toutefois recommandé de clarifier les modalités juridiques des missions de consultance effectuées par les alternants auprès d'une collectivité tierce.

La pérennité du parcours *MOCA* demande encore à être démontrée, notamment en matière d'insertion professionnelle. Par ailleurs, s'agissant d'une formation sectorielle, son positionnement au sein de la mention *Management public* demande à être révisé. La proposition faite d'un rattachement du parcours à la mention *Administration des entreprises* ne semble pas très pertinente, cette mention étant rattachée historiquement aux Institut d'administration des entreprises (IAE) et sans doute viser une mention *Management sectoriel* serait plus approprié.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER SCIENCE POLITIQUE

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Science politique* de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines est une formation généraliste de science politique et sciences sociales, organisée sur deux années et structurée en cinq parcours : deux parcours qui démarrent dès la première année de master (M1) et se poursuivent en deuxième année de master (M2), et qui sont accessibles en formation initiale (« *Métiers du politique et gouvernance territoriale* » et « *Politique de prévention et de sécurité* »), et trois autres parcours qui démarrent en M2, dont deux sont accessibles uniquement en alternance (« *Politique de communication – développement des organisations* » et « *Politique de communication – action publique* ») et enfin un dernier parcours qui est destiné principalement aux publics de la formation continue (« *Gouvernance mutualiste* »). Dans certains parcours, les cours sont organisés en présentiel et à distance sur la plateforme numérique de l'Université. Les enseignements ont lieu sur le campus de Guyancourt et à l'Institut d'études politiques (IEP) de Saint-Germain-en-Laye pour certains parcours. Les deux parcours en alternance sont délocalisés au Maroc dans le cadre d'une convention avec l'École Com' Sup de Casablanca.

ANALYSE

Finalité
<p>Les connaissances et compétences visées figurent bien sur la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) de façon claire et détaillée, pour chacun des cinq parcours de master. Les enseignements proposés, essentiellement en science politique et science sociales, répondent bien aux objectifs pédagogiques et professionnels spécifiques à chacun des cinq parcours.</p> <p>Les intitulés des parcours semblent cependant à première vue parfois se recouper (<i>Politique de communication – action publique</i> et <i>Métiers du politique et gouvernance territoriale</i>) et mériteraient sans doute d'être clarifiés et mieux dissociés pour assurer une plus grande lisibilité aux étudiants.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le master de <i>Science politique</i> de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines propose des parcours de formation assez « classiques » à l'échelle nationale voire de l'Île-de-France, mais qui n'entrent pas en concurrence avec d'autres mentions au sein de l'établissement voire de l'Université Paris-Saclay. La « plus-value » des cinq parcours proposés, par rapport à l'offre concurrente, apparaît convaincante. La mention est depuis 2017 co-accréditée par l'Université de Cergy-Pontoise et a ouvert trois parcours aux étudiants de l'Institut</p>

d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye, ce qui témoigne de son ancrage dans le paysage régional.

La mention offre un environnement de recherche de qualité, via l'adossement à deux unités mixtes de recherche (UMR) reconnues dans leur domaine, le centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) et le laboratoire Printemps (Professions institutions temporalités). On peut toutefois s'étonner du fait que l'articulation avec le monde de la recherche ne soit mentionnée que pour les deux parcours en formation initiale de la mention, et non pour les autres parcours en alternance, quand bien même ces parcours auraient une finalité plus « professionnelle ». De manière réciproque, l'articulation de la mention avec le monde socio-professionnel est uniquement décrite pour les trois parcours en alternance. Pour ces derniers parcours, leur inscription dans le monde socio-professionnel apparaît solide.

La coopération internationale de la mention est assez poussée concernant ses parcours en alternance et en formation. Cependant, les enjeux de ces délocalisations ne sont pas explicités. Les informations manquent pour connaître les partenariats noués par les autres parcours. Il est dommage, par ailleurs, que le master ne mette pas en place de mécanismes favorisant la mobilité de ses étudiants et enseignants.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique de la formation est problématique dans la mesure où le regroupement des différents parcours au sein d'une seule mention de master apparaît assez artificiel. Les frontières entre les deux parcours en formation initiale, le parcours en formation continue et les deux parcours en alternance sont relativement étanches, et ce dès le premier semestre de la formation. Même si des cours aux intitulés communs sont proposés aux étudiants des différents parcours en M1, le dossier précise que le contenu de ces cours et les enseignants qui en ont la charge ne sont en réalité pas les mêmes pour les parcours en formation continue d'une part et ceux en alternance d'autre part.

La professionnalisation est assez poussée, et ce dans l'ensemble des parcours, via notamment l'intervention de nombreux enseignants issus du monde socio-économique, des éléments de mise en situation professionnelle proposés aux étudiants et la réalisation de cas pratiques. Pour les parcours en formation initiale, des stages de deux à trois mois sont proposés en M1, et de quatre à six mois en M2. La formation à la recherche est surtout présente dans les deux parcours en formation initiale, via différents enseignements mais également la possibilité de réaliser un mémoire de recherche au semestre 6 (à la place du stage). Chaque année, un faible nombre d'étudiants poursuivent en doctorat.

L'utilisation du numérique est assez traditionnelle. Les cours en langue étrangère sont très peu nombreux, et constituent un point faible de la formation. Aucun cours de langue ou en langue n'est proposé en M2 dans quatre des cinq parcours de la mention. La mobilité (entrante et sortante) des étudiants n'est pas mesurée de manière précise.

Pilotage

L'équipe pédagogique est bien diversifiée, et la répartition entre enseignants-chercheurs et intervenants professionnels est bien équilibrée et calibrée selon les finalités des différents parcours. Le pilotage de la formation est par ailleurs très satisfaisant, à travers d'une part des réunions à minima bi-annuelles au sein de chaque parcours, et d'autre part la réunion annuelle d'un conseil de perfectionnement pour l'ensemble de la mention (les deux années, et les cinq parcours), réunissant responsables étudiants, enseignants et intervenants extérieurs. Le conseil de perfectionnement a été à l'origine de décisions importantes pour le master, comme le passage en alternance d'un de ses parcours.

Rien n'est dit en revanche concernant l'évaluation des enseignements par les étudiants. On regrette également que la formation n'utilise pas un portefeuille de compétences pour aider les étudiants à formaliser leurs compétences acquises.

Il n'existe pas de dispositif spécifique d'aide à la réussite, mais le faible effectif permettant un suivi relativement individualisé des étudiants.

Résultats constatés

Les effectifs en M1 (pour les parcours en formation initiale) ont subi pour l'année universitaire 2017-2018 une baisse importante de près de 30 % par rapport aux deux années précédentes, ce qui semble témoigner d'une baisse d'attractivité de la formation. Par ailleurs, seul un étudiant sur deux en M1 poursuit sa scolarité en M2 au sein de la mention, ce qui apparaît là aussi problématique concernant la cohérence et la progression

pédagogique sur master sur quatre semestres. On s'étonne par ailleurs de l'absence de données depuis 2015 concernant le parcours *Politique de communication* en M2.

Le bureau des enquêtes et analyses de l'établissement assure le suivi des étudiants et de leur insertion professionnelle. Celle-ci apparaît en demi-teinte : si 80 % des diplômés de la mention occupent bien un emploi 30 mois après l'obtention de leur diplôme, seuls 60 % occupent un emploi de cadre, ce qui apparaît trop peu, pour un diplôme de master. Le type de poursuites d'études n'est pas précisé et il n'est donc pas possible d'apprécier leur adéquation avec les objectifs de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation professionnalisante.
- Une équipe pédagogique diversifiée et de qualité.
- Rôle stratégique du conseil de perfectionnement.

Principaux points faibles :

- Un regroupement assez artificiel des différents parcours au sein de la mention.
- Une baisse préoccupante des effectifs en M1 et une déperdition trop importante entre le M1 et le M2.
- Trop peu de cours en langue et de langue, surtout au niveau M2.
- Un dossier incomplet ou imprécis sur différents points (partenariats internationaux et mobilité internationale, poursuites d'études notamment).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Science politique* de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines propose des parcours professionnalisants de qualité, mais dont le regroupement au sein d'une seule mention paraît en l'état assez artificiel. Il conviendrait de proposer davantage d'enseignements communs aux différents parcours en M1 (au-delà d'un intitulé commun de façade, comme actuellement).

Par ailleurs, un véritable point faible de la formation concerne le trop faible nombre de cours en langue étrangère, particulièrement au niveau M2. Il conviendrait de proposer dans l'ensemble des parcours davantage de cours de langue notamment, afin, en entre autre, de renforcer la mobilité étudiante.



MASTER SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Établissement : Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Sciences économiques et sociales* (SES) dispense principalement, contrairement à son appellation, des enseignements en économie et en géographie. La première année de master (M1) se compose d'un tronc commun et de cours optionnels visant à déboucher sur l'un des 4 parcours en deuxième année (M2) : *Économie théorique et appliquée au développement durable (ETADD)* ; *Ingénierie de la sécurité des réseaux de transport et territoires (ISRTT)* ; *Téledétection et géomatique appliquées à l'environnement (TGAE)* ; *Ingénierie de projets touristiques et environnement (IPTE)*. Le master est ouvert aux étudiants de formation initiale et continue mais il n'est pas prévu de formation en alternance.

Le master *SES* a été évalué en 2013-2014 sous son précédent intitulé *Economie et gouvernance de l'environnement et du territoire* pour lequel il y avait 4 spécialités aux intitulés quasi-identiques à ceux des parcours-type de la mention *SES*. Sur ces 4 spécialités, 3 ont été évaluées à l'époque, la spécialité *TGAE* n'ayant été ouverte qu'en 2013.

ANALYSE

Finalité

Le master a pour objectif de former des étudiants dans les domaines du développement durable et de l'environnement. L'intitulé de la formation ne reflète pas le contenu qui vise une double spécialisation en économie et en géographie. Cette inadéquation entre l'intitulé et le contenu des enseignements est source de confusion pour les étudiants et pourrait expliquer la faible attractivité de ce master pour les étudiants de géographie. Le changement d'intitulé de mention de ce master effectué en 2015 n'apporte pas plus de lisibilité. Cela crée même une confusion avec le master *MEEF* du même nom.

Les débouchés professionnels sont différenciés par parcours, plutôt orientés vers les métiers de la recherche pour le parcours *ETADD* : responsables ou chargés d'études dans les sociétés publiques ou privées de transport pour le parcours *ISRTT*. Le parcours *TGAE*, en partenariat avec l'université de Paris Diderot, à finalité professionnelle et recherche mène aux métiers en lien avec les applications de la télédétection et la géomatique. Le parcours *IPTE* débouche sur des postes d'encadrement dans les organismes publics ou privés chargés de promouvoir le tourisme. Les débouchés sont clairement identifiés dans le dossier et la fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) reprend ces éléments. Un supplément au diplôme est délivré aux diplômés qui en font la demande. Il devrait logiquement être délivré systématiquement. Les enseignements proposés sont cohérents avec les objectifs professionnels énoncés.

Positionnement dans l'environnement

Le master se situe dans le prolongement des licences *Géographie* ou *Economie et gestion* de l'UFR de sciences sociales. Cette formation lie économie et géographie, ce qui lui procure une vraie identité à la fois locale et régionale en la positionnant sur le secteur du développement durable.

Le master est adossé au laboratoire de recherches en sciences économiques et en géographie, le Centre d'études sur la mondialisation, les conflits et les territoires (CEMOTEV – EA 4457). L'affiliation du CEMOTEV à l'unité mixte internationale (UMI) « résilience » avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD) renforce le potentiel d'encadrants pour les mémoires et stages.

Il existe un partenariat avec l'Institut d'études politiques (IEP) de Saint-Germain-en-Laye permettant une double diplomation au profit des étudiants de l'IEP. Toutefois, il n'est fourni aucune indication quant au nombre d'étudiants concernés ni de possibles interventions d'enseignants de l'IEP. La formation bénéficie également des partenariats académiques noués par le laboratoire CEMOTEV au Sénégal, en Côte d'Ivoire et à Madagascar pour recruter de nouveaux étudiants. Par ailleurs, il existe des partenariats spécifiques selon les parcours en M2. A titre d'exemple, peuvent être cités les cas du parcours M2 *ETADD* avec le Centre de coopération internationale de recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ou du parcours M2 *IPTE* avec plusieurs partenaires internationaux en vue d'instaurer une double diplomation (avec le Nicaragua, le Costa Rica ou la Russie).

Les étudiants du master *SES* peuvent réaliser des mobilités d'études avec la Faculté d'économie de l'Université Technique de Kosice (République Slovaque) dans le cadre d'une convention Erasmus +. On peut regretter l'absence de données chiffrées quant au nombre de mobilités entrantes ou sortantes.

Les relations avec les entreprises, associations et institutions du champ sont principalement développées lors des stages étudiants. Des conventions et partenariats sont signés selon les parcours (par exemple : le parcours *TGAE* dispose de partenariats (Thalès, National Aeronautics and Space Administration (NASA) etc.).

Organisation pédagogique

Le M1 comprend des enseignements de tronc commun (développement économique, environnement, aménagement et gestion des territoires) et des enseignements de spécialités qui préparent les étudiants vers l'un des 4 parcours du M2. Les 4 parcours de M2 offrent des volumes horaires totalement différents, 288h pour *ETADD*, 400h pour *IPTE*, 248h pour *ISRTT* et 410h pour *TGAE*, sans tronc commun. Le total des crédits ECTS (European Credits Transfer System) ne fait pas 60 ni pour *ETADD* ni pour *ISRTT*.

Une sensibilisation à la recherche est prévue de différentes manières : intégration des étudiants à des programmes de recherche, participation à des séminaires de recherche du CEMOTEV, ou encore réalisation d'un travail de recherche. L'engagement étudiant (dans le champ associatif, service civique...) est reconnu par une unité d'enseignement.

L'internationalisation de la formation est assurée par la possibilité pour les étudiants de participer au programme Erasmus + et par les conventions avec les établissements internationaux sans que ne soit précisé le nombre de bénéficiaires. En plus des cours d'anglais et de la préparation au test of English for international communication (TOEIC), certains cours sont dispensés en anglais dans les parcours *ISRTT* et *IPTE*.

Les méthodes de professionnalisation varient selon les parcours (un stage de 8 semaines en M1, un stage collectif de 2 semaines pour le parcours M2 *ISRTT* – sans que ne soit précisé les modalités de réalisation de ce stage – un appel d'offre avec une expérience d'expatriation de 3 à 6 mois en M2 *ETADD*). Il y a un stage pour chacun des 4 parcours, le M2 *ETADD* propose la possibilité de le remplacer par un mémoire de recherche, les modalités de stage ne sont pas clairement définies, et ce quel que soit le parcours. La professionnalisation et les séminaires délocalisés constituent des pratiques pédagogiques innovantes s'inscrivant dans une dimension internationale. Globalement, les modalités de professionnalisation sont diverses, inexistantes en *ETADD* plutôt orienté recherche, 36h d'études de cas pour *IPTE*, 30h de mini-projet pour *TGAE*, 18h de management de projets pour *ISRTT*.

Les étudiants bénéficient d'un apprentissage aux technologies d'information et de communication dans le cadre des UE comme la gestion et l'analyse des données quantitatives et spatiales.

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques et bien communiquées aux étudiants. Le dossier comporte très peu d'éléments sur les modalités de suivi de l'acquisition des compétences. Il est juste fait mention d'une transcription discrétionnaire par les intervenants en compétences des enseignements et des unités de mise en situation professionnelle. Cela n'est pas conforme à la réglementation en vigueur sur le suivi des

compétences.

Des dispositifs de soutien à la réussite sont proposés comme des remises à niveau notamment pour les étudiants non titulaires d'une licence en géographie ou économie. Un suivi individuel est organisé au niveau du mémoire, du projet professionnel et/ou du stage. Enfin, des groupes de niveau (notamment en langue) sont mis en place en M1

Plus globalement, les étudiants peuvent bénéficier des services de l'équipe Orientation et insertion professionnelle. La formation peut être validée dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) mais il ne semble pas y avoir eu de demande à ce jour. L'accueil des étudiants handicapés est assuré par le service d'accompagnement des étudiants handicapés.

Pilotage

L'équipe pédagogique est constituée de 18 enseignants-chercheurs titulaires, un professionnel associé, 37 intervenants extérieurs et 10 enseignants-chercheurs vacataires. Les intervenants extérieurs sont issus du monde industriel et socioéconomique et sont recrutés en cohérence avec les attentes de chaque parcours.

Il y a un responsable par parcours en M2 et un responsable du M1. L'équipe pédagogique échange dans le cadre d'un conseil de mention qui se tient annuellement en début d'année universitaire en bénéficiant des retours du conseil de perfectionnement se tenant en fin d'année. Ce dernier n'est pas réglementaire car n'intégrant pas de représentants du monde socio-économique. En 2016-2017, un groupe de travail composé d'étudiants et d'enseignants-chercheurs a été constitué pour réfléchir à la mise en œuvre d'une démarche d'autoévaluation. Une phase d'expérimentation est actuellement en cours. Il est à rappeler que l'évaluation des enseignements par les étudiants est prévue par le cadre national des formations de master entré en vigueur en 2014.

Le suivi des effectifs par parcours à la sortie du master est assuré par le bureau des enquêtes et analyses (BEA). Les réseaux sociaux sont également mobilisés pour garder un contact et un suivi avec les diplômés.

Résultats constatés

En 2016/2017, le nombre d'étudiants en M1 est de 39 inscrits qui se répartissent en M2 de manière très inégale : 10 pour le parcours *ETADD* ; 10 pour le parcours *ISRTT* ; 16 pour le parcours *IPTE* et 3 pour le parcours *TGAE*. Globalement ces effectifs sont très faibles pour l'ensemble des parcours et interrogent sur l'opportunité de leur maintien. Le taux de réussite oscille selon les parcours entre 75 % (M2 *ISRTT*) et 100 % (M2 *IPTE*) depuis 2013. Il est de 64,1 % en M1 pour 2017-2018 ce qui est faible.

Concernant l'insertion professionnelle, 55 % des diplômés ayant répondu à l'enquête soit environ la moitié des étudiants diplômés ont trouvé un emploi dans les 18 mois, 70 % au bout de 30 mois, quasiment tous à temps plein. Une seule inscription en doctorat est enregistrée. L'insertion professionnelle apparaît donc faible. Enfin, la nature et le niveau des emplois ne sont pas connus.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une identité forte et singulière du master répondant à des enjeux sociétaux
- Une richesse des partenariats institutionnels nationaux et internationaux.
- Une spécialisation progressive des étudiants du M1 vers le M2.

Principaux points faibles :

- Des effectifs très faibles et peu commentés.
- Un intitulé de mention peu lisible par rapport aux enseignements.
- Un taux d'insertion professionnelle faible au regard des multiples partenariats.
- Un taux de poursuite en études doctorales faible.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Sciences économiques et sociales* bénéficie d'une forte identité construite autour de deux disciplines (l'économie et la géographie) et ayant pour objectif la formation dans les domaines du développement durable et de l'environnement, préoccupations sociétales fortes. Ce master permet une orientation progressive avec un large tronc commun en M1 débouchant sur 4 parcours de spécialisation en M2. On peut regretter que l'intitulé de la mention ne rende pas compte du contenu réel de la formation. Le changement d'intitulé en 2015 pour être en conformité avec la nomenclature nationale n'a pas amélioré la lisibilité, l'intitulé n'étant aux dires mêmes des responsables de la formation ni cohérent ni compréhensible. Il pourrait être suggéré d'opter pour un intitulé du type *Economie appliquée* ou encore *Géographie, aménagement, environnement et développement* peut-être plus en lien avec les contenus du master.

La répartition des effectifs par parcours est très inégale et conduit à s'interroger sur l'attractivité réelle de certains parcours et le maintien, à termes, de 4 parcours. Le nombre d'étudiants continue à baisser pour la spécialité *ETADD*, l'évaluation précédente ayant pourtant recommandé d'améliorer le recrutement.

Le taux d'insertion professionnelle reste faible à 18 et à 30 mois, malgré la généralisation de la pratique des stages qui sont malgré tout d'une durée inégale, voire insuffisante pour certains parcours (stage de 2 semaines pour le parcours *ISRTT*). La précédente évaluation du HCERES concernait déjà ce point. Peut-être que la mise en place de l'alternance permettrait de renforcer l'employabilité des diplômés et renforcer l'attractivité de la formation.

Enfin, malgré l'adossement du master à un laboratoire de recherche, on note la faiblesse de poursuite en doctorat.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

MASTER SOCIOLOGIE

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Sociologie* de la ComUE Université Paris-Saclay propose une formation en deux ans dont la double visée généraliste et professionnelle se traduit par un ensemble de compétences théoriques et méthodologiques, qui s'assortissent à différentes voies de spécialisation, dès la première année du master (M1). Cinq options bordent ainsi l'entrée en M1. La deuxième année de master (M2) est structurée par neuf parcours : *Formation à l'enseignement supérieur en sciences économiques et sociales, Image et société/ documentaire et sciences sociales, Ingénierie de la formation professionnelle, Politiques des environnements urbains, Politiques sociales territoriales, Sciences de la production et des organisations, Sociologie contemporaine, Travail, expertises, organisations / conduite du changement, et Sociologie quantitative et démographie*. Trois de ces parcours de M2 peuvent être suivis en apprentissage : *Ingénierie de la formation professionnelle, Politique des environnements urbains, et Travail, expertises, organisations / conduite du changement*. Les enseignements sont assurés en présentiel dans le cadre de la School *Sciences sociales* et ont lieu sur plusieurs sites en fonction des parcours : Université d'Évry-Val-d'Essonne (UEVE), Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), École normale supérieure (ENS) Paris-Saclay, Université Paris-Sorbonne, et École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE).

ANALYSE

Finalité

Les objectifs généraux de la mention *Sociologie* sont tout à fait conformes aux types de connaissance et aux grands domaines de compétences d'une formation généraliste et professionnelle de niveau master dans la discipline. La structure pédagogique de la formation, d'une très grande diversité, met toutefois bien davantage l'accent sur la dimension de spécialisation professionnelle qui apparaît dès le M1. La présentation schématique des débouchés par parcours, renforce le trait de l'acquisition de compétences spécialisées propres à chaque parcours et questionne du même coup la dimension généraliste et pluridisciplinaire de la formation. Les finalités distinctes des parcours auraient gagné à être précisées et situées les unes par rapport aux autres dans le dossier.

Les emplois visés et les employeurs potentiels sont précisés dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) fournie et paraissent en forte cohérence avec la formation, ses objectifs et ses enseignements.

Positionnement dans l'environnement

Le regroupement de parcours diversifiés, que porte le master *Sociologie*, lui offre sans doute, en tant que tel, un caractère inédit en termes de positionnement académique, ce qu'il reste cependant difficile d'apprécier au regard des données du dossier d'autoévaluation. De par la grande diversité des parcours, des sites d'enseignement de la mention, et de plusieurs conventions avec des partenaires académiques extérieurs, une cartographie de la formation aurait été très utile, les sites sur lesquels ont lieu les enseignements de chaque parcours n'étant pas précisés. Les cinq options en M1 et les neuf parcours de M2 sont en effet répartis sur plusieurs établissements d'Ile de France réunis dans un partenariat académique régional d'ampleur dont les modalités et les logiques ne sont malheureusement pas lisibles. Il est également regrettable que le positionnement du master *Sociologie* ne soit pas resitué dans l'offre de formation de la School *Sciences sociales* de la ComUE Université Paris-Saclay, comme à d'autres échelles (régionale, nationale et éventuellement internationale). La liste des différents laboratoires de recherche auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs de chaque parcours laisse deviner un adossement à la recherche potentiellement riche, mais dont il faudrait préciser la formalisation et l'effectivité dans la formation. Le bilan mentionne l'existence d'un mémoire de recherche, s'appuyant sur un stage de recherche ou une enquête de terrain, dans chaque parcours, ce que n'affichent toutefois pas les maquettes. Le rôle joué par les centres de recherche qui gravitent autour de la mention gagnerait à être illustré afin de mieux saisir l'articulation entre formation et recherche apparaissant par ailleurs cloisonnée d'un parcours à l'autre.

Les données relatives aux partenariats avec le monde socio-économique restent succinctes, renvoyant à quelques exemples de partenaires reliés aux parcours professionnels définis comme un ensemble. Si les informations fournies ne permettent pas d'apprécier négativement les interactions de la formation avec l'environnement socio-économique, il serait toutefois pertinent de les développer et de les formaliser par conventions.

Le nombre de candidats étrangers et de candidats primo-arrivants, en constante augmentation, est un des rares indicateurs permettant d'apprécier l'attractivité internationale importante dont bénéficie la mention. Mais de manière générale, la dimension internationale constitue un des points à améliorer, comme le souligne d'ailleurs le dossier.

Organisation pédagogique

La structure de la formation est très peu lisible et ne permet pas d'apprécier positivement la spécialisation progressive entre le M1 et les parcours de M2. Le tableau d'ensemble du master donne en effet à voir une très grande variété de parcours qui mériterait d'être davantage justifiée. Il reste extrêmement difficile de comprendre la cohérence globale de la formation. La structure, les intitulés et les contenus d'enseignement du M1, déclinés en cinq propositions, font apparaître, à l'exception du M1 *Sociologie contemporaine*, une logique de spécialisation, qui donne la part belle à plusieurs approches appliquées de la sociologie dans différents domaines de la vie sociale. Le socle commun généraliste de compétences en M1, incluant des cours de sociologie fondamentale, des cours de langue, des cours méthodologiques et un mémoire, prend ainsi des formes variées et spécifiques qui questionnent les articulations entre le M1 et le M2 au sein de la mention, pourtant identifiées comme un des points forts de la formation dans le dossier. La plupart des options de M1 apparaissent, en effet, entièrement structurés par des enseignements resserrés autour d'un domaine particulier de la vie sociale ou d'un type de méthode. Sur ce plan, il apparaît indispensable de préciser la progression entre une logique généraliste et une logique de spécialisation selon les différents parcours et les types de jonction possibles entre le M1 et le M2. Les passerelles entre l'année de M1 et de M2 ne sont en effet pas lisibles au-delà de celles suggérées par les intitulés parfois analogues des parcours de M1 et de M2.

La présentation schématique, qui fait apparaître dix parcours de M2 gagnerait à être actualisée avec les données du dossier qui n'en évoque que neuf. La place du M2 *Sciences, technologies et sociétés*, quasiment absent du bilan, en contraste avec ce qui est indiqué dans le dossier champ, doit être notamment clarifiée. Les enseignements sont dispensés de manière classique tout en restant ouverts à des formes d'adaptations pour les étudiants rencontrant des difficultés particulières. Les données du dossier ne permettent pas de saisir quelles formations accueillent des étudiants en FC (formation continue) ou exclusivement en FI (formation initiale), ni d'apprécier le nombre d'étudiants éventuellement admis en FC ou en VAE (validation des acquis de l'expérience) ou en VAP (validation des acquis professionnels). Le dossier indique que seuls un ou deux étudiants sont concernés par la VAE ou la VAP en M2, ce qui apparaît très faible pour l'ensemble de la mention dont la vocation professionnelle est prégnante.

Le dossier reste lacunaire sur la place de la professionnalisation et de la recherche. Les logiques de

professionnalisation sont sans doute celles qui apparaissent le plus nettement à travers le contenu des enseignements et la place des professionnels au sein de chaque équipe d'enseignants dès le M1 (à l'exception de l'option *Sociologie contemporaine*, ce qui se justifie par son orientation recherche prédominante). On regrette que le bilan ne détaille pas sa politique de stages, que seules les maquettes en annexe permettent éventuellement d'envisager selon les parcours. La fiche RNCP indique que trois parcours de M2 peuvent être suivis en apprentissage, mais le dossier ne développe pas d'information à ce sujet, malgré un suivi des anciens apprentis en lien avec le CFA (centre de formation d'apprentis). Les données concernant la place de la recherche gagneraient à être détaillées. Les maquettes montrent que la part des enseignements de méthode, l'existence d'une enquête collective, d'un stage en laboratoire ou encore la réalisation d'un mémoire varient considérablement d'un parcours à l'autre et ne permettent pas, dans tous les cas, d'en cerner suffisamment les contours. Les compétences transversales sont considérées comme inhérentes à la formation, mais le bilan n'apporte pas assez de précision sur ce point pour pouvoir en apprécier la dynamique.

L'aide à la réussite repose sur le suivi individuel des étudiants par leur directrice ou directeur de mémoire. Aucun suivi collectif ne semble être proposé. L'usage du numérique est dans l'ensemble très classique (*moodle, skype*, initiation à la recherche documentaire en ligne). Certains parcours font toutefois exception par la place des nouvelles technologies dans les enseignements (apprentissage des techniques de recueil d'information numérique et leur analyse : *webscraping*, analyse de réseaux à partir de données numériques dans le parcours *Sociologie quantitative et démographie*; cours de E-learning dans le cadre du parcours *Ingénierie de la formation professionnelle*). Les éléments relatifs à la mobilité étudiante se limitent au nombre de candidats étrangers, et primo-arrivants (boursiers étrangers) admis dans les formations de la mention. Cette mobilité entrante représente de 32 % à 50 % des effectifs d'admis à l'échelle de la mention. Le nombre de candidats étrangers est particulièrement élevé en M1 option *Sociologie* et en M2 *Sciences de la production et des organisations* dans lesquels ils représentent 50 % des effectifs d'admis. Il est regrettable que ces chiffres ne soient pas analysés et qu'on ne dispose pas de données plus précises, telles la part des mobilités entrantes parmi les inscrits ou l'origine géographique des étudiants.

Pilotage

Le pilotage et la coordination des formations de la mention se jouent à plusieurs niveaux. Un comité de mention, composé d'un représentant de chaque établissement présent dans la mention assure la gouvernance de la mention et se réunit au moins deux fois par an. On regrette que le dossier n'offre qu'une vue très partielle du fonctionnement général de sa gouvernance. La diversité des formations, des parcours, des sites et des équipes réunis au sein de la mention, témoigne en effet de la complexité des enjeux qui entourent la coordination du master dont les modalités sont trop succinctement décrites dans le dossier. Les quelques aspects très généraux relatifs à la gouvernance au niveau des éléments de formation de la mention ne permettent pas d'en apprécier positivement le fonctionnement. Dans tous les cas, la coordination entre le pilotage de la mention et le pilotage des parcours gagnerait à être étayée afin de mieux saisir le partage des responsabilités entre ces différents niveaux et l'orchestration d'ensemble de la mention.

Un conseil de perfectionnement de la mention, dont la composition représente bien les différents profils d'intervenants (académiques et professionnels) et de publics (deux délégués étudiants sont tirés au sort) au sein de la formation, a récemment été créé mais ne s'est pas encore réuni. La plupart des parcours de la mention ont un comité de perfectionnement dont seule la composition est précisée, ce qui ne permet pas d'en apprécier le rôle ou la coordination avec le conseil de perfectionnement de la mention.

Les équipes pédagogiques de chaque parcours apparaissent très solides en termes d'ancrage disciplinaire et diversifiées dans leur composition avec un équilibre pertinent d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels au regard des spécialités. Les modalités de contrôle des connaissances sont extrêmement hétérogènes tant du point de vue de la part donnée au contrôle continu et au contrôle terminal que de celui des correspondances entre volume horaire d'enseignement et crédits ECTS. Le nombre d'heures d'enseignement propre à chaque parcours varie considérablement en particulier en M2 (de 158h à 553h). Il faut rappeler ici la grande diversité des maquettes au sein de la mention qui tend, entre autres, à souligner l'étalement relative des parcours.

Les modalités de réunion des jurys sont bien précisées dans le règlement des études. L'évaluation de la formation repose sur celle faite en cours par chaque enseignant en fin de semestre et dont les résultats sont remontés à l'occasion de réunions (ad hoc ou de filières et de concertation avec les délégués étudiants). Plusieurs pistes d'amélioration identifiées dans le cadre de ces évaluations sont pertinemment recensées dans le dossier, mais les efforts déployés en réponse auraient mérité d'être davantage valorisés et illustrés en particulier en ce qui concerne les assemblages possibles entre les M1 et les M2, ou encore la lisibilité de la progression pédagogique qui sont des enjeux forts pour l'avenir de la mention. Il est primordial de se conformer au cadre national des formations en rendant obligatoire et systématique l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Il n'existe pas de supplément au diplôme au niveau de la mention. Une note justificative précise que l'approche par compétences est l'objet d'un groupe de travail depuis mai 2018 et constitue un chantier majeur.

Résultats constatés

Si les effectifs de candidatures à la mention ont triplé en l'espace de trois ans, soulignant son attractivité grandissante, le nombre d'étudiants inscrits est en légère hausse d'une année sur l'autre (entre 218 et 235 étudiants). On notera le nombre très conséquent de candidatures d'étudiants étrangers (près de 78 % la dernière année) ce qui mériterait d'être analysé et pourrait expliquer cette hausse sensible du nombre de candidatures. La centralisation récente des données de chaque établissement dans un infocentre est prometteuse pour les analyses à venir. Les flux d'inscrits sont inégalement répartis entre les parcours. Le nombre très faible d'étudiants dans certains parcours (tels que le M2 *Sociologie contemporaine*, ou le M2 *Sociologie quantitative et démographie*) est présenté comme une conséquence du processus d'intégration des formations au sein d'une organisation à plus grande échelle et de la préférence des étudiants pour des masters parisiens ou privés. Sur ce plan, le positionnement du master *Sociologie* dans son environnement gagnerait à être davantage précisé et analysé.

Le taux de réussite, en moyenne de 65 % (calculé sur la base du nombre d'étudiants ayant totalement validé leur année), reste faible et enregistre des écarts importants selon les années et les parcours. Le taux de réussite moyen en M1 pour l'année 2016-2017 est de 65 % alors qu'il s'élève à 83 % en M2 avec plusieurs parcours dans lesquels 100 % des étudiants ont validé la totalité de leur année. Les informations sur le calcul des taux de réussite sont cependant insuffisantes pour apprécier positivement ces taux. De même, le taux d'abandon n'est pas analysé, il est d'environ 16 % pour l'ensemble de la mention ce qui mériterait de faire l'objet d'une attention particulière. Il est regrettable que le nombre élevé d'abandons dans le M1 option *Sociologie* (53 % en moyenne) ne soit pas relevé, ni analysé dans le dossier. Les données de l'insertion professionnelle des diplômés (6 mois après la première diplomation) issues d'une enquête centralisée au niveau de la ComUE révèlent un taux d'emploi extrêmement bas pour une formation majoritairement orientée vers la professionnalisation (25 % en moyenne) malgré un excellent pourcentage de répondants (autour de 90 %), et marquent un contraste important avec les résultats de l'enquête à l'échelle de l'établissement (75 % de répondants ; taux net d'emploi de 85 %). On s'étonne qu'il n'y ait qu'une seule poursuite en doctorat sur l'ensemble de la mention. Il faut noter, à la lecture des tableaux de l'annexe 12, que les parcours post-diplomation de très nombreux répondants ne semblent pas entrer dans les catégories définies par l'enquête. À cet égard, le projet d'enquête qualitative auprès des étudiants, évoqué dans le dossier, apparaît comme un outil indispensable afin de mieux saisir le devenir des diplômés de la mention.

CONCLUSION

Principal point fort :

- Attractivité nationale et internationale.

Principaux points faibles :

- Taux d'abandon élevé en M1.
- Taux de poursuite d'études en doctorat faible.
- Absence de lisibilité des articulations entre le M1 et le M2 et *in fine*, une spécialisation progressive difficile à apprécier.
- Manque de cohérence de la mention et étanchéité des sites de formations.
- Des liens insuffisants tout autant avec l'environnement de recherche qu'avec le monde socio-économique.
- Absence de réunions du conseil de perfectionnement.
- Effacement d'un socle commun de connaissances et de compétences généralistes.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le contexte particulier de renouvellement de l'offre de formation dans le cadre de la ComUE Université Paris-Saclay lance un important défi à la mention *Sociologie* dont le dossier reflète bien les enjeux du vaste chantier dans lequel elle se déploie depuis trois ans. L'étanchéité relative du fonctionnement des parcours de la mention rend indispensable et prioritaire un travail de concertation afin de penser leur articulation et de faire émerger un projet pédagogique cohérent sur la base d'un socle généraliste et d'une spécialisation progressive. Les parcours qui composent la mention apparaissent en effet le plus souvent juxtaposés. L'originalité des différents parcours mériterait d'être davantage identifiée au risque sinon de perdre de vue le bien fondé de leur position dans la formation. La lisibilité du projet pédagogique, prenant en compte la localisation géographique des lieux d'enseignement, doit guider les efforts de présentation de la mention. La formation gagnerait également à clarifier sa gouvernance, en particulier les modalités de ses liens avec les équipes pédagogiques des différents parcours, qui pourraient être davantage mobilisées dans la recherche d'une cohérence d'ensemble, d'éventuelles logiques de mutualisation et d'une harmonisation des pratiques. La logique de professionnalisation gagnerait à être davantage précisée tant en termes de politique de stages, d'adossement à des milieux professionnels que de débouchés potentiels qui sont souvent évoqués de manière trop générale. Il apparaît urgent et indispensable d'analyser les raisons du taux d'abandon particulièrement élevé en M1 et de réfléchir éventuellement à de nouvelles pratiques à mettre en place tant dans les procédures de recrutement que dans les dispositifs de mise à niveau.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Observations pour le champ de formations Institutions, organisations, politiques publiques et société suite au Rapport d'Evaluation du HCERES

L'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines souhaite remercier l'ensemble des experts du HCERES pour l'expertise des dossiers et la qualité de l'analyse réalisée. L'université souhaite toutefois porter à la connaissance des experts et des lecteurs certaines observations générales sur la politique de formation et d'autres, plus spécifiques, par champ de formations. Les observations concernant les formations pour lesquelles la COMUE est accréditée seront transmises par celle-ci.

Sur le déploiement de l'approche par compétences, l'université est pleinement consciente de l'enjeu et de l'apport de cette dernière pour la réussite des étudiants. Aussi, le travail a été engagé au début de l'année 2017 avec la création du *Pôle Numérique et transformation pédagogique* et la nomination d'une vice-présidence dédiée. L'inscription de l'approche par compétence dans le cadre national des formations en 2018 a confirmé le bien-fondé de la démarche entreprise par l'université un an plus tôt. Toutefois, il s'agit d'un processus de transformation profonde qui nécessite un temps d'appropriation par les équipes pédagogiques et un nécessaire accompagnement par les services de l'établissement. Ce dernier est en cours et bénéficie d'un soutien politique fort. Le développement de kits d'accompagnements et la constitution d'une équipe d'ingénieurs de formation et pédagogique dédiés illustrent l'engagement de l'université dans le déploiement de l'approche par compétences dans l'ensemble des formations de l'établissement.

Par ailleurs, les experts soulignent le relatif déficit de **transformation pédagogique et numérique** au sein de l'établissement. La fermeture du Service des Usages du Numérique (ex CIP, Centre d'Innovation Pédagogique) en septembre 2014 a été un frein aux initiatives pédagogiques portées par les enseignants et les équipes pédagogiques. Il est vrai que durant près de 3 ans, aucune politique n'a pu être menée pour accompagner les équipes pédagogiques dans la transformation de leurs pratiques pédagogiques et de les conseiller dans des projets au regard du manque de moyens humains et financiers dédiés. En janvier 2017, une chargée de mission en charge de la transformation pédagogique et du numérique a été nommée par le président de l'université. Sa mission était de créer un schéma directeur de développement des pédagogies innovantes. Le schéma directeur « Transformations pédagogiques » a été rédigé (présenté et voté en novembre 2017 par le Conseil Académique et en mars 2018 par le Conseil d'administration) est de structurer la mise en œuvre de la stratégie de l'UVSQ en terme de développement des pédagogies innovantes. Ce schéma décrit les différentes actions et orientations pour les trois prochaines années. Il s'articule autour de 5 thèmes pour un ensemble de 15 actions. En février 2018, une vice-présidente déléguée au numérique et à la transformation pédagogique a été élue sur proposition du président par le Conseil d'administration.

Quelques mois plus tard un chargé de mission étudiant a été nommé par le président. Il a pour mission notamment de travailler en appui avec le vice-président étudiant sur les questions autour de la transformation pédagogique. Une dynamique est aujourd'hui à l'œuvre. Elle devrait porter ses fruits sur le contrat quinquennal 2020-2024.

Les rapports des experts formulent également un point d'attention sur le **Supplément au diplôme (SAD)**. Celui-ci n'est pas délivré automatiquement mais de nombreuses réunions ont déjà été organisées afin de former et accompagner les scolarités des composantes au paramétrage de l'annexe descriptive au diplôme afin d'automatiser l'édition du SAD. Un travail est également en

cours au niveau Paris Saclay pour harmoniser les processus et les informations devant figurer sur le SAD.

Concernant les **Conseils de perfectionnement**, l'université est consciente de l'existence d'une marge de progrès notamment dans le suivi des recommandations. Les constitutions des Conseils de perfectionnement ont été votées pour toutes les formations en CFVU en 2016. Le processus prévoyait un dépôt systématique des compte-rendu 2 fois par an sur la plateforme de Gestion électronique des documents de l'université ainsi que l'actualisation des compositions à la suite du renouvellement des membres étudiants. A ce jour, peu de compte-rendu ont été déposés. L'université s'engage donc à renforcer le processus et à assurer un suivi systématique au niveau du service du pilotage de la formation. Par ailleurs, ce suivi sera enrichi des résultats de l'évaluation des enseignements (au grain UE) actuellement en cours de déploiement.

Le **dispositif d'évaluation des enseignements** est issu des réflexions du groupe de travail mixte, enseignant et étudiant, constitué en juillet 2016 au sein de la CFVU afin d'établir deux questionnaires permettant d'évaluer à l'échelle de l'UE l'ensemble des formations. Ces questionnaires ont été mis en place sous format papier à la rentrée universitaire 2017-2018. Ils comportent 32 questions réparties en 6 grandes parties (A. Questions générales sur l'UE, B. Cours magistraux, C. Travaux dirigés, D. Travaux pratiques, E. Appréciation générale sur l'UE, F. Commentaires libres). En septembre 2018, un groupe de travail est à nouveau constitué avec le cahier des charges suivant : numérisation du questionnaire, renseignement du formulaire en ligne sur différents supports (téléphone, tablettes, ordinateurs) après identification, application du Règlement Général sur les Données Personnelles (RGPD), stockage des réponses, analyses statistiques des données, droits de lecture aux responsables de la formation. Le logiciel libre Limesurvey a été sélectionné comme outil pour numériser le questionnaire et réaliser ces enquêtes statistiques. Le déploiement est en cours et les résultats seront disponibles à partir du 29 juin 2019.

Aux côtés du dispositif d'évaluation des enseignements, le **Bureau Enquêtes et Analyse (BEA) effectue chaque année les enquêtes d'insertion et d'évaluation des conditions d'étude** permettant à l'université de renforcer la démarche qualité engagée au niveau des formations. Les experts ont souligné parfois des taux de réponse faibles ou l'insuffisance relative d'analyse des résultats par les équipes pédagogiques. Il est vrai que cela constitue un axe d'amélioration. Les résultats des enquêtes, lorsqu'ils sont significatifs, devront être analysés par les Conseils de perfectionnement. Depuis 2009, le BEA interroge chaque année (par mail et téléphone, pendant 5 mois), les diplômés de DUT, de Licence professionnelle et de Master. Réalisées sous l'égide du MESRI, 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme, ces enquêtes rendent compte de l'insertion professionnelle et/ou de la poursuite d'études de chaque promotion. Elles permettent de répondre à la mission d'information sur l'orientation et l'insertion professionnelle confiée aux universités.

Les résultats du devenir des diplômés sont traités sous la forme de fiches synthétiques, pour chaque formation enquêtée. Ces descriptifs détaillent plus particulièrement les emplois occupés 30 mois après le diplôme (intitulé et missions, type de contrat, statut, salaire, secteur d'activité, modes d'obtention), rendant compte du lien formation - emploi (satisfaction, adéquation formation-emploi-salaire, recherche d'un autre emploi). Les poursuites d'études sont également analysées en particulier en DUT, où elles sont majoritaires. Ces fiches sont téléchargeables sur le site du BEA (www.uvsq.fr/enquetes) et sur chaque page de formation. Elles sont envoyées à chaque responsable de formation et de composante pour analyse. Ces données annuelles sont complétées par le devenir comparé des différentes promotions de diplômés (comparaison des deux dernières promotions enquêtées, évolution du devenir des promotions diplômées depuis 2007).



Le taux de réponse est directement lié à la qualité et à la quantité des coordonnées mises à la disposition du BEA 30 mois après le diplôme (par le système d'information APOGEE lors de leur inscription, et mises à jour, selon les cas, par les formations). Certains diplômés demeurent injoignables (téléphone et mail inexistantes et/ou plus attribués). La multiplicité des enquêtes (COMUE, CFA, certaines équipes pédagogiques à 6 et 12 mois, BEA) participe également à la baisse du taux de réponse depuis une dizaine d'années.

Les données transmises par le BEA concernent les diplômés 2012-13, 2013-14 et 2014-15 (les promotions 2015-16 et 2016-17 n'ayant pas encore été enquêtées du fait de la nécessité d'obtenir des réponses à 30 mois après l'obtention du diplôme) pour les mentions 100% UVSQ. Les mentions accréditées par la COMUE Paris Saclay sont enquêtées par un dispositif différent et piloté par la COMUE.

Concernant la rédaction des fiches RNCP, celles-ci ont été rédigées et déposées de façon systématique pour les diplômes de licences et de licences professionnelles entre 2015 et 2016. Pour les mentions de master, le travail a débuté puis a été stoppé en 2016 suite aux recommandations du Ministère qui s'est engagé dans l'uniformisation des fiches RNCP Masters. Aussi, il a été décidé que les établissements de la vague E devraient prendre les fiches RNCP rédigées et validées par la *Master chain* mise en place par la vague précédente. Ce processus d'élaboration et relecture de fiches RNCP des masters de la nomenclature nationale prévoyait de mettre à contribution un réseau d'établissements ESR français. Toutefois, le processus a enregistré un retard qui explique aujourd'hui l'absence de fiches pour certaines mentions. Le travail de la *master chain* se poursuit et la COMUE Paris Saclay a rejoint la chaîne en 2019. L'ensemble des fiches RNCP de toutes les mentions de master de France devrait donc être disponible très prochainement. Il est impératif de combler au plus vite ce manque au regard des évolutions réglementaires majeures en cours au niveau de la Formation professionnelle.

Par ailleurs, la question du **taux de poursuite d'études élevé des licences professionnelles** est aujourd'hui le sujet d'une réflexion collective et plus particulièrement dans le domaine des sciences de gestion, ; domaine pour lequel les experts HCERES ont souligné un fort besoin de restructuration de l'offre de formation sur les premiers cycles. En gestion/management, l'université a développé, en apprentissage, plusieurs LP à Mantes, Vélizy, Rambouillet et Saint-Quentin-en-Yvelines aujourd'hui largement reconnues par les étudiants et les professionnels. Ce maillage territorial permet d'offrir à tous les étudiants des Yvelines, des formations de premier cycle professionnalisantes en management et gestion. Aussi, les taux de pression sont élevés, le niveau très satisfaisant et les étudiants souhaitent souvent poursuivre leur cursus au sein de l'ISM-IAE qui propose tous ses masters en alternance. Face à ce constat, une première réunion a eu lieu pour repenser l'offre de formation LP et l'articuler davantage à la licence de gestion portée par l'ISM-IAE. Il est envisagé de repenser et rassembler certains parcours de LP dans la licence générale et d'impliquer davantage l'équipe d'enseignants-chercheurs de l'ISM-IAE dans les maquettes de formation des LP. Une licence de gestion avec plusieurs options en alternance (sur sites différents) est une piste envisagée et susceptible de contribuer à la stratégie de l'IAE. Par ailleurs, le recrutement d'un professeur de gestion à l'IUT de Mantes devrait pouvoir rétablir l'équilibre dans les équipes pédagogiques.

Dans le domaine des SHS, les experts ont également souligné l'existence de 2 mentions superposées en gestion et en Économie-gestion. Or il s'agit là d'un point issu d'une incompréhension et d'un manque d'explication dans les dossiers. **L'UVSQ propose aux étudiants un portail intitulé « Economie-gestion » en L1 et L2 puis ensuite une spécialisation en gestion ou en économie en L3. Ceci explique l'existence des 2 mentions dans l'offre de formation mais elles ne sont pas**

superposées, elles permettent la spécialisation progressive des étudiants qui effectuent leur choix en 3^{ème} année.

Concernant l'**internationalisation de formations**, il est vrai que l'UVSQ doit être en mesure de faire progresser encore la mobilité étudiante entrante et sortante mais également la mobilité de ses personnels. Ceci s'inscrit dans la feuille de route de l'établissement mais constitue également un axe prioritaire pour l'Université Paris Saclay. Pour ce faire, l'UVSQ a mis en œuvre ces dernières années une communication renforcée autour des possibilités de mobilité et de financement. Le budget Erasmus a augmenté en ce sens de 60% entre 2016 et 2019. Par ailleurs, les partenariats ont été renforcés et de nouveaux ont été noués (Université de Potsdam, Allemagne, Université d'Alcalá, Espagne, Université de Rovaniemi, Finlande), plusieurs projets européens Erasmus 'Partenariats stratégiques' pour l'innovation ont également été portés depuis 2016. Enfin, l'université s'est dotée d'un dispositif pour accompagner individuellement chaque responsable de formation à sa demande dans l'internationalisation de sa formation (montage de partenariats et doubles diplômes notamment). A ce jour, ce dispositif est insuffisamment exploité et une réflexion est en cours pour inciter plus fortement les équipes pédagogiques à proposer des cours en anglais mais également des cours de Français Langue Étrangère (FLE). Le Centre de Ressources en Langues de l'UVSQ est un soutien dans cette démarche mais l'université ne dispose pas de moyens humains suffisants pour développer plusieurs modules de FLE qui constituent pourtant un préalable indispensable à la mobilité entrante. La construction de l'Université Paris Saclay ouvre de nouvelles perspectives et les équipes des établissements travaillent ensemble à la conception d'une politique globale sur les langues et l'internationalisation des formations.

Pour conclure, il nous semble essentiel de **souligner l'important travail collectif des équipes pédagogiques des partenaires du projet Saclay ces 5 dernières années pour concevoir ensemble des formations, les opérer sur plusieurs sites, mutualiser les enseignements, harmoniser le déploiement d'outils de pilotage et de procédures et ainsi poser les premières pierres de l'offre de formation partagée portée par la COMUE Paris Saclay**. Les efforts ont été conséquents, les difficultés réelles mais l'implication des enseignants, enseignants-chercheurs et personnels BIATSS a été sans faille. Aujourd'hui, l'offre de formation est complexe et parfois encore insuffisamment lisible pour l'extérieur, l'intégration est progressive et hétérogène selon les secteurs disciplinaires mais l'ampleur du travail réalisé est remarquable. L'offre de formation est aujourd'hui structurée en Schools disciplinaires qui se confondent avec les champs de la COMUE car ces schools disposent de structures de pilotage et permettent la coordination des équipes pédagogiques sur un large périmètre. Demain, l'offre de formation sera structurée en une quinzaine de Graduates Schools associées à une Ecole Universitaire de premier cycle. Ces évolutions permettront d'accroître la visibilité mais demanderont, là encore, des efforts et adaptations aux équipes pédagogiques. Aussi, nous tenons à valoriser l'engagement et le travail des équipes pédagogiques ces dernières années et saluer l'effort continu qu'il conviendra de poursuivre tout au long du prochain contrat qui verra, à son terme en 2024, la fusion de l'UVSQ dans l'établissement expérimental Université Paris Saclay.

Observations de la faculté de Droit et de Science Politique

Sur la partie Avis global

Sur la cohérence du champs IOPPS

Le rattachement des formations de droit et de science politique au champ IOPPS se fait naturellement au titre du domaine SHS que représente le champ. Le fait que certaines mentions de masters sont accréditées au titre de la COMUE Paris Saclay est le fruit de la construction de la COMUE au sein de laquelle le positionnement en champs n'a pas été fait. Cependant, une cohérence

de principe existe au titre du rattachement SHS. Par ailleurs, l'offre de formation de la Faculté est aussi le reflet dans une démarche d'insertion professionnelle de nos étudiants d'une réponse aux demandes et besoins du monde du travail. Les choix ayant présidé à la construction du champ tiennent compte de la singularité des formations. Les Licences font partie du domaine SHS et s'y intègrent naturellement, les mentions Droit administratif, Droit et Science politique y sont, pour cette même raison, intégrées.

Sur la question du rattachement des mentions de masters de la Faculté à la COMUE Paris Saclay

La question du rattachement des mentions de masters est liée à la construction de la COMUE naissante lors de la préparation du précédent contrat quinquennal. La politique de la direction de la Faculté a consisté à laisser les équipes d'enseignants-chercheurs pilotant les mentions d'intégrer ou non la COMUE. Les freins à une entrée dans la COMUE étaient multifactoriels. Il s'agissait d'une part de difficultés liées à la spécificité de certaines mentions (apprentissage pour la mention Droit administratif, préparation concours pour la mention Droit) et d'autre part, de difficultés liées à un isolement disciplinaire par rapport aux deux autres établissements (mention Science politique).

L'architecture actuelle découle de ce choix et tend actuellement à une intégration de la quasi-totalité des mentions. Ainsi, pour ce contrat, deux des trois mentions de masters labellisées UVSQ demandent leur accréditation dans le cadre de la COMUE Saclay. Il s'agit des mentions Droit administratif et Science politique (elle-même co-accréditée avec l'Université de Cergy-Pontoise).

La mention Droit demande en revanche l'accréditation UVSQ en raison de la particularité de son objectif tourné vers la préparation aux concours des métiers judiciaires et de la police mais également des concours administratifs car cette mention ne s'intègre pas naturellement dans l'une des mentions déjà portées par l'Université Paris Saclay et ne peut être intégrée telle que, faute d'être pluri-opérée avec l'une des deux autres facultés du périmètre.

Sur la proximité de certains intitulés de mentions accréditées UVSQ avec les mentions accréditées par la COMUE

La question fait écho aux difficultés du précédent contrat alors que l'entrée dans la COMUE Paris Saclay répondait à une logique et à des règles encore floues ne permettant pas à certaines mentions de trouver une place soit en raison de leur spécificité soit en raison de leur isolement dans un champ disciplinaire non partagé par les deux autres établissements.

La mention Droit administratif qui pour les raisons évoquées ci-dessus n'a pas intégré la COMUE lors du précédent contrat coexiste en effet sous cet intitulé avec la mention Droit public. Il s'agit ici d'une solution d'attente puisqu'un intitulé plus explicite et distinct n'existait pas dans la nomenclature proposée par le MESRI. Il faut cependant noter qu'il s'agit d'une formation en apprentissage jouissant d'une renommée nationale connue des étudiants. Aujourd'hui les incertitudes étant levées sur la possibilité d'intégrer la mention Droit public en conservant une spécificité liée notamment à l'apprentissage explique la demande d'accréditation de la mention dans la COMUE.

Sur la mention Droit administratif UVSQ

La mention Droit administratif est restée dans un premier temps rattachée à l'UVSQ en raison des incertitudes relatives au statut des formations en apprentissage dans la COMUE et de la nécessité de conforter le dialogue engagé avec les autres Universités.

L'intitulé Droit administratif est celui qui correspondait le mieux dans la liste ministérielle qui ne comportait que deux entrées en droit public susceptibles de correspondre à la formation : Droit public et Droit administratif. Droit public était déjà utilisé, "Droit administratif" a donc été retenu et c'est au sein de cette mention que s'inscrit le parcours Droit immobilier public.

Sur la partie Avis détaillé

Sur la cohérence de la licence de science politique.

Le souhait à l'origine était de créer une licence de droit et science politique mais cela n'était pas possible faute de dénomination existante dans la nomenclature ministérielle. Actuellement les étudiants de L3 expriment clairement le choix d'avoir moins de matières juridiques. Cela répond à la logique de spécialisation d'une licence de science politique. Les liens avec l'IEP sont également renforcés par l'introduction d'une option concours en Licence 1. Enfin, le renforcement des matières de science politique en première et deuxième année est à l'œuvre afin de répondre aux remarques déjà faites lors du précédent contrat avec notamment l'introduction d'un TD de science politique dès la première année.

Sur la partie analyse

Il faut préciser que les étudiants de Licence 3 ont un large choix pour poursuivre leur parcours en master au sein même de la faculté. Ils peuvent en effet se diriger vers trois mentions de masters : le master Droit public Saclay, le master Droit (comprenant le parcours Carrières publiques) et la mention Droit administratif en apprentissage. A l'UVSQ, la mention Droit administratif a des taux de réussite très bons.

Le taux de poursuite des étudiants entre le M1 de Science politique et les différents parcours de M2 de Science politique est de 80%.

- **Licence Droit**

Cohérence et spécialisation progressive de la maquette

La licence de droit propose une spécialisation progressive aux étudiants en abordant lors des deux premières années l'ensemble des fondamentaux juridiques et d'histoire du droit et des matières structurantes de science politique. Elle permet ensuite de débiter une spécialisation en Licence 3 par le choix entre le parcours Droit privé et le parcours Droit public.

Débouchés

La licence de droit ouvre sur l'ensemble des mentions de masters de droit privé et de droit public, voire de science politique – sur décision de la Commission pédagogique- proposés par la Faculté.

Option préparation au concours IEP

Une option préparation au concours IEP sera également mise en place permettant de bénéficier d'une formation à distance et d'un suivi d'enseignants-chercheurs pour la préparation au concours. Cette option sera valorisée au titre de 2 ECTS en lieu et place d'une matière optionnelle. Elle concernera une dizaine d'étudiants sélectionnés sur des critères académiques et sociaux.

Liens avec l'UFR de Sciences sociales

La Faculté est particulièrement impliquée dans la licence AES dispensée par l'UFR de Sciences sociales, l'un de ses enseignant-chercheurs étant responsable de l'organisation des modules juridiques (cours magistral et travaux dirigés).

Accès au diplôme universitaire Collège de droit

Le Collège de droit est un diplôme d'université sur trois années (du semestre 2 de la Licence 1 à la fin de la Licence 3) destiné aux étudiants dont le niveau académique et la capacité de travail leur

permettent de suivre des enseignements et de s'investir dans les projets collectifs mis en place par le Collège de droit en plus du travail requis pour suivre la Licence de droit.

Il faut noter que le renforcement de la méthodologie, les enseignements innovants et l'ouverture disciplinaire sont également offerts aux étudiants inscrits en licence en droit. Ils sont renforcés dans le cadre du diplôme d'Université.

Le Conseil de perfectionnement de la Licence en droit est piloté par le vice-doyen à la formation et comprend le vice-doyen à la vie étudiante et les collègues responsables d'année soit cinq enseignants-chercheurs. Il se déroule en présence de la responsable de scolarité à l'issue des délibérations du premier et du second semestre. Parallèlement, des réunions semestrielles ont lieu entre les étudiants délégués de promotion avec les deux vices-doyens à la formation et à la vie étudiante. Elles donnent lieu à la rédaction de procès-verbaux qui sont communiqués aux membres du Conseil de perfectionnement et font l'objet d'une discussion collective.

Nombre d'inscrits en licence en Droit et en licence en Science politique

Les chiffres des étudiants inscrits en licence en Droit, tous parcours confondus, ne sont pas en baisse avec 1.635 étudiants inscrits en 2018/2019 contre 1.560 étudiants inscrits en 2017/2018. Il en va de même pour le nombre d'étudiants inscrits en licence de Science politique avec 175 étudiants inscrits en 2018/2019 pour 145 étudiants inscrits en 2017/2018.

Passerelle entre la licence en Droit le parcours de Science politique : 5 étudiants en 2019.

Passerelle entre la licence de Science politique et la licence en Droit : 3 étudiants en 2019.

Passerelle entre les parcours ou les mentions sélectifs (parcours droit international et double licence LLCER/ Droit) : 10 étudiants en 20

Taux de réussite en Licence

Le taux de réussite des étudiants en licence en Droit de 60% est impacté par le système des AJAC qui permet aux étudiants de passer dans l'année supérieure sans avoir validé un semestre. Certains étudiants en troisième année se trouvent en situation de devoir valider leur semestre non validé.

- ***Licence Science Politique***

On retrouve l'appréciation mentionnée dans l'avis global sur la dominante juridique des deux premières années à laquelle s'ajoute la question de l'absence d'invocation de compétences juridiques.

Sur la cohérence de la maquette

Le souhait à l'origine était de créer une licence de droit et science politique mais cela n'était pas possible faute de mention existante dans la nomenclature ministérielle.

Actuellement les étudiants de L3 expriment clairement le choix d'avoir moins de matières juridiques à la faveur de matières de science politique. Cela répond à la logique de spécialisation d'une licence de science politique. Les liens avec l'IEP sont également renforcés par l'introduction d'une option concours en première année de Licence.

Enfin, le renforcement des matières de science politique en première et deuxième année est à l'œuvre afin de répondre aux remarques déjà faites lors du précédent contrat.

Nombre d'inscrits et passerelles

Pour le nombre d'étudiants inscrits en licence de Science politique, 175 étudiants sont inscrits en 2018/2019 pour 145 étudiants inscrits en 2017/2018.

Passerelle entre la licence en Droit le parcours de Science politique : 5 étudiants en 2019.

Passerelle entre la licence de Science politique et la licence en Droit : 3 étudiants en 2019.

Le conseil de perfectionnement

Le Conseil de perfectionnement de la Licence en science politique est piloté par le vice-doyen à la formation et comprend le vice-doyen à la vie étudiante, le directeur du département de science politique, le responsable de la licence et un enseignant-chercheur désigné par le département soit cinq enseignants-chercheurs. Il se déroule en présence de la responsable de scolarité à l'issue des délibérations du premier et du second semestre. Parallèlement, des réunions semestrielles ont lieu entre les étudiants délégués de promotion avec les deux vices doyens à la formation et à la vie étudiante. Elles donnent lieu à la rédaction de procès-verbaux qui sont communiqués aux membres du Conseil de perfectionnement et font l'objet d'une discussion collective.

- **Master Droit**

Sur l'articulation du Master Droit et de l'IEP de Saint-Germain en Laye

Le Master et la préparation publique de l'IEP sont complémentaires comme cela est clairement explicité dans le dossier d'accréditation 2020-2024. Il n'y a, contrairement à ce qu'indique le rapport, aucune concurrence entre le Master Droit et l'IEP dès lors que les étudiants de l'IEP font leur 5ème année dans l'un des Master 2 des deux universités partenaires (UCP, UVSQ).

Sur l'articulation du Master Droit et de l'IEJ de la Faculté

Le Master Droit se distingue clairement de l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) de la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Versailles Saint-Quentin. En effet, l'IEJ, qui compte environ 200 inscrits chaque année, prépare exclusivement à l'examen du CRFPA (contrairement à d'autres Universités dont les IEJ proposent aussi une préparation pour le concours de l'ENM).

Les deux offres sont donc complémentaires ne touchant pas les mêmes étudiants. Les étudiants inscrits en master Droit ont une formation de deux années qui est diplômante alors que les étudiants de l'IEJ qui suivent les cours sur une période de six mois sont majoritairement des étudiants déjà diplômés d'autres mentions de master ou inscrits en master 1 ou master 2 qui souhaitent préparer parallèlement le CRFPA en plus de leur spécialisation.

Sur la préparation à différents concours

Le rapport indique qu'il semble difficile de préparer à une grande diversité de concours. En réalité, les épreuves étant communes d'un concours à l'autre (programme, nature de l'épreuve), un étudiant peut tout à fait préparer plusieurs concours à la fois, ce qui présente un réel avantage pour lui, et la formation peut parfaitement lui proposer une telle préparation en regroupant les concours par parcours (Carrières judiciaires et Carrières publiques avec deux sous-parcours) avec néanmoins un tronc commun pour les épreuves communes.

Spécificité de la mention Droit

Le rapport indique qu'il s'agit d'une formation classique. En réalité, il s'agit d'une formation de Master diplômante (et non de Licence comme une LAP) entièrement (et non partiellement à la différence d'autres formations) tournée vers les concours d'accès aux carrières publiques. La

formation est également originale en ce qu'elle permet une ouverture sur des matières non-juridiques, ce qui comble une lacune des formations spécialisées.

Sur les taux de réussite

Pour le parcours carrières publiques : en 2017-2018, trois admissibles sur quatre aux concours de directeur dans la pénitentiaire (une admise), deux admissibles sur cinq aux IRA, un admissible sur un à inspecteur des finances publiques (un admis) ; en 2018-2019, quatre admissibles sur sept aux IRA, 1 admissible commissaire des armées.

Pour le parcours carrières judiciaires :

Promotion 2015-2016 : 4 admis ENM, 2 admissibles ENM

Promotion 2016-2017 : 4 admis ENM, 1 admissible ENM

Promotion 2017- 2018 : 1 admis ENM, 2 admissibles ENM

A noter : il faut souvent deux années aux diplômés pour réussir le concours de l'ENM

Au-delà des résultats de l'ENM, les étudiants trouvent tous, à l'issue du M2CJ, un poste d'assistant de justice lorsqu'ils souhaitent repasser l'ENM. D'autres sont devenus avocats, huissiers, juristes d'entreprise, greffiers, directeur des greffes (2 étudiants admis de la promo 2016, idem de la promotion 2017), directeur pénitentiaire d'insertion et de probation (1 admis de la promotion 2015).

- ***Master Droit administratif***

Les observations relatives à ce Master se trouvent dans la partie ci-dessus « avis global ».

- ***Master Droit de la propriété intellectuelle (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)***

L'ensemble des retours d'erreurs factuelles et d'observations concernant les masters pour lesquels la ComUE est accréditée sera transmis par celle-ci dans le rapport du champ Saclay – school Droit et Science Politique

- ***Master Droit des affaires (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)***

L'ensemble des retours d'erreurs factuelles et d'observations concernant les masters pour lesquels la ComUE est accréditée sera transmis par celle-ci dans le rapport du champ Saclay – school Droit et Science Politique

- ***Master Droit du numérique (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)***

L'ensemble des retours d'erreurs factuelles et d'observations concernant les masters pour lesquels la ComUE est accréditée sera transmis par celle-ci dans le rapport du champ Saclay – school Droit et Science Politique

- ***Master Droit international et européen (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)***

L'ensemble des retours d'erreurs factuelles et d'observations concernant les masters pour lesquels la ComUE est accréditée sera transmis par celle-ci dans le rapport du champ Saclay – school Droit et Science Politique

- ***Master Droit public (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)***

L'ensemble des retours d'erreurs factuelles et d'observations concernant les masters pour lesquels la ComUE est accréditée sera transmis par celle-ci dans le rapport du champ Saclay – school Droit et Science Politique

- **Master Droit social (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)**

L'ensemble des retours d'erreurs factuelles et d'observations concernant les masters pour lesquels la ComUE est accréditée sera transmis par celle-ci dans le rapport du champ Saclay – school Droit et Science Politique

- **Master Science Politique**

Pas d'observation.

Observations de l'UFR des Sciences Sociales

- **Licence Administration économique et sociales**

Concernant le pilotage. Un conseil de perfectionnement s'est tenu en juin 2018 pour faire état du bilan annuel et des perspectives à envisager pour l'année 2018/19. Composé des membres titulaires de l'équipe pédagogique, il se réunit désormais une fois par an au mois de juin. Le prochain conseil de perfectionnement est prévu en juin 2019.

Concernant l'absence de certification informatique et linguistique. Les certifications relatives à ces compétences sont prévues à partir de septembre 2019 :

- En informatique, les étudiants auront la possibilité de présenter en L3 le PCIE (passeport de compétences informatiques européen) pour valoriser les acquis de leur formation pendant leur parcours de licence. Il s'agit d'un standard européen qui correspond au programme de licence AES pour lequel l'UVSQ a obtenu d'être centre d'examen habilité pendant l'année 2018-19.
- En Anglais, les étudiants peuvent obtenir dès à présent une certification sous deux formes : une attestation de niveau en langue anglaise proposée par le centre de langues de l'UVSQ (CEREL) ou la certification TOEIC, de manière payante toutefois. Des dispositifs analogues sont à l'étude en langue espagnole.

Concernant la dimension internationale. L'encouragement à la mobilité internationale est basé sur une information-orientation dès la deuxième année de licence. Pour l'année 2019-20, trois mobilités sortantes ont été obtenues : deux vers l'université de Huelva (Espagne) et une vers l'UQAM (Québec). En 2018-19, deux mobilités vers la Suisse.

Les flux de mobilité devraient augmenter du fait de la mise en place en L3 d'un parcours Administration des échanges internationaux qui a vocation à accueillir des profils ouverts sur l'international. Par ailleurs, une réflexion est en cours autour d'un programme de coopération avec l'Afrique du nord (programme Avicenne) en partenariat avec l'UNESCO, et devrait permettre de consolider la dimension internationale de la licence AES.

L'approche compétences est en cours d'intégration. Elle est définie autour de sept blocs de compétences clés relatives à la mention AES dans lesquels s'insèrent les UE de chaque année.



Concernant les réorientations à l'issue de la L2 et le manque de données sur l'insertion professionnelle en L3

La réorientation des étudiants vers les licences professionnelles se fait de manière individualisée sur demande des étudiants. Une première initiative (décembre 2018) a réuni les délégués étudiants et les membres de l'équipe pédagogique pour traiter les demandes d'information-orientation des étudiants en L2 vers des voies professionnalisantes (concours, L3 pro). Un dispositif renforcé d'accompagnement en réorientation est envisagé pour l'année 2019-20.

Nous participons au travail de collecte de données sur nos étudiants en opérant un relevé des placements en Master des sortants de chaque promotion au cours de la cérémonie de remise des diplômes qui se tient en décembre, par voie de questionnaire.

- **Licence Economie et gestion**

Le rapport affirme que « La licence Economie et gestion, de par son intitulé, se retrouve en concurrence directe avec la licence Gestion de l'UVSQ. ».

Nous partageons l'appréciation des rapporteurs sur la grande proximité entre la mention Economie-Gestion et la mention Gestion, et nous sommes pleinement sensibilisés à l'idée qu'elle peut induire une confusion chez les étudiants.

En revanche il nous semble une erreur d'en déduire que les deux formations sont en « concurrence directe ». C'est l'essence même du *Portail Economie-Gestion* que de laisser le temps aux étudiants de choisir leur Mention finale après avoir expérimenté à la fois les contenus spécifiques et les débouchés de chacune des formations. A ce titre, les deux formations sont tout à fait complémentaires et non pas concurrentes, puisqu'elles permettent une orientation plus fine tout au long des trois années de licence, et en particulier, en L3 des étudiants accueillis ensemble en L1.

Le problème de lisibilité relevé par les rapporteurs est une préoccupation partagée par l'équipe pédagogique. Selon nous, c'est en partie une conséquence de cette orientation progressive des étudiants, qui leur laisse le temps de choisir les contenus et les débouchés les intéressant le plus. Les étudiants ne semblent pas éprouver de problème une fois qu'ils sont rentrés dans le *Portail* et qu'ils en ont compris les avantages. En revanche une confusion peut exister chez les candidats à l'une des deux formations avant de rentrer dans le portail. Nous allons donc prolonger la réflexion sur la meilleure manière de conserver les avantages du *Portail* tout en rendant plus lisible l'offre.

Le rapport affirme que « Les enseignements du portail (L1 et L2) sont très centrés sur la discipline économie alors même qu'il s'agit d'un portail qui devrait laisser une place plus grande à la gestion. »

Il s'agit d'une erreur de diagnostic selon nous car un étudiant de L1 Mention Gestion aura 21 ECTS d'U.E. directement liée à l'Economie et 18 liées à la gestion. Un étudiant de L2 en Mention Gestion aura quant à lui 24 U.E. liées à l'Economie et 16 U.E. liées à la Gestion. Le reste des 60 ECTS par année étant des U.E. transversales (Mathématiques, Langues, Statistiques). Il existe donc un léger déséquilibre, que l'on retrouve d'ailleurs dans la majorité des Licences « Economie-Gestion » en France, mais qui ne correspond pas à des « enseignements très centrés sur la discipline économie ».

En réponse à la remarque du HCERES sur le poids relatif plus faible des enseignements en gestion, avéré en L2, l'équipe pédagogique va travailler à l'introduction d'un ou plusieurs cours spécifiques en Gestion dans la maquette de 2^e année.

Le rapport affirme également qu'« il ne semble pas que le cursus fasse une évaluation systématique des compétences linguistiques des étudiants via une certification. »

La formule nous semble inexacte. Les étudiants sont évalués systématiquement dans le cadre des unités d'enseignement. S'il est vrai qu'il n'y a pas de certification obligatoire dans le cadre du cursus lui-même, les étudiants qui le désirent peuvent à tout moment de leur cursus obtenir une certification en langue auprès du CEREL (Centre de Ressources en Langues) de l'UVSQ. Le CEREL se trouve sur le même campus que la Licence d'Economie-Gestion.

- **Licence Géographie et aménagement**

Aux semestres 3 et 4, certaines UE optionnelles sont recommandées en vue de chacun des deux parcours (par exemple les UE d'histoire pour le parcours A ou les UE de cartographie assistée par ordinateur pour le parcours B), mais ces options ne sont pas déterminantes. Les parcours sont mis en place et choisis par les étudiants la 3^e année uniquement.

- **Licence Sociologie**

La faiblesse des mobilités internationales (*Organisation pédagogique*, paragraphe 3, lignes 10 et suivantes) relevée dans le rapport, peut s'expliquer, en grande partie, par l'insuffisance des aides au financement. En effet, l'équipe pédagogique a constaté que les étudiant-e-s bénéficiant de ces mobilités faisaient souvent partie des plus doté-e-s socialement. Pour dépasser ces difficultés, un-e enseignant-e a été désigné-e afin d'accompagner les étudiant-e-s, y compris dans leurs difficultés matérielles, pour permettre leur mobilité internationale sortante et entrante.

Les rapporteur-e-s évoquent « [que] les pédagogies innovantes ne sont pas mobilisées » (*Organisation pédagogique*, paragraphe 3). Cette observation ne prend pas en compte l'organisation de plusieurs UE et des modalités du contrôle des connaissances afférentes favorisant une mise en action des étudiants : dans le cadre (non exhaustif) des cours d'enquête en L2, mais aussi de sociologie urbaine (en L3), de sociologie du travail et de l'emploi (L3), sont mises en place des méthodes innovantes, mobilisant la réalisation de projets sur un temps long et faisant appel à la pédagogie inversée. Le stage ethnographique (Chantier urbain, en L3), se déclinant en trois journées de terrain, suivis de la rédaction collective d'un rapport, constitue un autre type d'investissement fort de l'équipe pédagogique dans les dispositifs de pédagogie innovante.

La composition de l'équipe pédagogique est plus réduite que ne l'évoque le collège d'expert-e-s, qui, vraisemblablement, dénombre l'ensemble des intervenant-e-s dans les cours de licence, considérant également les enseignant-e-s des autres départements dispensant des cours mutualisés. Plus précisément, l'équipe pédagogique d'enseignant-e-s/enseignant-e-s chercheur-e-s titulaires était composée de la façon suivante pour l'année universitaire 2018-2019 : Huit maître-esse-s de conférences, trois PAST, un PRAG, quatre professeur-e-s des universités, mentionnons également un chargé de recherche CNRS.

Le rapport pointe qu'« il est (...) regrettable que l'assistance administrative pédagogique soit mutualisée entre un grand nombre de formations, ce qui tend à alourdir les missions du responsable de mention » (*Pilotage*, lignes 11 et suivantes). Si ce constat était juste pour une partie de la période observée, le retour d'une gestionnaire en congé parental, a permis à l'UFR une réorganisation, allouant à une seule gestionnaire les deux formations de licence du département de sociologie et de géographie.

Voici précisées les modalités de contrôle des connaissances, « peu détaillées » selon le rapport (*Pilotage*, lignes 13 à 15) : chaque année, les modalités de contrôle des connaissances détaillées incluant la nature et la durée des examens sont votées par le conseil d'UFR, après leur approbation au sein du conseil de département. Elles sont alors votées en Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et portées à la connaissance des étudiant-e-s par les enseignant-e-s. Elles sont aussi disponibles sur le portail numérique accessible aux étudiant-e-s.

En accord avec l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, nous avons réalisé un travail sur la traduction de la maquette d'enseignements en blocs de compétences (*Pilotage*, lignes 17 à 19). Au nombre de sept, ces compétences ont été formalisées en concertation lors de réunions de filière dédiées et seront utilisées par les enseignant-e-s et étudiant-e-s dès la rentrée 2019.

Face à l'observation selon laquelle « il [était] regrettable que les modalités de l'évaluation des UE par les étudiants ne soient pas détaillées » (*Pilotage*, lignes 20 et suivantes), nous précisons le canal des évaluations des enseignements par les étudiant-e-s. Chaque enseignant-e réalise une évaluation de ses UE par les étudiants et prend en compte ses conclusions. Une réunion de filière à chaque fin de semestre, en présence des représentant-e-s des étudiant-e-s, complète et discute le bilan de chacune des UE. Cela permet notamment de rectifier des problèmes de redondances et de rendre visibles des questions qui peuvent être transversales.

Les rapporteurs notent les faibles effectifs, relativement aux formations de même niveau, à l'échelle régionale ou nationale (*Résultats constatés*, premières lignes). Il est notable que notre recrutement est fortement ancré dans le bassin local, permettant ainsi aux étudiant-e-s des conditions de travail et de transport relativement bonnes. Les effectifs contenus s'expliquent par ailleurs par la concurrence d'autres formations (Université Paris Ouest-Nanterre par exemple), pour les étudiant-e-s du Nord des Yvelines ; il existe également une forme de concurrence exercée par les formations parisiennes. L'attraction de ces dernières s'explique également par des spécialités de sociologie ou des disciplines connexes en 3^e année de licence (comme les sciences de l'éducation) qui ne sont pas proposées par l'UVSQ. Dans le même temps, quelques étudiant-e-s provenant d'autres établissements rejoignent la licence de sociologie en L3. Nous avons donc une vraie place dans l'offre globale de formations en sociologie en Ile-de-France, en cohérence avec notre bassin de recrutement et avec notre offre de masters, adossés au laboratoire Printemps UMR UVSQ/CNRS.

Comme le note le rapport, la licence de sociologie accueille par ailleurs un nombre important d'étudiant-e-s qui n'ont pas pu intégrer des formations en tension (STAPS, psychologie), ce qui contribue à des taux d'échec qui semblent relativement élevés. Ces taux d'échec relèvent moins, en dernière analyse, d'étudiant-e-s ajourné-e-s que d'étudiant-e-s défaillant-e-s : les étudiant-e-s s'impliquant dans la licence sont ainsi très généralement amenés à réussir la formation. Toutefois, afin de renforcer, qualitativement et quantitativement notre attractivité, nous nous sommes engagés, en réunion de filière, à être plus actifs pour fournir des informations aux lycées à l'échelle du territoire, notamment par le réseau des enseignant-e-s de Sciences économiques et sociales. Nous poursuivrons également nos efforts pour favoriser la découverte de la licence de sociologie aux lycéens, par des immersions notamment. Nous le faisons déjà, ayant accueilli plusieurs classes de Terminale au sein de cours magistraux.

Sur le devenir des étudiant-e-s, nous comptons profiter de l'arrêté du 30 juillet 2018 portant création par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Système d'information sur le

suivi des étudiants », afin de réaliser nous-mêmes des traitements statistiques sur la poursuite d'études de nos étudiant-e-s. Grâce aux compétences d'enseignant-e-s-chercheur-e-s du département, nous serons alors en mesure d'analyser ces études statistiques sur les poursuites dans d'autres disciplines et d'autres établissements, surtout s'il est possible de cumuler plusieurs années pour avoir des effectifs fiables.

- ***Licence Professionnelle Assurance, banque, finance***

Taux de poursuite d'études après la licence professionnelle trop important eu égard à la finalité d'insertion professionnelle de la licence

Cette remarque est tout à fait pertinente en ce sens que c'est bien le message d'insertion dans le monde professionnel que, tant le responsable universitaire de la licence que les partenaires du CFA communiquent aux apprenants. Mais face au souhait d'un grand nombre d'apprenants de poursuivre en Master, les responsables du diplôme accompagnent au mieux les étudiants dans leur choix d'orientation, par exemple en les invitant à prendre en compte les défauts de visibilité éventuels de certaines formations supérieures.

Baisse des effectifs entre 2016-2017 et 2017-2018

Cette baisse résulte d'abord d'un choix fait par le responsable pédagogique de diminuer les inscriptions des apprenants compte tenu de la moindre qualité de certains dossiers de candidatures, en particulier ceux émanant d'un des partenaires du Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB), le DIFCAM.

Par ailleurs, le contrat de partenariat entre le CFPB et DIFCAM n'ayant pas été renouvelé pour l'année 2018-2019, l'UVSQ ne conserve que le groupe d'apprenants en partenariat avec le CFPB, dans l'attente d'une renégociation éventuelle de ce partenariat qui implique non seulement, l'UVSQ mais également les autres universités franciliennes proposant la même formation.

Incohérence dans les poids accordés à certains ECTS

En effet, l'équipe pédagogique avait identifié cette discordance entre le volume horaire et le nombre d'ECTS attribué à certaines U.E. A cet égard, la nouvelle maquette basée sur une approche par blocs de compétences a harmonisé le volume horaire et les crédits ECTS pour les différentes U.E.

Qualité des intervenants professionnels

Tous les professionnels qui interviennent en tant que contractuels/formateurs dans la licence exercent leur activité principale dans le domaine de la banque/assurance et ont en général des responsabilités de management opérationnel. Par exemple, de nombreux mémoires de fin d'année sont co-dirigés par des professionnels du groupe La Poste ou Natexis.

- ***Licence Professionnelle Organisation et gestion des établissements hôteliers et de la restauration***

Concernant le déséquilibre de l'équipe pédagogique, dans le cadre du prochain quinquennal, les enseignements dispensés par les titulaires de l'UVSQ augmenteront, passant de 30 heures à 73 heures. Les enseignants-chercheurs assureront en outre une grande partie du suivi des mémoires. Des démarches sont prévues à l'échelle de l'UFR afin d'obtenir l'intervention renforcée de titulaires en gestion (toutefois, les recrutements dans cette discipline sont gérés par une autre composante au sein de l'université). Par ailleurs, le partenariat envisagé avec Paris-Saclay et la licence professionnelle « commercialisation des produits touristiques » de l'Université d'Evry pourraient permettre d'améliorer ce point.



Nous avons pris en compte les recommandations du HCERES concernant le ratio « professionnels du métier » et « consultants ». Ainsi, ce ratio tend à s'inverser puisqu'en 2018/2019, neuf professionnels ont dispensé des enseignements dont sept professionnels du métier et deux consultants. Par anticipation, l'intervention de vacataires professionnels hors cabinets conseils et consultants a donc été privilégiée.

Concernant le taux important de poursuite d'études. La licence professionnelle a été conçue pour accéder à l'emploi, ce qu'elle permet effectivement pour nombre de nos étudiants. Elle n'a donc pas pour objectif la poursuite d'études comme cela a été justement relevé par le rapport d'évaluation. Néanmoins, certains étudiants manifestent cette volonté. Puisqu'il s'agit avant tout d'une décision individuelle et personnelle propre à chaque étudiant, nous avons fait le choix de les accompagner dans tous les cas dans leur projet d'orientation. Cela permet de tester leur motivation et vérifier la faisabilité de leur projet. Cela nous permet également d'informer sur les alternatives à la poursuite d'étude immédiate : reprises d'études à plus long terme, certifications, VAE. Pour l'année 2018/2019, le nombre d'étudiants concernés s'est ainsi stabilisé (5 étudiants sur 32 ont exprimé leur volonté de poursuivre leurs études).

Concernant les remarques sur le pilotage de la formation, nous souhaiterions apporter quelques éléments de clarification concernant les différents conseils de perfectionnement. Le conseil de perfectionnement spécifique à la formation et réalisé au sein de l'UVSQ utilise une échelle fine pour mettre en place un processus d'amélioration continue de la formation (modalités pédagogiques, auto-évaluation, ajustement de cursus, par exemple). C'est dans le cadre de ce conseil de perfectionnement, auquel participent des représentants des étudiants, que sont analysées les évaluations des enseignements réalisées par les étudiants.

Le conseil de perfectionnement organisé par le CFA adopte une démarche politique, technique et organisationnelle (évolution des débouchés professionnels, suivi de l'insertion professionnelle des diplômés, contrats d'apprentissage, mise en articulation avec les autres formations proposées par le CFA). Ce conseil de perfectionnement embrasse donc l'ensemble des formations intégrées sous l'égide du CFA, dont la LP-MTHI. Ces deux organes sont complémentaires et non cloisonnés. A titre d'exemple, le besoin de certification en langue a été relevé lors du conseil de perfectionnement UVSQ en 2018-2019. Le conseil de perfectionnement du CFA a permis la formalisation de ce projet grâce à une prise en charge financière de ce partenaire pour le passage du TOEIC qui sera effectif en 2019-2020.

Concernant l'internationalisation et dans le cadre du prochain quinquennal, le caractère international de la formation sera renforcé. Le pourcentage d'enseignement dispensé en langues étrangères augmentera et 23 % des enseignements (soit 102 heures) seront dispensés en langue étrangère (UE *Resort and tourism management*, Ouverture internationale, *English communication*, LV2, LV3). Comme indiqué ci-dessus, la préparation et le passage du TOEIC seront proposés à tous les étudiants à partir de 2019-2020. Des cours de préparation seront proposés aux étudiants toute l'année avec l'assistance du CEREL et le passage du test (le surcoût sera pris en charge par notre partenaire, le CFA) sera programmé au mois d'avril de chaque année.

Une UE sera consacrée à la création et la réalisation d'un voyage d'études à l'étranger (UE « Ouverture internationale 2 », semestre 6) afin de pouvoir analyser les dynamiques touristiques et hôtelières à l'international.

Concernant les mobilités : chaque année, la LP MTHI accueille des étudiants étrangers par l'intermédiaire du dispositif Campus France, et inversement, « envoi » des étudiants à l'étranger à l'occasion des stages. Toutefois, seuls les étudiants en formation initiale dite « classique » et les

étudiants stagiaires de la formation continue bénéficient de cette possibilité. Cela ne concerne pas les étudiants en contrat d'apprentissage, lequel impose un présentiel en entreprise tout au long de la formation. Nous souhaitons préciser que si ce nombre est encore relativement faible, il est toutefois en augmentation. Rapporté à nos effectifs en formation initiale et continue, cette année, plus d'un quart des étudiants qui peuvent le faire réaliseront leur stage à l'étranger.

Concernant les collaborations internationales, il s'agit d'une préoccupation récente puisque la situation géographique de Saint-Quentin-en-Yvelines et la proximité de Versailles, atouts majeurs pour la LP MTHI, permet aux étudiants de bénéficier de contacts continus et de liens de proximité avec les milieux professionnels, qui garantissent leur très bonne insertion sur le marché du travail. De plus, des échanges et réflexions sont actuellement menés avec des établissements universitaires étrangers d'Europe du Nord et de l'Est dans la perspective de développer des partenariats sur des thématiques touristiques. Par ailleurs, un accord cadre de projet de coopération inter-institutions en formation supérieure, recherche et développement avec des universités des pays d'Europe de l'Est et du Sud est actuellement à l'étude. Toutes ces améliorations permettront de renforcer le caractère international du diplôme.

- ***Master Sciences économiques et sociales***

Le rapport d'évaluation du HCERES permet à l'équipe pédagogique de mesurer les résultats des efforts importants qui ont été accomplis en réponse aux recommandations de la précédente évaluation. De fait, l'essentiel des limites relevées dans le rapport d'évaluation étaient déjà présentes dans le précédent rapport du HCERES et ont été corrigées en cours de quinquennal, grâce à une stratégie pluriannuelle assumée de l'équipe pédagogique.

Ainsi, le rapport du HCERES ne prend pas en compte le fait que la mention SES a débuté en septembre 2015, à la suite du master EGET. Cette transformation nécessaire, qui répond aux observations du rapport d'évaluation précédent, a aussi eu un coût en termes d'organisation, d'affichage et de communication. D'où un nombre d'étudiants effectivement relativement plus faible que les années précédentes au démarrage de la mention. L'équipe pédagogique avait parfaitement conscience que la mise en place du master SES devait se traduire par cette baisse effectivement ponctuelle et provisoire des effectifs, dans une phase de rodage. L'enjeu était ainsi de repositionner en partie le master sur la carte des formations. L'équipe pédagogique considère que ce défi a été relevé, avec le relèvement du nombre de candidatures et d'inscriptions à partir de 2017/2018. Cela est particulièrement vrai pour le parcours ETADD qui a quasiment doublé ses effectifs en 2017/2018 par rapport à 2016/2017 (de 10 à 19 étudiants), mais aussi pour les autres parcours. Ce décalage s'explique certainement par la non prise en compte des évolutions importantes qui ont été mises en œuvre notamment, pour ETADD, dans la transition d'un parcours initialement purement recherche vers un parcours indifférencié, et aux changements de dénomination de certains parcours (ISRTT et IPTE), qui répondent aux recommandations issues de la précédente évaluation. Depuis 2016/2017, cette évolution a porté ses fruits, et on assiste à une augmentation quantitative et qualitative des effectifs. Il a cependant été souligné dans le rapport d'évaluation par le Comité HCERES que les effectifs pour ETADD demeuraient « faibles ». Pourtant, les 19 étudiants inscrits en 2017-18 et les 16 étudiants inscrits en 2018-19, pour un parcours de master, certes devenu indifférencié, mais formant chaque année des doctorants, correspondent à la fourchette d'effectif moyen que l'équipe pédagogique s'était donné comme objectif à atteindre au début du quinquennal, en cohérence avec les ressources dont le master dispose. Enfin, le parcours ETADD s'est professionnalisé, et s'est de plus en plus inséré dans des réseaux professionnels comme de recherche (conventions YCID, soutien CASQY, accord IEP St Germain, convention UMI-Résiliances, partenariat CIRAD, GEMDEV, stages AFD, WWF, BURGEAP,...). Pour mesurer cette évolution, il aurait aussi été important de pouvoir exploiter les retours des étudiants



anciens comme actuels. A ce sujet, nous comprenons parfaitement que les évaluateurs se soient basés sur les données fournies par le BEA de notre université pour juger de l'insertion professionnelle de nos étudiants diplômés, mais ces données sont toutefois incomplètes. Elles ne sont pas cohérentes avec celles que l'on peut obtenir *via* d'une part les réseaux sociaux professionnels (LinkedIn) et d'autre part grâce aux liens que l'équipe enseignante entretient avec les anciens étudiants, qui n'ont quelquefois pas été sollicités pour répondre à ces enquêtes menées par le BEA. Nous œuvrons actuellement pour obtenir des données plus fiables et plus représentatives de la réalité.

Le rapport note également que « Le taux de réussite oscille selon les parcours entre 75 % (M2 ISRTT) et 100 % (M2 IPTE) depuis 2013. Il est de 64,1 % en M1 pour 2017-2018 ce qui est faible. ». Cette remarque ne nous semble pas tout à fait pertinente, car (et nous l'avions déjà observé lorsque nous avons rédigé le dossier) ce taux de réussite ne tient pas compte des redoublements pour cette année 2017/2018. Notre M1 est très exigeant pour des étudiants qui doivent se remettre à niveaux disciplinairement, soit en économie, soit en géographie et pour certains dans les deux disciplines. C'est justement la diversité des profils d'étudiants recrutés qui fait l'attrait et la réputation de notre Master et de ses parcours et ceci explique quelquefois cela. En outre, jusqu'à présent, nous recrutons un certain nombre d'étudiants étrangers, notamment des pays du Sud, dont l'adaptation au pays et système universitaire, lors d'une année ainsi assez dense, peut se révéler difficile au premier semestre, voire encore même au second. La plupart de nos redoublants réussissent ensuite et valident leur M1 (en 2 ans donc) et leur M2 sans redoublement (nos statistiques à ce sujet sont disponibles), encore plus depuis que la sélection en entrée de master a été rendue possible par la mise en place du nouveau décret de 2017. Le taux se rapproche donc de 100% en suivi de cohortes depuis justement cette année 2016-17 et non pas sur une année universitaire "sèche". Il y a donc ici, selon nous, un biais dans l'indicateur retenu pour cette année 2016-2017.

Les évaluateurs indiquent également dans leur rapport qu'« une seule inscription en doctorat est enregistrée ». Pourtant, trois étudiants issus du parcours ETADD ont été inscrits en thèse à l'UVSQ depuis 2013/2014 : un doctorant sous contrat CIFRE, qui a soutenu sa thèse en 2018, et deux actuellement sous contrat doctoral. A ces étudiants, il convient d'ajouter que plusieurs de nos étudiants ont été inscrits en thèse après le parcours ETADD dans d'autres universités et laboratoires de recherche (dont au moins trois thèses financées).

Enfin, le rapport note que « toutefois, il n'est fourni aucune indication quant au nombre d'étudiants concernés ni de possibles interventions d'enseignants de l'IEP ». Même si ce n'est pas mentionné dans le dossier, nous précisons que six de nos enseignants-chercheurs intervenant dans la mention sont aussi enseignants pour l'IEP St Germain, dans le cadre de la double tutelle (UCP, UVSQ) de ce dernier. Par ailleurs nous avons donné toutes les indications possibles au moment du rendu du dossier transmis. Cette erreur d'interprétation découle certainement du fait que l'IEP St Germain a été créé en première année il y a 5 ans, mais que la première promotion de 5ème année n'est arrivée qu'en 2018/2019. L'accord a donc débuté en 2018/2019, première année où ont pu être inscrits des étudiants de l'IEP en M2 ETADD. Pour 2019/2020, 3 étudiants de l'IEP sont candidats.

La mention SES propose, autour de son positionnement spécifique, justement relevé par le rapport d'évaluation, une formation en évolution permanente, intégrant les retours des étudiants et de ses partenaires. Il s'agit d'un atout important dans le contexte évolutif de Paris-Saclay et du projet de mention pour le prochain quinquennal. A ce sujet, sa dénomination

devrait donc évoluer dès le prochain quinquennal et effectivement se rapprocher de sa véritable nature aux yeux des étudiants.

- **Master Gestion de production, logistique, achats (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)**

L'ensemble des retours d'erreurs factuelles et d'observations concernant les masters pour lesquels la ComUE est accréditée sera transmis par celle-ci dans le rapport du champ Saclay – school Sciences Sociales

- **Master Sociologie (porté par la ComUE Université Paris-Saclay)**

L'ensemble des retours d'erreurs factuelles et d'observations concernant les masters pour lesquels la ComUE est accréditée sera transmis par celle-ci dans le rapport du champ Saclay – school Sciences Sociales

Observations de l'Institut Supérieur de Management (ISM)

- **Licence Gestion**

« ...Une lisibilité faible de l'offre de formation (coexistence de la licence Gestion et de la licence Economie et Gestion)... »

Il est proposé d'augmenter le poids des UE spécifiquement Gestion en L1 et L2 avec la création d'une UE de Comptabilité Analytique 1 et 2 (respectivement niveau L1 et niveau L2)¹ tout en maintenant le principe de mutualisations, enseignements spécifiques obligatoires et choix optionnels recommandés au sein du portail commun. En effet, il est important de conserver les passerelles pour les étudiants de L1 et L2 entre les mentions Gestion et Économie. Le changement d'intitulé n'est pas de la responsabilité de l'ISM-IAE.

« ...Un très faible nombre d'enseignants-chercheurs en Gestion, notamment en L3... »

L'augmentation du nombre d'enseignants-chercheurs dans la licence de gestion constitue un axe majeur d'amélioration dans le cadre du plan quinquennal 2020-2024. La démarche a déjà été engagée depuis 2016-2017 en se concentrant sur la L1 (création d'une UE spécifique Gestion 3 ECTS) et le suivi du stage obligatoire en L2. La démarche sera approfondie avec la création de deux UE de Comptabilité Analytique 1 et 2 en L2 et L3 dans le prochain quinquennal.

« ...Une mobilité internationale inexistante... »

L'UVSQ soutient l'ouverture internationale afin d'augmenter sa visibilité ainsi que celle de ses formations. Au sein de l'ISM-IAE un correspondant Relations Internationales est identifié afin d'encadrer (notamment pour la transcription des crédits ECTS) les étudiants intéressés par un séjour dans une université partenaire, en collaboration avec le responsable de la licence de gestion. L'objectif de l'ISM-IAE est de favoriser la mobilité internationale dès la première année L1 bien que la mobilité sortante soit surtout favorisée en L3. La certification TOEIC (proposée systématiquement par le CEREL aux étudiants mais facultative) s'inscrit dans cette perspective de mobilité internationale même si peu d'étudiants (1 à 2 par an/par niveau) choisissent la mobilité sortante, probablement en raison du coûts des études à l'étranger.

¹ Proposition d'architecture : Comptabilité Analytique 1 (option recommandée L1) et Comptabilité Analytique 2 (obligatoire). La création d'une UE spécifiquement permet aussi de répondre au constat d'une présence faible des UE spécifiquement Gestion pour la 1^{ère} et 2^e année.

« ...Une absence totale de données chiffrées permettant d'apprécier le volume d'étudiants, les taux de réussite de chaque année et de poursuite d'études ainsi que le volume horaire de la formation... »

Un commentaire de l'annexe avait été toutefois ajouté indiquant en particulier le taux de réussite au diplôme pour la L3. Les taux de réussite au diplôme de la L1 et L2 sont du ressort de l'UFR des Sciences sociales.

Le volume horaire de la formation est disponible dans l'annexe 1 Tableau des unités d'enseignement.

« ...une absence d'évaluation des enseignements par les étudiants... »

L'ISM-IAE est en cours de certification SGS Qualicert pour les processus et outils d'évaluation des enseignements et des formations depuis l'année universitaire 2013-2014. La licence de gestion dispose d'un questionnaire spécifique d'évaluation. Par ailleurs, le conseil de perfectionnement au niveau de la mention Gestion se réunit deux fois par an dans une perspective d'amélioration continue des pratiques et de la formation à partir de l'évaluation des enseignements par les étudiants (les CR des différents CP ont été joints au dossier).

« ...Une absence de suivi des compétences... »

L'équipe pédagogique de l'ISM-IAE s'est inscrite depuis le début de l'année 2019 dans l'approche Programme-Compétences (APC). 7 macro-compétences ont été définies au niveau de l'ISM-IAE. La mention Gestion a souhaité bénéficier de « l'autonomie facilitée » proposée par les services centraux de l'UVSQ. La mise en place de l'APC devrait être finalisée pour la prochaine rentrée universitaire 2019-2020. Une matrice des compétences devrait permettre d'améliorer le pilotage de la licence de gestion pour le plan quinquennal (2020-2024) en cohérence avec la fiche RNCP. Les dispositifs d'évaluation des compétences doivent être discutés au niveau de l'ISM-IAE pour une implémentation au niveau de la mention.

- **Licence Professionnelle Métiers de la Gestion des ressources humaines : assistant**

Principaux points faibles :

Part trop importante d'étudiants en poursuite d'étude

Nous partageons ce constat et nous essayons de le corriger à quatre niveaux :

Lors du recrutement la finalité de la LP est rappelée (insertion sur le marché du travail)

Au cours de l'année et notamment lors des sessions de préparation à la recherche d'emploi, la mise en cohérence "projet de l'étudiant diplômé" est travaillée afin d'aider l'étudiant à une insertion plus rapide après l'obtention de son diplôme.

Les retours des anciens dans le cadre de l'association Dynamik RH à l'occasion de différents événements (petits déjeuners rencontres, accueil de professionnels), vont dans ce sens également.

Lors des rencontres avec nos partenaires « entreprises » nous tentons de délivrer un discours commun afin que les étudiants se rendent compte des possibilités d'évolution en entreprise à bac +3. Beaucoup d'entreprises incitent les étudiants à une poursuite d'études, sous contrat d'apprentissage, donc avec un contrat de travail qui favorise parfois le maintien en emploi à l'issue de la formation en CDD ou CDI. Nous essayons notamment avec l'association Dynamik RH de quantifier ce point car effectivement nous retenons la remarque sur son utilité quant au retour d'une information sur le placement.

Organisation pédagogique du parcours « formation compétences emploi » peu lisible en termes de débouchés professionnels et de spécificités de compétences



S'il est clair et empiriquement nous pouvons le constater, que les étudiants de la LP généraliste développent leurs compétences à l'occasion de la nature des thèmes développés en entreprise, les étudiants de la LP Formation compétences et emploi souhaitent à priori développer spécifiquement, lors de leur alternance, des compétences en « recrutement formation gestion des carrières ». Ils choisissent donc des entreprises qui leur permettront d'obtenir des missions en lien avec leur projet afin de développer des compétences opérationnelles. Ces trois domaines sont développés au sein des UE de ce parcours par enseignant-chercheur, Prag et intervenants « cœur de métier ».

Une seule promotion de la LPFCE (Formation, compétences, emploi) étant sortie, il serait présomptueux d'affirmer que l'emploi occupé à l'issue du diplôme correspond à 100 % aux compétences acquises durant la formation. Cela reste cependant notre préoccupation et nous sommes vigilants quant à la nature des missions proposées lors de la signature du contrat. Durant l'année, ce point est également surveillé et le responsable de la formation peut être amené à se déplacer en entreprise pour préciser les attentes au regard du référentiel et du projet de l'étudiant.

Le cahier des charges du tuteur ISM mentionne l'attention particulière à porter à la nature des missions au regard des compétences à développer et cette dimension sera renforcée dans le plan à venir en précisant davantage les prérogatives du tuteur.

Place des enseignants-chercheurs et des professionnels RH cœur de métier à confirmer

Nous avons entrepris ce chantier depuis la dernière évaluation et nous le continuerons sur le prochain quinquennat. Cette volonté de lier théorie et pratique à la fois lors des cours et en entreprise reste une préoccupation majeure dans le cadre du diplôme. Le suivi des étudiants dans le développement des compétences est assuré par des enseignants-chercheurs et intervenants « cœur de métier ».

De plus dans le cadre de ce plan quinquennal, une transition organisationnelle préparée du pilotage devrait accompagner une montée en puissance des enseignants-chercheurs et professionnels « cœur de métier » ce qui par ailleurs allégerait le pilotage du responsable de formation.

- ***Master Gestion des ressources humaines***

Dans le paragraphe « Résultats constatés », le rapporteur souhaite une explication sur la baisse des effectifs, passant de 106 étudiants en 2014-2015 (soit deux groupes M1 GRH et 3 groupes M2 GRH) à 74 étudiants en 2017-2018 (un groupe M1 GRH et 2 groupes M2 GRH). Cette baisse d'effectifs est liée à la fin d'un partenaire avec un CFA et donc à une stratégie pédagogique.

Par ailleurs, depuis 2017-2018, un score IAE et un niveau B1 en anglais sont demandés dans les dossiers de candidature pour intégrer le M1 GRH. A compter de 2019-2020, un niveau B2 en anglais (par exemple un TOEIC) est une condition d'obtention du Master 2 GRH ; les étudiants bénéficiant une formation e-learning via le CEREL, laboratoire de langues de l'UVSQ, pour préparer ce test.

Observations

Les deux éléments soulignés par le rapporteur sont effectivement à notre esprit et nous sommes dans une dynamique d'amélioration continue de notre maquette pédagogique.

Principaux points faibles :

Utilisation des outils numériques assez peu développée, problème de cohérence avec le parcours digital RH



Nous proposons ce nouveau parcours tout à fait original depuis la rentrée 2017 et nous avons le souci d'améliorer l'offre pédagogique lors de ces prochaines années, en intégrant les outils numériques :

En plus des cours d'anglais en présentiel, une formation sous forme de « e-learning » est proposée aux étudiants en vue de préparer en autonomie le TOEIC ; cette formation étant mise en place par le laboratoire de langues de l'UVSQ ;

Nous souhaiterions pour le parcours « Transformations Digitales » proposer aux étudiants des MOOC ; nous pensons actuellement au cours « Management International » ; ainsi qu'à un *serious game* autour des enjeux managériaux liés à l'expatriation et qui est en cours de conception à l'ISM par une équipe d'enseignants chercheurs ;

Nous souhaitons renforcer les interventions de professionnels du numérique *via*, par exemple, des conférences autour de « bonnes pratiques ». En mai, sera ainsi organisée une conférence sur « le travail à l'ère du numérique ».

Place importante de vacataires à statut de consultant

Dans le cadre du prochain plan quinquennal, une transition générationnelle se mettra progressivement en place, liée au fait qu'un certain nombre de vacataires va cesser ses interventions et, dans ce contexte, nous allons remplacer certains consultants par des professionnels en poste en particulier au sein d'entreprises partenaires ou accueillant des apprentis. Notre souci premier est de mobiliser des intervenants spécialisés dans les domaines de la digitalisation.

- **Master Management**

Dans le paragraphe « Résultats constatés », le rapporteur constate « une baisse des effectifs, qui passent de 633 en 2013-2014 à 467 en 2017-2018 dont on ne comprend pas clairement les raisons ». Des explications sont avancées dans les commentaires que nous avons fait dans l'annexe 3 « tableau des effectifs ». De façon plus synthétique, la baisse de ces effectifs est volontaire et essentiellement concentrée sur le M1 Management classique qui passe de 100-140 étudiants comme tronc commun entre 2013 et 2015 à 56 (parcours ETOS et MSC). Elle s'explique aussi par la création en 2015 de la mention GRH qui dispose désormais de son propre M1 en alternance alors qu'il était mutualisé avec le M1 Management en alternance et la création de la mention GPLA (qui accueille le parcours Management de la qualité et des achats fournisseurs) alors qu'il était mutualisé avec le M1 MQRC.

Les points faibles soulignés par le rapporteur sont effectivement partagés par notre équipe et nous sommes dans une dynamique d'amélioration continue de nos formations et de nos processus de pilotage toujours perfectibles.

Une mention regroupant des parcours assez hétérogènes

Les mentions de Master Management et MAE ont fait l'objet d'ajustements au cours du quinquennal 2014-2019 afin d'accentuer la différenciation des mentions, la mention Management concernant des titulaires de licences à dominante sciences de gestion et la mention MAE des titulaires d'autres licences (ou autres M1 pour le M2 MAE). Néanmoins, cela n'enlevait pas le caractère assez hétérogène des parcours comme signalé par le rapporteur. Le nouveau quinquennal nous offre l'opportunité de mieux articuler notre offre de formation de master avec celle des Université de Paris Sud et d'Evry dans le cadre de l'Université de Paris Saclay en construction. Ainsi, dans le cadre de la Graduate School Economie et Management (en cours de construction) de Paris-Saclay :



- le parcours MSC devrait être intégré dans la mention Management Stratégique de façon harmonisée avec les parcours issus de Paris Sud et de l'ENS (comme suggéré dans le rapport HCERES relatif à cette mention) ;
- le parcours MQRC devrait rejoindre la mention Marketing-Vente comprenant des parcours de Paris Sud et d'Evry ;
- le parcours MCA devient un parcours de la mention Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel qui sera opérée avec Evry.

Il restera donc au sein de la mention Management le parcours recherche ETOS et le parcours « Management du Changement et Conseil en Organisation » qui est la transformation en parcours spécifique de l'option « conseil » du parcours MSC. Ainsi, ces 2 parcours sont centrés sur la recherche et le conseil en Management.

Un volume d'heures assuré par les enseignants-chercheurs en Sciences de gestion trop faible.

Le recentrage de cette mention sur 2 parcours, dont un à dominante recherche exclusivement opéré en M2 par des EC en sciences de gestion et un centré sur le conseil en changement et organisation directement lié aux spécialités du laboratoire nous permet d'intégrer dans l'équipe pédagogique 3 collègues (dont un nouveau PR et un nouveau EC contractuel docteur en sciences de gestion) qui contribueront à la rééquilibrer par rapport aux non EC. Nous mettons par ailleurs tout en œuvre au niveau de la composante pour étoffer l'équipe d'EC et réduire de façon raisonnée les volumes horaires présentiels (travaux d'études et de recherche en autonomie encadrée et MOOC réalisés par des EC).

Une internationalisation faible et une approche par les compétences, encore trop limitée.

Comme indiqué par le rapporteur, nous avons identifié ces deux problèmes malgré l'organisation des séminaires internationaux et une réflexion largement amorcée sur la question de l'approche compétences. Cette dernière sera largement généralisée dans le cadre du nouveau quinquennal et déclinée au niveau de la composante, des mentions, parcours et de chaque UE : elle fait l'objet d'un prochain séminaire de composante qui aura lieu fin mai. Concernant l'internationalisation, l'homogénéisation croissante du niveau d'anglais des étudiants entrant (niveau minimum de B1 en anglais exigé systématiquement à l'entrée des masters) permettra d'augmenter progressivement le nombre de cours qui seront proposés en anglais et l'identification d'étudiants pouvant réaliser échanges et stages à l'étranger. D'importants efforts sont aussi réalisés pour améliorer les partenariats visant à des échanges internationaux à l'échelle de la composante (la création d'un parcours de master « Management in International Business » entièrement en anglais et le développement de cours en anglais dans d'autres parcours faciliteront l'accueil d'étudiants non francophones en échange entrant) et l'intégration de l'ISM et dans le réseau des IAE et dans l'Université Paris-Saclay devrait accentuer la variété et la qualité de ces partenariats. Enfin, les évolutions réglementaires de l'apprentissage nous permettront d'explorer de nouvelles pistes d'internationalisation des parcours en apprentissage (réflexion en cours avec les CFA partenaires).

Une absence de données précises sur les taux d'insertion, les emplois occupés et les niveaux de salaire.

Comme indiqué de façon (trop) synthétique dans le dossier, les données d'insertion à court terme (moment de la soutenance du mémoire de fin de master et à 6 mois) sont produites de façon informelles par les responsables de parcours pour les premières et par les CFA pour les secondes. Les données à 18 et 30 mois sont produites par le Bureau d'Etudes et d'Analyse de l'université et systématiquement communiquées sur la fiche de présentation de chaque parcours sur le site web de l'université, conformément à la réglementation.

En synthèse, les diplômés de la mention (hors parcours recherche) répondant à l'enquête déclarent :



- Un temps médian d'accès au 1er emploi (hors alternance et financement d'études) de 2 mois ;
- A 88,6% être en emploi à 18 mois et 94,6% à 30 mois ;
- Un salaire annuel médian de 31,5 K€ à 18 mois et de 33 k€ à 30 mois ;
- A 82% être satisfaits de leur emploi.

Les postes occupés par les diplômés de chaque parcours correspondent très majoritairement à ceux indiqués dans le dossier dont cette étude (et LinkedIn + Viadeo) est la principale source. De façon générale, ces résultats et les contacts avec les anciens diplômés nous permettent d'ajuster régulièrement les contenus des cours (parfois des programmes) et les intervenants.

La mise en place d'un outil de type CRM pour animer et suivre le réseau d'anciens diplômés de l'ISM (désormais IAE), AlumnForce est en cours : il facilitera grandement le suivi du devenir des diplômés, la création d'un réseau d'anciens ainsi que les contacts avec les entreprises (espaces « marque employeur) les recrutant.

- **Master Management et administration des entreprises**

Principaux points faibles :

Des parcours regroupés artificiellement au sein d'une mention

« Le master Science politique, parcours Politiques de communication, porté par la Faculté de droit et de science politique, pourrait être perçu comme concurrent du parcours MCO, mais ce dernier se différencie clairement en formant des spécialistes de la communication, mais aussi des managers de missions et projets transversaux. Néanmoins, le positionnement d'un parcours relevant des sciences de l'information communication au sein d'une mention relevant des sciences de gestion surprend. »

Nous proposons de sortir le parcours MCO de la mention MAE et de l'insérer dans une nouvelle mention Communication des Organisations qui intégrerait également le parcours PCO, ce qui permettra une meilleure visibilité tant pour les parcours que pour les compétences des étudiants titulaires de ces diplômes.

Une utilisation de la mention MAE en dehors du réseau des IAE

« Au niveau national, les masters MAE sont portés par les Instituts d'administration des entreprises (IAE). On peut s'étonner de l'utilisation de cette mention en dehors du réseau des IAE. »
Le projet de transformation de l'ISM en IAE a abouti en 2018 pour le statut (décret du 20.4.18) puis pour l'adhésion à IAE France (3.4.2019).

Des enseignements peu ouverts aux impacts du numérique sur les pratiques de gestion

« La formation aux nouvelles technologies semble peu étoffée. Seul un module d'informatique de gestion et un module de Publication assistée par ordinateur (PAO) ou logiciels de graphisme sont cités. »

Les Parcours MAE, MQSE et MCO disposent de modules en e-learning (notamment dans le cadre des modules en Management international et de Management de projet). En outre, nous sommes en train de mettre en place d'autres outils et des modalités de renforcement des pédagogies actives à travers des logiciels collaboratifs.

Le parcours MCO propose des cours de communication digitale lors de chaque année de formation, et des cours de management de l'innovation, de nouvelles technologies et du droit de la communication numérique. Le master MDO propose en outre un module de management de l'innovation et un module de marketing digital.

Nous allons travailler à renforcer les pratiques de pédagogie digitale. Nous considérons que les pratiques numériques sous-tendent toutes les fonctions managériales et un axe digital est développé



dans le contenu de la plupart des modules. Nous allons continuer dans cette direction et demander à la plupart des intervenants de renforcer l'axe digital dans leurs interventions.

Un taux de réussite médiocre (71 %)

« On peut noter un faible taux d'abandon (3 % sur 5 ans) et un taux de réussite moyen de 71 % sur 5 ans ce qui est faible pour un master en gestion. »

Globalement, le taux de réussite des formations en apprentissage, M1 et M2, varie selon les années (y compris avant la création de la mention MAE) entre 83 et 100 % de réussite, avec un taux de réussite moyen de 95%. Comme le taux d'abandon est un peu plus élevé pour les formations classiques, le taux de réussite M1 et M2, pour tous les parcours, varie entre 76 et 91 % sur les 5 dernières années, avec un taux de réussite moyen de 84%. Enfin, le taux de réussite des masters en formation continue réalisés en partenariat avec l'IFG, ne peut pas être calculé sur une année, car ces formations s'étalement entre 18 et 24 mois en fonction du rythme de chaque groupe d'étudiants.

Autres éléments de l'évaluation

« On pourra s'interroger, à la lecture des parcours, sur les liens à créer avec la mention Management. »

Les mentions Management et Administration des Entreprises et Management sont adossées au même laboratoire de recherche LAREQUOI spécialisé dans le management transversal : management des projets, management international et conduite du changement. Ainsi, les deux mentions ont un socle commun, mais la mention est principalement destinée à des non-gestionnaires, contrairement à la mention Management, destinée à des titulaires d'un premier cycle en sciences de gestion. De plus, la mention MAE aborde non seulement les dimensions managériales aussi les dimensions administratives avec un approfondissement des compétences dans le domaine de la gestion (pilotage, contrôle de gestion, etc.). Elle permet donc une évolution progressive des compétences en management et administration. Nous serions vigilants par rapport aux points soulèvés par les évaluateurs HCERES et renforcerons les spécificités de la mention MAE pour ne pas s'éloigner de sa philosophie.

« Le master MAE est adossé au laboratoire de recherche en management LAREQUOI et est en cohérence avec les thématiques de recherche réparties autour des 3 axes du laboratoire... Il est déclaré que chaque année un ou deux étudiants souhaitent continuer en doctorat (aucun élément ne ressort dans les analyses sur le devenir des étudiants). »

En effet, 2 étudiantes MCO poursuivent en doctorat (1 personne) et en master recherche (1 personne).

« Il n'existe pas de partenariat international favorisant la mobilité des étudiants sur les périodes d'enseignement ; seuls les stages peuvent être réalisés à l'étranger. Les étudiants peuvent également effectuer une année de césure. Aucun chiffre ne permet de quantifier cette pratique. »

La plupart de nos parcours étant en apprentissage (sauf MAE), il est très difficile de proposer des séjours à l'étranger. Nous allons, avec les CFA partenaires et les entreprises d'accueil, pour trouver des solutions permettant de proposer des semestres ou des années à l'étranger.

Néanmoins, tous les parcours de la mention bénéficient de partenariats universitaires pour l'organisation d'un séminaire international d'une semaine : l'Université de Georgetown (pour les parcours MDO et MQSE), l'Université de Chongqing (pour le master MAE), l'Université de Sofia (pour le master MCO).

« L'environnement semble cohérent, mais les actions orientées recherche impliquant des étudiants et des enseignants-chercheurs n'apparaissent pas dans le dossier. »



Les étudiants de la mention MAE sont initiés à la recherche. En M1, ils suivent des modules d'initiation à la recherche (méthodologie, stage mémoire) et d'un suivi personnalisé par un enseignant-chercheur et qui les accompagne dans leur questionnement et choix méthodologiques de traitement de la problématique retenue. En M2, les étudiants suivent un module de méthodologie de recherche et disposent d'un tuteur académique, enseignant-chercheur, qui les accompagne dans leur choix de problématique, de méthodologie, et d'analyse de données. De plus, outre le travail de recherche appliquée que les étudiants réalisent tout au long des deux années d'études, l'ensemble des modules de première et de deuxième année des parcours de la mention intègre une revue des principaux développements théoriques avant de proposer des pistes d'application dans différents contextes professionnels.

« Au vu de la diversité des parcours, il n'est pas sûr que seuls deux représentants étudiants suffisent. »

Il s'agit d'un minimum de 2 étudiants-délégués par groupe et par parcours, mais en pratique, tous les étudiants sont invités aux Conseils de perfectionnement, mais ne peuvent pas tous y assister.

- **Master Management public**

L'évaluation HCERES invite l'ISM-IAE à mettre en cohérence les parcours et les mentions, ce qui poursuit la démarche initiée lors de la précédente campagne d'accréditation. Dans ce but, le parcours MOCA (Management des Organisations Culturelles et Artistiques), qui effectivement ne concerne pas uniquement le secteur public, sera proposé dans une mention *Management sectoriel* (néanmoins, les points faibles concernant ce parcours sont commentés plus bas). La mention *Management Public* est désormais proposée avec deux parcours en formation continue : MPT (Management Public Territorial), avec des modifications de maquette pour le prochain contrat quinquennal, modifications qui tiennent compte de l'évolution de la profession de cadre territorial, et M@DOS (Management des Organisations Scolaires), proposé par un consortium de 8 universités (Angers, gestionnaire administratif du programme, Lille, Cergy-Pontoise, Limoges, Lorraine, Paris-Est-Marne-La-Vallée, Poitiers et l'Institut des Hautes Études de l'Éducation et de la Formation – ex-ESENER). Les étudiants seront inscrits à Lille, Angers et à l'UVSQ, par tiers. La formation dispose, comme le MPT, d'un cadre budgétaire équilibré et s'inscrit dans l'activité de formation continue de l'ISM-IAE.

Principaux points faibles :

Une insuffisance du nombre d'heures d'enseignements dispensés par les enseignants-chercheurs sur la mention

Concernant MPT et M@DOS, l'enseignement est dispensé par des EC de l'ISM-IAE ou d'autres établissements et des professionnels. La proportion pour MPT est de 40 % ISM-IAE, 60 % INET et pour M@DOS, 20 % professionnels non universitaires et 80 % EC du consortium

Un manque d'information sur les qualifications des vacataires questionnant leurs capacités à intervenir à ce niveau

Concernant le master MPT, les vacataires/consultants enseignants dans le master ont une réputation nationale au sein du secteur public territorial et sont reconnus par leur expertise dans ce domaine.

Un rattachement non pertinent du parcours MOCA à la mention Management Public



« la logique du rattachement du parcours MOCA à la mention n'apparaît pas claire dans la mesure où il ne forme pas uniquement des managers du secteur public mais du secteur culturel, et affiche également comme cible les entités associatives et du secteur privé. Il est recommandé de renommer la mention ou de positionner le parcours MOCA au sein d'une mention correspondant mieux à ses spécificités.... s'agissant d'une formation sectorielle, Management sectoriel »

Le rattachement de MOCA à la mention MP, en 2015, s'inscrivait dans une logique d'articulation avec un des axes du laboratoire, l'axe management public qui concerne également les organisations non marchandes fortement présentes dans le secteur de la culture. Nous reconnaissons cependant que les contenus comme les débouchés correspondent mieux à une mention *Management sectoriel*. Aussi, l'ISM-IAE souhaite donc appliquer la recommandation du HCERES et propose l'accréditation de la mention *Management sectoriel* intégrant le parcours MOCA.

Un manque de recul quant à la pérennité du parcours MOCA en l'absence de statistiques d'insertion professionnelle et/ou d'information quant aux circonstances ayant conduit à sa réouverture

Le parcours MOCA était, à l'origine, proposé en alternance. Les relations avec le CFA partenaire se sont interrompues suite à des différents rencontrés entre ce partenaire CFA et l'UVSQ sur plusieurs formations différentes. Après réflexion au sein de l'ISM, il a été décidé de le rouvrir en formation initiale. Les statistiques d'insertion professionnelle s'effectuent à 3 ans par l'université. Ce master n'est pas assez ancien pour pouvoir mesurer le taux d'insertion professionnelle par les instances de l'université.

Un volume important dédié aux enseignements théoriques et peu professionnalisant pour le parcours MOCA

« ... meilleure répartition des heures d'enseignements au sein de l'équipe pédagogique dispensés (notamment part assurée par les enseignants-chercheurs) et de veiller que les professionnels intervenants aient les qualifications nécessaires. »

Le Master MOCA est une formation professionnalisante qui vise l'acquisition de connaissances et compétences managériales transversales adaptées au secteur culturel. Pour cela, elle s'appuie sur une équipe pédagogique mixte. Tous les enseignants-chercheurs intervenant au sein de la formation ont une expertise spécifique soit dans le secteur culturel, soit sur le module dont ils ont la charge. Tous les intervenants professionnels interviennent sur un module au sein duquel ils peuvent déployer leur expertise, témoigner de leur quotidien, évoquer leur ancrage sur le territoire. Ils ont tous des postes à haute responsabilité dans des structures culturelles ou publiques. En M1, les enseignants-chercheurs dispensent 54 % des interventions pédagogiques et les intervenants professionnels 46 %. Cela n'inclut pas les visites dans les structures culturelles (une vingtaine de visites sur l'ensemble de la formation).

En M2, les enseignants-chercheurs et les intervenants professionnels représentent chacun 50% des interventions pédagogiques.

Autres éléments relatifs à l'évaluation

« le parcours MPT bénéficie d'un positionnement excellent du fait du partenariat existant avec l'INET, bien que les modalités exactes de ce partenariat ne soient pas détaillées (durée et pérennité) ».

Le master MPT a été créé en 2010 suite à une longue coopération avec l'INET. Il s'inscrit dans le cycle supérieur de management (CSM) de l'INET, régulièrement évalué par le Conseil National d'Orientation (CNO, instance paritaire consultative du CNFPT). Le CNO vient de valider la reconduction du partenariat qu'il approuve et trouve enrichissant pour la formation des cadres



territoriaux. Le CNO est très vigilant sur la qualité de cette formation qu'il souhaite également être en totale adéquation avec les attentes de la profession. C'est la raison pour laquelle l'ISM a travaillé conjointement avec l'INET pour revoir quelques axes de la formation : l'accompagnement au changement, l'intégration du numérique, un accent plus prononcé sur l'innovation territoriale et le management collaboratif. Enfin, la prise en compte de toutes les parties prenantes dans le fonctionnement au quotidien des acteurs territoriaux est également une priorité.

« En ce qui concerne le parcours MOCA, [...] un nombre élevé d'heures d'enseignement est dédié à une compréhension du contexte, de l'historique, des politiques etc. qui, si elles permettent d'acquérir une meilleure compréhension et un certain recul par rapport à l'exercice de futures fonctions, pourraient être envisagées sur un volume plus restreint pour doter plus amplement les étudiants d'outils pratiques de management. En outre, en l'absence d'informations détaillées, l'intégration en deuxième année d'étudiants non gestionnaire pose question quant au caractère progressif des enseignements (il n'est pas précisé s'il y a des enseignements de mise à niveau) ».

Le programme du parcours MOCA proposé à la prochaine accréditation prendra en compte ces éléments, avec un renforcement des enseignements relatifs aux outils de gestion, en particulier en M1. De plus, l'admission en deuxième année directement tiendra compte de la difficulté d'intégration d'étudiants non gestionnaires en proposant des modules de mise à niveau. En M1, des cours facultatifs sont proposés aux étudiants nouveaux entrants en M2 (cours de pilotage financier, cours de management des organisations, cours de PAO). Différents dispositifs (SPOC) sont mis en œuvre afin d'assurer l'intégration en M2 des étudiants. Globalement, l'intégration en seconde année est limitée à quelques étudiants, par l'effectif de M1 poursuivant le M2 et le partenariat avec l'IEP de Saint Germain en Laye (étudiants de 4A ayant suivi des cours de management et d'économie de la culture).

« Il n'est pas apporté de précision complémentaire sur le type de contrat liant chaque alternant à une collectivité (contrats de professionnalisation ou autres contrats s'agissant de personnes potentiellement toujours en poste chez leur employeur historique). Il est à noter que les alternants effectuent systématiquement une mission de consultance pour une autre collectivité que la leur et accompagnés par un consultant, sans que l'existence d'une convention particulière entre les parties ou d'une rémunération soit évoquée. Il conviendrait d'éclaircir ce point ».

Le master MPT s'adresse à des cadres territoriaux en formation continue uniquement. Des séminaires d'une semaine en présentiel et maintenant en distanciel pour quelques modules, sont organisés tous les mois et demi. Dans le cadre de cette formation, les cadres stagiaires effectuent une mission de consultance dans une autre collectivité. L'organisation de cette mission de consultance est gérée par notre partenaire INET qui établit une convention avec les collectivités concernées. Le coût de cette mission de consultance s'élève pour les collectivités concernées à 10 000€.

« Le dossier d'autoévaluation ne permet de connaître la composition de l'équipe pédagogique que pour 700 heures des 1 170 heures dispensées au total (soit 420 heures pour le parcours MPT et 750 heures pour le parcours MOCA). Sur ces 700 heures, seules 291 heures sont dispensées par des enseignants-chercheurs, volume qui demande à être augmenté pour mise en conformité avec le référentiel en vigueur au niveau master. Le dossier fourni ne permet pas de connaître la ventilation de ces heures entre les deux parcours. Il est recommandé de veiller à cet équilibre au niveau de chaque parcours également ».

Le dossier est certainement mal construit par rapport à ces remarques. Pour la prochaine accréditation, étant donné que MPT sera dans la mention *Management Public* et MOCA dans la mention *Management Sectoriel*, la distinction entre les intervenants des deux parcours sera claire.



Des éléments de réponse ont été apportés précédemment. Sur les 700 h (350 h en M1 et en 350 h en M2), plus de 50 % sont assurées par des enseignants-chercheurs internes en majorité, et externes à l'ISM-IAE de Versailles. Ce critère fera l'objet d'une attention particulière pour le prochain contrat.

« En outre, parmi les très nombreux vacataires, pour certains le caractère approprié des qualifications pour intervenir à ce niveau n'apparaît pas clairement avec des libellés tels que consultant, intermittent du spectacle et autoentrepreneur. Il est recommandé de revoir l'exhaustivité de la liste des intervenants en prenant appui sur des documents complets en lien avec la qualité des enseignements dispensés ».

En ce qui concerne le master MPT, les enseignants-chercheurs sont largement mobilisés sur cette formation par leurs interventions dans le cadre de modules de formation mais aussi dans le cadre de l'accompagnement des stagiaires dans la rédaction d'un mémoire. La présence de vacataires, sélectionnés par l'INET et l'ISM permettent d'assurer l'ancrage professionnel. Ce sont des vacataires qui ont une réputation nationale dans le domaine public et qui ont été sélectionnés pour leur expertise.

Les intervenants professionnels de la formation MOCA sont tous des personnes à haut niveau de responsabilité dans des organisations culturelles ou des organisations publiques et sociales et solidaires dont les missions sont liées au secteur culturel. Suite au commentaire des évaluateurs, la liste des intervenants a été revue et les qualifications des intervenants seront précisées à la fois sur le site internet de l'ISM-IAE ainsi que dans le livret étudiant distribué à la rentrée.

Observations de l'IUT de Mantes

- **Licence Professionnelle Management et gestion des organisations**

La faiblesse des interventions d'enseignants-chercheurs en LPMO est liée à un déficit RH structurel en la matière. Cependant, la situation s'améliore et des efforts sont faits pour normaliser la situation du département Gestion des entreprises et des administrations (GEA).

Ainsi, la composition de l'équipe pédagogique intervenant en LPMO (parcours AM) a sensiblement évolué depuis l'an dernier :

- Un ATER en Droit (laboratoire DANTE) est désormais rattaché au département GEA et réalise des interventions en LPMO (notamment sur le cours de Droit des Affaires : 25 h). Cet ATER s'ajoute à celui existant déjà en Management (laboratoire LAREQUOI), qui assure la moitié de son service en LPMO.
- Pour l'année en cours (2018-2019), un enseignant-chercheur contractuel est rattaché au département (rattaché au laboratoire de recherche LAREQUOI). Il assure des interventions diverses en Management et est responsable de la séquence d'apprentissage. Pour l'avenir, la volonté est de pérenniser cette ressource.
- Enfin, pour l'année à venir, le dialogue de gestion en cours laisse apparaître la possibilité d'intégrer dans l'équipe pédagogique un Professeur des Universités dont la spécialité, Management, est en phase avec le contenu de la formation (rentrée 2019).

D'autre part, plus aucun « enseignant de lycée » n'intervient cette année (2018-2019) en LPMO AM : hors professionnels, les heures sont toutes assurées par des titulaires de l'IUT de Mantes en Yvelines (5 PRAG, dont 4 rattachés au département GEA), 2 ATER du département (cf ci-dessus).

Le faible taux d'intervenants professionnels n'est pas le résultat d'une volonté délibérée de l'équipe pédagogique mais le signe de la difficulté à attirer et fidéliser des intervenants de qualité. Pour l'année en cours (2018-2019), les heures assurées par des professionnels sont identiques à l'an dernier. La volonté de l'équipe pédagogique est de développer sensiblement la part des intervenants professionnels dès la rentrée 2019. Des contacts sont d'ores et déjà établis avec d'anciens étudiants du département GEA, ayant une expérience professionnelle significative en Management.

Concernant les poursuites d'études, elles ne sont pas encouragées par l'équipe pédagogique. La grande majorité des étudiants qui poursuivent leurs études sont encouragés à le faire par leur entreprise d'accueil, le plus souvent leur maître d'apprentissage. Les poursuites d'études sont pour leur grande majorité réalisées en apprentissage.

Par rapport aux outils de pilotage, des échanges ont lieu entre l'équipe pédagogique, les étudiants, les professionnels et partenaires de la licence dans trois cadres institutionnels principaux : le Conseil de Licence ; le Conseil de département ; le Comité de pilotage. Le département GEA est dans l'attente du vote de la composition du conseil de perfectionnement par la CFVU, vote qui doit avoir lieu en 2019. La situation doit donc être normalisée à brève échéance.

- ***Licence Professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie***

Pas d'observation. Cette mention ne sera pas reconduite.

- ***Licence Professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement***

Concernant la traçabilité du devenir des diplômés de la Licence nous allons mettre en place une enquête auprès de ces derniers pour mieux connaître leur insertion professionnelle.

De manière globale, nous progresserons dans le pilotage de la formation en concertation avec Veolia. Nous avons initié en 2018/19 et nous allons continuer à développer les échanges entre les intervenants UVSQ et Veolia (programme de formation, coordonnées des intervenants fournis à UVSQ et à Veolia pour concertation sur les interventions sur la même UE ou sur les différentes UE).

De plus, nous chercherons à intégrer davantage d'enseignants-chercheurs dans la Licence. A titre d'illustration, durant l'année scolaire 2018/19, nous avons eu 4 enseignants-chercheurs et un PRAG qui ont assuré 280 h pour l'UE8 sur les 310 h prévues.

Cette mention change de champ d'appartenance pour le prochain contrat quinquennal, et fera dorénavant partie du champ « Climat, Espace, Environnement, Société » de l'UVSQ.

- ***Licence Professionnelle Technico-commercial***

Les entreprises adoptent de plus en plus des politiques de développement durable répondant simultanément à des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. C'est dans ce contexte que la licence professionnelle Technico-commercial (parcours Chargé d'affaires en Vente de Solutions durables) a été mise en place dans la finalité de former les salariés des entreprises confrontées aux problématiques de développement durable. Véolia est le partenaire historique de la formation. Avec un chiffre d'affaires de 25,91 milliards d'euros et 171 000 salariés sur 5 continents, c'est une multinationale, chef de file mondial des services collectifs. Elle propose à ses clients, collectivités locales, PME, PMI et grandes entreprises, une expertise dans trois domaines



complémentaires : gestion du cycle de l'eau, gestion et valorisation des déchets et gestion de l'énergie. La polyvalence de l'entreprise, sa taille, sa présence à l'échelle planétaire et ses domaines de compétence constituent un gage de stabilité pour la licence professionnelle Technico-commercial (parcours Chargé d'affaires en Vente de Solutions durables). Au carrefour d'enjeux environnementaux, réglementaires, sociétaux, économiques et opérationnels majeurs, Veolia est plus qu'une entreprise, c'est un véritable partenaire qui offre une variété de métiers et de secteurs d'activités à nos étudiants.

Contrairement à la licence professionnelle Métiers du marketing opérationnel (parcours Marketing éthique) de l'IUT de Vélizy qui focalise l'attention sur le marketing durable, la licence professionnelle Technico-commercial (parcours Chargé d'affaires en Vente de Solutions durables) a une orientation holistique qui intègre également la dimension commerciale (de la prospection au Service Après-Vente en passant par la commercialisation). La licence professionnelle Technico-commercial (parcours Chargé d'affaires en Vente de Solutions durables) s'intéresse davantage au métier de chargé d'affaires qui permet d'assurer le suivi d'un portefeuille de clients (grandes entreprises, PME et PMI, associations, collectivités locales) et leur vendre des produits ou des prestations. Le chargé d'affaires peut également piloter les projets commerciaux (faisabilité, rentabilité, délais – et ce dans tous les domaines : communicationnel, financier, commercial et même technique). Néanmoins, des contacts seront pris avec les responsables de la licence professionnelle Métiers du marketing opérationnel (parcours Marketing éthique) pour voir dans quelle mesure il est possible de mutualiser l'équipe enseignante et surtout intégrer des enseignants-chercheurs en sciences de gestion dont les thèmes de recherche gravitent autour des innovations managériales, durables, commerciales, techniques et juridiques.

Les informations communiquées dans le dossier p.18 mentionnent dans l'équipe pédagogique "un PAST (responsable du diplôme) et un PRCE". Il y a certainement eu une erreur sur le statut mentionné (peut-être un oubli), le responsable de la licence est un PRCE, non pas un PAST.

A ce responsable de diplôme, il convient d'ajouter un autre PRCE: ce qui nous donne deux enseignants UVSQ titulaires PRCE.

Le maître de conférences qui intervient dans la licence est un enseignant-chercheur titulaire au sein d'une autre composante de l'UVSQ.

L'enseignant contractuel d'anglais est rattaché au département Techniques de commercialisation de l'IUT de Mantes en Yvelines, ce n'est donc pas un vacataire.

Les autres intervenants sont des vacataires:

- une formatrice qui est chargée de mission dans le développement durable au sein de l'agglomération de Saint-Quentin-En-Yvelines
- un formateur qui est un ancien MCF, responsable du développement de la formation continue au sein du Greta,
- un consultant formateur spécialiste en ingénierie de la transition écologique, coopté par Veolia car ancien cadre de Veolia.

Le rapport d'évaluation Hcéres souligne une évolution baissière des effectifs depuis 2015. Depuis l'année dernière le département Techniques de Commercialisation, la direction de l'IUT et le partenaire Veolia ont commencé à réfléchir sur des actions à mettre en place pour équilibrer le pilotage de la licence conformément à la convention qui lie toutes les parties prenantes d'une part, et d'autre part de développer la visibilité de la licence et ouvrir la formation à d'autres entreprises qui souhaitent valider une compétence professionnelle ou former leurs salariés à une compétence particulière. Dans cette optique, les métiers liés à la transition énergétique dans les secteurs de l'énergie, de la gestion de l'eau, de la construction et des transports seront à privilégier, tout en

restant ouvert aux autres secteurs. Cette première réflexion a permis d'intégrer, au titre de l'année universitaire 2018/2019, un apprenti en provenance d'une autre entreprise. Nous allons continuer à communiquer *via* les salons, les journées portes ouvertes et les canaux digitaux pour attirer davantage de candidats. La recherche des partenaires est également en cours pour diversifier nos partenaires dans la finalité de « solidifier » et pérenniser notre licence professionnelle. En sus, nous allons dès cette fin d'année mettre en place un système d'évaluation des enseignements par les étudiants et d'une manière générale nous doter d'outils de pilotage plus adaptés au fonctionnement de notre licence professionnelle.

Observations de l'IUT de Vélizy

- ***Licence Professionnelle Aménagement paysager : conception, gestion, entretien***

Aucune observation.

- ***Licence Professionnelle Commerce et distribution***

Présentation :

Dans la présentation de la formation, il est fait état de trois parcours, or, il s'agit de spécialités qui dépendent des entreprises dans lesquelles les étudiants sont en alternance. Un étudiant travaillant dans le secteur des produits frais de Casino sera donc officiellement inscrit dans la spécialité produit frais. Un étudiant en poste dans l'entreprise Castorama sera inscrit en grande distribution spécialisée.

Positionnement dans l'environnement :

Il est évident que la région parisienne offre une multitude de formations et donc de choix aux étudiants. Il existe, effectivement, des licences du réseau distrisup en région parisienne. Néanmoins, celles-ci ne couvrent pas le secteur des Yvelines et en particulier la zone allant de Rambouillet à Poissy.

Melun-Sénart, Sarcelles ou Marne-la-vallée sont situées à 80 Km environ de Rambouillet. Il n'y a donc aucune concurrence réelle entre ces licences que cela soit au niveau des placements des étudiants en entreprise ou au niveau des choix des étudiants. Ces derniers choisissant leur licence en partie en raison de la proximité géographique.

Au niveau des entreprises d'accueil des étudiants de la LP, celles-ci sont situées principalement dans la zone ouest des Yvelines (Rambouillet, Coignières, Buchelay, Plaisir, Chambourcy).

Partenariat AFIPE :

Il existe une convention stipulant la nature du partenariat entre l'IUT de Vélizy et le CFA Afipe.

De la même manière, une charte et une convention ont été créées pour mettre en évidence les règles du réseau avec l'université de Bretagne Occidentale.

Comme il a été précisé dans le dossier, ce partenariat permet à six universités de France de proposer une licence commerce et distribution identique tant au niveau des programmes que des évaluations.

Organisation pédagogique :

Une remarque a été faite sur les modalités de l'alternance. Les étudiants sont en alternance une semaine sur deux. Une semaine de formation sur le site de Rambouillet ou celui de Poissy et une semaine en entreprise.

E-commerce et e-marketing : ces deux matières sont intégrées dans les modules de marketing et e-marketing (28 heures) et outils marketing et e-marketing (28 heures). Compte tenu des évolutions constatées ces dernières années, le e-marketing devient un fondamental à acquérir en termes de compétences, il représente donc à ce titre 2 fois 14 heures (environ 12,5% de la maquette).

Pilotage :

Les enseignants-chercheurs sont au nombre de 3 dans la formation. Un enseignant-chercheur de l'UVSQ pour 35 heures, 2 enseignants-chercheur de l'UBO pour 28 heures soit 14% des enseignements. A cela s'ajoute l'intervention de ces enseignants-chercheurs dans le suivi et l'évaluation des projets tuteurés et des mémoires (25 heures pour les projets tuteurés) soit 17% de la maquette.

Le conseil de perfectionnement se déroule en deux temps. Un conseil de perfectionnement réalisé sur le site de Rambouillet au cours duquel les points d'amélioration spécifiques au site de Rambouillet sont évoqués (recrutement, partenariat avec les entreprises, organisation pédagogique, mise en place de soutien et de suivi des étudiants). Un second est réalisé sur le site de Morlaix avec l'ensemble des partenaires du réseau au cours duquel les réflexions concernent les adaptations des modules, les choix des sujets de projet tuteuré, les sujets des évaluations de fin de semestre.

Les évaluations sont de deux ordres :

Chaque module est évalué sous forme de contrôle continu. Cette note représente 30% de la note finale.

Chaque module est ensuite évalué durant une semaine d'évaluation commune à l'ensemble des centres. Cette note compte pour 70% de la note finale.

Les étudiants évaluent chaque année les enseignements. Cette évaluation est réalisée sous *google form* et transmise aux partenaires concernés.

Le recrutement est effectué via la plateforme e-candidat de l'UVSQ. Celle-ci se déroule de fin février à fin mai. Les candidats sont dans un premier temps sélectionnés au niveau de leur dossier. Un entretien de motivation est ensuite organisé pour finaliser la sélection.

Tous les candidats retenus sont convoqués au sein du CFA Afipe pour mettre en place des ateliers de recherche d'entreprises.

L'année 2017-2018 comptabilisait 142 dossiers complets, 80 ont été retenus et soumis à un entretien de motivation, 42 ont été classés.

L'année 2018-2019 comptabilise 105 dossiers réceptionnés sur le site d'e-candidat, parmi ces dossiers 70 ont été étudiés car complets et 45 ont été soumis à un entretien de motivation et à ce jour 28 candidats sont sélectionnés.

Résultats constatés

La LP propose aux étudiants trois spécialités et non parcours. Comme énoncé dans la première remarque, cette spécialité est nécessaire pour parfaire la formation de l'étudiant. En effet, elle est déterminée par l'entreprise d'accueil de l'entreprise. Les étudiants dans cette spécialité suivent trois matières. Les enseignements sont assurés par des professionnels de la grande distribution.

Spécialité Marketing et distribution des produits frais :

- Connaissance des produits frais, qualité, normalisation et réglementation des produits.
- Management d'une équipe commerciale en univers alimentaire
- Merchandising opérationnel, pilotage commercial et économique du rayon, les circuits de distribution.

Spécialité Marketing et distribution spécialisée :

- Univers de la vente en GDS et spécificité, construction de l'offre et de la relation de service.



- Management d'une équipe commerciale en univers spécialisé
- Merchandising opérationnel et pilotage commercial et économique de l'univers, qualité et relation client.

Spécialité marketing des services et de la relation client :

- Panorama, économie des services, définition et pilotage de la formule des services.
- Management d'une équipe commerciale
- Processus et construction du parcours client, optimisation de la satisfaction client dans les services.

Origine des étudiants :

La promotion 2017-2018 comprenait 21 étudiants dont 10% provenant de DUT et 90% de BTS.

La promotion 2018-2019 comprend 23 étudiants dont 13% provenant de DUT et 77% de BTS.

Poursuite d'études

Il est à noter que parmi les étudiants qui poursuivent un grand nombre d'entre eux le font à la demande de l'entreprise d'accueil.

Le groupe Casino propose tous les ans aux étudiants de la licence de poursuivre leur contrat d'alternance sous condition de poursuite d'étude dans un master en lien avec le commerce et la distribution.

Il est regrettable que trop d'étudiants poursuivent après la licence, néanmoins, il est très difficile d'interdire un accès à cette poursuite d'étude.

Recommandations et perspectives

Taux de poursuite d'étude élevé. Parmi les étudiants qui poursuivent leur formation, beaucoup le font sur la demande de leur entreprise d'accueil durant l'année de licence.

En effet, les grands groupes de la distribution proposent aux étudiants en vue d'une embauche future des contrats en alternance pour la poursuite en master. Il faut donc distinguer dans ce taux de poursuite d'étude, les étudiants qui poursuivent dans un cursus généraliste de ceux qui poursuivent dans un master lié au commerce et à la distribution dans le but d'une embauche dans leur entreprise d'accueil.

Partenariats :

Avec l'UBO :

Une convention de partenariat a été signée en 2015- 2016 avec l'université de Bretagne occidentale. Cette convention stipule les modalités de fonctionnement du partenariat.

Article 3 : Chaque partie est chargée de la gestion administrative et financière du groupe accueilli. L'IUT de Vélizy est à ce titre responsable de l'organisation logistique et pédagogique. Chaque partie désigne un responsable pédagogique en charge de l'apport des moyens humains nécessaires à l'organisation de la formation, de l'animation pédagogique, des contrôles de connaissances et de l'organisation des soutenances.

Il est également précisé (article 5) que les mêmes modalités de contrôle des connaissances avec une évaluation commune en fin de semestre est mise en place permettant un traitement égalitaire des étudiants.

Un conseil de perfectionnement est réalisé tous les ans. Il est composé de l'ensemble des responsables pédagogiques du réseau, d'intervenants extérieurs représentatifs du monde professionnel, de représentant des étudiants.

A la rentrée universitaire 2019, une charte de bon fonctionnement du réseau va être créée et signée par l'ensemble des participants.

Avec Le CFA AFIPE

Une convention de partenariat a été signée en 2015 présentant les engagements respectifs de chacune des parties quant aux modalités de la réalisation de la formation.

Il est précisé (article 6) la répartition des tâches entre les parties.

Le CFA AFIPE assure le suivi des apprentis en entreprise, en liaison avec les maîtres d'apprentissage, aux fins de coordonner le développement des compétences ainsi que l'intégration des apprentis.

L'IUT de Velizy assure la coordination de l'équipe pédagogique. Le directeur du CFA AFIPE propose au responsable de la formation au sein de l'IUT de Vélizy la liste des enseignants professionnels intervenant dans la Formation. Il les accompagne dans la préparation des séquences pédagogiques qui leur sont confiées.

Le responsable de la formation au sein de l'IUT de Vélizy propose au directeur de l'IUT DE VELIZY la liste des enseignants (universitaires et intervenants professionnels sélectionnés par le CFA) qui composent l'équipe pédagogique de la Formation.

Le responsable de la formation au sein de l'IUT de Vélizy s'assure de la mise en place d'une pédagogie de l'alternance. Il organise au bénéfice des maîtres d'apprentissage une information sur les spécificités de l'alternance, sur les référentiels de formation et les documents pédagogiques spécifiques à la formation.

Le responsable de la formation au sein de l'IUT de Vélizy, en concertation avec le directeur du CFA AFIPE, établit le calendrier de l'alternance, la répartition des enseignements, les emplois du temps des apprentis et des personnels enseignants.

Le responsable de la formation au sein de l'IUT de Vélizy désigne pour chaque apprenti, en accord avec le directeur du CFA AFIPE, un enseignant spécialement chargé de suivre la formation, l'assiduité de l'apprenti et d'assurer la liaison avec le maître d'apprentissage au sein de l'entreprise.

Le directeur du CFA AFIPE est responsable du suivi des apprentis. Il désigne le maître d'apprentissage de chaque apprenti, vise les contrats d'apprentissage et les transmet à l'employeur pour enregistrement conformément aux dispositions de l'article R6224-1 du Code du travail.

Le CFA AFIPE établit un modèle de livret d'apprentissage permettant d'identifier la progression pédagogique et le suivi de l'apprenti quant aux cours, un document de liaison formalisant et facilitant la relation entre les acteurs de la Formation (IUT de Vélizy, CFA AFIPE, entreprise d'accueil de l'apprenti) et la fiche navette entre les entreprises et lui-même.

Le directeur du CFA AFIPE apporte une aide aux apprentis dont le contrat serait rompu pour la recherche d'un employeur susceptible de contribuer à l'achèvement de la formation.

La convention précise également les modalités de contrôle des connaissances et de recrutement des apprentis.

Avec l'ISFFEL. Il n'existe pas de convention entre l'IUT de Vélizy et l' ISFFEL. Néanmoins, l'ISFFEL est le centre de formation des apprentis de l'UBO. A ce titre, il participe aux conseils de perfectionnement et est un acteur important du réseau.

Partenariat avec les entreprises.

Aucun accord de partenariat n'est formellement créé avec les entreprises. Néanmoins, le CFA AFIPE possède un réseau solide d'entreprises de la grande distribution.

Tous les ans, sont organisés au moment des sélections des étudiants des rencontres entre les entreprises du secteur et les futurs étudiants sur le site du CFA.

Ces journées « recrutement » permettent aux entreprises de sélectionner les candidats lors d'entretien d'embauche.

Les entreprises présentes : le groupe Casino- Monoprix, le groupe Mark et spencer, le groupe C&A, l'entreprise « Sel de Guérande », le groupe Franprix, le groupe Auchan.

A cela s'ajoute la présence d'une personne à temps complet sur le site du CFA Afipe pour les relations entreprises.

Un portail sur le site du CFA à destination des entreprises est également disponible

Transformation de la licence professionnelle en licence de gestion parcours en apprentissage.

La remarque porte essentiellement sur le nombre d'inscrits et les parcours proposés dans la licence professionnelle.

Au niveau du recrutement, la licence est déjà ouverte aux étudiants en provenance de L2 ayant suivi un parcours de gestion. Une communication est effectuée à leur encontre. Néanmoins, malgré les efforts menés, aucun étudiant de licence ne souhaite poursuivre dans cette voie. Les étudiants de licence générale préférant s'orienter vers une poursuite en L3 générale.

Le nombre d'inscrits dans la licence professionnelle se situe entre 20 et 25 étudiants depuis sa création. Ce nombre permet un suivi individualisé des étudiants et leur garantit l'acquisition de compétences.

Il faut également rappeler qu'une licence professionnelle suppose des contrats en alternance ou en apprentissage dépendant des besoins des entreprises du secteur et de la qualité des étudiants recrutés.

Au niveau des parcours de la licence. Il s'agit de spécialités proposées aux étudiants en fonction de leur entreprise d'accueil.

Il pourrait être envisagé de limiter ces spécialités à deux mais au risque de perdre des entreprises. Ces spécialités permettant d'apporter un niveau de compétences et de professionnalisation plus poussés (103 heures dispensées par des professionnels).

- ***Licence Professionnelle Commercialisation de produits et services***

Observation 1 : Positionnement dans l'environnement

La licence professionnelle est actuellement la seule proposée sur le territoire régional, les formations se rapprochant de cette formation étant des Bachelors. De ce fait, le vivier de recrutement s'étend sur toute la région Ile-de-France mais également sur les régions voisines.

Le réseau d'entreprises partenaires se caractérise par les entreprises d'accueil des étudiants (alternance) mais également par une implication de la formation auprès de la Cosmetic Valley.

Les professionnels interviennent dans la formation et les étudiants sont amenés à aller aux salons organisés par la Cosmetic Valley.

Ouverture internationale : celle-ci est difficilement applicable dans la mesure où les étudiants sont en alternance et que le rythme est de 2 jours/ 3jours. Néanmoins à travers les unités d'enseignement, l'intervention des professionnels et la mise en place d'activités, les étudiants perçoivent la dimension internationale.

Observation 2 : Pilotage

Le contrôle de connaissances est effectué pour chaque module. Les enseignants ont la possibilité d'évaluer sous forme écrite, en travail de groupe ou de façon orale.

Il est imposé au minimum deux notes par module.

Il existe un dispositif d'évaluation des enseignements donnés en fin de formation aux étudiants.

Observation 3 : points faibles

La formation est ouverte à tous les titulaires de BTS, L2, DUT. Une communication est effectuée en ce sens lors des salons, des forums et des conférences de présentation de la licence. Les dossiers déposés sur le site d'e-candidat proviennent de ces différents horizons. Il est regrettable que les candidats sélectionnés ne valident pas tous leur inscription.

Au niveau de la poursuite d'étude : des solutions sont envisagées comme la mise en place des jurys début septembre ou l'absence de bulletin intermédiaire et de lettre de recommandation.

- **Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique**

Première observation : « Il n'y a aucune articulation entre la formation et la recherche à l'exception d'un enseignant-chercheur en sciences de gestion de l'IUT qui assure 20h d'enseignement » (page 47)

Un enseignant chercheur de section Gestion O6 accompagne les étudiants dans le cadre des Projets tuteurés. Cette thématique est celle de son domaine de recherche : l'entrepreneuriat.

Il assure tout le long du module des interventions thématiques et participe aux évaluations partielle et finale des projets

Deuxième observation : 18 entreprises ont accueilli un apprenti, mais aucune information n'est fournie sur les entreprises. (Page 47)

Un tableau a été réalisé présentant des exemples d'entreprises (Site e commerce secteur automobile/aménagement et décoration/produits pour séniors ; Groupe automobile ; Administration publique ; Alumni d' Université ; agence digitale ; agence de voyage en ligne ; conseil en informatique ; Restauration ; CFA ; Agence Immobilière ; Groupement professionnel de pharmaciens) accueillant des apprentis.

Troisième observation : « Il n'est pas fait mention de partenariats particuliers avec des entreprises autres que celles qui prennent des apprentis » (page 48)

Un tableau existant spécifie les liens avec les entreprises qui participent à l'enseignement, à l'élaboration des maquettes, au Conseil de perfectionnement, au Challenge entreprise, et permettent des visites d'entreprises.

D'autre part, il est programmé par l'année 2019-2020, l'intervention d'une entreprise fournisseur de solution de site e-commerce, d'une entreprise spécialisée dans le référencement et l'analytique, ainsi que d'un moteur de recherche avec le département MMI de l'IUT de Vélizy.

4^{ème} observation : « Une validation des compétences linguistiques (français via le projet Voltaire et l'anglais via le TOEIC - Test of English for international communication) sont proposés aux étudiants, mais le dossier ne précise pas la proportion d'étudiants validant ces certifications » (Page 48)

Ces 2 certifications donnent lieu à un score et non à une validation.

5^{ème} observation : « Les pratiques pédagogiques sont cependant peu innovantes pour une formation en gestion »

La formation qui n'a pas encore 2 ans d'existence fonctionne déjà avec des pratiques pédagogiques spécifiques.



Un pitch de sélection d'idée et une organisation proche de l'« hackathon » sont mis en place dans le cadre des projets tutorés.

Des enseignements techniques ont lieu sous la forme de *workshop*.

Un challenge –entreprise est mis en place pour la seconde année d'existence de la LP.

Les enseignements en web marketing sont complétés par des cas réels d'entreprise.

6^{ème} observation : « *L'ouverture à l'international se fait via l'enseignement de l'anglais (25 heures) et certains cours, comme le Web Marketing, peuvent avoir lieu en anglais, sans qu'il soit précisé clairement si c'est vraiment le cas.* »

Comme spécifié dans le document, il est prévu pour la prochaine rentrée une augmentation du volume horaire à 50 HETD d'anglais. De plus 2 modules de web marketing auront lieu en anglais (6 HETD)

7^{ème} observation : « *On regrette cependant que seulement 20 heures de cours (4 %) soient données par un enseignant-chercheur.* » (page 48)

Il n'y a qu'un enseignant chercheur qui assure, en plus des cours, une partie du suivi des projets tuteurés, comme mentionné en observation 1.

Enfin, l'éloignement du site de Rambouillet par rapport au laboratoire de rattachement des enseignants-chercheurs est également un frein.

8^{ème} observation : « *La formation ne semble accessible qu'aux étudiants ayant un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation* » (page 48)

Comme préciser dans la fiche diplôme, la formation est accessible en formation continue. A titre d'exemple, pour l'année 2018-19, 2 candidates ont postulé en FC.

9^{ème} observation : « *Il n'y a aucune donnée concernant le nombre de candidatures ou le nombre d'offres d'apprentissage reçues en 2017, première année de fonctionnement, ce qui ne permet pas d'évaluer son attractivité* » (page 48)

Pour la rentrée 2017, plus de 170 candidats ont téléchargé un dossier. Il y a eu 80 dossiers complets. Pour 2018, 213 dossiers téléchargés, pour 116 complets. Environ la moitié des candidats sont reçus en entretien individuel de motivation à l'issue de la sélection sur dossier.

La gestion des offres d'apprentissage se fait par le CFA partenaire.

Sur l'année 2018-2019 : 4 contrats ont été trouvés par le CFA, 4 par l'lut et 10 étudiants ont trouvé eux-mêmes leur contrat.

- **Licence Professionnelle Management et gestion des organisations**

P.53, « *Les compétences attendues mériteraient d'être définies par parcours et par module.....* »

Observation 1 : Dans le parcours MOE, ces compétences attendues sont bien définies dans le dossier « Dossier d'évaluation 2018 ». Elles sont regroupées par blocs de compétences associées aux modules.

P.54, « *La licence professionnelle n'est pas adossée à la recherche.....Le lien avec la recherche pourrait se faire à travers l'UE gestion de projet....* »

Observation 2 : En fait, dans le parcours MOE, l'UE gestion de projet est bâtie avec le souci de former les étudiants aux méthodologies et aux techniques de management de projet les plus actuelles ; de plus l'étude de la structure des organisations des entreprises via les processus ou via l'approche de la

chaîne de valeur se fait au travers de l'UE gestion de projet et l'UE Management stratégique. Ces éléments sont développés et soutenus par le responsable actuel de la LP MOE, intervenant professionnel qui fait partager aux étudiants son expérience de 30 ans de manager et de consultant en organisation, stratégie et management dans les plus importants cabinets de conseil en organisation français.

P.54 « *IL n'existe pas de conseil de perfectionnement propre à la LP...* »

Observation 3 : Dans le parcours MOE, il existe bien un Conseil de perfectionnement qui participe au pilotage de la licence. Présidé par le responsable de la LP MOE, il regroupe des représentants des enseignants et des intervenants de la licence et des représentants du CFA partenaire de la LP MOE, à savoir l'ESSYM de Rambouillet qui est en charge de l'alternance et du lien avec les entreprises accueillant les étudiants- apprentis. Des représentants des étudiants viennent compléter cette instance.

P.54 et p.55 « *Ni le dispositif de suivi des diplômés, ni le dispositif d'évaluation des enseignements ne sont présentés...* »

Observation 4 : Comme évoqué dans le dossier d'évaluation du parcours MOE, il existe un processus d'évaluation des enseignements sous forme d'une enquête de satisfaction auprès des étudiants qui portent un avis sur l'intérêt, les apports, la qualité de l'enseignement prodigué par UE et par module constitutif, la disponibilité des enseignants et des intervenants. Ces éléments sont portés à la connaissance du Conseil de perfectionnement LP MOE.

Page 55, « *Pour les deux parcours les effectifs sont en baisse constante.... Ainsi le parcours MOE est passé de 110 inscrits en 2012-2013 à 42 inscrits en 2017-2018. Aucune explication sur cette baisse d'effectifs n'est fournie...* »

Observation 5 : Ce qu'il faut savoir c'est que le parcours MOE actuel a été créé après un parcours précédent dénommé LMPT (management de projets dans le tertiaire) qui avait été reconfiguré suite à une accréditation précédente ayant mené à une modification aux motifs que les effectifs étaient trop élevés, que la proportion de poursuite d'étude était trop forte et que le contenu était jugé trop généraliste et mal ciblé sur des spécialités ou des métiers spécifiques. En 2012-2013, le parcours LMPT était en partenariat avec trois CFA (ESSYM, ACE, Ducretet) sur trois sites différents, le plus important étant celui de l'IUT de Rambouillet avec l'ESSYM qui comportait une promotion d'étudiants d'environ 60 à 70 étudiants. Les années suivantes du fait de la transformation de LMPT en LPMOE (année 2015-2016) et compte tenu des griefs antérieurs, la décrue des effectifs et du recrutement a été décidée et accélérée pour se stabiliser à des niveaux compris entre 42/47 étudiants par promotion en 2015-2016, en 2016-2017, en 2017-2018. A noter un effectif de 52 étudiants présents en 2018-2019. Ceci s'est opéré avec un partenariat unique désormais, avec l'ESSYM de Rambouillet.

Cette licence professionnelle MOE est très demandée par les étudiants : ainsi pour la campagne de recrutement 2017-2018 on dénombrait (source e candidat) 295 candidatures pour 116 dossiers complets et 57 admis finalement. Concernant la campagne de recrutement en cours, on dénombre d'ores et déjà 269 candidatures pour 122 dossiers complets et on s'achemine vers une cinquantaine d'admis définitif pour la prochaine rentrée 2019-2020.

P.55, « *Le dossier précise que des poursuites d'études sont possibles en master au sein de l'UVSQ...* »

Dans le cadre du parcours MOE, il est fréquemment rappelé aux étudiants que la logique d'une LP est de privilégier l'intégration rapide en entreprise post licence. Nous n'encourageons pas du tout la poursuite d'étude.

- **Licence Professionnelle Métiers du marketing opérationnel**

P.4 Avis global « *parce que leur positionnement ou les métiers visés sont proches* » (LP Métiers du marketing opérationnel et LP Technico- commercial).

Le positionnement et les métiers visés de ces deux formations sont très différents, leur seul point commun est le développement durable. En effet, la LP Métiers du marketing opérationnel s'adresse à des étudiants de formation tertiaire des sciences de gestion alors que la LP Technico- commercial s'adresse à des étudiants de formation secondaire des technologies industrielles. De plus, les métiers visés sont très différents, les étudiants diplômés de la LP Métiers du marketing opérationnel occupent des emplois dans le Marketing et non dans la vente comme ceux qu'occupent les diplômés de la LP Technico- commercial.

« *encore en raison d'intitulés peu clairs par rapport au contenu de la formation* » (LP Métiers du marketing opérationnel
Cf réponse ci-après.

P.63 Finalité « *Si l'intitulé de la licence est relativement explicite pour un spécialiste et en cohérence avec les objectifs de la formation, on peut cependant s'interroger sur sa lisibilité pour un étudiant de niveau bac+2. Le caractère soutenable, durable et/ou responsable pourrait être mieux mis en évidence dans l'intitulé.* »

La sensibilisation et l'éducation au développement durable (EDD) fait partie de tous les programmes scolaires dès la maternelle et ce tout au long de leur parcours d'élève jusqu'à la classe de terminale au travers du parcours du citoyen responsable. Les étudiants issus d'un bac+2 n'ont jusque-là présenté aucune difficulté à positionner la Licence Professionnelle et à bien saisir la spécificité inédite de la formation à savoir l'alliance du Marketing et du Développement Durable. En marketing, les caractères soutenable, durable et responsable sont trois adjectifs très proches qui constituent le marketing éthique, notion englobante.

P.63 Positionnement dans l'environnement « *Toutefois, il n'y a pas d'éléments sur l'origine effective des étudiants.* »

L'origine de étudiants est conforme à ce qui est présenté dans le dossier et se compose en moyenne de :

- 60% d'étudiants ayant un BTS MUC et CI obtenu en Ile de France voire en France dont une majorité de BTS MUC ;
- 30% d'étudiants ayant un DUT TC et GACO obtenu en Ile de France voire en France dont une majorité de DUT TC ;
- 10% d'étudiants ayant une L3 en sciences de gestion, obtenue en Ile de France voire en France.

P.63 Positionnement dans l'environnement « *Le positionnement de cette LP par rapport aux autres formations (licences ou LP) de l'UVSQ n'est pas fait, tout comme l'impact d'une offre concurrente au niveau de la région parisienne.* »

La LP Métiers du marketing opérationnel constitue une poursuite d'étude pour les étudiants issus des DUT TC des IUT de Mantes et de Vélizy-Rambouillet, elle est la seule à proposer une formation généraliste en Marketing contrairement à la formation E-commerce et marketing numérique ciblée exclusivement sur le numérique comme son nom l'indique. Elle constitue avec les autres licences professionnelles en sciences de gestion que sont les LP Commerce et distribution,



Commercialisation de produits et services, Management et gestion des organisations, E-commerce et marketing numérique une ensemble de formations diversifiés en Sciences de Gestion.

En outre, la LP Marketing éthique à l'interface du Marketing et du développement durable, est une formation universitaire unique en France, la concurrence directe au niveau de la région parisienne comme au niveau national n'existe pas.

P.64 Positionnement dans l'environnement « *Le développement durable est un des 8 axes thématiques de recherche de l'UVSQ mais force est de constater que l'intervention des enseignants-chercheurs (EC) dans la formation est très faible. Seuls deux EC en gestion interviennent en responsabilité sociale des organisations pour un volume de 44 heures. Par ailleurs, aucun élément relatif à la recherche n'est mentionné (pas même l'indication du laboratoire de référence, alors que le thème de la formation correspond à un axe de recherche de l'UVSQ).* »

La formation est une formation tertiaire dont le *business core* est assurément le marketing au travers du prisme du Développement durable. Le LAREQUOI laboratoire de recherche en Sciences de gestion pourrait être indiqué comme laboratoire de référence dans le sens où le marketing fait partie des Sciences de gestion.

P.64 Positionnement dans l'environnement « *Un certain nombre d'entreprises partenaires est évoqué mais sans que leur rôle dans la formation ne soit précisé ou formalisé ;* »

Un tableau existe présentant l'implication des entreprises au sein de la formation.

P.64 Organisation pédagogique « *La formation est ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sans précision sur le nombre de demande et le taux de validation.* »

Le nombre de demande est tout à fait marginal, on recense au maximum une demande de VAE par an ; à ce jour, aucun dossier n'a fait l'objet d'une VAE sur la période.

« *La responsable de formation assure le placement des étudiants, aidée par le service d'orientation et d'insertion professionnelle de l'Université, localisé à Versailles. Aucune structure propre au site de Rambouillet n'est évoquée dans le dossier.* »

Aucune structure propre au site de Rambouillet ou propre à l'IUT n'est dédiée au placement des étudiants, la responsable de formation assure cette lourde tâche, seule.

« *Deux certifications sont proposées par l'IUT (certification Voltaire pour l'orthographe et le Test of English for international communication (TOEIC)) pour l'anglais mais aucune donnée ne permet de cerner la proportion d'étudiants qui s'en empare réellement. Un cours d'anglais est obligatoire mais le volume horaire associé et l'articulation avec le TOEIC ne sont pas précisés.* »

100% des étudiants s'emparent de cette double certification. Des heures d'entraînement dans le module « Outils méthodologiques » de l'UE3 sont dédiées à la préparation Voltaire et le module d'anglais a aussi pour objectif de préparer les étudiants au TOEIC.

« *Des séances de mise à niveau sont évoquées mais sans précision quant au pourcentage d'étudiants en ayant besoin ou leur volume horaire.* »

Tous les étudiants bénéficient d'une remise à niveau à raison par module de 2 à 4h selon les modules et les besoins des étudiants.

« *L'UVSQ assure une sensibilisation à l'intégrité scientifique et à l'éthique mais, de manière assez paradoxale pour une formation sur le marketing éthique, ce point n'est pas du tout abordé au niveau de la formation.* »



Le programme tout entier se fonde sur l'éthique ; à cet effet, l'ensemble des UE et l'ensemble des modules traitent de l'éthique dans la société, de l'éthique des pouvoirs publics, et de l'éthique au sein des de toutes les organisations, des collectivités territoriales, des entreprises, des ONG, des fondations. Le contenu des cours comme le choix des cas étudiés traite du caractère éthique ou non éthique.

P.64 Pilotage « *La formation dispose également d'un conseil de perfectionnement dont la composition est conforme à la réglementation mais aucun élément précis permettant d'apprécier son fonctionnement réel n'est fourni.* »

Un compte-rendu détaillé de chaque Conseil de Perfectionnement est rédigé permettant d'apprécier précisément son rôle et son fonctionnement.

« *Par ailleurs alors que la formation est en apprentissage, on constate l'absence d'un comité de pilotage réunissant annuellement les maîtres d'apprentissage en entreprise avec l'équipe pédagogique.* »

Conformément à la réglementation, un comité de pilotage réunissant annuellement les maîtres d'apprentissage en entreprise avec l'équipe pédagogique est organisé tous les ans au mois de décembre de l'année universitaire en cours, un compte-rendu est systématiquement rédigé à l'issue du comité afin notamment de consigner les échanges servant de bases de réflexion au conseil de perfectionnement pour améliorer le cas échéant le pilotage et le fonctionnement de la formation.

P.65 Pilotage « *L'évaluation des enseignements par les étudiants est évoquée mais la modalité employée n'est pas précisée.* »

Le questionnaire d'Evaluation des Enseignements et de la Formation par les Etudiants (EEFE) propre à la formation et proposé chaque année aux étudiants, est joint aux annexes du dossier.

P.65 Résultats constatés « *Aucune précision n'est donnée sur l'origine des étudiants inscrits.* »
L'origine des étudiants inscrits est conforme à ce qui est présenté dans le dossier et se compose en moyenne de :

- 60% d'étudiants ayant un BTS MUC et CI obtenu en Ile de France voire en France dont une majorité de BTS MUC ;
- 30% d'étudiants ayant un DUT TC et GACO obtenu en Ile de France voire en France dont une majorité de DUT TC ;
- 10% d'étudiants ayant une L3 en sciences de gestion, obtenue en Ile de France voire en France.

« *De même, le nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation ne sont pas communiqués. On constate cependant que le nombre d'inscrits est relativement faible mais stable, avec en moyenne 21 étudiants sur les 5 dernières années. Aucune analyse de ces données n'est fournie dans le dossier.* »

La formation est ouverte pour un groupe de 24 étudiants. Le nombre d'étudiants sur les 5 dernières années est en moyenne de 21 étudiants avec une très grande majorité de contrats d'apprentissage et une minorité de contrats de professionnalisation soit en moyenne 2 contrats de professionnalisation par an.

Page 65 Principaux points faibles « *Une absence de données sur le volume et la nature des candidatures, ne permettant pas d'apprécier l'attractivité de la formation.* »

120 candidatures en moyenne sont recensées par campagne de recrutement avec un seuil minimum de 100 candidatures, dont 80% de candidatures franciliennes et 20% de candidatures nationales hors

Ile de France. Les profils sont pour plus de la moitié des diplômés d'un BTS tertiaire, BTS MUC majoritairement et BTS CI notamment, et des étudiants diplômés d'un DUT tertiaire, DUT TC majoritairement et DUT GEA ou GACO notamment.

- *Licence Professionnelle Services à la Personne*

Aucune observation. Cette mention ne sera pas reconduite pour le prochain contrat quinquennal.

Fait à Versailles, le 29 mai 2019

Le Président de l'Université de
Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Alain Bui

Alain BUI
PRESIDENT



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)